



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple • Un But • Une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE

Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Elevage - PCAE -

Sous-Programme Elevage

RECENSEMENT NATIONAL DE L'ELEVAGE RAPPORT FINAL



FÉVRIER 2025

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE
ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE**

**Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Elevage
(PCAE)**

Sous-Programme Elevage

RECENSEMENT NATIONAL DE L'ELEVAGE

RAPPORT FINAL

Phase I

Février 2025

Carte administrative du Sénégal

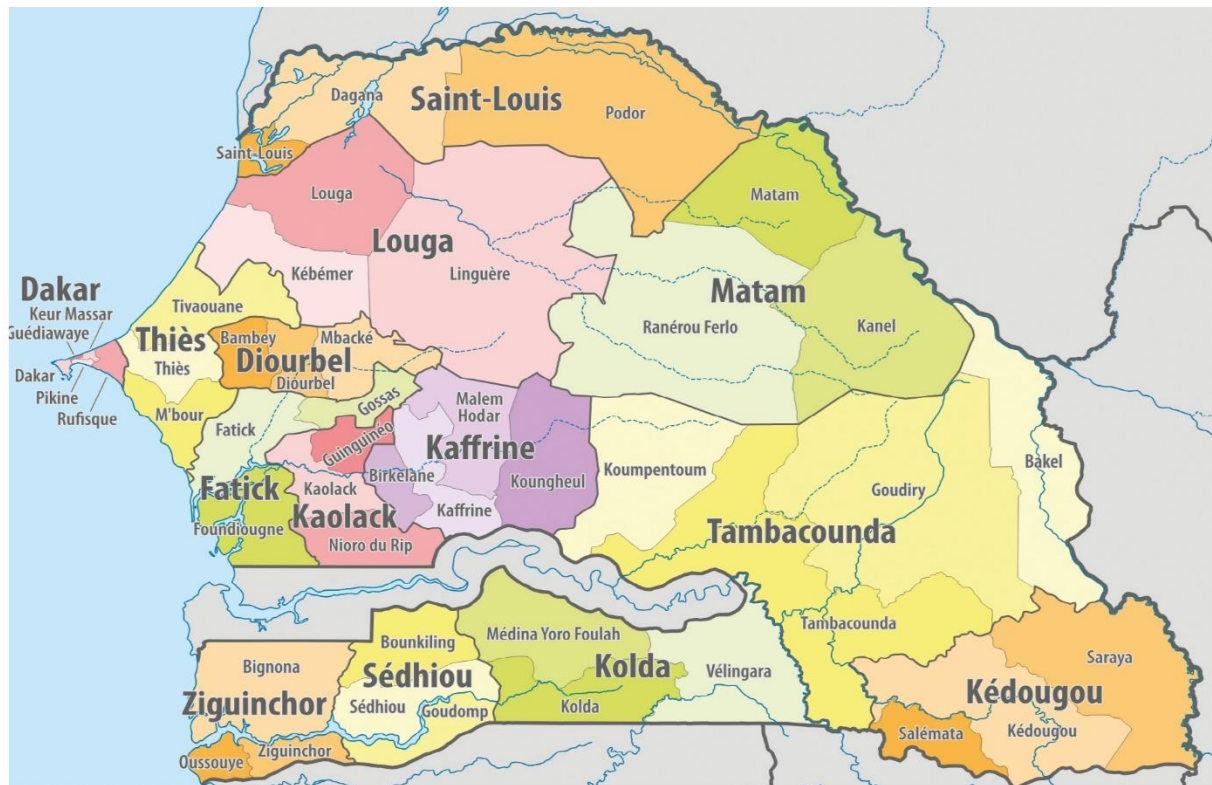


TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES FIGURES.....	9
LISTE DES CARTES.....	14
AVANT-PROPOS	15
INTRODUCTION GENERALE.....	16
I PREMIERE PARTIE - MISE EN ŒUVRE DU RNE.....	20
I.1 PRINCIPAUX CONCEPTS ET DEFINITIONS ET METHODOLOGIE DU RNE EN SUBSTANCE ...	20
I.1.1 Principaux concepts et définitions.....	20
I.1.2 Synthèse de la méthodologie du RNE	22
I.1.2.1 Approche	22
I.1.2.2 Champs du recensement	23
I.1.2.3 Date de référence et période de collecte.....	23
I.1.2.4 Méthodes de collecte.....	23
I.1.3 Outils de collecte.....	30
I.2 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	31
I.2.1 Cadre institutionnel	31
I.2.2 Organisation de la collecte des données	31
I.3 DEROULEMENT DE L'OPERATION	35
I.3.1 Préparation.....	35
I.3.2 Constitution des bases de sondage.....	35
I.3.3 Dénombrement du cheptel.....	36
I.3.4 Traitement, analyse et évaluation de la qualité des données	36
I.3.5 Communication	36
II DEUXIEME PARTIE - PRINCIPAUX RESULTATS DU RNE	37
II.1 ÉVALUATION DES RESULTATS DU RECENSEMENT.....	37
II.1.1 Couverture de l'échantillon, taux de non-réponses, données aberrantes.....	37
II.1.1.1 Couverture de l'échantillon	37
II.1.1.2 Taux de non-réponses.....	39
II.1.1.3 Données aberrantes.....	40
II.1.2 Mesure de la précision des estimateurs et validation des résultats du recensement	41
II.1.3 Evaluation externe des résultats du RNE	46
II.1.3.1 Comparaison des données du recensement avec celles de la CAMVAC 2022-2023.....	46
II.1.3.2 Comparaison des résultats de l'enquête avec les données de AGRIS 2021-2022	46
II.1.3.3 Comparaison des résultats du RNE avec les données de RGPH-5.....	47
II.2 CARACTERISTIQUES DES MENAGES AGROPASTORAUX.....	48
II.2.1 Effectifs et taille des ménages agropastoraux	48
II.2.2 Caractéristiques de la population des ménages agropastoraux	49
II.2.2.1 Structure de la population totale des ménages agropastoraux	49
II.2.2.2 Structure de la population qui pratique l'élevage dans les ménages agropastoraux	50
II.2.2.3 Structure par sexe et par âge de la population qui pratique l'élevage.....	53
II.2.2.4 Niveau d'instruction et d'alphabétisation de la population	55
II.2.2.5 Affiliation à une organisation professionnelle d'élevage (OPE).....	56
II.2.2.6 Activités principales de la population pratiquant l'élevage	57
II.2.2.7 Place des femmes et des jeunes dans l'activité d'élevage.....	58
II.3 CARACTERISTIQUES DE L'ELEVAGE TRANSHUMANT.....	60
II.3.1 Caractéristiques des zones de concentration des troupeaux transhumants.....	60
II.3.2 Répartition géographique et caractéristiques des troupeaux transhumants	62
II.3.3 Éléments sociodémographiques de la transhumance	66
II.3.3.1 Statut des bergers conduisant les troupeaux	66

II.3.3.2	Types d'accompagnants des bergers.....	67
II.4	CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS D'ELEVAGE MODERNE	68
II.4.1	Répartition géographique des exploitations d'élevage moderne	68
II.4.2	Forme juridique, immatriculation et propriété des exploitations	69
II.4.2.1	Forme juridique des exploitations	69
II.4.2.2	Immatriculation des exploitations	70
II.4.2.3	Propriété foncière des exploitations	71
II.4.2.4	Affiliation des exploitants à une organisation professionnelle d'élevage	72
II.4.3	Sources d'alimentation en eau et en énergie des exploitations	72
II.4.3.1	Alimentation en eau	72
II.4.3.2	Alimentation en énergie	74
II.5	EFFECTIFS DU CHEPTEL	76
II.5.1	Répartition géographique du cheptel	76
II.5.1.1	Cheptel bovin.....	77
II.5.1.2	Cheptel ovin.....	78
II.5.1.3	Cheptel caprin	79
II.5.1.4	Cheptel équin	80
II.5.1.5	Cheptel asin.....	81
II.5.1.6	Cheptel camelin	82
II.5.1.7	Cheptel porcin	82
II.5.1.8	Cheptel avicole	83
II.5.1.9	Autres espèces.....	86
II.5.2	Répartition du cheptel selon le sexe du propriétaire	87
II.5.2.1	Répartition du bétail.....	89
II.5.2.2	Répartition de la volaille	90
II.5.2.3	Répartition des autres espèces	91
II.5.3	Taille moyenne du cheptel	92
II.5.3.1	Taille moyenne selon les lieux de dénombrement	92
II.5.3.2	Taille moyenne du cheptel selon le sexe du propriétaire	96
II.5.4	Zones écogéographiques et densité du bétail	101
II.5.4.1	Taille du bétail selon les zones écogéographiques	101
II.5.4.2	Densité du bétail par zone écogéographique	104
II.6	PRATIQUES D'ELEVAGE.....	106
II.6.1	Ménages agropastoraux	106
II.6.1.1	Objectifs d'élevage	106
II.6.1.2	Races élevées	110
II.6.1.3	Alimentation du bétail	119
II.6.1.4	Abreuvement du bétail en saison sèche.....	134
II.6.1.5	Pratiques sanitaires	135
II.6.1.6	Pratique de l'amélioration génétique	159
II.6.1.7	Autres pratiques	162
II.6.2	Exploitations d'élevage moderne	166
II.6.2.1	Objectifs d'élevage	166
II.6.2.2	Races élevées	171
II.6.2.3	Alimentation des animaux	173
II.6.2.4	Pratiques sanitaires	177
II.6.2.5	Pratique de l'amélioration génétique	- 186 -
II.6.2.6	Pratique des cultures fourragères	- 188 -
III	CONCLUSIONS.....	- 189 -
ANNEXES.....		192

AGRI	Système international des sciences et technologie agricoles
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
BCRNE	Bureau central du Recensement national de l'Élevage
CAMVAC	Campagne de vaccination
CAPI	Computer-Assisted Personal Interview
CDRNE	Comité départemental du RNE
CILSS	Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CPRNE	Comité national de pilotage du RNE
CRD	Comité régional de Développement
CRRNE	Comité régional du RNE
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CTRNE	Comité technique national du RNE
CV	Coefficient de variation
DIAPER	Projet Amélioration des Instruments du Diagnostic permanent
DPES	Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques
DR	District de Recensement
DRA	District de Recensement agropastoral
DREPA	Direction régional de l'Élevage et des Productions animales
DSV	Direction des Services Vétérinaires
EAA	Enquête agricole annuelle
ECOWAP	Politique agricole régionale de la CEDEAO
ECTAD	Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières
EMM	Exploitation d'élevage moderne
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de Développement agricole
LiDESA	The Livestock Development Strategy for Africa (Stratégie de Développement de l'Élevage en Afrique)
LNERV	Laboratoire National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MASAE	Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage
NINEA	Numéro d'Identification National des Entreprises et des Associations
ODD	Objectifs de Développement Durable
OPE	Organisation professionnelle d'élevage
PC 15	Programme Conjoint No. 15 (<i>Programme de lutte contre la peste bovine</i>)
PCAE	Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Élevage
PDDAA	Programme Détaillé de Développement Agricole de l'Afrique

SIGLES ET ABREVIATIONS

PMRA 2020	Programme Mondial de Recensement de l'Agriculture 2020
PPR	Programme Productivité des Petits Ruminants
QG	Quartier général
RGPH-5	5 ^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RNA	Recensement National de l'Agriculture
RNAE	Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage
RNE	Recensement National de l'Elevage
SDEPA	Service départemental de l'Elevage et des Productions animales
SPISA	Système permanent et intégré de Statistiques agropastorales
SRSD	Service régional de la Statistique et de la Démographie
TER	Train Express Régional
UBT	Unité Bétail Tropical
UPS	Unité Primaire de Sondage
USS	Unité Secondaire de Sondage

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-1 : Répartition de l'échantillon par strate	26
Tableau II-1 : Taux de couverture de l'échantillon	38
Tableau II-2 : Taux de non-réponses pour les principales variables	40
Tableau II-3 : Mesure de la précision de l'estimateur « Ménages agropastoraux » pour le niveau région	42
Tableau II-4 : Mesure de la précision de l'estimateur « Ménages agropastoraux » pour le niveau département ..	44
Tableau II-5 : Répartition des ménages agropastoraux par région et selon le milieu de résidence (en nombre) ..	48
Tableau II-6 : Structure par âge et par sexe de la population totale des ménages agropastoraux.....	50
Tableau II-7 : Effectifs et proportion de la population qui pratique l'activité d'élevage dans les ménages agropastoraux et dans la population totale selon la région	51
Tableau II-8 : Répartition par région de la population pratiquant l'élevage selon le milieu de résidence.....	52
Tableau II-9 : Répartition de la population qui pratique l'activité d'élevage dans les ménages agropastoraux selon la classe d'âge et le sexe	53
Tableau II-10 : Âges moyens (en années) par région des personnes pratiquant l'élevage selon le sexe et l'espèce élevée.....	55
Tableau II-11 : Répartition de la population des ménages agropastoraux qui pratiquent l'élevage selon le sexe et le niveau d'instruction et d'alphabétisation	56
Tableau II-12 : Répartition de la population des ménages agropastoraux qui pratiquent l'élevage selon l'affiliation à une organisation d'élevage.....	56
Tableau II-13 : Répartition par région, selon l'activité principale exercée, de la population pratiquant l'élevage comme activité complémentaire	57
Tableau II-14 : Indice d'entrepreneuriat féminin et Indice de remplacement générationnel dans le secteur de l'élevage	58
Tableau II-15 : Répartition des zones de concentration et/ou de sites d'accueil de troupeaux en transhumance cartographiés par région selon leur nature	61
Tableau II-16 : Répartition en %, par région, des zones de concentration et/ou des sites d'accueil cartographiés selon l'effectif moyen de troupeaux en transhumance accueillis en période de haute fréquentation	62
Tableau II-17 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne intégrant les données FAO-ECTAD	69
Tableau II-18 : Répartition selon la région et le lieu de dénombrement des effectifs de bovins (en nombre de têtes)	77
Tableau II-19 : Répartition des effectifs d'ovins selon la région et le lieu de dénombrement	78
Tableau II-20 : Répartition des effectifs de caprins selon la région et le lieu de dénombrement.....	79
Tableau II-21 : Répartition des effectifs d'équins selon la région et le lieu de dénombrement	80
Tableau II-22 : Répartition des effectifs d'asins selon la région et le lieu de dénombrement	81
Tableau II-23 : Répartition des effectifs de camelins selon la région et selon le lieu de dénombrement.....	82
Tableau II-24 : Répartition des effectifs de porcins selon les régions et les lieux de dénombrement.....	83
Tableau II-25 : Répartition par région des effectifs des différents types de volaille familiale (en nombre de têtes)	84
Tableau II-26 : Répartition par région des effectifs des autres espèces	87
Tableau II-27 : Répartition du cheptel recensé dans les ménages agropastoraux selon l'espèce et le sexe du propriétaire, au niveau national	88
Tableau II-28 : Taille moyenne du bétail sédentaire des ménages agropastoraux par espèce et par région.....	92
Tableau II-29 : Taille moyenne des volailles dans les ménages agropastoraux par type et par région.....	93
Tableau II-30 : Taille moyenne des autres espèces dans les ménages par espèce et par région	94
Tableau II-31 : Nombre de têtes, en moyenne par espèce, par troupeau transhumant et par région d'accueil	95
Tableau II-32 : Nombre de têtes en moyenne par espèce, par exploitation d'élevage moderne et par région.....	95
Tableau II-33 : Nombre de têtes de bétail en moyenne, par espèce et par région, selon le sexe du propriétaire .	97
Tableau II-34 : Nombre de têtes de volailles en moyenne par type et par région selon le sexe du propriétaire....	99
Tableau II-35 : Nombre de têtes en moyenne, pour les autres espèces, par région et selon le sexe du propriétaire	100
Tableau II-36 : Répartition des effectifs du bétail (en nombre de têtes) par espèce et selon les zones écogéographiques.....	102
Tableau II-37 : Répartition des effectifs du bétail (en UBT) par espèce et selon les zones écogéographiques ..	102

Tableau II-38 : Répartition à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins, des ovins, des caprins, des camelins ou des porcins, selon l'objectif poursuivi	107
Tableau II-39 : Répartition à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins ou des asins selon l'objectif poursuivi.....	108
Tableau II-40 : Répartition à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des volailles selon l'objectif poursuivi.....	109
Tableau II-41 : Répartition, à l'échelle nationale, du bétail élevé dans les ménages agropastoraux selon le type de race	110
Tableau II-42 : Répartition par région des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des bovins pratiqué	120
Tableau II-43 : Répartition par région des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des ovins pratiqué	122
Tableau II-44 : Répartition par région des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des caprins pratiqué	123
Tableau II-45 : Répartition par région des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des équins pratiqué	125
Tableau II-46 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des asins pratiqué	126
Tableau II-47 : Répartition par région des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des camelins pratiqué	127
Tableau II-48 : Répartition par espèce des sources d'abreuvement utilisées en saison sèche, au niveau national	135
Tableau II-49 : Répartition, au niveau national, selon le procédé utilisé par espèce, des personnes élevant du bétail dans les ménages et pratiquant l'amélioration génétique	162
Tableau II-50 : Effectif et proportion de ménages agropastoraux pratiquant la transhumance selon la région ...	163
Tableau II-51 : Effectifs d'animaux par espèce détenus par les ménages pratiquant la transhumance (en nombre de têtes)	163
Tableau II-52 : Effectif et proportion par région de ménages agropastoraux constituant des réserves fourragères	164
Tableau II-53 : Répartition, à l'échelle nationale, des principales espèces élevées dans les exploitations d'élevage moderne selon le type de race	172
Tableau II-54 : Répartition par région et par espèce des exploitations d'élevage moderne selon le mode d'alimentation des animaux élevés.....	174
Tableau II-55 : Pourcentages moyens d'exploitations d'élevage moderne pratiquant la complémentation et/ou la supplémentation, selon l'espèce élevée et la région	176
Tableau II-56 : Répartition, par région et par espèce, des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la vaccination.....	179
Tableau II-57 : Répartition, par région, des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de vaccination des animaux élevés.....	180
Tableau II-58 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence du suivi sanitaire par espèce -	186 -
Tableau II-59 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne pratiquant l'amélioration génétique selon le procédé utilisé par espèce.....	- 188 -

LISTE DES FIGURES

Figure II-1 : Boîte à moustaches des effectifs élevés pour quelques espèces	41
Figure II-2 : Comparaison des effectifs de bovins et de petits ruminants issus du RNE 2023 avec ceux de la CAMVAC 2022/2023	46
Figure II-3 : Comparaison des effectifs issus du RNE 2023 avec ceux de l'enquête Agris 2022	47
Figure II-4 : Effectif national de ménages agropastoraux (MA) selon le RNE 2023 et le RGPH-5 2023	47
Figure II-5 : Taille moyenne des ménages agropastoraux (en nombre d'individus) par région	49
Figure II-6 : Répartition de la population qui pratique l'activité d'élevage dans les ménages agropastoraux selon la classe d'âge et le sexe	53
Figure II-7 : Âges moyens (en années) selon les régions des personnes pratiquant l'élevage dans les ménages agropastoraux.....	54
Figure II-8 : Répartition de la population pratiquant l'élevage selon l'activité principale exercée	57
Figure II-9 : Indice d'entrepreneuriat féminin	59
Figure II-10 : Indice de remplacement générationnel	59
Figure II-11 : Nombre troupeaux en transhumance selon la région d'origine	64
Figure II-12 : Rythme d'abreuvement selon la mixité des troupeaux transhumants	64
Figure II-13 : Répartition des troupeaux selon la durée de la transhumance, toutes zones de concentration comprises	65
Figure II-14 : Répartition des troupeaux selon la durée de la transhumance et la région d'origine	66
Figure II-15 : Répartition des bergers selon leur statut.....	67
Figure II-16 : Répartition des troupeaux selon le type d'accompagnant	67
Figure II-17 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne cartographiées dans le cadre du RNE	68
Figure II-18 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la forme juridique	70
Figure II-19 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la détention d'un NINEA	70
Figure II-20 : Répartition, au niveau national, des exploitations d'élevage moderne selon la propriété foncière ..	71
Figure II-21 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la propriété foncière	71
Figure II-22 : Pourcentage d'exploitants par région affiliées à une OPE	72
Figure II-23 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en eau ..	72
Figure II-24 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en eau	73
Figure II-25 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en énergie	74
Figure II-26 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en énergie.....	75
Figure II-27 : Répartition, à l'échelle nationale, par espèce, des effectifs du cheptel (en nombre de têtes).....	76
Figure II-28 : Répartition par type des effectifs de volaille, à l'échelle nationale	77
Figure II-29 : Répartition de l'effectif national de volailles selon les régions.....	84
Figure II-30 : Répartition, à l'échelle nationale, du bétail recensé dans les ménages agropastoraux selon l'espèce et le sexe du propriétaire	89
Figure II-31 : Répartition des effectifs de volailles recensés à l'échelle nationale dans les ménages agropastoraux selon le type et le sexe du propriétaire	90
Figure II-32 : Répartition, selon l'espèce et le sexe du propriétaire, des effectifs des autres espèces recensées à l'échelle nationale, dans les ménages agropastoraux	91
Figure II-33 : Répartition des effectifs du bétail (en UBT) selon les zones écogéographiques.....	103
Figure II-34 : Densité du bétail (UBT/km2) selon les zones agroécologiques, en 2023	104
Figure II-35 : Répartition, à l'échelle nationale, des bovins élevés dans les ménages agropastoraux selon la principale race	111
Figure II-36 : Répartition, à l'échelle nationale, des ovins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race	112
Figure II-37 : Répartition, à l'échelle nationale, des caprins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race	114
Figure II-38 : Répartition, à l'échelle nationale, selon la principale race, des équins élevés dans les ménages agropastoraux.....	115

Figure II-39 : Répartition à l'échelle nationale des asins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race	117
Figure II-40 : Répartition à l'échelle nationale des porcins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race	118
Figure II-41 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des bovins pratiqué	119
Figure II-42 : Répartition à l'échelle nationale des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des ovins pratiqué	121
Figure II-43 : Répartition à l'échelle nationale des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des caprins pratiqué	123
Figure II-44 : Répartition à l'échelle nationale des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des équins pratiqué	124
Figure II-45 : Répartition à l'échelle nationale des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des asins pratiqué	125
Figure II-46 : Répartition à l'échelle nationale, des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des camelins pratiqué	126
Figure II-47 : Répartition des personnes élevant des bovins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	128
Figure II-48 : Répartition des personnes élevant des ovins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	129
Figure II-49 : Répartition des personnes élevant des caprins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	130
Figure II-50 : Répartition des personnes élevant des équins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	130
Figure II-51 : Répartition des personnes élevant des asins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	131
Figure II-52 : Répartition des personnes élevant des porcins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	132
Figure II-53 : Répartition des personnes élevant des camelins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	133
Figure II-54 : Répartition des personnes élevant des poules dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale.....	134
Figure II-55 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la pratique de la vaccination par espèce élevée, à l'échelle nationale.....	136
Figure II-56 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la fréquence de la vaccination par espèce élevée, à l'échelle nationale.....	136
Figure II-57 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins selon la pratique de vaccination.....	137
Figure II-58 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins selon la fréquence de vaccination.....	138
Figure II-59 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins selon la pratique de vaccination.....	138
Figure II-60 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins selon la fréquence de vaccination.....	139
Figure II-61 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins selon la pratique de vaccination.....	139
Figure II-62 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins selon la fréquence de vaccination.....	140
Figure II-63 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins selon la pratique de vaccination.....	140
Figure II-64 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins selon la fréquence de vaccination.....	141
Figure II-65 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins selon la pratique de vaccination.....	141

Figure II-66 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins selon la fréquence de vaccination.....	142
Figure II-67 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des camélins selon la pratique de vaccination.....	142
Figure II-68 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des camélins selon la fréquence de vaccination.....	143
Figure II-69 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des porcins selon la pratique de vaccination.....	143
Figure II-70 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des porcins selon la fréquence de vaccination.....	144
Figure II-71 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules selon la pratique de vaccination.....	144
Figure II-72 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules selon la fréquence de vaccination.....	145
Figure II-73 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux possédant des chiens selon la disponibilité d'un carnet de vaccination	146
Figure II-74 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la pratique du déparasitage, par espèce élevée, à l'échelle nationale	146
Figure II-75 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la fréquence du déparasitage, par espèce élevée, à l'échelle nationale	147
Figure II-76 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins, selon la pratique du déparasitage.....	147
Figure II-77 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins, selon la fréquence de déparasitage.....	148
Figure II-78 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins, selon la pratique du déparasitage.....	148
Figure II-79 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins, selon la fréquence de déparasitage.....	149
Figure II-80 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins, selon la pratique du déparasitage.....	149
Figure II-81 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins, selon la fréquence de déparasitage.....	150
Figure II-82 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins, selon la pratique du déparasitage.....	150
Figure II-83 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins, selon la fréquence de déparasitage.....	151
Figure II-84 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins, selon la pratique du déparasitage.....	151
Figure II-85 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins, selon la fréquence de déparasitage.....	152
Figure II-86 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules, selon la pratique du déparasitage.....	153
Figure II-87 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules, selon la fréquence de déparasitage.....	153
Figure II-88 : Répartition, à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage, selon les pratiques de traitement des animaux malades	154
Figure II-89 : Répartition, à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins selon les pratiques de traitement des sujets malades	155
Figure II-90 : Répartition, à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins selon les pratiques de traitement des sujets malades	155
Figure II-91 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins selon les pratiques de traitement des sujets malades.....	156
Figure II-92 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des équins selon les pratiques de traitement des sujets malades.....	156

Figure II-93 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des asins selon les pratiques de traitement des sujets malades	157
Figure II-94 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des camelins selon les pratiques de traitement des sujets malades	157
Figure II-95 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des porcins selon les pratiques de traitement des sujets malades	158
Figure II-96 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des poules selon les pratiques de traitement des sujets malades	158
Figure II-97 : Répartition des membres des ménages agropastoraux possédant des chiens selon les pratiques de traitement des sujets malades	159
Figure II-98 : Répartition par région des personnes élevant du bétail dans les ménages, toutes espèces confondues, selon la pratique de l'amélioration génétique	160
Figure II-99 : Pourcentages de personnes élevant du bétail dans les ménages, qui pratiquent l'amélioration génétique, par espèce, au niveau national	160
Figure II-100 : Répartition, au niveau national, selon le procédé utilisé, des personnes élevant des animaux dans les ménages et pratiquant l'amélioration génétique	161
Figure II-101 : Proportions par espèce, au niveau national, de personnes élevant du bétail qui utilisent un géniteur d'une autre race comme procédé d'amélioration génétique	161
Figure II-102 : Répartition des personnes élevant du bétail dans les ménages selon la pratique des cultures fourragères, au niveau national et par région	165
Figure II-103 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des bovins selon l'objectif d'élevage poursuivi	167
Figure II-104 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des ovins selon l'objectif d'élevage poursuivi	168
Figure II-105 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des caprins selon l'objectif d'élevage poursuivi	169
Figure II-106 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des porcins selon l'objectif d'élevage poursuivi	170
Figure II-107 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des équins selon l'objectif d'élevage poursuivi	171
Figure II-108 : Répartition, à l'échelle nationale, des animaux élevés dans les exploitations d'élevage moderne selon le type de race	172
Figure II-109 : Répartition, au niveau national, des exploitations d'élevage moderne selon le mode d'alimentation pratiqué par espèce élevée	173
Figure II-110 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la complémentation et/ou supplémentation des animaux élevés	175
Figure II-111 : Pourcentages moyens, à l'échelle nationale, d'exploitations d'élevage moderne pratiquant la complémentation et/ou la supplémentation, selon l'espèce élevée	175
Figure II-112 : Combinaisons de compléments/suppléments les plus pratiquées par les exploitations d'élevage moderne selon les espèces élevées	176
Figure II-113 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la vaccination, toutes espèces considérées	177
Figure II-114 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de vaccination, toutes espèces considérées	178
Figure II-115 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la vaccination par espèce élevée, au niveau national	178
Figure II-116 : Répartition, à l'échelle nationale et selon les régions, des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du déparasitage, toutes espèces considérées	- 182 -
Figure II-117 : Répartition, à l'échelle nationale et selon les régions, des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de déparasitage, toutes espèces considérées	- 182 -
Figure II-118 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du déparasitage par espèce élevée, à l'échelle nationale	- 183 -
Figure II-119 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de déparasitage des espèces élevées, à l'échelle nationale	- 183 -

Figure II-120 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du suivi sanitaire des animaux élevés.....	- 184 -
Figure II-121 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence du suivi sanitaire des animaux élevés, à l'échelle nationale.....	- 185 -
Figure II-122 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du suivi sanitaire par espèce, à l'échelle nationale.....	- 185 -
Figure II-123 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de l'amélioration génétique.....	- 186 -
Figure II-124 : Pourcentage d'exploitations d'élevage moderne pratiquant l'amélioration génétique par espèce, à l'échelle nationale.....	- 187 -
Figure II-125 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne pratiquant l'amélioration génétique selon le procédé utilisé.....	- 187 -
Figure II-126 : Pourcentages d'exploitations d'élevage moderne par région pratiquant les cultures fourragères	- 188 -

LISTE DES CARTES

Carte II-1 : Nombre de zones de concentration et/ou de sites d'accueil de troupeaux en transhumance cartographiés par région.....	60
Carte II-2 : Répartition des zones de concentration et/ou de sites d'accueil de troupeaux en transhumance cartographiés par région selon leur nature	61
Carte II-3 : Répartition par région des zones de concentration ayant reçu des troupeaux transhumants dans la période de mai à juin 2023	63
Carte II-4: Répartition des troupeaux transhumants recensés dans la période de mai à juin 2023.....	63
Carte II-5 : Répartition des effectifs du bétail (en UBT) selon les zones écogéographiques	103
Carte II-6 : Densité du bétail (UBT/km2) selon les zones agroécologiques, en 2023.....	105

AVANT-PROPOS



La disponibilité de données statistiques de qualité constitue un fondement essentiel pour la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques.

Dans un contexte marqué par des défis structurels liés à la souveraineté alimentaire, au changement climatique, à la création d'emplois décents particulièrement pour les jeunes et à l'accroissement des revenus des ménages, l'élevage apparaît comme un levier stratégique de transformation économique et sociale de notre pays.

Dans le nouveau référentiel des politiques, l'Agenda national de transformation « Sénégal 2050 », notre nation s'est engagée dans une dynamique de refondation de son modèle de développement avec comme socle la résilience, la durabilité, l'équité territoriale et la valorisation des potentialités internes.

Dans cette perspective, la connaissance précise des ressources animales, des systèmes d'élevage et des profils d'acteurs et d'actrices constituent un impératif pour réaliser les changements attendus.

La première phase du Recensement National de l'Élevage (RNE), dont les résultats font l'objet du présent rapport, a généré une base de données inédite sur l'état du sous-secteur au Sénégal : effectifs du cheptel, pratiques d'élevage, caractéristiques des ménages pratiquant l'élevage, des zones de concentration des troupeaux en transhumance et des exploitations d'élevage moderne.

Les résultats du RNE permettront d'améliorer la planification, de renforcer le ciblage des politiques publiques, d'orienter les investissements dans le sous-secteur et de promouvoir le développement de chaînes de valeur de produits animaux durablement compétitives.

Cette opération statistique d'envergure constitue ainsi une étape majeure vers un élevage sénégalais qui assure durablement la couverture de la demande nationale en produits animaux, conformément aux ambitions du Sénégal à l'horizon 2050.

Dr Mabouba DIAGNE,

Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire
et de l'Élevage du Sénégal

INTRODUCTION GENERALE

Au Sénégal, la contribution de l'élevage à l'économie reste faible (3,5% du PIB en 2022 et contribution de 0,1% à une croissance de 3,8%)¹, au regard de son important potentiel. Ce manque de performance résulte de plusieurs difficultés d'ordre structurel, dont la faible productivité du cheptel et l'insuffisance du niveau des investissements. En effet, malgré une hausse importante au cours de ces dernières années, le budget alloué au Ministère en charge de l'Élevage n'a pas permis de couvrir les besoins du secteur².

Pour tirer pleinement parti du potentiel sous-exploité du secteur, les filières d'élevage ont été retenues dans le nouveau référentiel de politique économique et sociale, le « Sénégal 2050 : Agenda National de Transformation », parmi les moteurs de la croissance. Le secteur doit, toutefois, pour atteindre les objectifs assignés, faire face à des enjeux et défis importants, qui se posent en termes de (i) souveraineté alimentaire, (ii) création et consolidation d'emplois, (iii) insertion socio-économique inclusive, surtout pour les femmes et les jeunes, (iv) promotion d'un entrepreneuriat profitable et porteur de croissance et (v) gestion intelligente des ressources naturelles et de la biodiversité pour leur durabilité. A cet effet, les investissements (publics et privés) dans le secteur se doivent nécessairement d'être améliorés et soutenus. Pour ce faire, il s'avère indispensable de disposer de statistiques de qualité.

L'analyse des statistiques produites actuellement par les services de l'élevage laisse apparaître que toutes les évaluations économiques relatives au secteur de l'élevage (production de viande, lait, œufs, cuirs et peaux) et par la même, toute la politique en matière d'élevage, dépendent de la fiabilité des statistiques essentiellement sur deux points : les effectifs du cheptel et les ratios associés.

Le cheptel national n'a cependant jamais fait l'objet d'un inventaire exhaustif. Il est fait état dans la littérature d'une tentative de dénombrement en 1961, mais celle-ci, pour des raisons qui n'ont pas été expliquées, n'avait pas abouti. Depuis lors, les effectifs sont estimés suivant une méthodologie variable selon les espèces. Dans les années 1965 à 1967, des améliorations ont été notées dans les méthodes d'estimation, avec les sondages réalisés lors des campagnes de vaccination contre la Peste bovine, dans le cadre du Programme Conjoint No. 15 (PC15)³, en vue de déterminer les paramètres zootechniques. Les données numériques obtenues étaient cependant parcellaires et incomplètes, du fait des limites des méthodes appliquées. En effet, les estimations étaient basées sur les effectifs vaccinés, affectés d'un taux de correction déterminé par les spécialistes d'élevage, sur la base de leurs connaissances et de leur expérience de terrain. Utilisée jusqu'en 1990, cette méthode d'estimation n'était plus applicable, du fait de l'adoption d'une nouvelle stratégie de vaccination des animaux, devenue sélective.

¹¹ ANSD, 2024

² Par exemple, en 2019, le budget du Ministère représentait 8,3% du budget alloué à l'Agriculture au sens large, donc largement en dessous des 30% de la part pour l'élevage des 10% des budgets nationaux alloués au minimum à l'Agriculture, recommandés par les ministres en charge des ressources animales de l'Unité Africaine lors d'une réunion à Abidjan en 2013, pour augmenter et soutenir les investissements dans le secteur de l'élevage.

³ Première tentative de contrôle de la peste bovine en Afrique, sous les auspices du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Organisation de l'Unité Africaine (OAU/IBAR). Le Programme a débuté en 1962, dans les pays limitrophes du Lac Tchad, grâce à l'assistance technique et financière multilatérale et a couvert 22 pays, de 1962 à 1976. Il a permis de vacciner plus de 120 millions de têtes de bétail.

Avec la nouvelle stratégie vaccinale, les effectifs des différentes espèces devaient désormais être déterminés par application d'un taux de croît défini chaque année au moyen d'une enquête sur la productivité des troupeaux. Cette enquête n'a, malheureusement, jamais été mise en œuvre de façon effective, pour des raisons liées principalement à l'absence de financement. Ainsi, pour les bovins, les données les plus récentes sur les paramètres de productivité datent de 1992, avec les résultats de l'enquête de suivi de troupeaux réalisée par la Direction de l'élevage, appuyée par le Projet « Amélioration des Instruments du Diagnostic permanent (DIAPER) » mis en place par le Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). En ce qui concerne les ovins et les caprins, le Programme Productivité des Petits Ruminants (PPR) du Laboratoire National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV) a permis de disposer d'une riche banque de données constituée à partir des résultats d'une série d'enquêtes menées sur une période de 10 années (1980 à 1989), dans trois sites supposés représentatifs de zones agroécologiques contrastées (Zone sylvopastorale, Bassin arachidier, Zone sud). Cependant, la caducité des données du PPR et les limites liées aux méthodes d'échantillonnage utilisées, rendent inadéquate leur extrapolation à l'ensemble des zones agroécologiques concernées. Des données sur la productivité des ruminants sont disponibles aussi au niveau de quelques projets de développement, mais elles ont l'inconvénient de ne concerner que la zone d'intervention de ces projets et donc de ne pas être applicables à l'échelle nationale.

Le Recensement National de l'Agriculture (RNA) réalisé courant 1997 et 1998, avec le comptage des animaux rattachés à l'exploitation agricole dans les zones rurales agricoles, avait également permis d'avoir une base de données riche et diversifiée, sur les caractéristiques du cheptel des exploitations agricoles rurales et d'obtenir un décompte assez satisfaisant des différentes espèces animales détenues par ces exploitations. Cependant, une bonne frange du potentiel du secteur de l'élevage n'avait pas été saisie au cours de cette opération. C'est le cas du cheptel sédentaire dans les ménages des zones urbaines et péri-urbaines, dans les fermes intensives de type industriel ou familial, mais aussi du cheptel transhumant du système pastoral. A ces manquements s'ajoutent les besoins portant sur des questions émergentes (pauvreté, sécurité alimentaire, gestion durable des ressources naturelles, genre, etc.), qui n'étaient pas ou insuffisamment pris en compte dans l'opération.

Actuellement, les données de structure disponibles sur le secteur de l'élevage proviennent pour l'essentiel du RNA, d'activités de statistiques courantes et d'études menées par les services du Ministère chargé de l'Elevage. Or, les données du RNA sont devenues obsolètes et caduques, tandis que les données produites par les services de l'élevage, outre qu'elles sont incomplètes, sont élaborées sur la base de simples déclarations, d'enquêtes non régulières ou d'observations qualitatives, en l'absence d'opérations formelles systématiques permettant de les fiabiliser.

La production des données sur les effectifs a été, par ailleurs, rendue difficile par les crises ou chocs qui ont souvent frappé le secteur et dont les conséquences sur la population animale ont perturbé les procédés d'estimation. Au cours des 25 dernières années, trois chocs majeurs, essentiellement d'ordre climatique, ont été vécus par l'élevage sénégalais. En 2002, il y a eu d'abord des pluies hors saison en début d'année, qui ont entraîné de fortes mortalités chez les bovins, les petits ruminants et les équins. Il s'en est suivi un hivernage très défavorable, qui a causé un déficit fourrager énorme et une longue période de soudure ayant entraîné de fortes chutes pondérales chez les ruminants, en particulier. En 2007 et en 2011, un déficit pluviométrique a été aussi enregistré, avec encore une forte incidence sur les performances et des mortalités de bétail importantes. Le Gouvernement a dû, à chaque fois, mettre en place une Opération Sauvegarde du Bétail (OSB) qui se révélera salutaire.

De ce qui précède, il ressort que, malgré les efforts considérables consentis pour améliorer la qualité des statistiques, les données sur le cheptel restent encore marquées par une certaine incomplétude et une faible fiabilité. Cette situation constitue un obstacle véritable au développement du secteur et justifie pleinement la décision du Ministère en charge de l'Elevage de réaliser un Recensement national de l'Elevage (RNE) dans le cadre du Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Elevage (PCAE), qui est financé par l'Etat du Sénégal, la Banque mondiale et le Fonds international de Développement agricole (FIDA).

L'objectif général du RNE est d'améliorer les connaissances sur l'élevage, pour une meilleure formulation des politiques et un meilleur pilotage des projets et initiatives de développement du secteur au Sénégal. Cet objectif doit répondre à quatre enjeux fondamentaux :

- la disponibilité de données structurelles sur les ménages qui pratiquent l'élevage et sur les caractéristiques sociodémographiques, le patrimoine et l'orientation économique de ces ménages ;
- la disponibilité de données stratégiques et pertinentes sur les effectifs des différentes espèces élevées, sur la structure du cheptel et sur les pratiques d'élevage ;
- la disponibilité de bases de sondage permettant l'exécution d'enquêtes permanentes sur le cheptel (suivi des paramètres économiques, zootechniques et zoosanitaires, étude des filières animales, analyse de chaînes de valeur, analyse de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire des ménages agropastoraux, etc.).
- la production de données pour faciliter le suivi de l'avancement vers les objectifs de développement nationaux, régionaux (PDDAA, ECOWAP, LiDESA) et mondiaux (ODD).

Plus spécifiquement, le RNE vise à :

- Recueillir des données permettant l'analyse détaillée du secteur de l'élevage à travers : (i) la caractérisation des ménages agro-pastoraux et de leur environnement de production, (ii) la connaissance des effectifs et de la structure du cheptel et (iii) la maîtrise des processus de production, de gestion et de commercialisation des produits animaux pour une meilleure organisation des chaînes de valeur.
- Contribuer à la mise en place d'un Système permanent et intégré de statistiques agropastorales (SPISA), par la mise en place d'un système d'informations fiable et performant, capable de prévenir l'évolution conjoncturelle de la situation de l'élevage et de décrire les transformations structurelles susceptibles de modifier, à moyen et long terme, la capacité de production du cheptel.
- Renforcer les capacités opérationnelles et techniques des agents et des services du Ministère en charge de l'Elevage au niveau central et au niveau déconcentré.

Les résultats produits au terme de la première phase du RNE ont fait l'objet des cinq documents suivants :

- rapport technique du RNE ;
- rapport de présentation des principaux résultats du RNE ;
- rapport des principaux tableaux statistiques du RNE ;
- atlas cartographique des résultats du RNE ;
- rapport de capitalisation de l'intégration des guides pastoraux dans le RNE.

Le présent rapport sur les principaux résultats du RNE inclut une synthèse du contenu des quatre autres documents. Il comprend deux parties. La première partie porte sur la mise en œuvre du RNE, avec une synthèse de la méthodologie utilisée et une présentation du cadre institutionnel et organisationnel et le déroulement de l'opération. La deuxième partie traite des résultats du RNE consistant en l'évaluation de la qualité des données, la caractérisation des ménages agropastoraux, des zones de concentration des troupeaux transhumants et des exploitations d'élevage moderne, la présentation des effectifs du cheptel et la description des pratiques d'élevage.

I PREMIERE PARTIE - MISE EN ŒUVRE DU RNE

I.1 PRINCIPAUX CONCEPTS ET DEFINITIONS ET METHODOLOGIE DU RNE EN SUBSTANCE

Le rappel des principaux concepts et définitions qui ont été adoptés pour la collecte des données se révèle important pour une bonne compréhension de la méthodologie et des résultats du RNE présentés dans le présent rapport. La présentation de la méthodologie est faite ici de manière synthétique. Pour de plus amples informations, on se référera au document dédié dans lequel elle est développée en détail.

I.1.1 Principaux concepts et définitions

□ Définitions et concepts généraux

- *Domaine d'étude* : Un domaine d'étude est une partie de l'univers sondé pour laquelle sont recherchés des résultats significatifs, c'est-à-dire des estimations séparées et d'une précision suffisante. Dans le cas du RNE, ce sont les 46 départements du pays qui sont considérés comme les domaines d'étude pour lesquels les estimations sont recherchées.
- *Unité statistique ou unité de sondage* : C'est l'unité d'observation (UO) des variables à étudier. On peut distinguer des UO de 1^{er} et de 2^{ème} degré. L'établissement d'UO de 1^{er} et de 2^{ème} degré permet de mieux répartir l'échantillon dans l'univers statistique.
- *District de recensement* : Le District de recensement (DR), appelé ailleurs Zone de Dénombrement (ZD) ou Section d'énumération (SE) ou encore Section de Dénombrement (SD), est une portion de territoire national abritant un certain nombre de concessions et d'habitants. C'est un ensemble d'aires géographiques définies, pour structurer la collecte des données et mieux répartir la charge de travail entre les enquêteurs sur le terrain, lors des opérations de recensement général de la population. La taille moyenne de la population admise pour un DR est, en général, de 800 à 1000 habitants en milieu rural aggloméré, de 500 à 800 habitants en milieu rural dispersé et de 1000 à 1200 habitants en milieu urbain.
- *Commune* : Une commune est une localité érigée officiellement en municipalité et dont l'autorité principale est le Maire. Elle regroupe les habitants du périmètre d'une même localité composée de quartiers et/ou de villages unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver les ressources nécessaires à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la nation.
- *Concession* : La concession est un ensemble de constructions entourées ou non d'un mur, d'une palissade ou de tout autre type de clôture. Elle peut se réduire dans certains cas à une seule construction (une case, une maison à un ou plusieurs bâtiments, ou autre) comportant plusieurs logements. Généralement, la concession est placée sous l'autorité d'un chef (appelé chef de concession). Les maisons à étages, y compris les immeubles, sont considérées comme une concession à part entière. Il est important de signaler qu'une concession peut abriter un ou plusieurs ménages.

- *Ménage* : Un ménage est défini généralement comme étant un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes, appelées membres du ménage, prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage.
- *Ménage agropastoral* : Un ménage est dit ménage agropastoral, si un au moins de ses membres pratique l'activité d'élevage pour son compte personnel ou pour le compte du ménage, sans être uniquement un salarié dans cette activité.
- *Chef de ménage* : Le chef de ménage est le membre du ménage qui, de manière générale, est responsable de l'organisation de la vie du ménage (logement, repas, autres). Le chef de ménage est nécessairement un résident, c'est-à-dire un membre permanent du ménage, et vit donc en permanence dans la concession du ménage.
- *Ménage urbain* : Est considéré comme ménage urbain, tout ménage vivant dans une zone urbaine, indépendamment de son appartenance ou non au secteur agricole. Au Sénégal, est considérée comme zone urbaine, toute localité qui a le statut de commune ou de commune d'arrondissement.
- *Ménage rural* : C'est un ménage vivant dans un village (zone rurale), indépendamment de son appartenance ou non au secteur agricole.

□ **Définitions et concepts relatifs à l'élevage**

- *Élevage* : Le terme élevage est défini comme l'ensemble des opérations qui assurent la multiplication, à l'usage des humains, d'animaux domestiques ou sauvages.
- *Cheptel* : Ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation ou, plus largement, d'une région ou d'un pays.
- *Troupeau* : C'est un ensemble d'animaux domestiques, élevés en commun dans une même exploitation et vivant sous la conduite d'un responsable appelé berger. Les troupeaux individuels appartenant à une famille peuvent évidemment être très divers en taille et en composition.
- *Zone de concentration (ou aire de concentration)* : Lieu où les troupeaux se rassemblent, en saison sèche pour le cheptel transhumant ou en saison des pluies, pour le cheptel sédentaire.
- *Couloir de passage* : Étendue linéaire, d'une largeur pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres et parfois balisée, qui assure le passage des animaux.
- *Piste de transhumance* : Voie définie et connue des bergers, sur laquelle s'effectue le déplacement des troupeaux transhumants.

D'autres concepts et définitions essentiels adoptés sont rappelés dans les chapitres traitant de la méthodologie et des résultats du RNE.

I.1.2 Synthèse de la méthodologie du RNE

I.1.2.1 Approche

L'approche retenue pour la mise en œuvre du RNE est celle d'une opération de collecte de données subdivisée en plusieurs modules, avec plusieurs questionnaires séparés. Bien qu'il s'agisse d'un recensement, certains modules du RNE sont mis en œuvre au moyen d'une enquête par sondage. L'approche se réfère au Programme Mondial de Recensement de l'Agriculture 2020 (PMRA-2020) parrainé par la FAO, qui recommande une approche modulaire pour la conduite des enquêtes dans le cadre des recensements de l'Agriculture.

Sur cette base, le RNE est réalisé en deux phases :

- (i) Phase 1 : Réalisation de modules centraux, dont le but est de constituer des bases de sondage pour toutes les enquêtes sur le secteur agropastoral et de procéder au recensement des effectifs du cheptel selon les différents modes d'élevage pratiqués. Ces modules centraux sont :
- Module 1 : mise à jour de la base de sondage des ménages pratiquant l'activité d'élevage, à travers la cartographie exhaustive de Districts de Recensement (DR) ;
 - Module 2 : recensement des points d'eau, des zones de concentration des troupeaux en saison sèche et des points de passage des pistes de transhumance ;
 - Module 3 : recensement des exploitations d'élevage moderne ;
 - Module 4 : recensement du cheptel sédentaire des ménages agropastoraux ;
 - Module 5 : recensement du cheptel en transhumance (dénombrement exhaustif) ;
 - Module 6 : recensement du cheptel des unités industrielles et des exploitations d'élevage moderne (dénombrement exhaustif).

Les modules 1, 2 et 3 se rapportent à l'étape de constitution des bases de sondage des unités primaires pour le recensement du cheptel sédentaire (mise à jour de la liste des ménages agropastoraux dans les DR-échantillons), pour le recensement du cheptel transhumant (recensement des points d'eau, des zones de pâturage, des aires de repos et des points de passage frontaliers) et pour le recensement du cheptel des exploitations d'élevage moderne (recensement des unités d'élevage moderne). Pour les modules 4, 5 et 6, ils portent sur le dénombrement du cheptel dans les trois lieux d'observation prédéfinis (ménages agropastoraux, zones de concentration des troupeaux en transhumance, exploitations d'élevage moderne).

- (ii) Phase 2 : mise en œuvre de modules complémentaires et thématiques, dans le cadre du développement d'un système permanent d'enquêtes devant assurer la production et la diffusion régulières de statistiques sur le secteur de l'élevage.

Pour les enquêtes relatives aux modules de cette phase, les variables d'observation et les questionnaires seront définis, après identification des thèmes et des enquêtes complémentaires à mener à la suite de la phase 1.

1.1.2.2 Champs du recensement

Le champ géographique du RNE couvre l'ensemble du territoire national (14 régions et 46 départements). La technique statistique appliquée au RNE se réfère à l'intégralité de ce champ géographique et permet de consolider l'édition des résultats à trois échelons administratifs (national, régional et départemental) et aussi selon les zones agroécologiques. Les opérations de collecte des données se déroulent en milieu rural, urbain et périurbain.

Le champ logique du RNE comprend l'ensemble des ménages et des exploitations agricoles sur le territoire national qui pratiquent l'élevage, associé ou non à une autre activité. Ainsi, pour les unités statistiques à observer, le RNE s'intéresse à l'ensemble des ménages et des exploitations agropastorales, quel que soit le mode d'élevage (sédentaire, transhumant ou moderne), les espèces animales élevées (bétail, volaille, abeilles, etc.) et le lieu de résidence ou d'implantation de ces unités (zones rurales, centres urbains ou zones périurbaines).

1.1.2.3 Date de référence et période de collecte

Dans une opération de la nature du RNE, qui se veut une photographie du cheptel en un instant t, les opérations et les périodes de collecte doivent être définies et programmées en tenant compte des événements qui peuvent perturber ou allonger les travaux de terrain. De ce fait, l'étalement des opérations de dénombrement du cheptel sur une longue période peut avoir comme conséquence l'intrusion d'événements particuliers, tels que les fêtes religieuses qui entraînent l'abattage d'un nombre important d'animaux pouvant constituer une source de biais dans les résultats.

Fort de ces considérations, une période d'enquête relativement courte (02 mois), placée hors des événements particuliers, a été choisie comme date de référence, pour le passage des agents chargés de la collecte des données dans les unités d'enquête (ménages agropastoraux, zones de concentration et exploitations d'élevage moderne).

1.1.2.4 Méthodes de collecte

1.1.2.4.1 Recensement du cheptel sédentaire des ménages (Modules 1 et 4)

Le module de l'élevage sédentaire concerne le cheptel élevé au sein des ménages agropastoraux (cheptel sédentaire). *L'élevage sédentaire* est défini comme un élevage dans lequel les animaux, en année normale⁴, sont sédentaires durant toute l'année. Un animal est sédentaire lorsque la distance qu'il parcourt ne dépasse pas une journée de marche du lieu de stabulation ou du point d'eau⁵.

⁴ Année au cours de laquelle, des événements non souhaités, susceptibles de bouleverser profondément la structure des troupeaux, n'ont pas été enregistrés (sécheresse, épizooties, pluies hors saison, etc.).

⁵Définition inspirée de plusieurs sources de définition des concepts « système d'élevage » et « système de production » : JOUVE, Ph., Recherches sur les systèmes de production et recherche-développement en agriculture. Définition et commentaires. CIRAD/CNEARC, 1986. Définition similaire adoptée par le SEDES en 1997 : un élevage sédentaire est un élevage fixé toute l'année sur un même terroir et où le troupeau revient, en général quotidiennement, au même point fixe.

Le module est mis en œuvre au moyen d'une enquête par sondage et réalisé à partir d'un échantillon de ménages agropastoraux, au lieu d'être une opération de collecte de données exhaustive portant sur l'ensemble des ménages agropastoraux du pays. Le plan de sondage proposé pour l'observation du cheptel sédentaire repose donc sur un sondage probabiliste aréolaire à deux degrés et à couverture nationale, avec stratification au premier degré.

I.1.2.4.1.1 *Univers et base de sondage des ménages agropastoraux*

Pour les unités statistiques observées, le recensement s'intéresse à l'ensemble des ménages agricoles (exploitations agricoles) sur le territoire national qui pratiquent l'élevage, associé ou non à une autre activité.

La base de sondage choisie est celle issue du Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) réalisé en 2013. A l'occasion, le territoire national avait été divisé en 17 164 DR, dont 16 108 DR dits agropastoraux, c'est-à-dire des DR qui abritent un ou plusieurs ménages pratiquant l'activité d'élevage. Ce sont ces DR agropastoraux qui constituent la base de sondage, qui couvre l'ensemble des cinq cent cinquante-sept (557) communes du Sénégal. Dans cette base, chaque DR agropastoral apparaît avec tous ses identifiants (région, département, arrondissement, commune, code d'identification, etc.) et le nombre de ménages agricoles et de ménages agropastoraux qu'il couvre. En vue du dénombrement du cheptel, la base a fait l'objet d'une mise à jour, qui a consisté en l'actualisation des listes des concessions et au dénombrement systématique et exhaustif des ménages dans chaque DR.

Il est rappelé que les Unités primaires de Sondage (UPS) sont constituées des DR agropastoraux qui sont tirés avec une probabilité proportionnelle à leur taille en termes de ménages agropastoraux, afin d'assurer une bonne représentativité de l'échantillon. Les Unités secondaires de Sondage (USS) sont les ménages agropastoraux (unités statistiques d'observation). Les informations sur les pratiques d'élevage⁶ (à différencier de pratique de l'élevage (voir définition dans chapitre I.1.1) sont obtenues par interview auprès de ces ménages. Il faut noter que dans un ménage agropastoral, le « cheptel commun ou collectif » constitué par les animaux du chef de ménage, peut être distinct du « cheptel individuel » composé d'animaux sous la gestion individuelle d'un membre du ménage. Il est donc important, pour l'interview du ménage, de procéder au recensement de l'ensemble de ses membres et d'identifier ceux qui pratiquent l'élevage, à travers la possession d'animaux.

I.1.2.4.1.2 *Domaine d'étude*

Un domaine d'étude est une partie de l'univers sondé pour laquelle sont recherchés des résultats significatifs, c'est-à-dire des estimations séparées et une précision suffisante correspondant généralement à un coefficient de variation inférieur à 15%. Dans le cadre du RNE, les 46 départements administratifs du pays sont considérés comme les domaines d'étude. Le critère de stratification évoqué plus haut, est défini par le milieu de résidence et intervient au premier degré du sondage. Ainsi, chaque domaine d'étude ou département comprend une strate de DR urbains et une strate de DR ruraux.

⁶ Voir contenu au chapitre II.6

I.1.2.4.1.3 Taille de l'échantillon

D'une manière générale, le critère de la précision des estimations et le critère du budget sont utilisés pour déterminer la taille de l'échantillon dans toute enquête auprès des ménages. C'est aussi le cas pour le module portant sur le recensement du cheptel des ménages agropastoraux. Ainsi, en l'absence de données sur les précisions des estimations dans les enquêtes antérieures sur l'élevage, le budget a été privilégié ici dans la détermination de la taille de l'échantillon des ménages agropastoraux. C'est pourquoi, pour obtenir une allocation optimale de l'échantillon des ménages agropastoraux entre les différentes strates et atteindre les meilleures précisions, l'équipe technique a préconisé de choisir un nombre fixe d'UPS par strate suffisamment grand pour avoir une bonne répartition de l'échantillon, en tenant compte, bien entendu, des contraintes budgétaires et de la répartition de la charge de travail entre les enquêteurs et les différentes zones d'enquête.

En définitive, il a été retenu de choisir une répartition de l'échantillon égale entre les départements et proportionnelle à l'intérieur du département, à l'effectif total des ménages agropastoraux de chaque strate. Pour ce faire, l'échantillon final a donc été fixé à 30 DR par département et 15 ménages dans chaque DR sélectionné au premier degré de sondage, équivalent à un échantillon global de 1 377 DR⁷ et 20 655 ménages pour l'ensemble des 46 domaines d'étude de l'univers.

La taille de l'échantillon peut également être obtenue par la formule générique suivante :

$$n_i = \frac{p_i (1 - p_i) * \alpha^2 * Deff}{E^2 * T_x}$$

où :

- n_i = le nombre de ménage-échantillons pour le département i ;
- p_i = la proportion de ménages qui pratiquent l'élevage
- α = la fractile égale à 1,96 ;
- $Deff$ = l'effet de grappe ou du plan, ici égal à 1,1 ;
- E = le risque d'erreur, égal à 5% ;
- T_x = le taux de réponse, 98%.

⁷ Le département de Salémata, dans la région de Kédougou, compte 27 DR agropastorales, au lieu des 30 prévus.

I.1.2.4.1.4 Répartition de l'échantillon

Tableau I-1: Répartition de l'échantillon par strate

Régions	Départements	Nombre de Ménage-échantillons			Nombre de DR		
		Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
Dakar	Dakar	-	450	450	-	30	30
	Guédiawaye	-	450	450	-	30	30
	Keur Massar	-	450	450	-	30	30
	Pikine	-	450	450	-	30	30
	Rufisque	105	345	450	7	23	30
Diourbel	Bambey	420	30	450	28	2	30
	Diourbel	345	105	450	23	7	30
	Mbacké	420	30	450	28	2	30
Fatick	Fatick	405	45	450	27	3	30
	Foundiougne	360	90	450	24	6	30
	Gossas	435	15	450	29	1	30
Kaffrine	Kaffrine	390	60	450	26	4	30
	Koungheul	420	30	450	28	2	30
	Malem Hoddar	420	30	450	28	2	30
	Mbirkilane	420	30	450	28	2	30
Kaolack	Guinguinéo	330	120	450	22	8	30
	Kaolack	315	135	450	21	9	30
	Nioro du Rip	405	45	450	27	3	30
Kédougou	Kédougou	345	105	450	23	7	30
	Salémata	315	90	405	21	6	27
	Saraya	435	15	450	29	1	30
Kolda	Kolda	345	105	450	23	7	30
	Médina Yoro Foulah	435	15	450	29	1	30
	Vélingara	360	90	450	24	6	30
Louga	Kébémér	420	30	450	28	2	30
	Linguère	390	60	450	26	4	30
	Louga	375	75	450	25	5	30
Matam	Kanel	360	90	450	24	6	30
	Matam	375	75	450	25	5	30
	Ranérou	435	15	450	29	1	30
Saint-Louis	Dagana	285	165	450	19	11	30
	Podor	390	60	450	26	4	30
	Saint-Louis	165	285	450	11	19	30
Sédhiou	Boukiling	405	45	450	27	3	30
	Goudomp	375	75	450	25	5	30
	Sédhiou	375	75	450	25	5	30
Tambacounda	Bakel	375	75	450	25	5	30
	Goudiry	420	30	450	28	2	30
	Koumpentoum	435	15	450	29	1	30
	Tambacounda	315	135	450	21	9	30
Thiès	Mbour	315	135	450	21	9	30
	Thiès	255	195	450	17	13	30
	Tivaouane	375	75	450	25	5	30
Ziguinchor	Bignona	345	105	450	23	7	30
	Oussouye	420	30	450	28	2	30
	Ziguinchor	180	270	450	12	18	30
Ensemble		15 210	5 445	20 655	1 014	363	1 377

Source : MASAE/RNE 2023

1.1.2.4.1.5 Modes de tirage

Les modes de tirage adoptés sont un tirage SPPT (tirage systématique avec des probabilités proportionnelles à la taille) pour les tirages du 1^{er} degré (tirage des DR) et un tirage aléatoire simple sans remise pour les tirages du second degré (tirage des ménages agropastoraux).

Le tirage SPPT auquel il est fait allusion au premier degré, induit une stratification implicite, ce qui lui confère un avantage certain en termes de représentativité de l'échantillon par rapport au tirage PIAR (probabilités inégales avec remise), utilisé aussi dans les enquêtes auprès des ménages.

Au premier degré, il sera donc sélectionné 30 unités primaires (DR) dans chaque département, selon *le mode de tirage systématique avec probabilités proportionnelles* à la taille des strates (urbaine et rurale du département), exprimée en nombre de US (ménages agropastoraux).

Au deuxième degré, 15 ménages agropastoraux seront tirés dans chaque DR agropastoral sélectionné au premier degré, selon *le mode de tirage aléatoire simple sans remise* (mode de tirage systématique, avec probabilités égales).

1.1.2.4.1.6 Mise en œuvre des tirages

A l'analyse, la base de sondage agricole issue du module de référence du RGPHAE 2013 n'est pas totalement utilisable en l'état, en raison d'un nombre assez élevé de DR de petite taille, c'est-à-dire des DR qui comptent moins de 10 ménages agropastoraux. Cette situation peut rendre impossible le tirage des US au 2^{ème} degré, si le nombre de ménages agropastoraux à tirer est supérieur à 10.

Le procédé suivant a été ainsi préconisé :

- i Identifier, dans un premier temps, toutes les unités de petite taille dans tous les domaines d'étude et les écarter, afin de constituer une nouvelle base de sondage avec les seuls DR (**au total 11.813 DR éligibles**) de taille égale ou supérieure à 10 ménages agropastoraux.
- ii Effectuer les tirages du 1^{er} degré dans la nouvelle base constituée (après isolement des DR de petite taille).
- iii Calculer un coefficient de redressement par strate dans chaque domaine d'étude où des unités de petite taille sont observées.

Après le calcul des poids de sondage, conformément au plan de sondage adopté, appliquer dans chaque strate concernée, le coefficient de redressement élaboré, en vue de réintégrer les unités isolées au moment des tirages.

Empiriquement, tout se passe donc comme si on retient comme hypothèse, que les caractéristiques des ménages dans les DR écartés du tirage ne sont pas particulières et qu'elles sont représentées dans les autres DR qui participent aux tirages du 1^{er} degré. Un échantillon représentatif de la population peut donc être tiré sans les DR de petite taille.

Ainsi, les 4 295 DR agropastoraux écartés et les 19 663 ménages agropastoraux qui y vivent seront reconsidérés lors de l'estimation du total (ou somme) de toute variable d'étude, par l'application de ces coefficients de redressement.

Le dénombrement des ménages (fait lors de la phase cartographie) dans chacun des DR-échantillons tirés a fourni une liste de ménages à partir de laquelle les ménages échantillons sont sélectionnés au deuxième degré. Le tirage des ménages a été fait après énumération de l'ensemble des ménages de chaque DR tiré. Quinze (15) ménages ont été tirés de façon systématique, sans remise dans chaque DR. Ce qui signifie que tous les ménages d'un même DR ont la même chance d'appartenir à l'échantillon.

Pour les besoins d'ajustement de la structure des données en termes d'effectifs de ménages, un calage par rapport aux résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2023 (RGPH-5) réalisé dans la même période, a aussi été fait. Le calage a été opéré à partir de la structure des ménages agropastoraux du RGPH-5 dans chaque département, selon le milieu de résidence des ménages (urbain et rural). Ainsi, le poids de chaque département selon le milieu de résidence des ménages agropastoraux issu du RGPH-5 a été appliqué à la structure des ménages agropastoraux du RNE, selon la formule suivante :

$P_i_{fin} = P'_m * D_m$, où :

$$D_m = \frac{\text{le nombre de ménages total du RNE} * \text{le poids du département selon le milieu de résidence issu du RGPH-5}}{\text{le nombre de ménages du département selon le milieu de résidence issu du RNE}}$$

I.1.2.4.2 Recensement du cheptel en transhumance (Modules 2 et 5)

L'élevage transhumant ou mobile est défini comme un élevage dans lequel les troupeaux se déplacent, en année normale, pendant une certaine période de l'année au-delà des auréoles de pâturage proches des campements, tels que définis pour l'élevage sédentaire (distance qui ne dépasse pas une journée de marche). Cet élevage implique le déplacement au moins d'une partie de la famille et de son habitat⁸.

Le recensement des points d'eau, des zones de concentration des troupeaux en saison sèche et des points de passage des pistes de transhumance (module 2) pour constituer la base de sondage pour le recensement du cheptel transhumant s'explique par le fait qu'à l'inverse du cheptel sédentaire, qui peut être observé dans le DR auprès du ménage propriétaire, le cheptel transhumant reste caractérisé par une grande mobilité et se trouve la plupart du temps loin des ménages propriétaires. Les points d'eau et les couloirs de passage ou les pistes de transhumance constituent donc l'univers des unités primaires au sein duquel les troupeaux transhumants seront observés.

Le choix du plan d'opérations est déterminé selon que le recensement a lieu en saison sèche (période de transhumance) ou en hivernage (en dehors de la période de transhumance). Si le recensement est réalisé en saison sèche, la base de sondage est constituée par la liste exhaustive des zones de concentration dans chaque département concerné. Si c'est en saison des pluies, la base de sondage est celle du recensement du cheptel sédentaire (cf. I.1.2.4.1).

Dans l'élaboration de la méthodologie, deux scénarios ont ainsi été établis pour le dénombrement du cheptel transhumant (module 5).

⁸Définition adaptée également des mêmes sources citées pour l'élevage sédentaire. Autre définition similaire (SEDES, 1977) : l'élevage transhumant est caractérisé par des déplacements saisonniers sur des territoires différents, avec retour annuel sur les mêmes parcours.

Scénario 1 : Recensement en saison sèche

Les troupeaux se retrouvent dans les zones de concentration ou sites d'accueil en période sèche. Ainsi, on procède à un recensement intégral de tous les troupeaux trouvés sur chaque zone répertoriée, auxquels on administre le questionnaire individuel.

Scénario 2 : Recensement en saison des pluies

Tout le troupeau se retrouve au niveau des ménages propriétaires. Les informations sur les animaux transhumants et ceux sédentaires peuvent alors être collectées simultanément lors d'une même enquête, auprès d'un échantillon unique de ménages agropastoraux. Les questionnaires relatifs aux deux modules (4 et 5) peuvent aussi être intégrés en un seul support.

Le dénombrement du cheptel transhumant est finalement intervenu en 2023, en saison sèche et a donc été déroulé selon le scénario 1.

La cartographie des zones de concentration des troupeaux transhumants a été réalisée par les services d'élevage du niveau déconcentré (cf. sous-chapitre I.2.2, point b).

I.1.2.4.3 Recensement du cheptel des exploitations d'élevage moderne (Modules 3 et 6)

L'élevage moderne est pratiqué généralement dans les systèmes de production⁹ où l'élevage constitue souvent l'unique composante du système de production. Il s'applique à une grande diversité d'espèces (bovins, petits ruminants, porcins, volaille, lapins, etc.) et reste caractérisé par une concentration des animaux au sein d'unités plus ou moins grandes, élevant le plus souvent une seule espèce animale. L'élevage des animaux est conduit en mode intensif (recours important aux intrants alimentaires et sanitaires, construction d'infrastructures d'élevage, stabulation permanente, utilisation de races exotiques, etc.) ou en semi-intensif (recours la plupart du temps aux sous-produits agricoles de la même exploitation), selon des niveaux d'investissement variables. Les unités d'élevage moderne sont la plupart du temps implantées par des opérateurs économiques privés.

Sur la base de cette description, il a été retenu, dans le cadre du RNE, qu'une *exploitation d'élevage* sera considérée *moderne* si (i) l'élevage est son activité principale, (ii) les facteurs de production qu'elle utilise sont performants, (iii) ses niveaux de production sont relativement importants et (iv) ses productions sont, pour l'essentiel, destinées à la vente.

Toutefois, lors du répertoriage, une certaine flexibilité a été apportée dans l'appréciation des caractéristiques relatives aux facteurs de production, aux niveaux de production et à la destination des productions, qui pouvait ne pas être nécessairement le marché. Le souci était d'éviter qu'une partie du cheptel échappe au dénombrement et donc que le recensement ne soit pas exhaustif. Ainsi, toute unité pratiquant de l'élevage, qui n'était pas implantée dans les ménages, était à inventorier.

⁹ Le système de production peut être défini comme étant la combinaison (dans l'espace et dans le temps) des ressources disponibles et des productions elles-mêmes : végétales et animales. Il peut aussi être conçu comme une combinaison plus ou moins cohérente de divers sous-systèmes productifs : les systèmes de culture, définis au niveau des parcelles ou groupes de parcelles traités de façon homogène, les systèmes d'élevage, définis au niveau de troupeaux ou fragments de troupeaux, ainsi que les systèmes de première transformation des produits agricoles «à la ferme » - Dufumier M., 1996.

La base de sondage est constituée de toutes les exploitations d'élevage moderne (unités industrielles, fermes d'élevage intensif ou semi-intensif) implantées dans chaque département concerné.

Le plan d'opérations pour le recensement de l'élevage moderne suivant a ainsi été retenu :

- Dénombrement et établissement de la liste exhaustive des exploitations d'élevage moderne existantes dans chaque département du domaine d'étude (module 5) ;
- Recueil d'informations auprès de toutes les exploitations répertoriées (module 6).

Le répertoriage des exploitations d'élevage moderne a été aussi réalisé par les services d'élevage du niveau déconcentré (sous-chapitre I.2.2, point b). Ce choix est justifié par le fait que, dans la plupart des cas, ces exploitations sont connues et répertoriées par ces services.

I.1.3 Outils de collecte

Pour la réalisation des enquêtes du RNE, l'application de collecte utilisée a été développée avec Survey Solutions, une plateforme constituée de plusieurs applications permettant d'assurer, pour les interviews personnelles assistées par ordinateur, toute la mise en œuvre d'une enquête, de la conception à la constitution de la base de données.

L'application consiste principalement en quatre (4) composantes :

- le « Designer » pour la conception des questionnaires ;
- le « Headquarter », pour la centralisation et la gestion de l'enquête ;
- le « Supervisor », pour la gestion de la collecte par les chefs d'équipe ou contrôleurs ;
- l'« Interviewer », pour la réalisation des entretiens par les enquêteurs.

Dans la pratique, la collecte des données est faite au moyen de tablettes. La version papier du questionnaire des différentes enquêtes qui a été implémenté dans ces tablettes est jointe en annexe. Les données collectées par les agents enquêteurs sont envoyées aux chefs d'équipe via une synchronisation, pour vérification et validation. Les données validées par les chefs d'équipe sont envoyées directement au niveau du serveur central via internet. Les données envoyées au niveau du serveur central sont visualisées, vérifiées, validées par l'équipe technique à partir de la plateforme de suivi « Survey solutions ».

I.2 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

I.2.1 Cadre institutionnel

Pour la mise en œuvre du RNE, les organes suivants ont été créés par arrêté interministériel n°013393 du 31 mai 2022 et par arrêté ministériel n°005310 du 28 mars 2022.

A l'échelle nationale

- un Comité national de Pilotage du RNE (CPRNE), organe chargé d'assurer le pilotage des opérations ;
- un Comité technique du RNE (CTRNE), organe chargé de formuler des avis techniques sur la préparation et la réalisation du RNE ;
- un Bureau central (BCRNE), organe d'exécution du RNE.

Au niveau déconcentré

- un Comité régional du RNE (CRRNE), chargé de veiller à la bonne organisation et au bon déroulement du RNE dans chaque région ;
- un comité départemental du RNE (CDRNE), chargé d'appliquer les recommandations du CRRNE et de veiller à la bonne marche des opérations de terrain.

I.2.2 Organisation de la collecte des données

Pour la collecte des données, un dispositif constitué d'agents de l'Etat et de contractuels a été mis en place.

Le personnel fonctionnaire comprend :

- le Coordonnateur national ;
- quinze (15) points focaux des structures des Ministères en charge de l'Agriculture et de l'Elevage et de l'ANSD intervenant comme superviseurs nationaux ;
- quatorze (14) Directeurs régionaux de l'Elevage et des Productions animales (DREPA), intervenant comme coordonnateurs régionaux, avec l'appui des quatorze (14) Chefs de Service régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) ;
- quarante-six (46) Chefs de Service départementaux de l'Elevage et des Productions animales (SDEPA), intervenant comme coordonnateurs départementaux du RNE et comme contrôleurs dans le cas du recensement de l'élevage moderne ;
- trois cent trente-quatre (334) Chefs de poste vétérinaire, intervenant comme enquêteurs et facilitateurs de la collecte sur le terrain.

Le personnel contractuel est constitué de :

- six (6) experts¹⁰ recrutés dans le Bureau Central pour appuyer la mise en œuvre du RNE ;
- quatre-vingt-dix (90) agents cartographes ;
- trois cent dix (310) agents recenseurs ;
- un personnel d'appui constitué d'un (1) gestionnaire et de quatre (04) chauffeurs.

¹⁰ Statistiques agricoles et d'élevage (2), développement informatique (2), communication (1), sociologie rurale (1)

Pour le dénombrement, cinq cent trente-quatre (534) guides pastoraux¹¹ ont été mobilisés pour accompagner les équipes de collecte.

Le dispositif de collecte est organisé suivant un niveau central et un niveau décentralisé de coordination et d'exécution.

(a) Niveau central

La coordination nationale de la collecte des données est assurée par le Bureau central du RNE (BCRNE), sous la supervision du Directeur de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques (DPES) du Ministère en charge de l'élevage. Les missions assignées au Bureau, dans ce cadre, sont de :

- Coordonner l'ensemble du processus de collecte et de gestion des données ;
- Élaborer la méthodologie et les documents techniques (questionnaires et manuels, etc.) ;
- Gérer le système de collecte et tous les utilisateurs ;
- Développer les applications de collecte, de transfert des données et de suivi des opérations ;
- Tester, valider et déployer les programmes sur les tablettes ;
- Assigner les entretiens aux équipes de collecte ;
- Préparer et exécuter le traitement des données et la production des résultats ;
- Mettre en place un système de sauvegarde et de gestion des informations collectées ;
- Préparer les fichiers de données et la documentation pour l'analyse et la diffusion des résultats.

Au sein du BCRNE, un Quartier général (QG) installé assure l'administration et la sécurité du système de collecte. L'équipe du QG est constituée d'un Administrateur, de ses assistants et des contrôleurs de la qualité des données.

L'Administrateur élabore les questionnaires, développe et teste les applications, crée et administre les équipes de collecte et déploie et supprime les questionnaires au niveau du QG.

Dans la mise en œuvre du système, des observateurs constitués par les responsables nationaux du Ministère en charge de l'Élevage (Ministre, Secrétaire général, Coordonnateurs de projet, etc.) (i) suivent l'état d'avancement de la collecte, (ii) visualisent les données collectées et (iii) émettent des avis sur le déroulement des opérations.

¹¹ Le guide pastoral assiste l'équipe d'enquête à mieux s'adapter au contexte physique et socioculturel de sa zone et contribue également à faciliter l'adhésion de la population locale au RNE

(b) Niveau décentralisé

Coordination de la collecte

A l'échelle de la région, la coordination de la collecte des données est assurée, par le DREPA, appuyé par le Chef du Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD). Les rôles et les responsabilités du DREPA relativement à cette coordination sont de :

- contribuer à la formation et à l'encadrement des équipes de collecte ;
- appuyer le déploiement des équipes de collecte sur le terrain ;
- gérer le matériel et les équipements affectés aux équipes ;
- apporter un appui technique aux équipes sur le terrain ;
- assurer le suivi de la collecte.

A l'échelle du département, le chef de service départemental de l'Élevage et des Productions animales (SDEPA) assure la coordination de la collecte. Il suit également le travail des équipes sur le terrain. Pour préparer l'arrivée des équipes, il mène au préalable, avec le soutien actif des autorités administratives, coutumières et religieuses locales, une forte sensibilisation de la population, pour leur adhésion lors du passage des enquêteurs pour les entretiens.

Équipes de collecte

Pour la mise à jour de la liste des ménages agropastoraux et le dénombrement des cheptels sédentaire et transhumant

Les équipes de collecte comprennent chacune quatre agents enquêteurs (agents cartographes ou agents recenseurs) et un chef d'équipe, soit cinq membres au total.

Le Chef d'équipe est le responsable direct et le garant de la qualité du travail des agents enquêteurs sous sa responsabilité. Son travail consiste à (i) assigner des entretiens aux enquêteurs, (ii) contrôler et suivre le travail de ces derniers et (iii) valider ou rejeter les entretiens qu'ils ont réalisés, il planifie les travaux de collecte dans la zone qui est affectée, en relation avec le chef de SDEPA.

L'Enquêteur (i) renseigne, au moyen d'une application mobile (tablette) permettant d'enregistrer les informations collectées¹², les entretiens reçus du chef d'équipe, (ii) transfère les entretiens (interviews) achevés dans la base de données centrale (serveur) et (iii) corrige les entretiens retournés par le chef d'équipe.

Chaque équipe est accompagnée par un guide pastoral (GP), pour faciliter l'adhésion des populations sur le terrain et la réalisation des interviews. Particulièrement pour le recensement du cheptel des troupeaux en transhumance, la présence du GP se révèle très importante pour l'identification des zones de concentration des troupeaux, le déplacement vers ces zones et le dénombrement des effectifs des troupeaux.

¹² Interview selon la méthode CAPI (Computer Assisted Personal Interview (Entretien individuel assisté par ordinateur))

Les équipes de collecte sont aussi assistées par les Chefs de SDEPA et les chefs de Poste vétérinaire (PV). Dans les zones de concentration, en plus du guide pastoral, chaque équipe est accompagnée obligatoirement par le chef de poste vétérinaire, pour l'exhaustivité des troupeaux à enquêter.

✍ Pour la cartographie des zones de concentration des troupeaux transhumants et des exploitations d'élevage moderne et le recensement du cheptel desdites exploitations

Dans chaque département, les équipes chargées de la collecte sont constituées par le chef de SDEPA, qui assure le rôle de contrôleur et les chefs de PV, qui assurent la collecte des données.

Le chef de SDEPA est le premier responsable et le garant de la qualité du travail réalisé dans son département. A ce titre, il assure un contrôle strict de chaque chef de PV. Dans le cas du recensement du cheptel de l'élevage moderne, il assigne à chaque enquêteur, la liste des exploitations à interviewer.

Dans le cas de la cartographie, le chef de PV procède, sur la base des questionnaires établis, à l'inventaire de toutes les zones de concentration des troupeaux en transhumance, avec l'appui des organisations d'éleveurs et de toutes les exploitations d'élevage moderne existantes dans sa circonscription administrative. Pour le recensement du cheptel des exploitations d'élevage moderne, il procède à l'interview de chacune des exploitations qui lui sont affectées. Ici également, les interviews sont réalisées au moyen d'une application mobile.

Pour la réalisation des enquêtes, le matériel essentiel suivant a été mis à la disposition de chaque équipe :

- des cartes professionnelles d'Agent recenseur ;
- des cartes des DR dans lesquels sont localisés les ménages à enquêter ;
- des tablettes (smartphones) dans lesquelles les questionnaires sont installés ;
- des sacs contenant les documents des enquêtes (manuels d'instructions, Powerbank, blocs notes).

I.3 DEROULEMENT DE L'OPERATION

I.3.1 Préparation

La préparation du RNE a été déroulée sur la période allant de mars 2021 à juillet 2022. Elle a consisté en la revue et l'actualisation des documents techniques, avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes, notamment l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et les Organisations professionnelles d'élevage (OPE) faîtières et en la formalisation du cadre institutionnel, avec la signature des arrêtés organisant le RNE et du protocole d'accord entre le Ministère en charge de l'Elevage et l'ANSD, pour accompagner la mise en œuvre de l'opération.

Les actions ci-après ont été réalisées dans la même période :

- finalisation de la méthodologie et des questionnaires relatives aux différents modules du RNE ;
- validation de la méthodologie et des questionnaires par le Comité technique du RNE, présidé par le Directeur Général de l'ANSD ;
- développement des applications de collecte et de traitement informatique des données ;
- élaboration du Plan de communication du RNE et démarrage de sa mise en œuvre qui a porté notamment sur la réalisation de spots publicitaires, des communiqués à la télé, à la radio et dans les journaux et l'organisation de réunions des Comités régionaux de Développement (CRD) sur le RNE ;
- recrutement et formation des agents cartographes, en vue de la mise à jour de la base de sondage pour le recensement du cheptel sédentaire des ménages.

Le RNE a été lancé officiellement le 27 novembre 2021 par Monsieur le Président de la République, lors de la Journée nationale de l'Elevage qui a été organisée à Dahra Djolof.

I.3.2 Constitution des bases de sondage

Les activités de préparation technique ont été suivies par une phase de cartographie pour la constitution des bases de sondage. Cette phase essentielle s'est déroulée entre juillet 2022 et avril 2023 et a consisté en :

- l'actualisation de la liste des ménages agropastoraux dans les DR pour la mise à jour de la base de sondage du recensement du cheptel sédentaire des ménages agropastoraux, avec les dates clés suivantes :
 - Recrutement des agents cartographes en mai 2022 ;
 - Formation des agents cartographes en juin 2022 ;
 - Phase pilote de la cartographie sur Dakar, du 15 juillet au 12 août 2022 ;
 - Recyclage des agents cartographes : 17 août 2022 ;
 - Cartographie des 13 autres régions, du 19 août au 11 septembre 2022, dans une première étape et du 07 décembre 2022 au 15 mars 2023 en second lieu.

La cartographie des ménages agropastoraux était prévue pour être terminée à la fin du mois de septembre 2022 au plus tard. Elle a dû cependant connaître une longue interruption, en rapport avec des difficultés d'ordre logistique et social¹³.

- la cartographie des zones de concentration et des sites d'accueil des troupeaux en transhumance et celle des exploitations d'élevage moderne ont été réalisées au courant des mois d'avril et de mai 2023.

I.3.3 Dénombrement du cheptel

Le dénombrement du cheptel a été réalisé dans la période allant du mois d'avril au mois d'août 2023, selon le calendrier suivant, incluant les actions préparatoires :

◇ Préparation

- recrutement des agents recenseurs, de décembre 2022 à avril 2023 ;
- choix des guides pastoraux, en avril 2023 ;
- formation des formateurs du RNE, du 27 mars au 01 avril 2023 ;
- enquête pilote à Thiès, le 31 mars 2023 ;
- formation du dispositif d'enquête, du 11 au 19 avril 2023 ;
- ateliers départementaux d'information et de sensibilisation des guides pastoraux, du 13 au 19 avril 2023.

◇ Dénombrement

- dénombrement du cheptel présent dans les ménages agropastoraux (cheptel sédentaire) : du 24 avril au 14 mai 2023 ;
- dénombrement du cheptel des troupeaux en transhumance dans les zones de concentration (cheptel en transhumance) : du 15 mai au 10 juin 2023 ;
- dénombrement du cheptel des exploitations d'élevage moderne : du 26 mai au 31 août 2023.

I.3.4 Traitement, analyse et évaluation de la qualité des données

Le traitement, l'analyse et l'évaluation de la qualité des données ont été réalisés dans la période de juillet 2023 à février 2024, à la suite des opérations de terrain. Au cours de cette étape, des travaux d'harmonisation de la structure des données du RGPH-5, avec celles du RNE, ont été menés. Les résultats provisoires ont été partagés avec les parties prenantes, dans le cadre de réunions organisées dans le dernier trimestre de l'année 2023.

I.3.5 Communication

La réalisation du RNE a été accompagnée, de juillet 2022 à décembre 2023, par la mise en œuvre d'un important volet Communication, qui s'est révélé essentiel durant cette première phase de l'opération. Dans ce cadre, entre autres réalisations, des Comités régionaux de Développement (CRD) sur le RNE se sont tenus dans toutes les régions, des tournées de sensibilisation ont été organisées et 3 300 spots publicitaires sur l'opération ont été diffusés à travers la télévision et les radios.

¹³ Mouvements d'humeur dans le secteur primaire et lenteurs dans les procédures d'acquisition des moyens roulants.

II DEUXIEME PARTIE - PRINCIPAUX RESULTATS DU RNE

Les résultats du Recensement national de l'Elevage (RNE) ont permis de constituer, en 2023, une base de données variées et importantes sur le secteur de l'élevage au Sénégal.

Ces informations portent à la fois sur les caractéristiques des acteurs du secteur (ménages, populations...) et des espèces animales élevées (bétail, volaille, etc.), sur les pratiques liées à l'activité d'élevage et sur les caractéristiques des lieux de pratique de l'activité (concessions des ménages, exploitations d'élevage moderne, zones de concentration des troupeaux, etc.).

Les informations recueillies révèlent un cheptel caractérisé par :

- (i) des effectifs de 22,0 millions de têtes de bétail, 11,3 millions de têtes de volaille domestique et diverses autres espèces animales (Lapins (34.630), Chiens (108.266), etc.) ;
- (ii) une grande diversité dans la composition des élevages observés, comprenant plusieurs espèces de bétail (bovins, ovins, caprins, porcins, équins, asins, camelins), de volaille (poulets, pintades, oies, pigeons, canards, etc.), et de diverses autres espèces animales comme les lapins, les abeilles, les chiens, ou les autruches ;
- (iii) une répartition spatiale plutôt inégale des effectifs selon les espèces entre les différentes circonscriptions administratives et les zones géographiques. Ces espèces se trouvent généralement dans les concessions des ménages agropastoraux, les exploitations d'élevage moderne ou les zones de concentration des troupeaux en transhumance pendant la saison sèche.

Les principaux résultats sont exposés dans cette deuxième partie du rapport.

II.1 ÉVALUATION DES RESULTATS DU RECENSEMENT

L'évaluation des résultats du RNE se révèle essentielle pour leur validation statistique et leur acceptation. Celle-ci consiste en deux étapes. Une évaluation interne portant sur la vérification de la qualité de la collecte (exhaustivité des unités observées, taux de non réponses, traitement des données aberrantes ou manquantes, etc.) et sur la mesure des erreurs d'échantillonnage. Une vérification externe, qui compare les résultats de l'enquête avec ceux d'autres études ou les projections établies à partir de celles-ci.

II.1.1 Couverture de l'échantillon, taux de non-réponses, données aberrantes

II.1.1.1 Couverture de l'échantillon

Le *tableau II-1* montre que tous les 1 377 DR de l'échantillon du 1^{er} degré ont été observés lors des opérations de dénombrement, soit un taux de couverture de 100% de l'échantillon du 1^{er} degré. Cependant, le nombre total de ménages agropastoraux observé (20 469) est un peu en dessous de l'échantillon prévu de 20.655 ménages (1 377 x 15). Cela s'explique par le fait que dans 2,7% des DR de l'échantillon (37 DR sur 1 377), il n'a pas été possible de sélectionner le nombre constant de 15 ménages prévu par DR, du fait de l'épuisement de la liste des ménages de remplacement.

Tableau II-1: Taux de couverture de l'échantillon

Base de données	Effectif collecté	Effectif après correction	Ecart/ Gap	Commentaires
Vérification de l'exhaustivité de l'échantillon				
Echantillon	Prévu	Observé		
DR	1 377	1 377	0	Taux de couverture, 100%
Ménages	20 655	20 469	186	Taux de couverture, 99,1%
Unités observées				
Ménages	20 469	20 469	0	
Population des ménages	210 270	210 264	-6	0,00% Observations doubles ou vides
Espèces élevées	97 965	97 959	-6	0,01% Erreurs, observations vides
Guides (confiage aux bergers)	1 176	1 176	0	
Espèces parties en transhumance	2 492	2 492	0	
Espèces en partance en transhumance	915	915	0	
Pratiques des ménages et de la population agropastorale				
Population pratiquant l'activité d'élevage	43 121	43 121	0	
Population pratiquant l'agriculture	44 031	44 031	0	
Ménages possédant des animaux partis en transhumance	1 088	1 088	0	
Ménages possédant des animaux devant partir en transhumance	437	437	0	
Membres élevant les principales espèces				
<i>Bovins</i>	11 174	11 174	0	
<i>Ovins</i>	23 553	23 553	0	
<i>Caprins</i>	20 789	20 789	0	
<i>Porcins</i>	702	702	0	
<i>Equins</i>	9 043	9 043	0	
<i>Asins</i>	9 289	9 289	0	
<i>Camelins</i>	10	10	0	
<i>Poules</i>	16 513	16 513	0	
<i>Abeilles (ruches)</i>	30	30	0	

MASAE/RNE 2023

Des raisons variées expliquent cette situation :

- a) L'hivernage 2022 (juillet/octobre), qui a coïncidé avec les travaux de cartographie et de mise à jour de la liste des ménages dans les DR de l'échantillon, a entraîné beaucoup de déplacements de familles du fait des inondations qu'il a causé, notamment dans la région de Dakar où 54% des DR concernés sont dénombrés.
- b) Les aménagements importants survenus entre 2013 (année d'élaboration de la base de sondage) et 2022, tels que les travaux entrepris sur le tracé du Train Express Régional (TER) dans la région de Dakar et la restructuration de certains quartiers (Baraque, à Liberté 6), ont considérablement modifié la structure et la composition de certains DR, avec des répercussions sur l'effectif des ménages ou les activités d'élevage pratiquées au sein de ces ménages.
- c) Au moment du dénombrement du cheptel en avril 2023, beaucoup de ménages d'éleveurs, dans certaines contrées du pays, avaient déjà quitté leurs lieux de résidence, avec leurs animaux, à la recherche d'eau et de pâturages ; ce qui explique les restrictions observées dans l'effectif des ménages, dans certains DR.

II.1.1.2 Taux de non-réponses

Les non-réponses résument les cas de refus, les omissions et les erreurs de remplissage. Des taux de réponses élevés ou importants contribuent à la fiabilité de toute étude. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir des taux de non réponse nuls ou faibles pour la validité des données.

Le *tableau II-2* présente l'effectif et la proportion des non réponses concernant les variables principales, qui ont été presque entièrement renseignées. Ce qui paraît acceptable, le taux de non réponses des variables n'atteignant pas le seuil de 5% (en général, seuil au-delà duquel les non réponses posent problème).

En ce qui concerne les variables « Pratique de l'élevage », « Pratique de l'agriculture », « Affiliation à une organisation d'éleveurs », « Espèces élevées », « Effectif de l'espèce élevée » et « Objectifs de l'élevage », pour lesquelles on a un effectif valide différent, cela tient au fait que, pour ces variables, seules les personnes concernées sont considérées dans le calcul du taux de non-réponse.

Tableau II-2 : Taux de non-réponses pour les principales variables

Variables	Effectif valide	Effectif manquant	Taux de réponse	Taux de non-réponses
District de recensement	210 264	0	100,0%	0,0%
Région	210 264	0	100,0%	0,0%
Département	210 264	0	100,0%	0,0%
Milieu de résidence	210 264	0	100,0%	0,0%
Sexe du CM	210 264	0	100,0%	0,0%
Age du CM (années révolues)	210 264	0	100,0%	0,0%
Sexe du membre	210 264	0	100,0%	0,0%
Age du membre (années révolues)	210 264	0	100,0%	0,0%
Niveau d'instruction	210 264	0	100,0%	0,0%
Activité principale du membre	210 264	0	100,0%	0,0%
Pratique de l'élevage ?	186 710 ¹⁴	0	100,0%	0,0%
Pratique de l'agriculture ?	186 710	0	100,0%	0,0%
Affiliation à une organisation d'éleveurs ?	35 072*	0	100,0%	0,0%
Espèces élevées (existence)	97 960*	0	100,0%	0,0%
Effectif de l'espèce élevée (nombre de têtes)	97 957	3	100,0%	0,0%
Objectifs de l'élevage	97 801	159	99,8%	0,2%

MASAE/RNE 2023

II.1.1.3 Données aberrantes

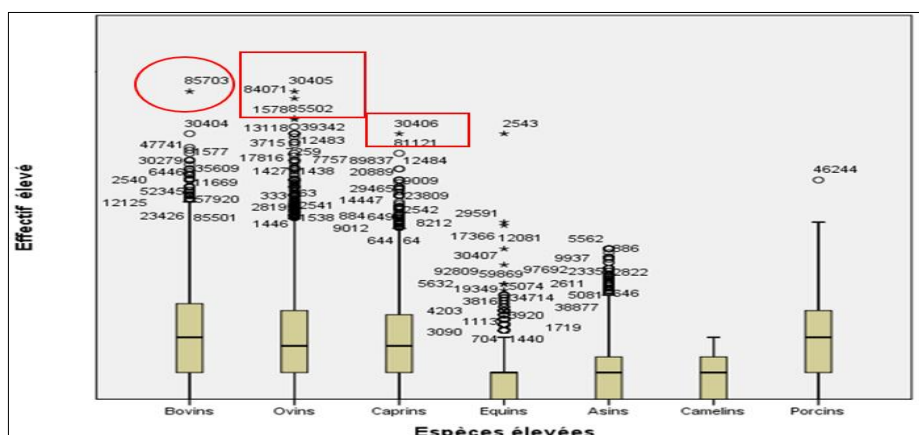
Au moyen d'un algorithme basé sur l'IA (Intelligence artificielle), des données aberrantes sur les effectifs du cheptel ont été identifiées. Cet algorithme permet de détecter des données suspectes, en comptant le nombre de découpes (ou de « splits ») qu'il faut effectuer pour réussir à isoler ces données. Plus le nombre de découpes est petit, plus la probabilité qu'il s'agisse de données suspectes est élevée.

En ce qui concerne la variable « effectifs du cheptel » de la base de données, l'algorithme a détecté 455 observations suspectes sur les 97 957, ce qui correspond à un taux de 0,5%. 99,5% des données sur les effectifs du cheptel sont jugées donc de bonne qualité. Les vérifications faites par la suite ont permis de confirmer la véracité des données suspectes (0,5%).

Un tri à plat a été réalisé également pour saisir, subjectivement, la variabilité des variables, c'est-à-dire la répartition des individus selon les diverses modalités. Spécifiquement pour les effectifs du cheptel, la boîte à moustaches « boxplot » a permis de visualiser plusieurs paramètres et d'identifier des valeurs extrêmes nécessitant une vérification. La *figure II-1* présente un exemple de boîte à moustaches des effectifs élevés suivant sept (7) espèces permettant d'identifier les observations pour lesquelles les effectifs ont des valeurs extrêmes.

¹⁴ Ou «*» : Personnes uniquement concernées par les variables pratiquant l'élevage et les espèces élevées

Figure II-1 : Boite à moustaches des effectifs élevés pour quelques espèces



MASAE/RNE 2023

II.1.2 Mesure de la précision des estimateurs et validation des résultats du recensement

Dans un plan de sondage probabiliste, toute estimation doit être accompagnée de la mesure de sa précision, afin de garantir une validation statistique. L'erreur d'échantillonnage est l'écart entre la *valeur estimée* et la *vraie valeur* de la variable observée. Elle est souvent mesurée par l'écart-type. Plus cet écart-type est faible, plus l'estimation est proche de la valeur réelle. Le coefficient de variation (CV) est le rapport de l'écart-type à la moyenne¹⁵. Un faible CV indique une estimation plus précise, tandis qu'un CV élevé reflète une dispersion importante autour de la moyenne. Le CV est généralement exprimé en pourcentage, permettant ainsi la comparaison de distributions de valeurs, même lorsque les échelles de mesure sont différentes.

D'une manière générale :

- une estimation est jugée acceptable si le CV est inférieur à 15% ;
- un bon niveau de précision correspond à un CV inférieur à 10% ;
- une estimation avec un CV inférieur ou égal à 5% est considérée comme très précise.

L'intervalle de confiance à 95% est un autre indicateur clé de la précision. Si cet intervalle est trop large, la fiabilité de l'estimation est remise en question. Il est également crucial de prendre en compte le nombre d'observations, car un échantillon trop petit entraîne souvent des CV élevés et donc une précision plus faible.

Au niveau national, l'estimation de l'effectif total des ménages agropastoraux donne un CV de 0,38 %, ce qui peut être considéré comme un excellent niveau de précision (*tableau II-3*). De même, au niveau régional, les CV compris entre 0,95%, pour Louga et 1,91%, pour Kédougou, sont jugés satisfaisants.

¹⁵ Lorsque l'on dispose des valeurs estimées de l'unité observée, le CV est défini par le rapport entre l'écart-type de l'estimation et la valeur de cette estimation.

Tableau II-3 : Mesure de la précision de l'estimateur « Ménages agropastoraux » pour le niveau région

Domaine (Région)	Estimation	Variance VB(Y)	Écart-type (Y)	Erreur standard $\sigma_{\sqrt{n}}$	CV(Y)	CV(%)	Marge d'erreur Score Z (95%)	Intervalle de confiance à 95%		Nombre observations n (échantillon)
								Inférieur $\bar{x}$ - Marge d'erreur	Supérieur $\bar{x}$ + Marge d'erreur	
Ensemble	704 026	7259501,9	2694,3	18,83	0,00383	0,38	37	703 989	704 062	20 469
Dakar	69 702	551034,7	742,3	15,99	0,01065	1,06	31	69 671	69 733	2 156
Ziguinchor	26 555	246262,3	496,2	13,53	0,01869	1,87	27	26 528	26 581	1 345
Diourbel	62 580	872042,1	933,8	25,42	0,01492	1,49	50	62 530	62 630	1 350
Saint-Louis	63 084	1175370,8	1084,1	29,71	0,01719	1,72	58	63 026	63 143	1 332
Tambacounda	46 570	235469,1	485,3	11,46	0,01042	1,04	22	46 548	46 593	1 792
Kaolack	62 842	784375,5	885,6	24,39	0,01409	1,41	48	62 794	62 889	1 319
Thiès	83 244	1155598,7	1075	29,42	0,01291	1,29	58	83 186	83 301	1 335
Louga	71 675	460010,5	678,2	18,47	0,00946	0,95	36	71 639	71 711	1 348
Fatick	51 689	521491,9	722,1	19,7	0,01397	1,4	39	51 650	51 727	1 344
Kolda	47 966	364875,1	604	16,44	0,01259	1,26	32	47 934	47 998	1 350
Matam	38 822	354786,1	595,6	16,21	0,01534	1,53	32	38 790	38 854	1 350
Kafrine	48 995	387490	622,5	14,67	0,01271	1,27	29	48 967	49 024	1 800
Kédougou	8 741	27961,7	167,2	4,64	0,01913	1,91	9	8 732	8 750	1 299
Sédhiou	21 560	122733,4	350,3	9,54	0,01625	1,62	19	21 542	21 579	1 349

MASAE/RNE 2023

Au niveau départemental, les CV les plus élevés sont observés pour Matam, Bignona, Saraya et Kédougou, avec respectivement 3,18%, 3,29%, 3,32% et 3,33% pour l'effectif des ménages agropastoraux (*tableau II-4*). Ce qui traduit également un niveau satisfaisant de la précision des estimations.

Pour les estimations relatives à la population totale des ménages agropastoraux, les niveaux de précision sont globalement satisfaisants. Cependant, les niveaux de CV sont relativement plus élevés pour le département de Matam (6,80%).

Pour les autres variables clés d'analyse du RNE, les tableaux en annexe 1 montrent que les niveaux de précision des estimations sont assez satisfaisants, avec des CV situés en dessous de 10%. Cependant, il est important de souligner que le CV dépasse le seuil de 15 % en ce qui concerne :

- les porcins et les camelins, pour la plupart des régions ;
- les équins, pour les départements de Pikine et Kédougou ;
- les asins, pour les départements de Keur Massar et Ziguinchor ;
- les bovins, pour le département de Rufisque.

Ces écarts sont généralement attribuables à un faible nombre d'unités d'observations dans certaines strates.

En conclusion, bien que les estimations du recensement soient dans l'ensemble précises et fiables, des améliorations s'avèrent nécessaires pour renforcer la précision dans les strates où le nombre d'observations est faible. Pour certaines espèces, en particulier, des ajustements méthodologiques devraient pouvoir améliorer la robustesse des résultats concernant des régions spécifiques.

Tableau II-4 : Mesure de la précision de l'estimateur « Ménages agropastoraux » pour le niveau département

Domaine (Région)	Estimation	Variance VB(Y)	Ecart-type (Y)	Erreur standard $\sigma^{\wedge}(n)$	CV(Y)	CV(%)	Marge d'erreur Score Z (95%)	Intervalle de confiance à 95%		Nombre observations n (échantillon)
								Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	
Ensemble	704 026	7259501,9	2694,3	18,83	0,00383	0,38	37	703 989	704 062	20 469
Dakar	12 524	62419,8	249,8	12,8	0,01995	1,99	25	12 499	12 550	381
Pikine	12 762	34438,5	185,6	8,77	0,01454	1,45	17	12 745	12 780	448
Rufisque	21 671	367026,3	605,8	28,65	0,02796	2,8	56	21 615	21 728	447
Guédiawaye	7 113	18245,9	135,1	6,46	0,01899	1,9	13	7 100	7 125	437
Keur Massar	15 631	68904,3	262,5	12,47	0,01679	1,68	24	15 607	15 655	443
Bignona	13 663	202207,9	449,7	21,2	0,03291	3,29	42	13 622	13 705	450
Oussouye	3 486	5667,6	75,3	3,55	0,0216	2,16	7	3 479	3 493	450
Ziguinchor	9 406	38386,8	195,9	9,29	0,02083	2,08	18	9 387	9 424	445
Bambey	20 621	237478,8	487,3	22,97	0,02363	2,36	45	20 576	20 666	450
Diourbel	14 484	45213,5	212,6	10,02	0,01468	1,47	20	14 464	14 503	450
Mbacké	27 476	589349,7	767,7	36,19	0,02794	2,79	71	27 405	27 546	450
Dagana	19 712	269998,5	519,6	24,69	0,02636	2,64	48	19 663	19 760	443
Podor	28 598	731499,6	855,3	40,82	0,02991	2,99	80	28 518	28 678	439
Saint-Louis	14 775	173872,7	417	19,66	0,02822	2,82	39	14 736	14 813	450
Bakel	6 760	23052	151,8	7,16	0,02246	2,25	14	6 746	6 774	450
Tambacounda	18 226	134704,3	367	17,3	0,02014	2,01	34	18 192	18 260	450
Goudiry	7 491	11606,8	107,7	5,12	0,01438	1,44	10	7 481	7 501	442
Koumpentoum	14 094	66105,9	257,1	12,12	0,01824	1,82	24	14 070	14 117	450
Kaolack	26 576	368081,8	606,7	28,6	0,02283	2,28	56	26 520	26 632	450
Nioro du Rip	26 931	373259	610,9	29,26	0,02269	2,27	57	26 874	26 988	436
Guinguinée	9 335	43034,8	207,4	9,97	0,02222	2,22	20	9 315	9 354	433

MASAE/RNE 2023

Tableau II-4 : Mesure de la précision de l'estimateur « Ménages agropastoraux » pour le niveau département (suite)

Domaine (Région)	Estimation	Variance VB(Y)	Ecart-type (Y)	Erreur standard $\sigma^{\wedge}(n)$	CV(Y)	CV(%)	Marge d'erreur Score Z (95%)	Intervalle de confiance à 95%		Nombre observations n (échantillon)
								Inférieur $\bar{x} - \text{Marge d'erreur}$	Supérieur $\bar{x} + \text{Marge d'erreur}$	
Mbour	30 157	480008,3	692,8	33,07	0,02297	2,3	65	30 092	30 222	439
Thiès	25 719	193781,7	440,2	20,84	0,01712	1,71	41	25 679	25 760	446
Tivaouane	27 367	481808,7	694,1	32,72	0,02536	2,54	64	27 303	27 431	450
Kébémér	21 027	124204,9	352,4	16,65	0,01676	1,68	33	20 994	21 059	448
Linguère	22 430	173658,5	416,7	19,64	0,01858	1,86	39	22 391	22 468	450
Louga	28 219	162147,1	402,7	18,98	0,01427	1,43	37	28 181	28 256	450
Fatick	26 140	270587,7	520,2	24,52	0,0199	1,99	48	26 092	26 189	450
Foundiougne	17 978	233459,4	483,2	22,93	0,02688	2,69	45	17 933	18 023	444
Gossas	7 570	17444,8	132,1	6,23	0,01745	1,74	12	7 558	7 582	450
Kolda	15 528	106987,1	327,1	15,42	0,02106	2,11	30	15 498	15 558	450
Vélingara	20 874	236714,6	486,5	22,94	0,02331	2,33	45	20 829	20 919	450
Médina Y. Foulah	11 564	21173,3	145,5	6,86	0,01258	1,26	13	11 550	11 577	450
Matam	17 053	294407,8	542,6	25,58	0,03182	3,18	50	17 003	17 103	450
Kanel	13 520	39051,4	197,6	9,32	0,01462	1,46	18	13 502	13 538	450
Ranérrou	8 249	21326,9	146	6,88	0,0177	1,77	13	8 235	8 262	450
Kafrine	8 552	23888,5	154,6	7,29	0,01807	1,81	14	8 538	8 566	450
Mbirkilane	7 898	37163,6	192,8	9,09	0,02441	2,44	18	7 880	7 916	450
Koungheul	16 039	98785,5	314,3	14,82	0,0196	1,96	29	16 010	16 068	450
Malem Hoddar	16 506	227652,4	477,1	22,49	0,02891	2,89	44	16 462	16 550	450
Kédougou	4 465	22110,5	148,7	7,01	0,0333	3,33	14	4 451	4 479	450
Salémata	2 364	1830,3	42,8	2,13	0,0181	1,81	4	2 360	2 368	405
Saraya	1 912	4020,9	63,4	3,01	0,03316	3,32	6	1 906	1 918	444
Sédhiou	6 110	22307,7	149,4	7,05	0,02444	2,44	14	6 096	6 124	449
Bounkiling	9 987	87635,7	296	13,96	0,02964	2,96	27	9 959	10 014	450
Goudomp	5 464	12790,1	113,1	5,33	0,0207	2,07	10	5 453	5 474	450

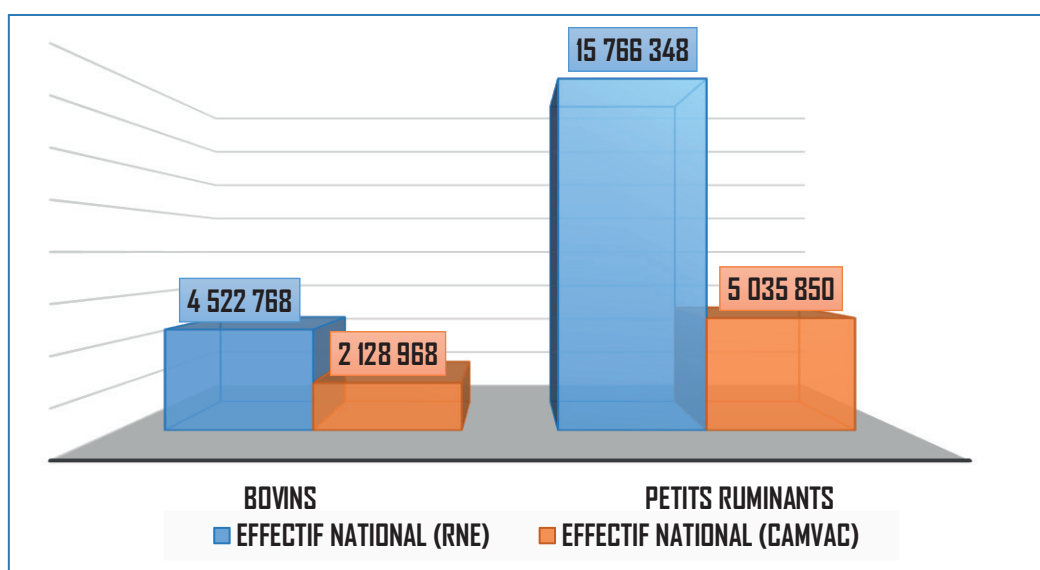
MAS4E/RNE 2023

II.1.3 Evaluation externe des résultats du RNE

II.1.3.1 Comparaison des données du recensement avec celles de la CAMVAC 2022-2023

La *figure II-2* présente les effectifs de bovins et de petits ruminants (ovins et caprins) selon les résultats du Recensement National de l'Élevage (RNE) 2023 et ceux de la Campagne nationale de vaccination (CAMVAC) 2022-2023. On note que les effectifs issus du RNE sont supérieurs à ceux de la CAMVAC, ce qui peut parfaitement se concevoir, dans la mesure où tous les animaux ne sont pas systématiquement vaccinés.

Figure II-2 : Comparaison des effectifs de bovins et de petits ruminants issus du RNE 2023 avec ceux de la CAMVAC 2022/2023



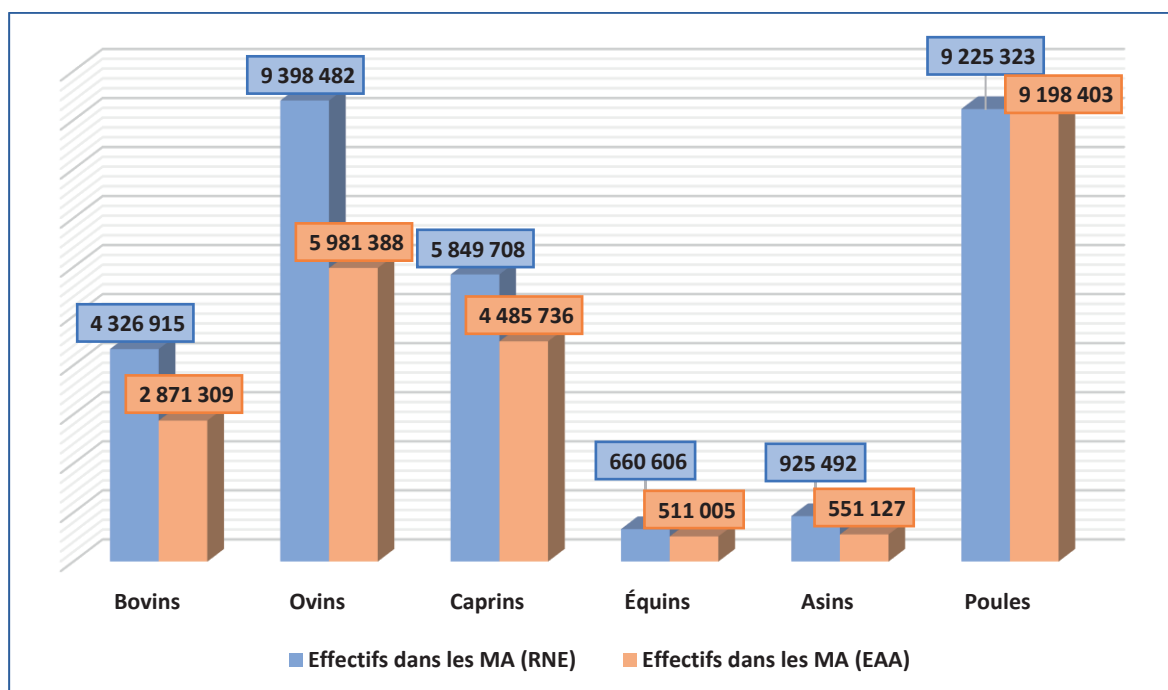
MASAE/RNE 2023

II.1.3.2 Comparaison des résultats de l'enquête avec les données de AGRIS 2021-2022

La *figure II-3* met en parallèle les effectifs dénombrés en 2023 dans les ménages agropastoraux dans le cadre du RNE avec ceux de l'enquête AGRIS¹⁶ (Enquête agricole annuelle (EAA)) en 2022. On peut noter que les effectifs du RNE sont plus élevés que ceux de l'enquête AGRIS. Toutefois, les effectifs restent très proches en ce qui concerne les poules familiales, qui sont élevées principalement dans les ménages et quelque peu proches pour les équins, que la majorité des ménages utilisent pour la traction, dans le cadre des travaux agricoles.

¹⁶ AGRIS est le système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles par le biais duquel la FAO aide, depuis 1974, ses pays membres à rendre leurs résultats de recherche visibles et accessibles. Il consiste en une base de données gratuite qui collecte des informations bibliographiques du monde entier sur les publications scientifiques, techniques et socioéconomiques portant sur des sujets très variés touchant l'alimentation et l'agriculture. Le système comprend le Réseau AGRIS et la base de données proprement dite.

Figure II-3 : Comparaison des effectifs issus du RNE 2023 avec ceux de l'enquête Agris 2022

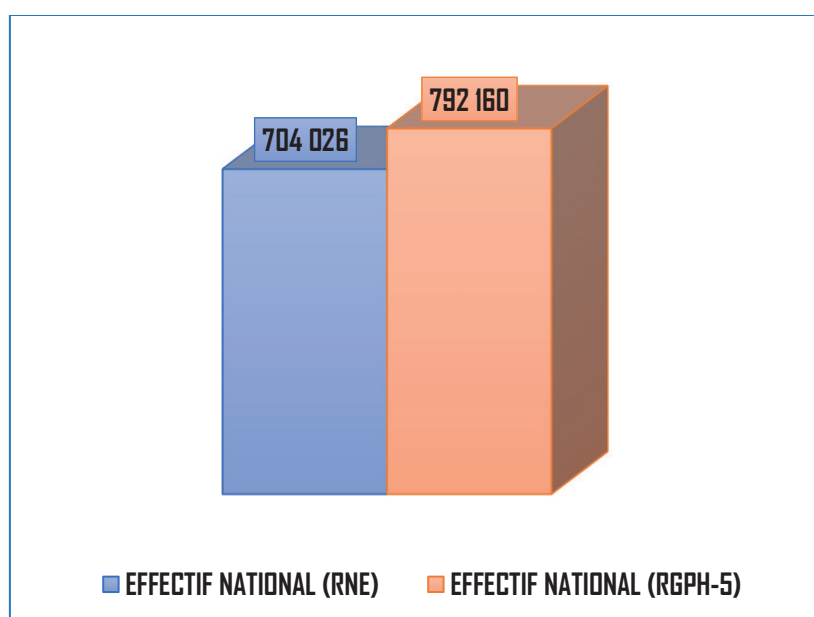


MASAE/RNE 2023

II.1.3.3 Comparaison des résultats du RNE avec les données de RGPH-5

La *figure II-4* compare le nombre de ménages agropastoraux recensés dans le cadre du RNE en 2023, soit 704 026 ménages, avec ceux issus du 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), soit 792 160 ménages. On peut noter une proximité entre les deux recensements, ce qui confirme une cohérence globale dans les estimations.

Figure II-4 : Effectif national de ménages agropastoraux (MA) selon le RNE 2023 et le RGPH-5 2023



MASAE/RNE 2023

II.2 CARACTERISTIQUES DES MENAGES AGROPASTORAUX

II.2.1 Effectifs et taille des ménages agropastoraux

Les résultats du RNE renseignent qu'en 2023, ce sont 704 026 ménages qui pratiquent l'élevage sur l'ensemble du territoire national, soit 34,4% de l'effectif total de ménages (2 045 436) recensés lors du RGPH-5, contre 28,2% en 2013 (RGPHAE). Ce qui semble indiquer que la proportion de ménages agropastoraux a relativement progressé sur la dernière décennie.

Ces ménages agropastoraux sont inégalement répartis entre les différentes régions, avec Thiès (11,8%), Louga (10,2%), Dakar (9,9%) et Saint Louis (9,0%) qui détiennent les plus importants effectifs, alors que les régions de Ziguinchor (3,8%), Sédhiou (3,1%) et Kédougou (1,2%) sont moins représentées. Cependant, la situation diffère si l'on considère les proportions de ménages agropastoraux à l'intérieur de chaque région. En effet, cette catégorie de ménage est plus représentée dans les régions de Kaffrine (68,2% des ménages), Louga (59,6%), Fatick (58,8%), Kolda (55,6%) et Matam (55,2%).

S'agissant du milieu de résidence, il ressort qu'à l'échelle nationale, plus des trois quarts (75,6%) des ménages pratiquant l'élevage sont localisés en milieu rural. Cette tendance est observée dans toutes les régions, excepté celle de Dakar où 89,3% des ménages agropastoraux résident en milieu urbain (voir répartition des ménages par département en annexe 2).

Tableau II-5 : Répartition des ménages agropastoraux par région et selon le milieu de résidence (en nombre)

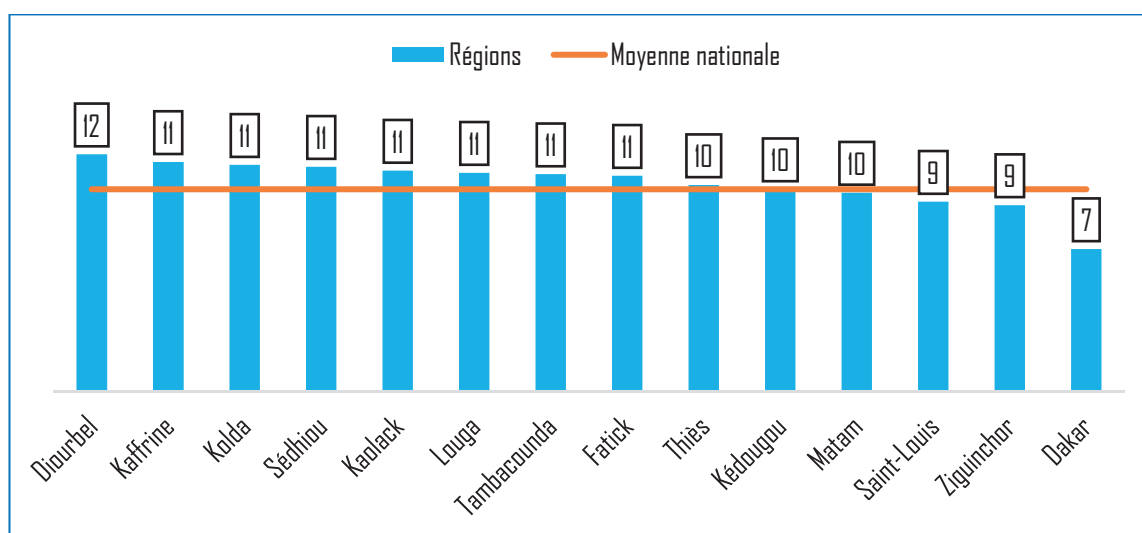
Régions	Effectif total des ménages du RGPH-5	Effectif et proportion des ménages agropastoraux du RNE						
		RURAL		URBAIN		Total		Proportion de ménages agropastoraux
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Dakar	632 581	7 491	10,7	62 211	89,3	69 702	9,9	11,0
Ziguinchor	87 685	18 733	70,5	7 822	29,5	26 555	3,8	30,3
Diourbel	194 789	56 209	89,8	6 371	10,2	62 580	8,9	32,1
Saint-Louis	138 251	43 493	68,9	19 592	31,1	63 084	9,0	45,6
Tambacounda	86 501	40 756	87,5	5 814	12,5	46 570	6,6	53,8
Kaolack	123 141	50 796	80,8	12 046	19,2	62 842	8,9	51,0
Thiès	265 939	60 716	72,9	22 528	27,1	83 244	11,8	31,3
Louga	120 331	63 816	89,0	7 860	11,0	71 675	10,2	59,6
Fatick	87 978	46 687	90,3	5 002	9,7	51 689	7,3	58,8
Kolda	86 200	39 708	82,8	8 259	17,2	47 966	6,8	55,6
Matam	70 365	33 633	86,6	5 188	13,4	38 822	5,5	55,2
Kaffrine	71 844	44 428	90,7	4 567	9,3	48 995	7,0	68,2
Kédougou	31 378	6 841	78,3	1 900	21,7	8 741	1,2	27,9
Sédhiou	48 453	19 069	88,4	2 492	11,6	21 560	3,1	44,5
Ensemble	2 045 436	532 376	75,6	171 650	24,4	704 026	100,0	34,4

MASAE/RNE 2023

Les ménages agropastoraux abritent 7 228 270 individus, soit 40% de la population totale du pays¹⁷. Les régions de Thiès, Louga et Diourbel enregistrent les effectifs les plus importants, représentant globalement près d'un tiers de la population totale des ménages agropastoraux.

Au niveau national, la taille moyenne d'un ménage agropastoral est de dix (10) individus¹⁸, avec des situations différenciées par région (*figure II-5*). En effet, cette taille varie de douze (12) individus dans la région de Diourbel, à sept (7) individus à Dakar (*voir taille moyenne des ménages par département en annexe 4*).

Figure II-5 : Taille moyenne des ménages agropastoraux (en nombre d'individus) par région



MASAE/RNE 2023

II.2.2 Caractéristiques de la population des ménages agropastoraux

II.2.2.1 Structure de la population totale des ménages agropastoraux

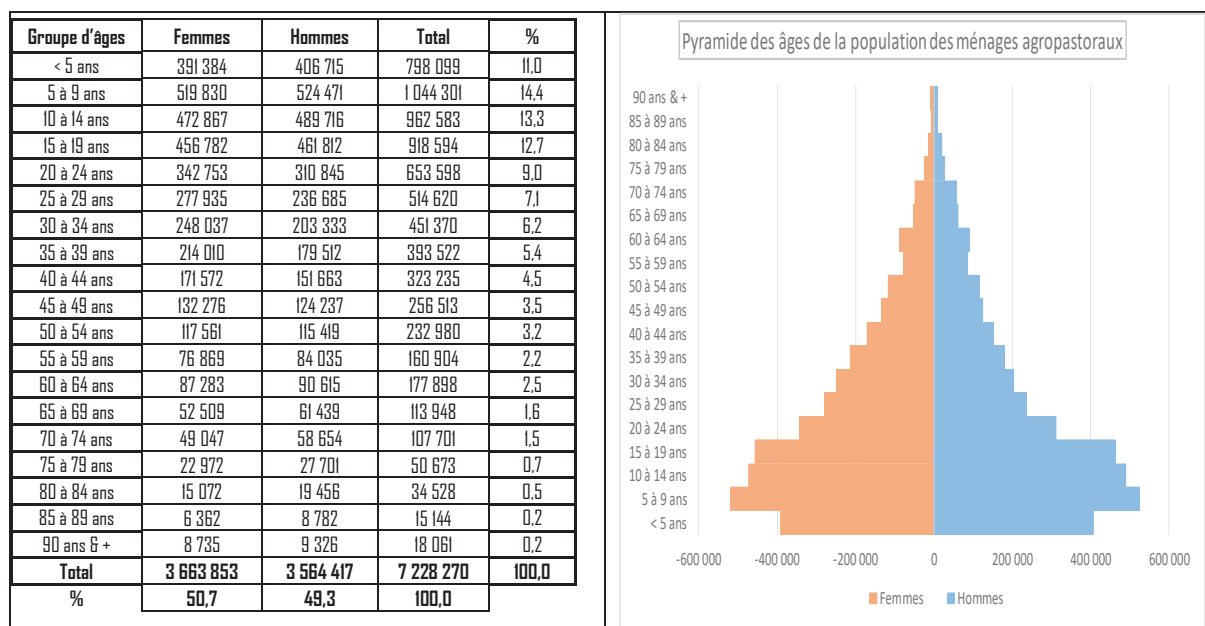
La population agropastorale (celle qui vit dans les ménages agropastoraux) est estimée à 7 728 270 personnes, en majorité localisées dans les régions de Thiès (11,7% des effectifs globaux), Louga (10,7%), Diourbel (10,2%), Kaolack (9,5%) et Saint-Louis (8,2%). La région de Dakar, avec 6,8% des effectifs globaux, arrive en 10^e position, devant celles de Matam, Ziguinchor, Sédhiou et Kédougou, où on a dénombré entre 1 et 5% de cette population.

L'étude de la structure par sexe et par âge révèle que la population agropastorale est majoritairement composée de femmes (50,7%), à la différence de la population totale du pays, dans laquelle le rapport hommes/femmes s'établit à 50,6%, en faveur des personnes de sexe masculin. Les jeunes (âgés de moins de 35 ans), avec 73,9% de l'effectif global, présentent des niveaux de proportion proches de ceux observés dans la population totale du pays (74,9%). Pour les personnes les plus âgées, les proportions sont de 7,2% pour la population âgée de 60 ans et plus, et 4,5% pour les plus de 64 ans (*tableau II-6*). Ces résultats sont corroborés par l'allure de la pyramide des âges, qui présente une base assez large (0 à 19 ans) et un sommet plus effilé (65 ans &+).

¹⁷ 18 126 390 individus (Résultats provisoires du RGPH5)

¹⁸ Selon le RGPH-5, la taille moyenne des ménages sénégalais est de neuf (9) personnes

Tableau II-6 : Structure par âge et par sexe de la population totale des ménages agropastoraux



MASAE/RNE 2023

L'indice de dépendance démographique au sein de la population agropastorale, qui mesure le rapport entre le nombre d'individus inactifs ou supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne (*c.à.d. ceux âgés de moins de 15 ans et ceux âgés de 65 ans et plus*), et le nombre de personnes supposées « actives » (*celles âgées de 15 ans à 64 ans*), s'établit à 77%. Ce qui signifie que 77 personnes « inactives » sont prises en charge par 100 personnes en activité ou en âge de travailler. Cet indice est légèrement supérieur à celui mesuré dans la population générale (soit 75,2%). Ce qui signifie que le niveau de dépendance est plus élevé en milieu agropastoral que dans la population totale.

Enfin, on note que la population agropastorale est essentiellement localisée en zone rurale, avec 79,5% des effectifs, contrairement à la population totale du pays qui réside majoritairement en milieu urbain (54,7% du total).

II.2.2.2 Structure de la population qui pratique l'élevage dans les ménages agropastoraux

L'élevage est pratiqué au Sénégal par 1 484 050 individus, soit 8,2% de la population totale du pays ou encore une personne sur dix en moyenne, qui exerce cette activité. Au plan régional, Kaffrine (avec 19,9% de la population totale de la région), Louga (16,0%) et Matam (13,6%), détiennent les proportions les plus élevées de populations qui pratiquent l'élevage, tandis que dans les régions de Dakar (2,2%), Diourbel (6,2%) et Sédhiou (6,4%), leur représentation est relativement faible.

En considérant la pratique de l'élevage au sein des ménages agropastoraux, on note qu'en moyenne, deux individus sur dix (20,5%) s'y adonnent. Ce ratio est plus marquant dans les régions de Matam (29,6%) et Kaffrine (29,5%) où près de trois personnes sur dix pratiquent cette activité. Par contre, à Fatick (16,5%), à Tambacounda (16,0%) et à Sédhiou (15,6%), les proportions se situent nettement en dessous de la moyenne nationale (*tableau II.7*).

Tableau II-7 : Effectifs et proportion de la population qui pratique l'activité d'élevage dans les ménages agropastoraux et dans la population totale selon la région

Régions	Population pratiquant l'élevage	%	Population totale des ménages agropastoraux	Population totale des ménages ordinaires	Proportion de la population pratiquant l'élevage dans la population des ménages agropastoraux	Proportion de la population pratiquant l'élevage dans la population totale
Dakar	86 099	5,8	490 523	4 004 425	17,6%	2,2%
Ziguinchor	48 849	3,3	245 159	617 568	19,9%	7,9%
Diourbel	129 809	8,7	736 302	2 080 332	17,6%	6,2%
Saint-Louis	127 179	8,6	591 742	1 202 4 38	21,5%	10,6%
Tambacounda	80 214	5,4	500 232	987 154	16,0%	8,1%
Kaolack	138 221	9,3	687 277	1 336 718	20,1%	10,3%
Thiès	176 418	11,9	849 058	2 463 679	20,8%	7,2%
Louga	180 252	12,1	774 909	1 125 910	23,3%	16,0%
Fatick	90 978	6,1	551 754	906 922	16,5%	10,0%
Kolda	95 391	6,4	537 387	914 797	17,8%	10,4%
Matam	112 790	7,6	381 328	831 632	29,6%	13,6%
Kaffrine	163 614	11,0	555 307	820 404	29,5%	19,9%
Kédougou	16 760	1,1	87 545	245 147	19,1%	6,8%
Sédhiou	37 476	2,5	239 746	589 264	15,6%	6,4%
Ensemble	1 484 050	100,0	7 228 270	18 126 390	20,5%	8,2%

MASAE/RNE 2023

L'examen de la répartition par région de la population qui pratique l'élevage révèle que cette dernière est davantage localisée dans les régions de Louga, de Thiès et de Kaffrine, avec respectivement 12,1%, 11,9% et 11,0% des effectifs totaux. Par contre, les régions de Sédhiou (2,5%) et de Kédougou (1,1%) sont très peu représentées (*tableau II.8*).

Enfin, l'activité d'élevage est surtout exercée en milieu rural, avec près de 83% des personnes concernées. Ce constat est le même pour toutes les régions, avec des proportions situées à plus de 68% des personnes concernées, à l'exception de la région de Dakar où seulement 11,1% des effectifs résident en zone rurale.

Tableau II-8 : Répartition par région de la population pratiquant l'élevage selon le milieu de résidence

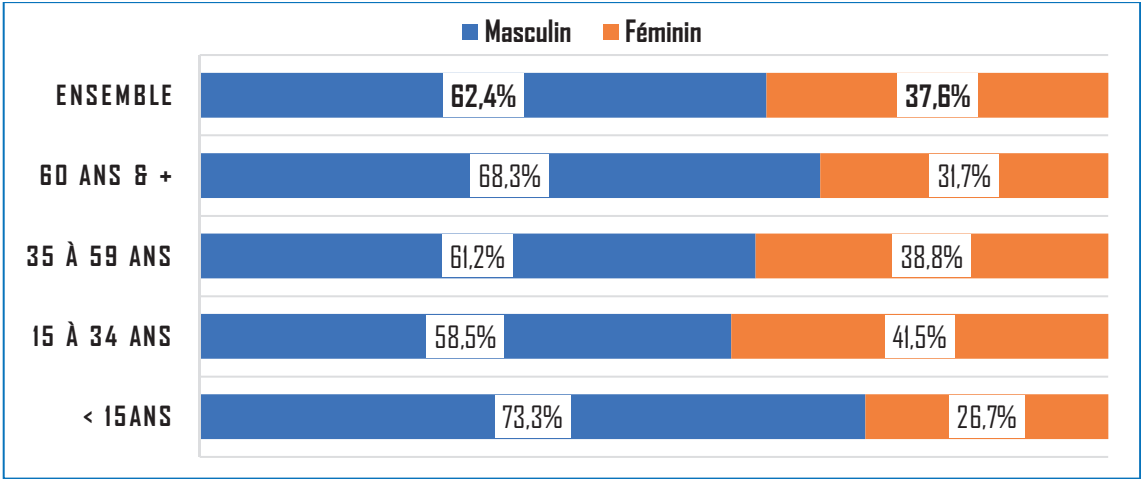
Régions	Milieu de résidence					
	RURAL		URBAIN		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	9 574	11,1	76 525	88,9	86 099	5,8
Ziguinchor	37 683	77,1	11 166	22,9	48 849	3,3
Diourbel	120 198	92,6	9 611	7,4	129 809	8,7
Saint-Louis	86 853	68,3	40 326	31,7	127 179	8,6
Tambacounda	72 671	90,6	7 544	9,4	80 214	5,4
Kaolack	122 805	88,8	15 416	11,2	138 221	9,3
Thiès	143 655	81,4	32 763	18,6	176 418	11,9
Louga	168 362	93,4	11 890	6,6	180 252	12,1
Fatick	83 204	91,5	7 774	8,5	90 978	6,1
Kolda	83 401	87,4	11 990	12,6	95 391	6,4
Matam	99 459	88,2	13 330	11,8	112 790	7,6
Kaffrine	152 458	93,2	11 156	6,8	163 614	11,0
Kédougou	13 139	78,4	3 621	21,6	16 760	1,1
Sédhiou	33 298	88,9	4 178	11,1	37 476	2,5
Ensemble	1 226 759	82,7	257 290	17,3	1 484 050	100,0

MASAE/RNE 2023

II.2.2.3 Structure par sexe et par âge de la population qui pratique l'élevage

L'activité d'élevage au sein des ménages agropastoraux est dominée par les hommes, qui représentent 62,4% de la population pratiquante. Cette tendance est observée pour toutes les classes d'âge (figure II-6). Toutefois, la proportion des femmes reste importante dans la classe d'âge de 15 à 34 ans (avec 41,5%).

Figure II-6 : Répartition de la population qui pratique l'activité d'élevage dans les ménages agropastoraux selon la classe d'âge et le sexe



MASAE/RNE 2023

La répartition selon la classe d'âge montre que, quel que soit le sexe, les personnes âgées de 35 à 59 ans ont les effectifs les plus importants, avec 45,6% chez les hommes et 48,0% chez les femmes et 46,5% des effectifs globaux (tableau II-9). Par contre, les personnes âgées de moins de 15 ans représentent seulement 4,5% de l'effectif total, avec 5,3% chez les hommes et 3,2% chez les femmes.

Pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, elles représentent 20,3% de la population totale, avec 22,2% chez les hommes et 17,1% chez les femmes.

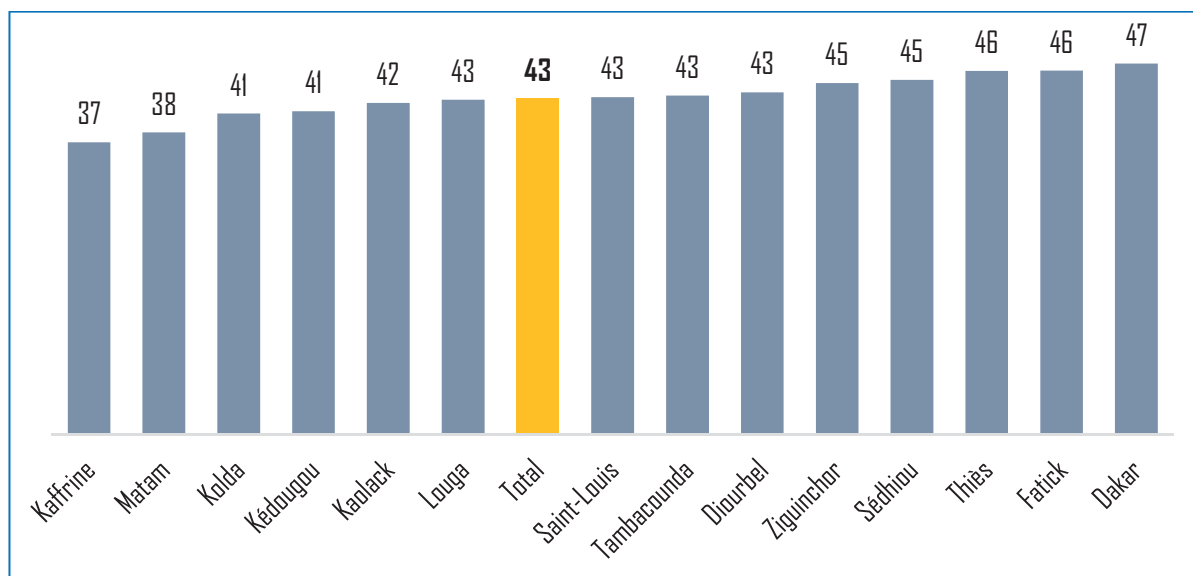
Tableau II-9 : Répartition de la population qui pratique l'activité d'élevage dans les ménages agropastoraux selon la classe d'âge et le sexe

Classes d'âges	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
< 15ans	49 061	5,3	17 899	3,2	66 960	4,5
15 à 34 ans	249 006	26,9	176 672	31,7	425 678	28,7
35 à 59 ans	422 621	45,6	268 127	48,0	690 748	46,5
60 ans & +	205 328	22,2	95 335	17,1	300 663	20,3
Ensemble	926 016	100,0	558 033	100,0	1 484 050	100,0

MASAE/RNE 2023

Globalement, l'âge moyen des personnes pratiquant l'élevage est de 43 ans, avec une différence minimale entre les hommes (43 ans) et les femmes (42 ans). Selon les régions, l'âge moyen varie entre 37 et 47 ans (*figure II-7*). Les régions de Kaffrine et Matam enregistrent les âges moyens les plus bas, avec, respectivement, 37 et 38 ans, contre 45 ans et 47 ans pour les régions de Dakar, Fatick et Thiès, qui ont les âges moyens les plus élevés.

Figure II-7 : Âges moyens (en années) selon les régions des personnes pratiquant l'élevage dans les ménages agropastoraux



MASAE/RNE 2023

L'analyse des âges moyens des personnes pratiquant l'élevage par région, sexe et espèce, montre une variation notable selon les espèces élevées et les zones géographiques (*tableau II-10*). L'élevage de bovins est généralement associé à des individus plus âgés, avec des moyennes qui tournent autour de 50 ans dans des régions comme Thiès et Fatick. En revanche, les régions de Matam et Kaffrine se distinguent par une population pratiquante plus jeune, avec un âge moyen souvent inférieur à 40 ans pour les propriétaires de bovins, d'ovins et de caprins, notamment chez les hommes.

Tableau II-10 : Âges moyens (en années) par région des personnes pratiquant l'élevage selon le sexe et l'espèce élevée

M=Masculin ; F=Féminin ; T=Total

Régions	Bovins			Ovins			Caprins			Equins			Asins			Camelins			Porcins			Poules		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Dakar	45	50	45	48	54	49	52	52	52	43	68	44	54	-	54	-	-	-	57	54	56	42	48	44
Ziguinchor	51	55	52	47	52	48	47	50	48	44	45	44	51	57	51	-	-	-	50	50	50	44	45	45
Diourbel	50	42	49	46	45	46	46	42	44	52	51	52	52	55	52	45	-	45	60	-	60	47	45	46
Saint-Louis	45	43	45	45	45	45	45	43	44	47	57	48	50	48	50	58	-	58	57	-	57	45	46	45
Tambacounda	47	43	47	46	40	45	47	38	44	47	44	47	50	49	50	-	-	-	28	33	31	48	40	46
Kaolack	48	48	48	48	45	48	47	39	43	50	49	50	52	48	51	-	-	-	46	51	47	46	39	43
Thiès	52	46	52	50	49	50	49	45	47	55	48	55	55	55	55	-	-	-	53	52	52	46	47	47
Louga	48	44	47	46	43	45	46	41	44	52	53	52	51	47	50	50	-	50	-	-	-	47	42	45
Fatick	51	50	51	49	48	49	51	43	48	53	51	53	52	51	52	32	-	32	55	51	52	50	46	48
Kolda	48	37	45	48	38	45	47	36	43	48	43	48	49	45	49	50	-	50	47	57	52	46	37	43
Matam	43	36	41	39	39	39	41	38	40	47	45	47	47	43	46	58	-	58	-	-	-	40	39	40
Kaffrine	44	39	42	40	38	39	41	36	38	42	41	42	46	43	46	-	-	-	43	-	43	42	37	40
Kédougou	46	40	44	46	39	44	46	39	44	48	-	48	50	46	50	-	-	-	61	-	61	45	39	43
Sédhiou	51	46	50	50	43	49	50	43	48	52	37	51	52	44	51	50	41	45	46	48	47	49	42	46
Ensemble	48	42	47	46	44	45	46	40	44	49	48	49	50	48	50	47	41	47	51	50	51	46	43	45

MASAE/RNE 2023

La différence entre les sexes est également significative dans certaines régions et pour certaines espèces. Ainsi, dans des régions comme Kolda et Tambacounda, les femmes élevant des bovins et des ovins sont beaucoup plus jeunes que leurs homologues masculins, avec des écarts d'âge de 5 à 10 ans. Cependant, pour d'autres espèces, comme les asins et les porcins, il n'y a pratiquement pas de femmes représentées dans certaines régions, ce qui suggère une spécialisation plus marquée des hommes dans l'élevage de ces espèces. L'élevage de poules, plus accessible, présente une moyenne d'âge globalement plus basse, particulièrement dans des régions comme Sédhiou et Louga où les hommes et les femmes exerçant l'activité d'élevage ont des âges moyens compris entre 42 et 49 ans.

II.2.2.4 Niveau d'instruction et d'alphabétisation de la population

La majorité des personnes (52,5%) qui s'adonnent à l'élevage n'ont aucun niveau d'instruction. Cette situation est plus accrue chez les femmes, pour lesquelles, deux tiers (66,9%) sont concernées (*tableau II-11*). S'agissant des alphabétisés, ils représentent une proportion de 22,8% et concernent pour la grande partie, les hommes. Fait encourageant, 8 individus sur 10 parmi ces personnes, savent *lire et écrire* dans une langue quelconque. Les personnes pratiquant l'élevage et ayant intégré le cycle scolaire (primaire, secondaire ou supérieur), représentent un quart (24,7%) de l'effectif total. Il faut cependant noter que seuls 2,7% d'entre elles ont pu atteindre le niveau du Supérieur.

Tableau II-11 : Répartition de la population des ménages agropastoraux qui pratiquent l'élevage selon le sexe et le niveau d'instruction et d'alphabétisation

Niveau d'instruction/ d'alphabétisation	Sexe				Total	
	Masculin		Féminin			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	405 797	43,8	373 407	66,9	779 204	52,5
Alphabétisé A (lire et écrire)	193 181	20,9	50 160	9,0	243 341	16,4
Alphabétisé B (lire)	60 516	6,5	34 596	6,2	95 112	6,4
Primaire	138 221	14,9	61 919	11,1	200 140	13,5
Secondaire	92 845	10,0	33 346	6,0	126 191	8,5
Supérieur	35 455	3,8	4 606	0,8	40 061	2,7
Ensemble	926 016	100,0	558 033	100,0	1 484 050	100,0

MASAE/RNE 2023

II.2.2.5 Affiliation à une organisation professionnelle d'élevage (OPE)

L'affiliation des personnes pratiquant l'élevage à une organisation d'élevage reste marginale, avec 3,3% seulement d'entre elles ayant déclaré avoir adhéré à une OPE (*tableau II.12*). Les taux d'affiliation les plus élevés sont enregistrés chez les personnes qui pratiquent l'élevage de bovins (7,5%) et l'élevage d'équidés (6,4% pour les asins et 6,1% pour les équins).

Tableau II-12 : Répartition de la population des ménages agropastoraux qui pratiquent l'élevage selon l'affiliation à une organisation d'élevage

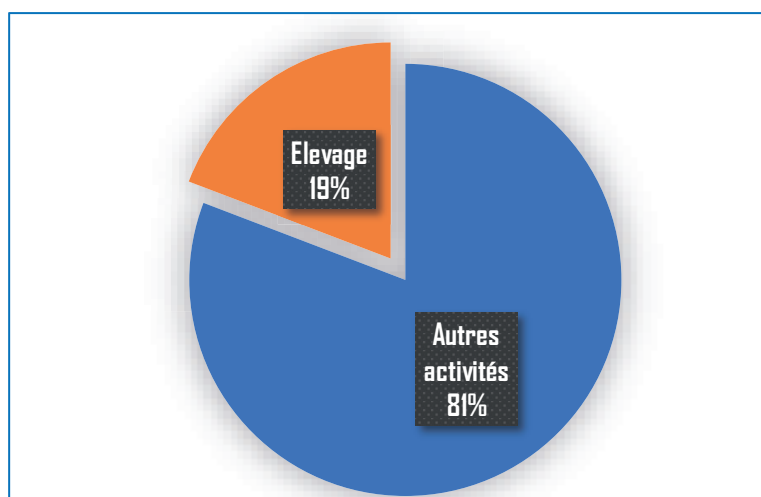
Espèces élevées	Affiliation à une organisation d'élevage			
	Oui		Non	
	Nombre	%	Nombre	%
Bovins	25 810	7,5	318 612	92,5
Ovins	36 806	4,4	796 733	95,6
Caprins	30 733	4,4	665 215	95,6
Equins	20 492	6,1	313 148	93,9
Asins	21 267	6,4	313 221	93,6
Porcins	713	4,5	15 119	95,5
Volaille (Poules, canards, dindes, pintades, cailles, oies, pigeons)	22 594	3,6	602 863	96,4
Population pratiquant l'élevage	49 314	3,3	1 434 736	96,7

MASAE/RNE 2023

II.2.2.6 Activités principales de la population pratiquant l'élevage

Près d'un cinquième (19,2%) des personnes qui pratiquent l'élevage l'exerce comme activité principale, alors que la majorité d'entre elles, le déclare comme une activité complémentaire (*figure II-8*).

Figure II-8 : Répartition de la population pratiquant l'élevage selon l'activité principale exercée



MASAE/RNE 2023

Les personnes qui pratiquent l'élevage comme activité secondaire, exercent principalement dans l'agriculture (35,2%) et la pêche, avec 0,8%, étant la moins représentée (*tableau II-13*).

Tableau II-13 : Répartition par région, selon l'activité principale exercée, de la population pratiquant l'élevage comme activité complémentaire

Régions	Inactif ¹⁹	Agriculture	Pêche	Artisanat	Commerce	Salarié Public/Privé	Profession Libérale	Autre
Dakar	19,2	2,2	1,3	5,7	20,4	13,1	18,7	19,4
Ziguinchor	27,3	32,7	2,2	7,2	10,3	6,2	4,8	9,3
Diourbel	28,3	23,2	0,0	4,8	19,0	3,8	12,3	8,7
Saint-Louis	31,0	24,1	1,6	2,9	17,8	6,3	7,3	8,8
Tambacounda	9,6	72,2	0,1	1,6	6,0	1,7	2,5	6,1
Kaolack	33,2	40,0	0,4	1,7	11,5	3,1	2,0	8,1
Thiès	20,3	23,9	0,9	6,2	20,3	9,3	11,1	8,0
Louga	50,2	19,7	0,1	2,7	10,4	1,8	0,8	14,4
Fatick	14,8	45,1	4,2	1,5	15,5	3,9	4,8	10,4
Kolda	18,7	63,5	0,1	2,9	5,7	3,2	0,6	5,2
Matam	48,2	24,3	0,8	2,3	12,2	2,3	1,7	8,1
Kaffrine	21,6	57,9	0,0	1,6	8,9	1,5	2,7	5,9
Kédougou	20,8	56,9	0,2	1,0	3,5	5,0	7,7	4,9
Sédhiou	19,0	60,6	1,4	3,7	6,2	3,1	1,0	5,1
Ensemble	27,8	35,2	0,8	3,3	13,4	4,6	5,8	9,2

MASAE/RNE 2023

¹⁹ Sont classées dans la rubrique "Inactif", les personnes tels que Elèves/Etudiants, Femmes au foyer, ...

II.2.2.7 Place des femmes et des jeunes dans l'activité d'élevage

La place des femmes et des jeunes dans l'activité d'élevage est appréciée à la fois, à travers la taille du cheptel qu'ils possèdent et leur rôle dans la gestion de l'activité ou leur aptitude à assurer dans la durée, la pérennité de l'activité d'élevage dans les ménages.

Tableau II-14 : Indice d'entrepreneuriat féminin et Indice de remplacement générationnel dans le secteur de l'élevage

Régions	Indice d'entrepreneuriat féminin			Indice de remplacement générationnel		
	Féminin	Masculin	IEF	< 35ans	65 ans et +	IRG
Dakar	20 100	65 999	0,3	18 764	13 330	1,4
Ziguinchor	21 965	26 884	0,8	13 894	7 130	1,9
Diourbel	48,2	81 332	0,6	39 887	19 184	2,1
Saint-Louis	43 047	84 132	0,5	42 192	15 709	2,7
Tambacounda	20 239	59 976	0,3	26 003	10 260	2,5
Kaolack	56 111	82 111	0,7	45 686	15 693	2,9
Thiès	69 147	107 271	0,6	45 540	29 367	1,6
Louga	74 601	105 651	0,7	60 449	23 496	2,6
Fatick	32 291	58 687	0,6	21 718	14 587	1,5
Kolda	36 872	58 520	0,6	36 522	9 854	3,7
Matam	45 252	67 537	0,7	50 037	11 235	4,5
Kaffrine	70 503	93 111	0,8	76 559	11 544	6,6
Kédougou	6 196	10 564	0,6	5 885	1 592	3,7
Sédhiou	13 234	24 242	0,5	9 502	4 934	1,9
Ensemble	558 033	926 016	0,6	492 638	187 915	2,6

MASAE/RNE 2023

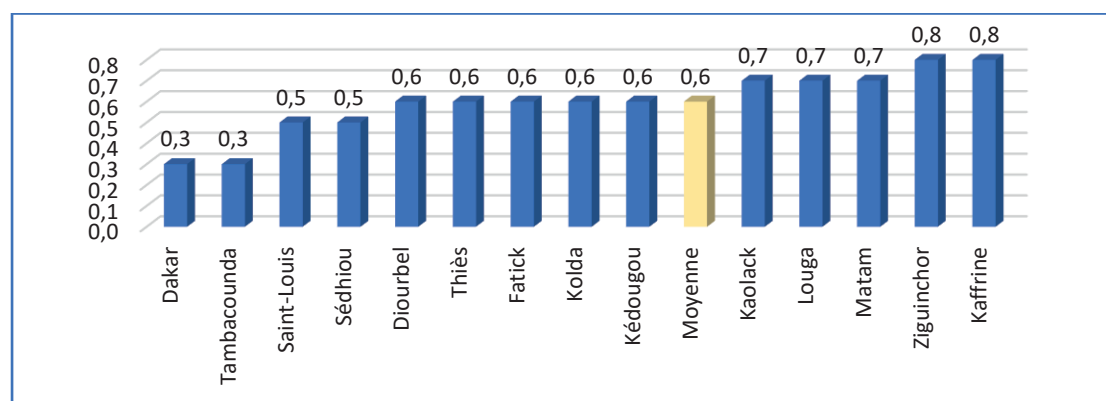
Pour ce qui est de la propriété du cheptel, les femmes possèdent seulement 9% des effectifs de bovins recensés, 15% des effectifs d'ovins et 25% des effectifs de caprins. Elles détiennent des parts plus importantes dans l'élevage des poules (30% des effectifs) et des porcins (38% des effectifs). Les jeunes sont surtout présents dans l'élevage des pigeons, des oies et des lapins, dont ils détiennent, respectivement, 48%, 37% et 36% des effectifs. Dans toutes les autres catégories d'élevage, ils détiennent moins de 25% des effectifs.

En ce qui concerne le rôle joué dans la gestion ou la pérennisation de l'activité d'élevage, deux indicateurs sont utilisés pour mesurer l'implication des femmes et des jeunes dans les activités agricoles en général. Il s'agit de l'indice d'entrepreneuriat féminin et de l'indice de remplacement générationnel. Le premier indicateur permet de mesurer le degré de responsabilisation des femmes dans la gestion de l'activité d'élevage, tandis que le second sert à évaluer la pérennisation de l'activité d'élevage en termes de main-d'œuvre et de gestion des exploitations agropastorales, en vérifiant si les jeunes acteurs sont assez nombreux pour assurer la relève des générations plus âgées et garantir ainsi le maintien dans le temps, du niveau de la production.

▪ Indice d'entrepreneuriat féminin (IEF)

L'indice d'entrepreneuriat féminin est déterminé par le rapport du nombre d'actifs de sexe féminin sur celui des actifs de sexe masculin. Lorsque ce ratio est proche de 1, on en déduit que les femmes sont assez responsabilisées dans les tâches de gestion de l'activité. Il résulte de l'examen du tableau II-14 et de la figure II-9 qu'au niveau national, le degré de responsabilisation des femmes est relativement moyen, avec un ratio de 0,6. Cependant, la situation est assez favorable dans certaines régions comme Kaffrine et Ziguinchor (0,8) et, dans une moindre mesure, dans les régions de Matam, Louga et Kaolack (0,7). Par contre, dans les régions de Dakar et Tambacounda, le degré d'implication des femmes dans l'activité d'élevage reste faible, avec un ratio de 0,3 (figure II-9).

Figure II-9 : Indice d'entrepreneuriat féminin

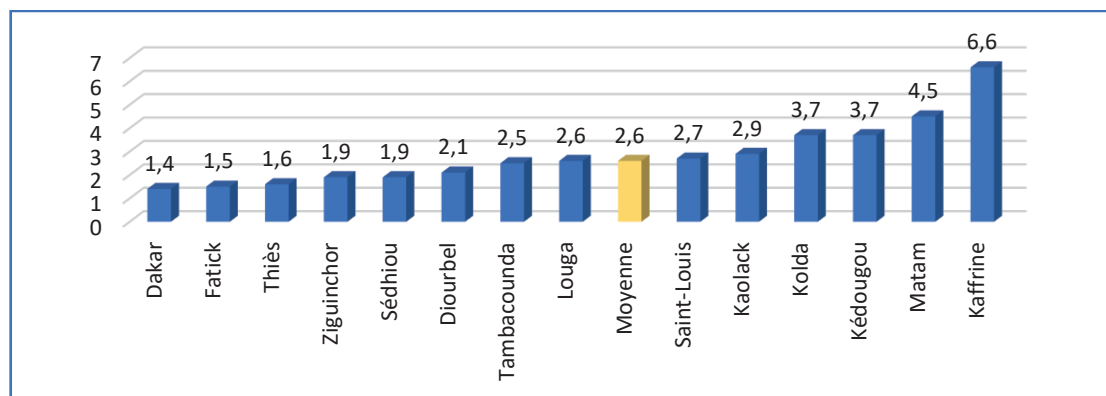


MASAE/RNE 2023

▪ Indice de remplacement générationnel (IRG)

Selon les résultats du RNE, le ratio moyen s'établit à 2,6 jeunes pour une personne âgée (supérieur au seuil fixé de 2,1). Ce qui semble indiquer de bonnes perspectives de maintien de l'activité d'élevage au niveau national. Cet indice est encore beaucoup plus élevé pour les régions de Kolda, Kédougou, Matam et Kaffrine où on note entre 4 et 7 jeunes disponibles pour la relève d'une personne âgée (figure II-10). Par contre, pour les régions de Dakar, Fatick et Thiès, le rapport jeunes/personnes âgées est relativement faible (de l'ordre de 1,5).

Figure II-10 : Indice de remplacement générationnel



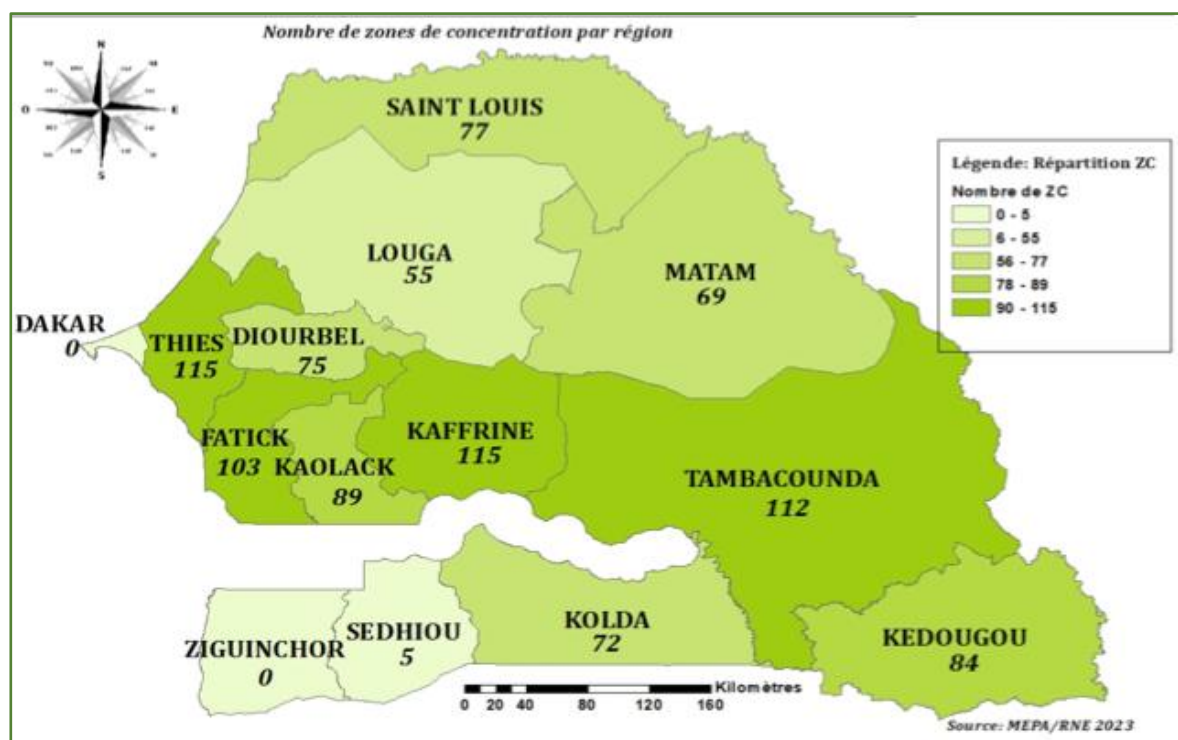
MASAE/RNE 2023

II.3 CARACTERISTIQUES DE L'ELEVAGE TRANSHUMANT

II.3.1 Caractéristiques des zones de concentration des troupeaux transhumants

Le RNE a permis d'identifier et de recenser **971** zones de concentration de troupeaux en saison sèche sur tout le territoire national. Ces zones sont surtout localisées dans les régions de Kaffrine (12,3%), Thiès (11,8%), Tambacounda (11,5%) et Fatick (10,6%). La région de Sédhiou, avec 0,5% des zones, est la moins représentée, alors que les régions de Dakar et Ziguinchor ne comptent aucune zone de concentration (*carte II-1*).

Carte II-1: Nombre de zones de concentration et/ou de sites d'accueil de troupeaux en transhumance cartographiés par région



MASAE/RNE 2023

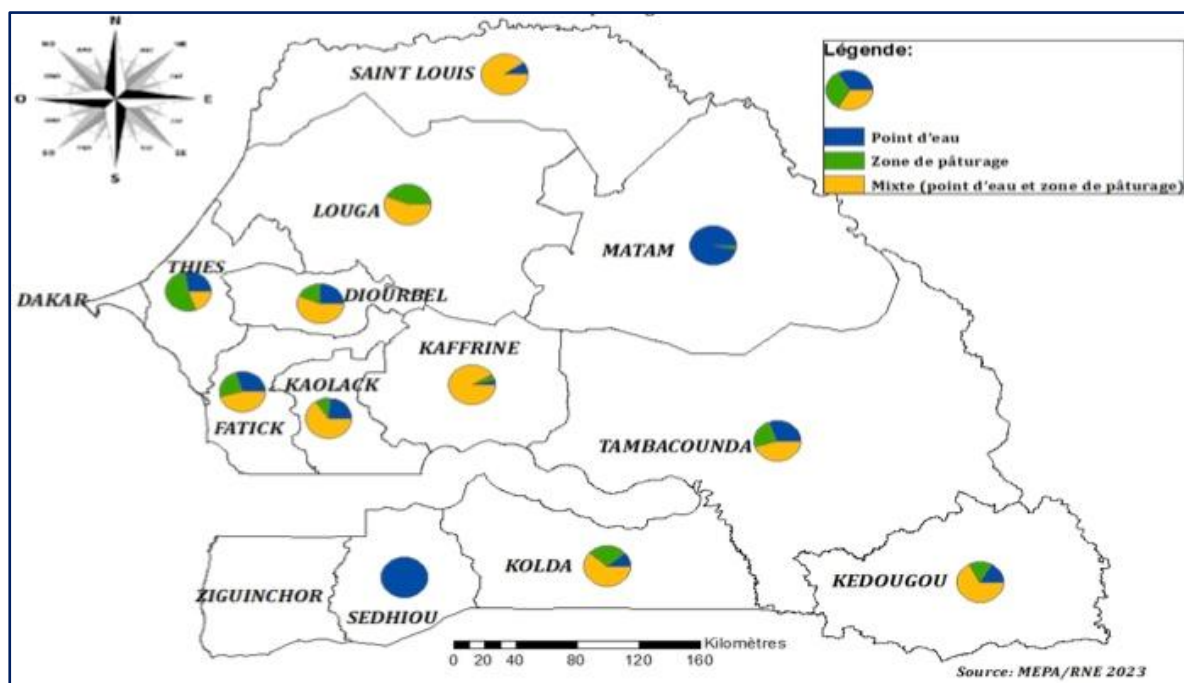
L'analyse des zones de concentration selon leur nature laisse apparaître une prédominance des zones mixtes (point d'eau et zone de pâturage). Cette situation s'observe pour l'ensemble des régions, sauf celles de Matam et Sédhiou, où les points d'eau sont plus nombreux et celle de Thiès, où les zones de pâturage représentent 51% des sites recensés (*tableau II-15 et carte II-2*).

Tableau II-15 : Répartition des zones de concentration et/ou de sites d'accueil de troupeaux en transhumance cartographiés par région selon leur nature

Régions	Point d'eau	Zone de pâturage	Mixte (point d'eau et zone de pâturage)	Zone de passage/Aire de repos	Forêt classée	Composite
Diourbel	20,5%	17,8%	52,1%	2,7%	-	6,8%
Fatick	21,4%	17,5%	33,0%	1,9%	2,9%	23,3%
Kaffrine	2,6%	4,4%	86,8%	-	-	6,1%
Kaolack	19,1%	7,9%	51,7%	5,6%	6,7%	9,0%
Kédougou	14,3%	14,3%	57,1%	13,1%	1,2%	-
Kolda	9,7%	25,0%	55,6%	6,9%	2,8%	-
Louga	-	36,4%	47,3%	5,5%	-	10,9%
Matam	97,1%	2,9%	-	-	-	-
Saint Louis	8,7%	-	82,6%	-	-	8,7%
Sédhiou	80,0%	-	-	-	20,0%	-
Tambacounda	25,2%	19,4%	36,9%	3,9%	9,7%	4,9%
Thiès	23,6%	50,9%	19,1%	1,8%	2,7%	1,8%
Ensemble	21,7%	18,1%	47,3%	3,6%	2,7%	6,7%

MASAE/RNE 2023

Carte II-2 : Répartition des zones de concentration et/ou de sites d'accueil de troupeaux en transhumance cartographiés par région selon leur nature



MASAE/RNE 2023

En période de haute fréquentation, durant la saison sèche, près de la moitié (44,0%) des zones accueillent, en moyenne, jusqu'à 10 troupeaux par jour. Près d'un quart (24,0%) reçoivent 11 à 20 troupeaux et 11,1% seulement, plus de 50 troupeaux (*tableau II-16*).

Tableau II-16 : Répartition en %, par région, des zones de concentration et/ou des sites d'accueil cartographiées selon l'effectif moyen de troupeaux en transhumance accueillis en période de haute fréquentation

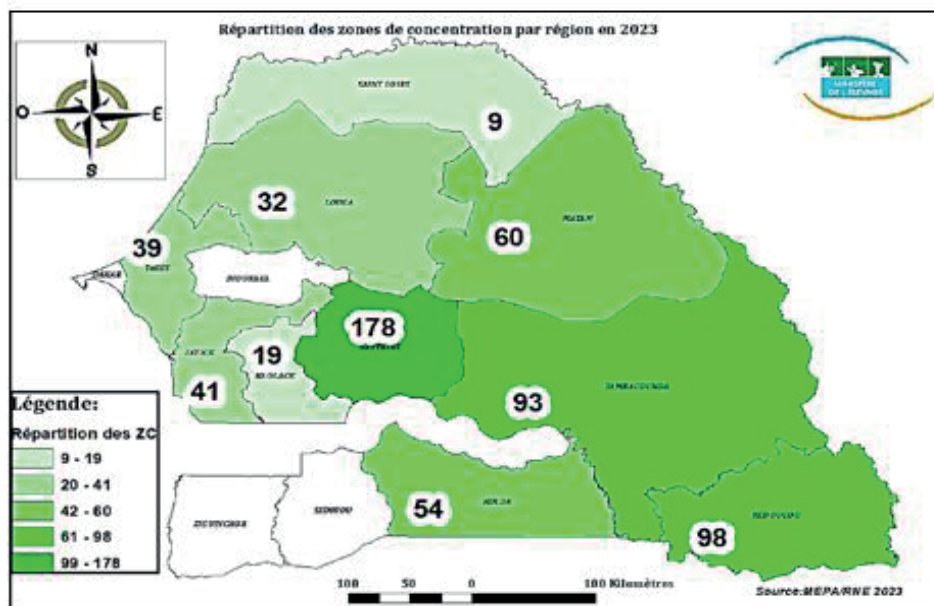
Régions	Jusqu'à 10 troupeaux	11 à 20 troupeaux	21 à 50 troupeaux	Plus de 50 troupeaux	Total
Diourbel	26,7	28,0	40,0	5,3	8,0
Fatick	52,4	25,2	13,6	8,7	11,0
Kaffrine	62,6	20,0	7,0	10,4	12,3
Kaolack	57,3	30,3	5,6	6,7	9,5
Kédougou	63,1	20,2	8,3	8,3	9,0
Kolda	31,9	29,2	22,2	16,7	7,7
Louga	29,1	36,4	20,0	14,5	5,9
Matam	26,5	42,6	27,9	2,9	7,2
Saint louis	12,1	3,0	78,8	6,1	7,0
Sédhiou	40,0	60,0	0,0	0,0	0,5
Tambacounda	22,6	12,9	25,8	38,7	9,9
Thiès	66,4	21,2	8,8	3,5	12,0
Ensemble	44,0	24,0	20,9	11,1	100,0

MASAE/RNE 2023

II.3.2 Répartition géographique et caractéristiques des troupeaux transhumants

En 2023, **623** zones de concentration ont reçu des troupeaux en transhumance dans le courant des mois de mai et de juin (*Carte II-3*), dont 70% (429) situées dans les régions de Kaffrine (29%), Kédougou (16%), Tambacounda (15%) et Matam (10%).

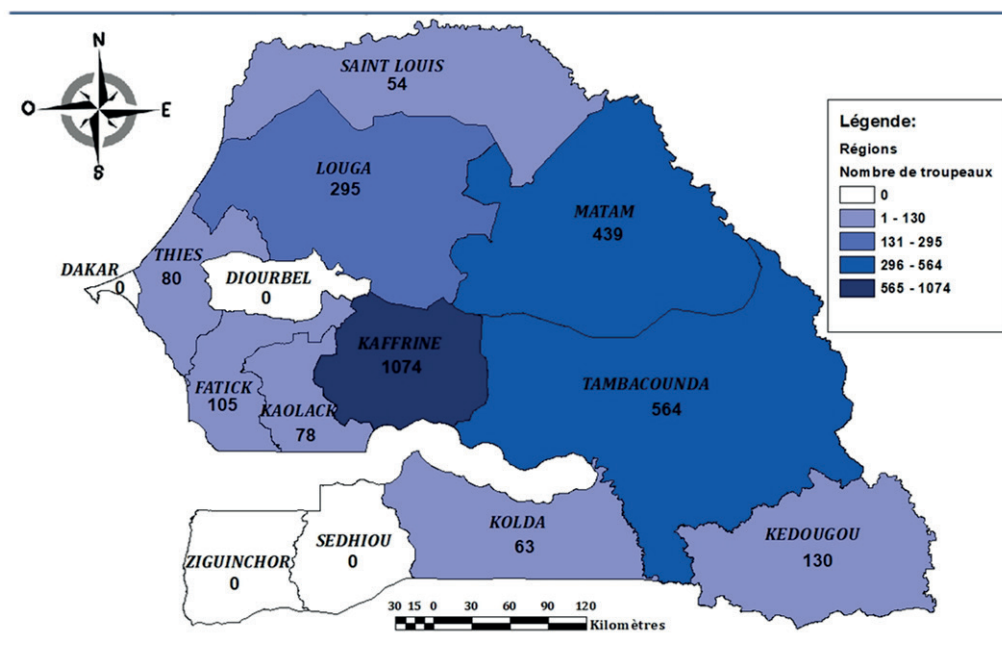
Carte II-3 : Répartition par région des zones de concentration ayant reçu des troupeaux transhumants dans la période de mai à juin 2023



MASAE/RNE 2023

Au total, 2 882 troupeaux transhumants ont été recensés dans les 623 zones de concentration ou sites d'accueil. Chaque troupeau était sous la responsabilité d'un berger-chef, qui avait en charge sa conduite, soit, au total, 2 882 bergers-chefs. 37% des troupeaux étaient concentrés dans les zones de la région de Kaffrine, 15% dans les zones de la région de Tambacounda et 15% dans celles de la région de Matam. Un peu plus des 2/3 des troupeaux étaient concentrés ainsi dans ces trois régions (*Carte II-4*).

Carte II-4: Répartition des troupeaux transhumants recensés dans la période de mai à juin 2023

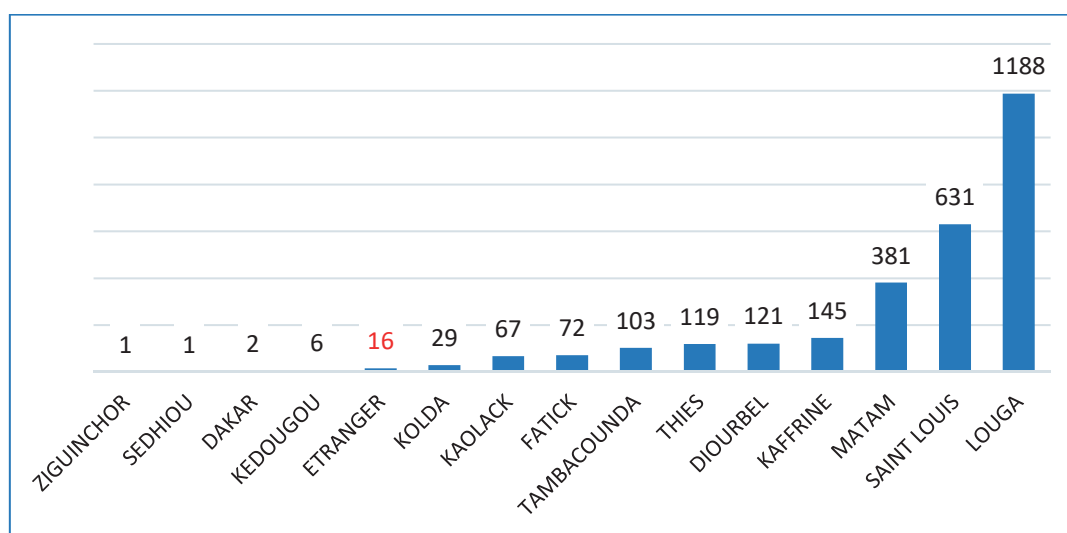


MASAE/RNE 2023

Le nombre de troupeaux recensés, dont 76,4% sont constitués de plusieurs espèces (troupeaux mixtes) et 23,6%, d'une seule espèce (troupeaux monospécifiques), se répartit selon la région d'origine comme illustré par la *figure II-11*. Il ressort que 76% des troupeaux étaient originaires des régions de Louga (41%), Saint-Louis (22%) et Matam (13%).

Il est important de noter que, dans la comptabilisation des effectifs du cheptel d'une région, les effectifs des différentes espèces composant les troupeaux en transhumance originaires de la région sont pris en considération (cf. sous-chapitre II.5.1).

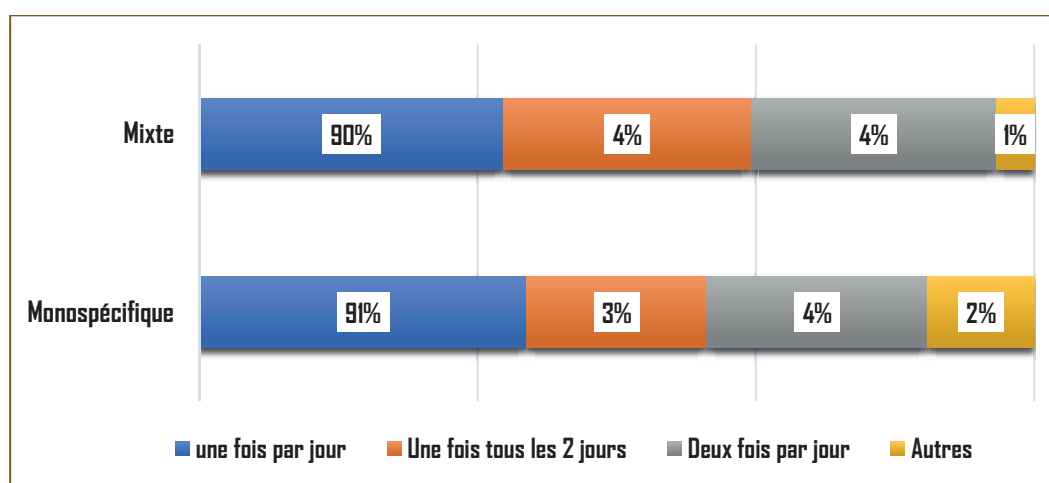
Figure II-11: Nombre troupeaux en transhumance selon la région d'origine



MASAE/RNE 2023

91% des troupeaux monospécifiques et 90% de ceux mixtes sont abreuvés une fois par jour. 4% (mixtes et monospécifiques) sont abreuvés deux fois par jour. Pour 4% des mixtes et 3% des monospécifiques, l'abreuvement se fait une fois tous les deux jours et pour le reste (1% des mixtes et 2% des monospécifiques), suivant d'autres fréquences (*figure II-12*).

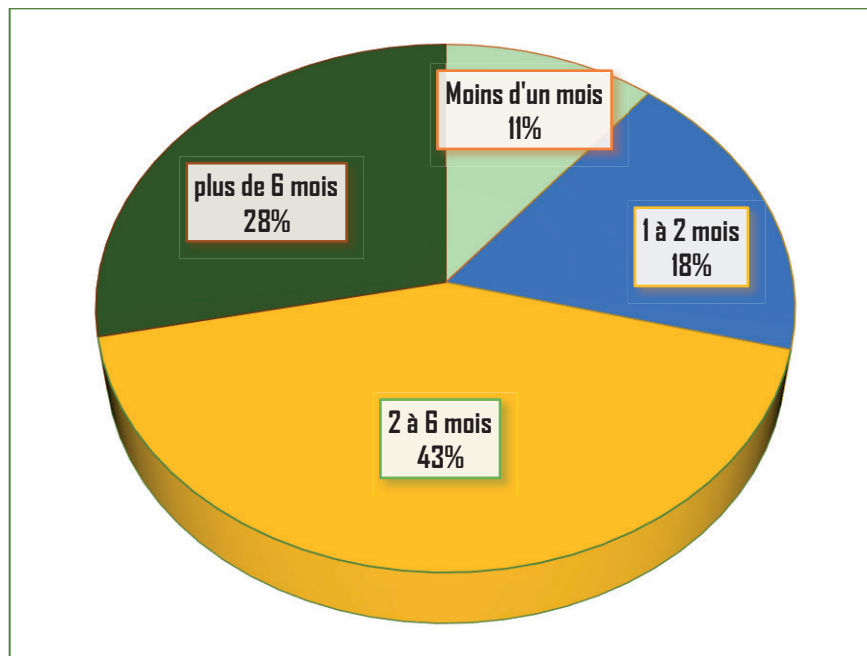
Figure II-12: Rythme d'abreuvement selon la mixité des troupeaux transhumants



MASAE/RNE 2023

Pour près de $\frac{3}{4}$ (72%) des troupeaux, l'ensemble des zones de concentration considérées, la transhumance ne dure pas plus de six (6) mois. 43% des troupeaux sont en transhumance pour 2 à 6 mois, 18% pour 1 à 2 mois et 11% pour moins d'un mois. Pour 28% des troupeaux, la transhumance se déroule sur une période de 6 mois (*figure II-13*).

Figure II-13: Répartition des troupeaux selon la durée de la transhumance, toutes zones de concentration comprises



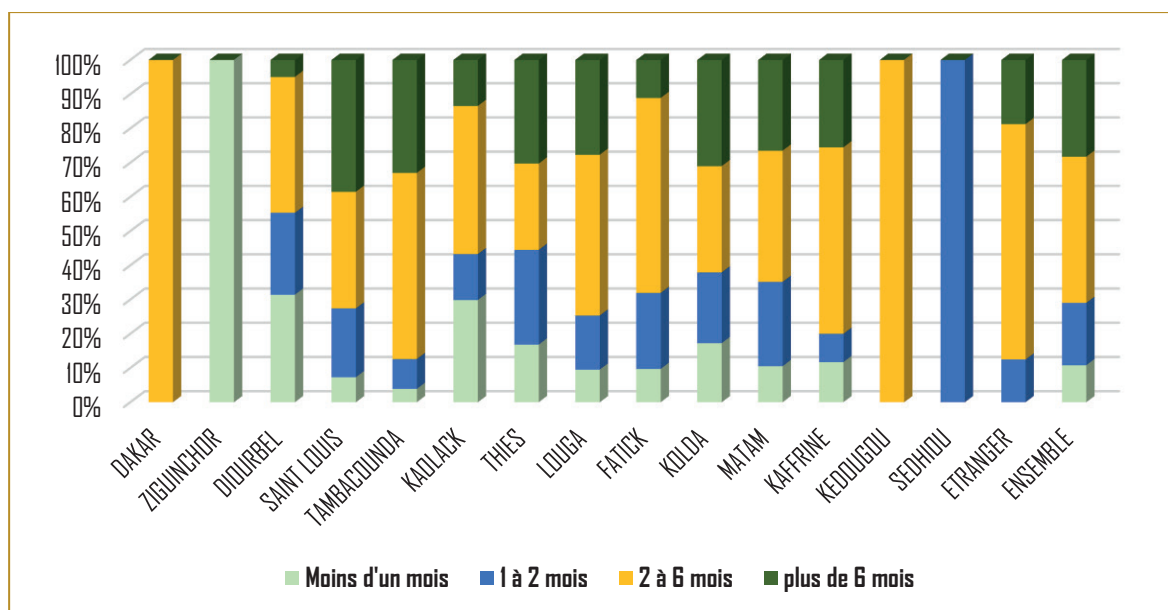
MASAE/RNE 2023

Les troupeaux se répartissent par région d'origine et selon la durée de la transhumance, comme le montre la *figure II-14*.

On note que la transhumance de moins d'un mois concerne principalement les troupeaux originaires de la région de Ziguinchor et, dans une moindre mesure, des régions de Diourbel et Kaolack.

Pour la transhumance de 1 à 2 mois, elle concerne tous les troupeaux originaires de la région de Sédhiou et quelques troupeaux venant des différentes autres régions et de l'étranger, exceptées les régions de Dakar, Ziguinchor et Kédougou.

Figure II-14 : Répartition des troupeaux selon la durée de la transhumance et la région d'origine



MASAE/RNE 2023

Des troupeaux qui transhument pour 2 à 6 mois viennent de toutes les régions, ainsi que des pays limitrophes, hormis Ziguinchor et Sédhiou. On peut noter que cette durée de transhumance concerne tous les troupeaux originaires des régions de Dakar et Kédougou.

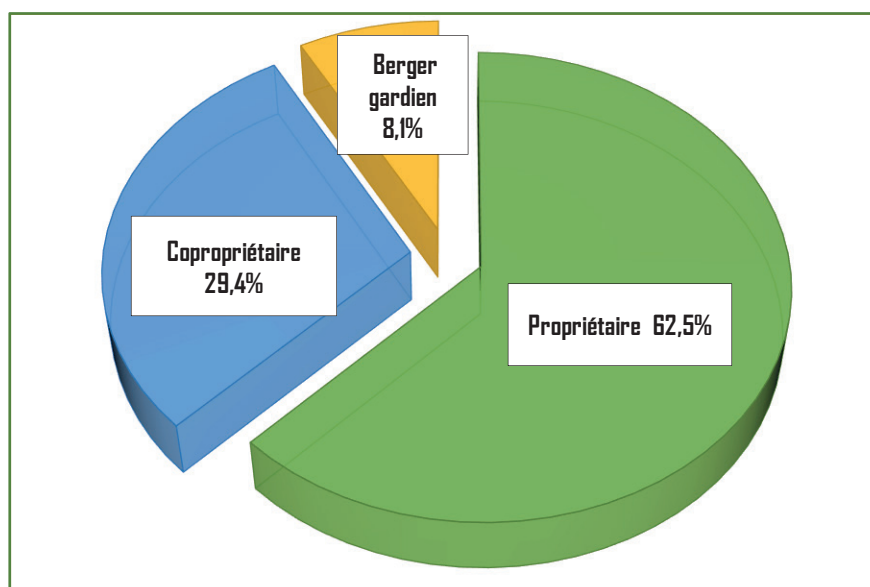
Enfin, pour la transhumance de plus de 6 mois, les troupeaux concernés proviennent principalement des régions de Saint-Louis, Louga, Matam, Tambacounda, Thiès, Kolda, Kaffrine et, selon des représentations moindres, Kaolack, Fatick et Diourbel et des pays limitrophes.

II.3.3 Éléments sociodémographiques de la transhumance

II.3.3.1 Statut des bergers conduisant les troupeaux

Globalement, la répartition des troupeaux transhumants selon le statut du berger montre que pour 62,5% d'entre eux, les bergers qui les conduisent en sont les propriétaires, contre 29,4% de bergers copropriétaires et 8,1% de bergers gardiens (*figure II-15*).

Figure II-15 : Répartition des bergers selon leur statut

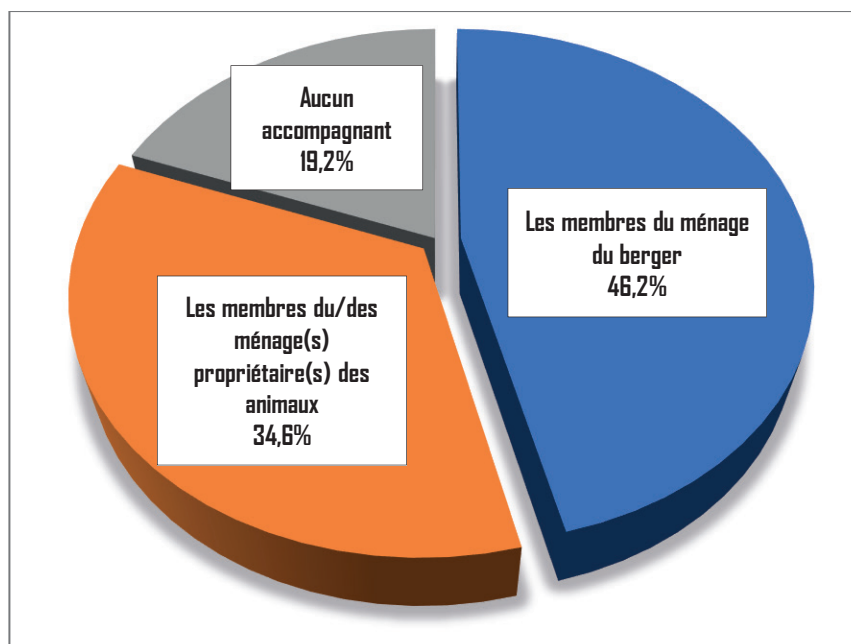


MASAE/RNE 2023

II.3.3.2 Types d'accompagnants des bergers

Dans l'ensemble, la répartition des troupeaux transhumants selon les personnes qui accompagnent le berger montre que, pour 46,2% des troupeaux, les bergers sont accompagnés par les membres de leurs ménages, pour 34,6%, les accompagnants sont des membres des ménages propriétaires des animaux et pour 19,2%, le berger n'a pas d'accompagnant (*figure II-16*).

Figure II-16 : Répartition des troupeaux selon le type d'accompagnant



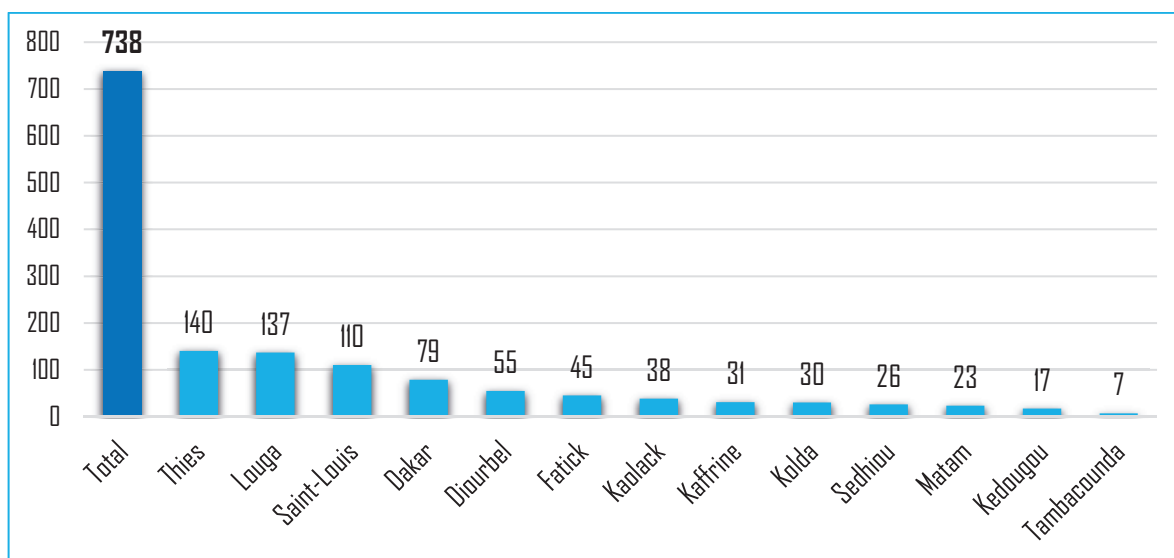
MASAE/RNE 2023

II.4 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS D'ELEVAGE MODERNE

II.4.1 Répartition géographique des exploitations d'élevage moderne

Au total, 738 exploitations d'élevage moderne ont été inventoriées dans le cadre du RNE sur l'étendue du territoire national. Ce nombre, qui peut paraître assez important, peut s'expliquer par la flexibilité qui a été apportée au concept d'exploitation d'élevage moderne. La *figure II-17* montre comment ces exploitations sont réparties selon les différentes régions, excepté celle de Ziguinchor, dont les données ne sont pas disponibles²⁰. Il ressort que la majeure partie (63%) des exploitations sont implantées dans les quatre régions de Thiès, Louga, Saint-Louis et Dakar, qui ont la caractéristique d'être toutes des régions côtières.

Figure II-17 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne cartographiées dans le cadre du RNE



MASAE/RNE 2023

Le nombre d'exploitations d'élevage moderne est cependant plus important, si l'on prend en compte les fermes avicoles. Rappelons que le dénombrement des effectifs n'a pas été prévu dans le RNE pour l'aviculture commerciale (industrielle). En effet, les effectifs de volaille industrielle (donnée conjoncturelle) sont fournis régulièrement par le Centre national avicole (CNA), sur la base des mises en place de poussins. Toutefois, pour cette filière, un travail de cartographie complémentaire a été réalisé par le RNE, en vue de mettre à jour la cartographie réalisée en 2022 par FAO-ECTAD²¹ dans les régions de Dakar et de Thiès. La prise en considération de ces fermes (1107 unités) porte le nombre d'exploitations d'élevage moderne à **1845 unités** (*tableau II-17 et annexe 5*), dont la moitié (50,1%) se trouve dans la région de Thiès et 21,3% dans la région de Dakar, soit 7 exploitations sur 10 implantées dans ces deux régions.

²⁰Elles ont été perdues suite aux incidents survenus à la Direction régionale des Productions animales (DREPA) lors des troubles politiques en juillet 2023.

²¹ Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (Emergency Centre for Transboundary Animal Diseases (ECTAD)) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Tableau II-17 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne intégrant les données FAO-ECTAD

Régions	Nombre d'exploitations cartographiées dans le cadre du RNE	Nombre d'exploitations avicoles cartographiées par FAO-ECTAD	Total	Part
Dakar	79	322	401	21,7%
Diourbel	55	-	55	3,0%
Saint-Louis	110	-	110	6,0%
Tambacounda	7	-	7	0,4%
Kaolack	38	-	38	2,1%
Thiès	140	785	925	50,1%
Louga	137	-	137	7,4%
Fatick	45	-	45	2,4%
Kolda	30	-	30	1,6%
Matam	23	-	23	1,2%
Kaffrine	31	-	31	1,7%
Kédougou	17	-	17	0,9%
Sédhiou	26	-	26	1,4%
Ensemble	738	1 107	1 845	100%

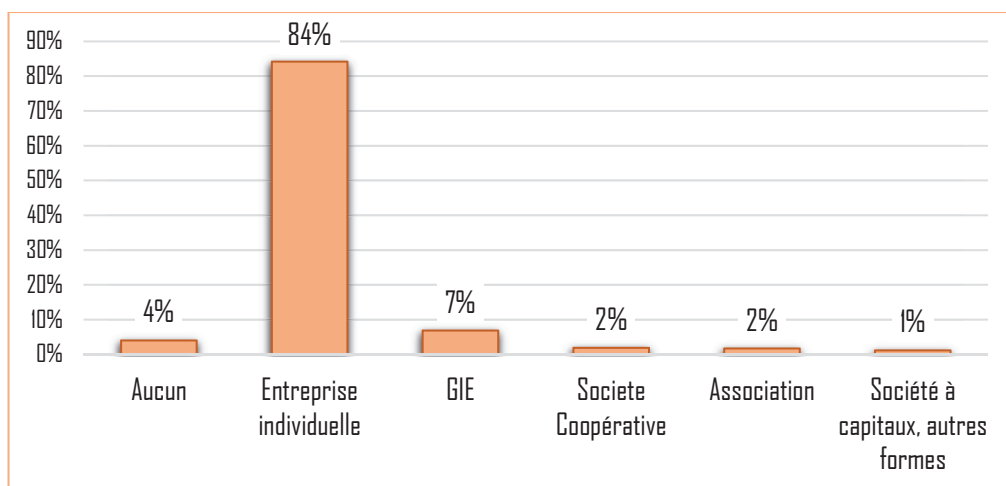
MASAE/RNE 2023 ; FAO-ECTAD 2022

II.4.2 Forme juridique, immatriculation et propriété des exploitations

II.4.2.1 Forme juridique des exploitations

L'entreprise individuelle est la forme juridique qui a été déclarée pour la majorité des exploitations d'élevage moderne (hors données FAO-ECTAD), avec une moyenne de 84,1% pour le niveau national et une variation selon les régions, de 60,4% (pour Kolda) à 92,1% (pour Thiès). Le GIE arrive en seconde position, mais pour seulement 7% de l'ensemble des exploitations. Les régions où le GIE est le plus représenté sont Tambacounda (28,6%), Kolda (23,3%), Matam (21,7%) et Kaolack (18,4%). Les autres formes juridiques citées sont faiblement représentées (1 à 2%). Il est à noter que 4% des exploitations ne sont sous aucune forme juridique (*figure II-16 et annexe 6*). On rencontre ces exploitations principalement dans les régions de Matam (30,4%), Dakar (11,4%), Sédhiou (7,7%) et Saint-Louis (5,5%). A l'opposé, dans les régions de Diourbel, Tambacounda, Fatick et Kédougou, toutes les exploitations sont sous une forme juridique donnée.

Figure II-18 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la forme juridique

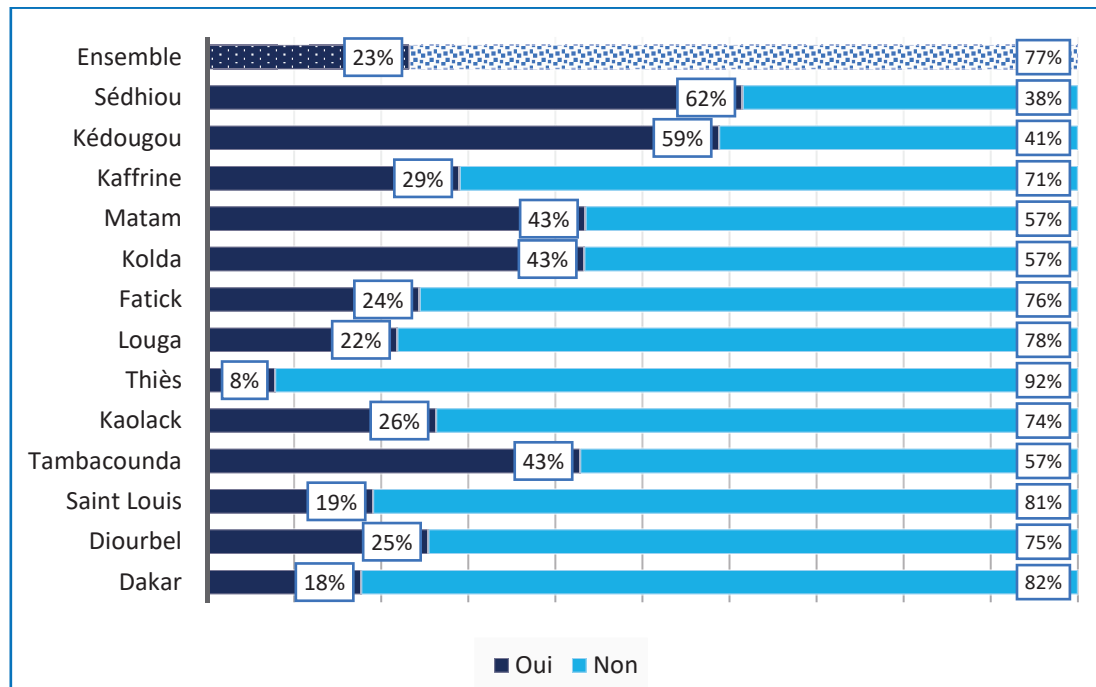


MASAE/RNE 2023

II.4.2.2 Immatriculation des exploitations

Au niveau national, 23% seulement des exploitations d'élevage moderne, dont 96% sont sous une forme juridique, disposent d'un NINEA²². Les niveaux de formalisation les plus bas se rencontrent dans les régions qui concentrent 63,1% des exploitations, en l'occurrence Thiès, Louga, Saint-Louis et Dakar (*figure II-19 et annexe 7*). 83,4% des exploitations, en moyenne, dans ces régions ne disposent pas de NINEA.

Figure II-19 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la détention d'un NINEA



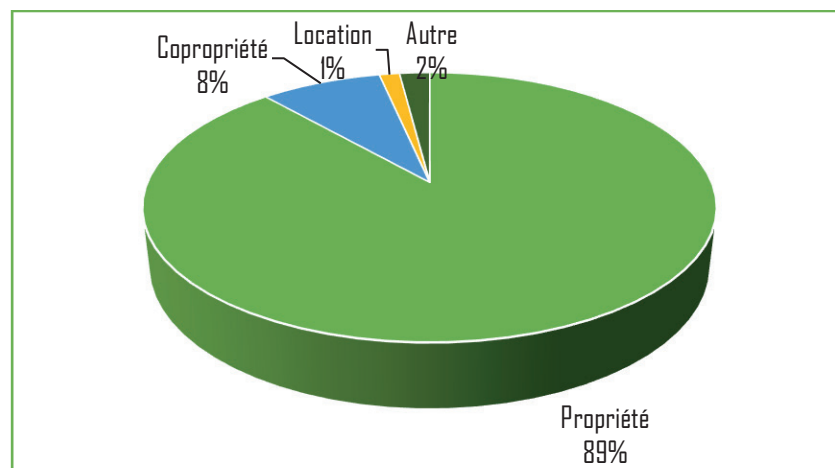
MASAE/RNE 2023

²² Numéro d'identification national des entreprises et des associations

II.4.2.3 Propriété foncière des exploitations

A l'échelle du pays, près de 9 exploitations d'élevage moderne sur 10 sont implantées sur des sites qui appartiennent aux exploitants (*figure II-20*).

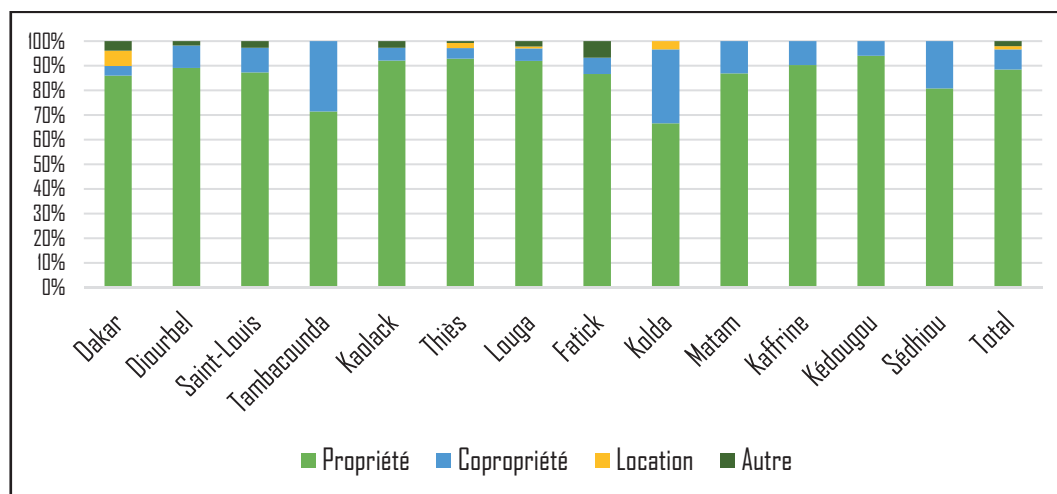
Figure II-20 : Répartition, au niveau national, des exploitations d'élevage moderne selon la propriété foncière



MASAE/RNE 2023

Dans les régions de Kédougou, Thiès, Kaolack et Louga, plus de 92% des exploitants sont propriétaires des sites d'implantation de leurs fermes. Les régions de Kolda et Tambacounda enregistrent les plus faibles proportions d'exploitants propriétaires de site, soit respectivement 67% et 71%. Dans ces deux régions, c'est plutôt la copropriété des sites qui domine, pour, respectivement, 30% des exploitations à Kolda et 29% à Tambacounda (*figure II-21*).

Figure II-21 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la propriété foncière



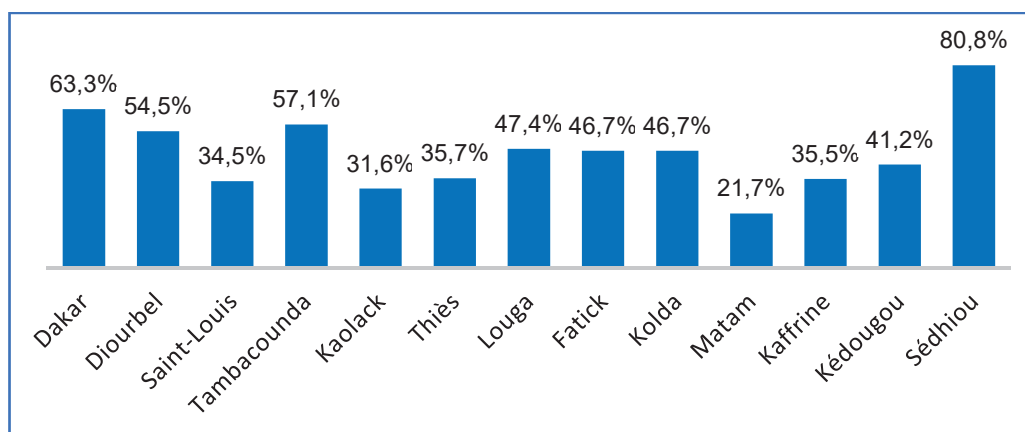
MASAE/RNE 2023

Dans les régions de Dakar, Thiès, Louga et Kolda, 2% au moins des exploitations sont implantées sur un site en location.

II.4.2.4 Affiliation des exploitants à une organisation professionnelle d'élevage

Au plan national, il ressort que 44,4% des exploitants sont affiliés à une organisation professionnelle d'élevage (OPE). Selon les régions, de fortes variations sont notées. Pour les régions de Dakar, Diourbel, Tambacounda et Sédhiou, plus de 54% des exploitants sont affiliés à une OPE (*figure II-22 et annexe 8*). Pour le reste des régions, le pourcentage d'affiliation est en moyenne de 37,9%. Matam reste la région où le pourcentage d'affiliation est le plus faible (environ 2 exploitations sur 10).

Figure II-22 : Pourcentage d'exploitants par région affiliés à une OPE



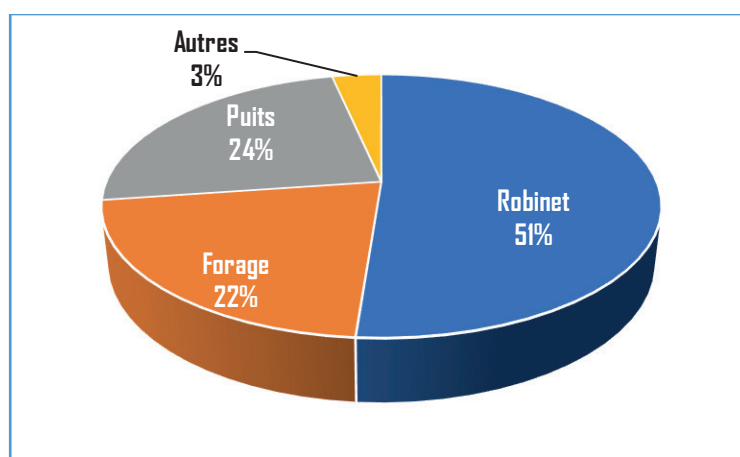
MASAE/RNE 2023

II.4.3 Sources d'alimentation en eau et en énergie des exploitations

II.4.3.1 Alimentation en eau

Dans les exploitations d'élevage moderne, le robinet reste la principale source d'alimentation en eau, pour un peu plus de la moitié (51%) des exploitations, à l'échelle nationale, tandis que 24% utilisent principalement le puits et 22% le forage (*figure II-23 et annexe 9*).

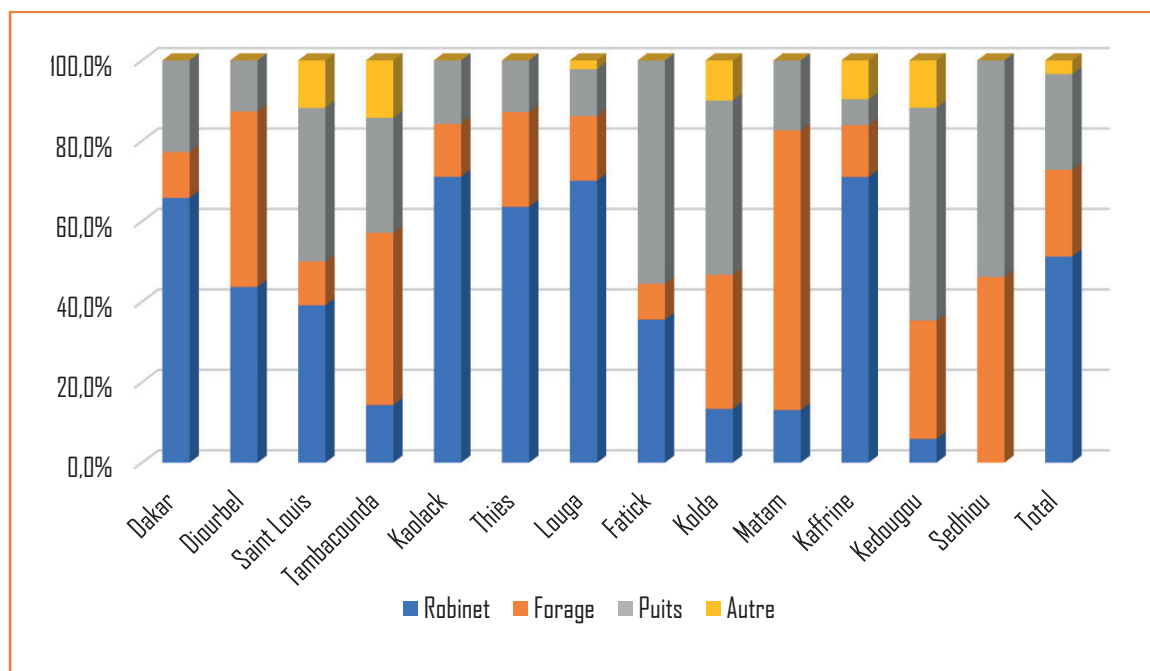
Figure II-23 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en eau



MASAE/RNE 2023

Les sources d'alimentation en eau des exploitations varient selon les régions (*figure II-24*). Le robinet reste la principale source d'alimentation pour 66 à 71% des exploitations dans les régions de Dakar, Thiès, Kaolack, Kaffrine et Louga. Le forage est utilisé par une majorité d'exploitations dans les régions de Matam (70%) et Tambacounda (43%), alors que le puits est plus utilisé dans les régions de Fatick (56%), Sédhiou (54%), Kédougou (53%) et Kolda (43%). Dans la région de Diourbel, les deux principales sources d'approvisionnement sont le robinet et le forage, qui alimentent chacun, 44% des exploitations. Dans la région de Saint-Louis, la situation se présente presque de façon similaire entre le robinet et le puits, qui sont les plus utilisés et qui alimentent, respectivement, 39% et 38% des exploitations.

Figure II-24 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en eau

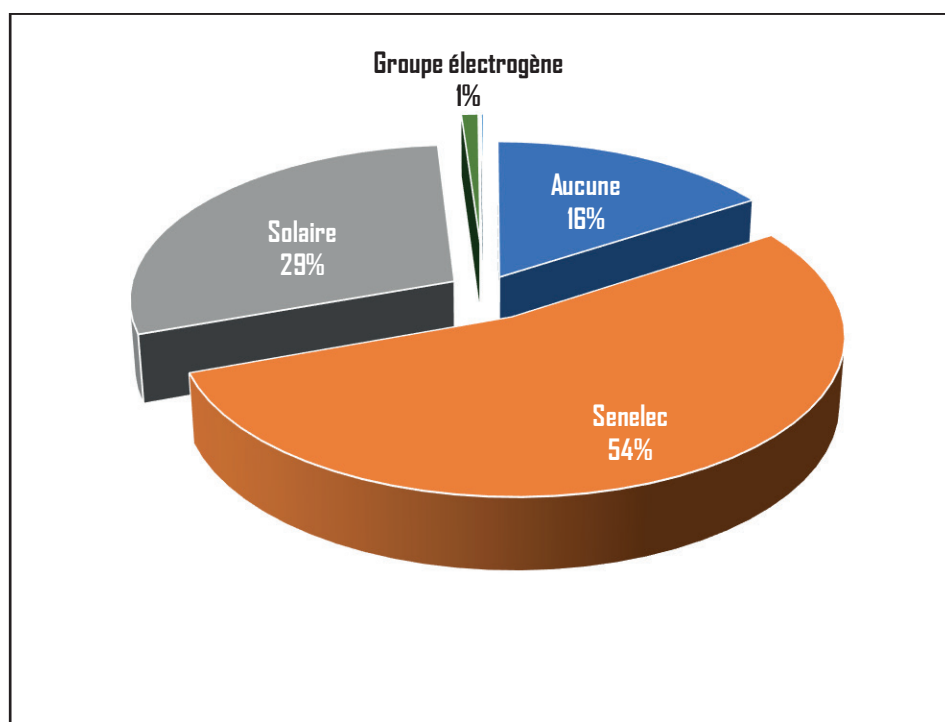


MASAE/RNE 2023

II.4.3.2 Alimentation en énergie

Au plan national, 54% des exploitations d'élevage moderne sont alimentées en énergie principalement par la SENELEC. Cependant, 29% utilisent le solaire et 1%, un groupe électrogène. Par contre, 16% des exploitations ne disposent pas de source d'alimentation en énergie (*figure II-25*).

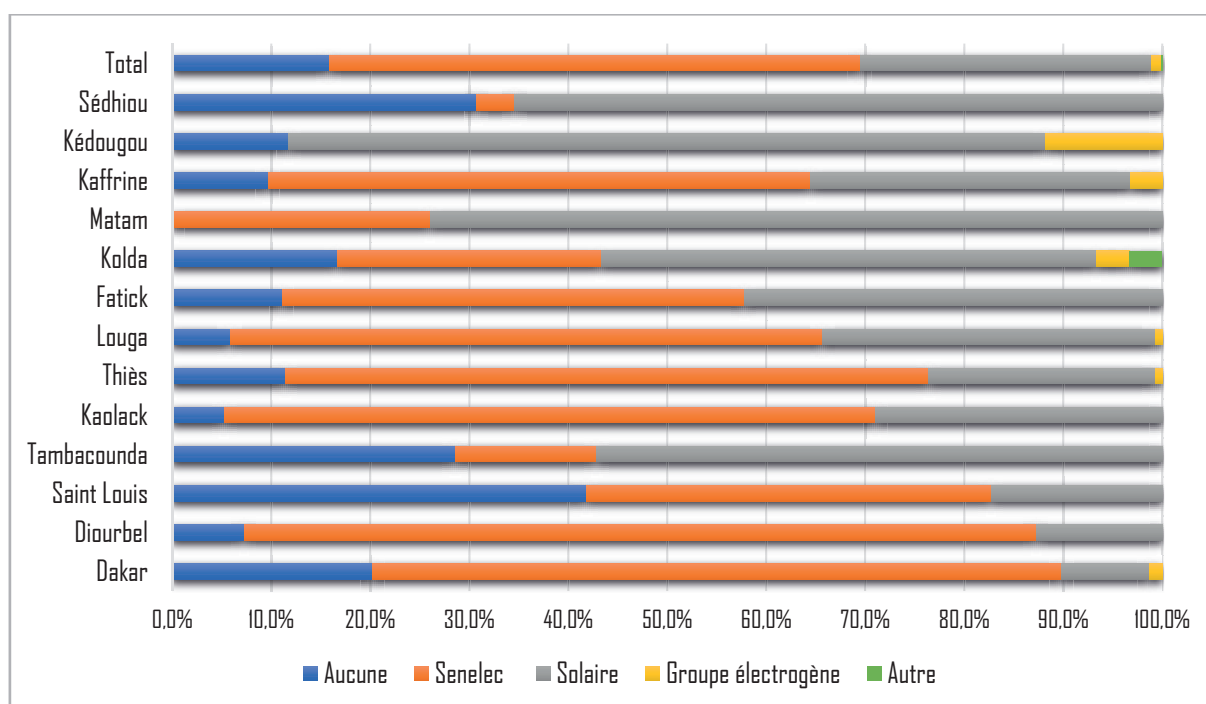
Figure II-25 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en énergie



MASAE/RNE 2023

Comme le laisse apparaître la *figure II-26*, le réseau de la SENELEC est plus utilisé dans les régions de Diourbel, Dakar, Kaolack, Thiès, Louga et Kaffrine où il sert, respectivement, 80,0%, 69,6%, 65,8%, 65,0%, 59,9% et 54,8% des exploitations d'élevage moderne. Dans les régions de Kédougou, Matam, Sédhiou, Tambacounda et Kolda, le solaire est plus utilisé, pour respectivement, 76,5%, 73,9%, 65,4%, 57,1% et 50,0% des exploitations. Dans la région de Fatick, le réseau de la SENELEC et le solaire sont utilisés, respectivement, par 46,7% et 42,2% des exploitations. En ce qui concerne le groupe électrogène, il est rarement utilisé et on le retrouve principalement à Kédougou, Kolda et Kaffrine où, respectivement, 11,8%, 3,3% et 3,2% des exploitations l'exploitent. Enfin, Saint-Louis, Tambacounda et Sédhiou sont les trois régions où les exploitations qui ne disposent d'aucune source d'alimentation en énergie sont les plus nombreuses (environ 30 à plus de 40%).

Figure II-26 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'alimentation en énergie



MASAE/RNE 2023

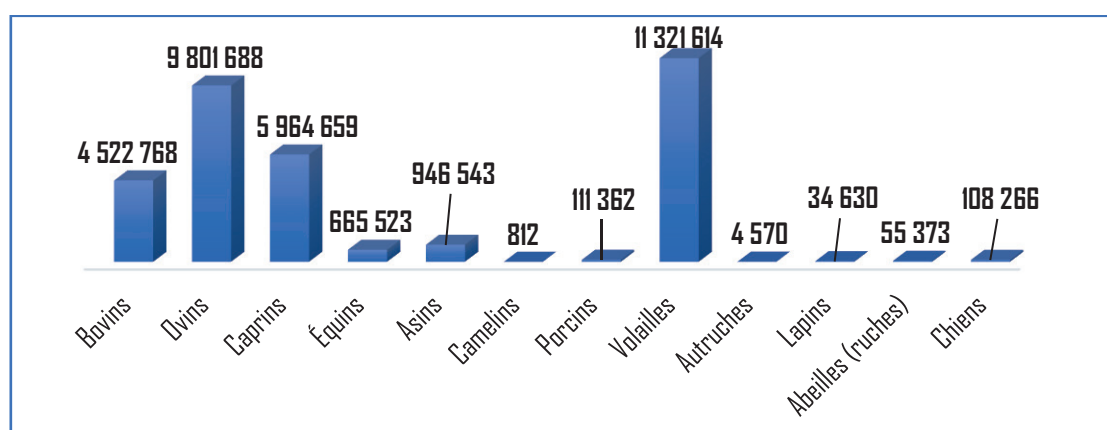
II.5 EFFECTIFS DU CHEPTEL

On rappelle que, pour assurer un dénombrement exhaustif (sans double compte) de l'ensemble du cheptel, les opérations de recensement des animaux se sont déroulées à la même période, dans les concessions des ménages agropastoraux, les zones de concentration ou sites d'accueil de troupeaux en transhumance et les exploitations d'élevage moderne. Ainsi, dans les tableaux de répartition des effectifs par espèce et par région exposés dans ce chapitre (*tableaux II-18 à II-24*), les données sont présentées suivant ces trois lieux de dénombrement. Il faut toutefois préciser que les animaux recensés dans les zones de concentration ou sites d'accueil sont comptabilisés dans le cheptel du département dont ils sont originaires (cf. II.3.2). Dans lesdits tableaux, les données de la colonne « Zones de concentration/sites d'accueil des troupeaux en transhumance²³ » se rapportent donc aux animaux de chaque région trouvés dans les lieux de transhumance²⁴ lors du passage des enquêteurs. C'est ce qui explique que, pour des régions comme Dakar et Ziguinchor, où on n'a pas recensé de zones de concentration (ou sites d'accueil) d'animaux en transhumance, des effectifs de certaines espèces figurent dans cette colonne.

II.5.1 Répartition géographique du cheptel

La *figure II-27* présente les effectifs globaux du cheptel dénombré sur l'étendue du territoire national, selon les différentes espèces animales observées.

Figure II-27 : Répartition, à l'échelle nationale, par espèce, des effectifs du cheptel (en nombre de têtes)



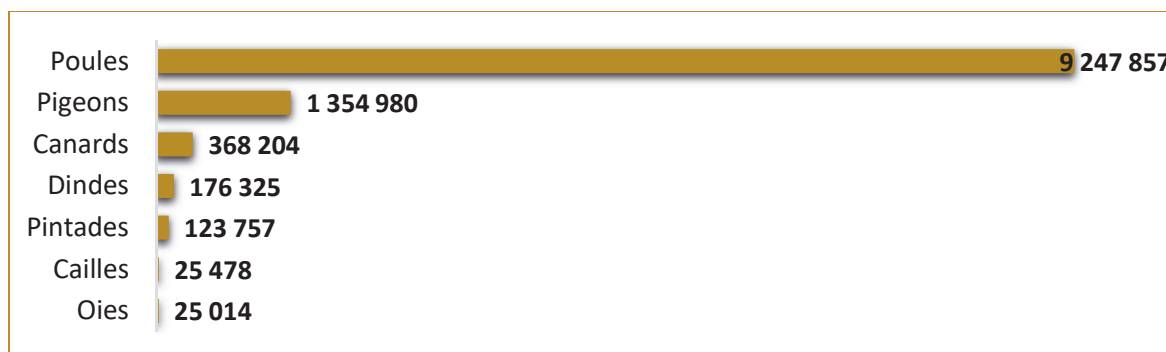
MASAE/RNE 2023

²³ Les effectifs recensés dans les zones de concentration pour cette seule année 2023, ne sauraient refléter la part que le cheptel transhumant, qui n'est pas constant, représente dans la population animale nationale. En effet, ce cheptel peut évoluer d'une année à l'autre, en fonction, notamment, de l'état des ressources pastorales. Il ne peut donc pas être appréhendé de façon précise dans le cadre d'une opération ponctuelle (photographie) de dénombrement, qui, de surcroît, a lieu pour la première fois. Les résultats du RNE font cependant ressortir que les ménages qui pratiquent la transhumance (soit 7,5% des ménages agropastoraux) détiennent entre 26% et 35%, selon l'espèce, des effectifs nationaux de bovins et de petits ruminants (cf. *paragraphe II.6.1.7.1*).

²⁴ Au sein des systèmes d'élevage mobile, on peut trouver des systèmes à transhumance de petite envergure (déplacement des animaux à une échelle locale ne dépassant pas quelques dizaines de km), des systèmes à transhumance de moyenne envergure (déplacement de plus de quelques dizaines de km, n'impliquant pas un changement de région ou de zone agro-écologique) et des systèmes à transhumance de grande envergure (déplacement entraînant un changement de zone agro-écologique, avec des distances parcourues supérieures à 100 km). - JOUVE, Ph., 1986.

La *figure II-28* présente les effectifs nationaux des différents types de volaille qui ont été recensés.

Figure II-28 : Répartition par type des effectifs de volaille, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

Les principaux résultats relatifs à la répartition du cheptel par département sont présentés en annexe (*annexe 11 à annexe 16*).

II.5.1.1 Cheptel bovin

Le cheptel bovin, qui porte sur un effectif global de 4 522 768 têtes, se répartit selon les différentes régions, avec les différents lieux de dénombrement, comme le présente le *tableau II-18*.

Tableau II-18 : Répartition selon la région et le lieu de dénombrement des effectifs de bovins (en nombre de têtes)

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Dakar	40 472	160	752	41 384	0,9
Ziguinchor	63 600	89	-	63 689	1,4
Diourbel	131 646	11 733	918	144 297	3,2
Saint-Louis	609 968	38 520	4 753	653 241	14,4
Tambacounda	735 614	6 618	199	742 431	16,4
Kaolack	251 636	4 622	439	256 697	5,7
Thiès	238 722	10 180	1513	250 415	5,5
Louga	754 565	73 149	2 244	829 958	18,4
Fatick	206 109	4 812	1 078	211 999	4,7
Kolda	342 740	1 155	706	344 601	7,6
Matam	426 562	22 239	1 336	450 137	10,0
Kaffrine	267 922	7 171	437	275 530	6,1
Kédougou	80 499	75	628	81 202	1,8
Sédhiou	176 860	-	327	177 187	3,9
Ensemble	4 326 915	180 523	15 330	4 522 768	100,0

MASAE/RNE 2023

Le tableau renseigne que plus de la moitié (59,2%) des bovins, soit 2 675 767 de têtes, sont concentrés dans les régions de Louga (18,4%), Tambacounda (16,4%), Saint-Louis (14,4%) et Matam (10,0%). Les régions qui enregistrent les plus faibles effectifs de bovins (moins de 100 000 têtes) sont Dakar, Ziguinchor et Kédougou.

On note, par ailleurs, que 74,2% des bovins dénombrés durant la période d'enquête dans les zones de concentration des troupeaux en transhumance sont originaires des régions de Louga (40,5%), Saint-Louis (21,3%) et Matam (12,3%)²⁵.

Toutes les régions enregistrent moins de 1000 têtes dans des exploitations d'élevage moderne, sauf Saint-Louis (4753 têtes), Louga (2244 têtes), Thiès (1513 têtes), Matam (1336 têtes) et Fatick (1078 têtes). Les cinq régions concentrent, au total, plus des 2/3 (71,3%) de l'effectif total de bovins en élevage moderne.

II.5.1.2 Cheptel ovin

Les effectifs d'ovins, qui portent globalement sur 9 801 688 têtes, se répartissent selon les différentes régions comme le présente le *tableau II-19*. On peut noter que plus de 70% de la population ovine sont élevés dans les régions de Louga (31,4%), Matam (15,2%), Saint-Louis (13,3%) et Tambacounda (10,5%). Ziguinchor, Kédougou et Sédhiou sont les régions où le cheptel ovien est le moins présent, avec des effectifs qui représentent, respectivement, 0,3%, 0,4% et 1,1% de l'effectif national d'ovins.

Tableau II-19 : Répartition des effectifs d'ovins selon la région et le lieu de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Dakar	355 714	200	1 097	357 011	3,6
Ziguinchor	33 833	-	-	33 833	0,3
Diourbel	516 662	11 935	1 989	530 586	5,4
Saint-Louis	1 201 714	99 332	2 090	1 303 136	13,3
Tambacounda	1 021 653	1 1974	273	1 033 900	10,5
Kaolack	258 149	7 042	394	265 585	2,7
Thiès	503 294	8 232	2 794	514 320	5,2
Louga	2 895 747	182 307	2 599	3 080 653	31,4
Fatick	302 774	5 439	518	308 731	3,1
Kolda	176 957	1 741	316	179 014	1,8
Matam	1 447 342	43 676	1 089	1 492 107	15,2
Kafrine	537 207	16 141	603	553 951	5,7
Kédougou	39 808	575	502	40 885	0,4
Sédhiou	107 627	108	240	107 975	1,1
Ensemble	9 398 482	388 702	14 504	9 801 688	100,0%

MASAE/RNE 2023

²⁵ Il faut bien comprendre que les animaux recensés dans les ménages agropastoraux (cheptel sédentaire) et ceux dénombrés dans les zones/sites de concentration des troupeaux en transhumance (cheptel transhumant) appartiennent tous aux mêmes ménages agropastoraux.

Il est à noter, par ailleurs, que 83,7% des ovins recensés dans les zones de concentration sont originaires des régions de Louga, qui a la part la plus importante (46,9%), Saint Louis et Matam.

Pour les exploitations d'élevage moderne, les régions de Thiès, Louga et Saint Louis affichent les effectifs d'ovins les plus importants, qui dépassent les 2 000 têtes.

II.5.1.3 Cheptel caprin

Le cheptel caprin se chiffre globalement à 5 964 659 têtes. On le trouve en majorité dans les régions de Louga, Saint-Louis, Matam et Tambacounda, qui concentrent, respectivement, 22,9%, 13,7%, 11,8% et 10,9% de l'effectif recensé à l'échelle nationale, soit 59,2% au total pour les quatre régions. Les régions de Dakar, Kédougou et Ziguinchor, qui concentrent chacune moins de 100 000 têtes, enregistrent les effectifs de caprins les plus faibles (*tableau II-20*).

Tableau II-20 : Répartition des effectifs de caprins selon la région et le lieu de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Dakar	4 7314	16	27	47 357	0,8
Ziguinchor	96 551	-	-	96 551	1,6
Diourbel	299 264	3 767	212	303 243	5,1
Saint-Louis	78 4107	28 531	3 983	816 621	13,7
Tambacounda	648 060	1 649	119	649 828	10,9
Kaolack	414 377	2019	180	416 576	7,0
Thiès	40 1114	3 300	475	404 889	6,8
Louga	1 313 282	49 201	1712	1 364 195	22,9
Fatick	289 068	2 063	164	291 295	4,9
Kolda	251 474	150	235	251 859	4,2
Matam	693 645	8 842	519	703 006	11,8
Kaffrine	430 652	6 917	219	437 788	7,3
Kédougou	56 408	122	379	56 909	1,0
Sédhiou	124 393	-	150	124 543	2,1
Ensemble	5 849 708	106 577	8 374	5 964 659	100,0

MASAE/RNE 2023

Les régions de Louga, Saint-Louis et Matam, comme c'est le cas pour les bovins et les ovins, comptent également l'essentiel des effectifs de caprins (81,2%) en transhumance. La région de Louga se distingue ici encore par la taille de son effectif, qui représente 46,2% de l'effectif global et qui dépasse de 11 828 têtes (32%) les effectifs cumulés des deux autres régions.

On note également que les caprins sont très faiblement représentés dans les exploitations d'élevage moderne, qui ne concentrent que 0,1% de l'effectif national.

II.5.1.4 Cheptel équin

Un effectif global de 665 523 équins a été recensé sur le territoire national. La région de Kaffrine, qui concentre 20% de cet effectif, se présente comme la première région d'élevage de chevaux du pays. Elle se singularise par la taille particulièrement importante de son effectif, qui dépasse les 100 000 têtes. Les régions de Louga, Kaolack et Tambacounda, qui concentrent, respectivement, 14,1%, 12,8% et 11,7% de l'effectif national, suivent avec des effectifs de plus de 77 000 têtes. Les effectifs des trois régions ajoutés à l'effectif de Kaffrine, représentent plus de la moitié (58,2%) de la population équine de l'ensemble des régions.

Tableau II-21 : Répartition des effectifs d'équins selon la région et le lieu de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Dakar	1 832	1	80	1 913	0,3
Ziguinchor	980	-	-	980	0,1
Diourbel	55 749	110	73	55 932	8,4
Saint-Louis	36 975	937	58	37 970	5,7
Tambacounda	77 778	150	13	77 941	11,7
Kaolack	85 338	44	26	85 408	12,8
Thiès	54 471	91	167	54 729	8,2
Louga	91 614	2 255	211	94 080	14,1
Fatick	50 418	49	124	50 591	7,6
Kolda	25 980	1	28	26 009	3,9
Matam	36 916	214	69	37 199	5,6
Kaffrine	132 731	154	44	132 929	20,0
Kédougou	92	-	6	98	0,0
Sédhiou	9 733	-	12	9 745	1,5
Ensemble	660 606	4 006	911	665 523	100,0

MASAE/RNE 2023

Les régions de Diourbel, Thiès et Fatick, avec des effectifs compris entre 50 000 et 56 000 têtes, restent aussi des régions d'élevage de chevaux relativement importantes. Elles concentrent 24,2% de l'effectif national de l'espèce.

Par contre, le cheptel équin reste relativement faible dans les régions de Ziguinchor, Dakar et Sédhiou, dont les effectifs ne représentent, respectivement, que 0,1%, 0,3% et 1,5% de l'effectif national et très faible dans la région de Kédougou, qui compte un effectif de 98 têtes. Excepté Dakar²⁶, la faible présence des équins dans ces régions pourrait être liée aux conditions climatiques peu propices à l'élevage de l'espèce.

²⁶ Comme indiqué dans le sous-chapitre II.2.1 qui traite de la précision des indicateurs, pour le département de Pikine, l'estimation de l'effectif est à améliorer pour les équins, le nombre d'observations ayant été assez faible pour cette espèce. Beaucoup de chevaux dans cette région viennent des autres régions et ne se trouvent pas dans les ménages. Ils ont ainsi échappé au dénombrement. Raison pour laquelle, ils feront l'objet d'une enquête complémentaire.

II.5.1.5 Cheptel asin

Le cheptel asin s'élève globalement à 946 543 têtes, dont 266 332 têtes (28,1% de l'effectif global) recensées dans la région de Louga, première région d'élevage asin. Les deux régions de Saint-Louis et Tambacounda, qui suivent avec des effectifs autour des 100 000 têtes, concentrent, respectivement, 11,6% et 10,5% de l'effectif national d'asins (*tableau II-22*). Les trois régions concentrent donc la moitié de la population asine du pays.

Tableau II-22 : Répartition des effectifs d'asins selon la région et le lieu de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Dakar	713	6	-	719	0,1
Ziguinchor	1 254	-	-	1 254	0,1
Diourbel	54 350	835	14	55 199	5,8
Saint-Louis	104 231	5 755	6	109 992	11,6
Tambacounda	99 371	198	-	99 569	10,5
Kaolack	72 276	400	-	72 676	7,7
Thiès	45 159	269	-	45 428	4,8
Louga	255 408	10 924	-	266 332	28,1
Fatick	58 874	307	-	59 181	6,3
Kolda	60 370	30	-	60 400	6,4
Matam	77 353	895	-	78 248	8,3
Kaffrine	72 927	1 401	5	74 333	7,9
Kédougou	2 065	6	-	2 071	0,2
Sédhiou	21 140	-	-	21 140	2,2
Ensemble	925 492	21 026	25	946 543	100,0

MASAE/RNE 2023

Les régions de Matam, Kaffrine et Kaolack, qui enregistrent des effectifs compris entre 72 000 et 79 000 têtes, comptent également un cheptel asin relativement important. Les trois régions concentrent, respectivement, 8,3%, 7,9% et 7,7% de l'effectif national d'asins, soit 23,8% au total.

Les asins sont, par contre, moins présents dans les régions de Dakar, Ziguinchor et Kédougou, dont le total des effectifs ne représente que 0,4% de l'effectif de l'ensemble des régions.

II.5.1.6 Cheptel camelin

Dans les six régions de Ziguinchor, Kaolack, Tambacounda, Thiès, Kaffrine et Kédougou, il n'a pas été dénombré de camelins. Dans les huit autres régions, un effectif total de 812 têtes a été recensé, dont 84,4% dans les ménages agropastoraux et 15,6% dans les zones de concentration de troupeaux en transhumance. La région de Fatick, avec 204 têtes, enregistre l'effectif de camelins le plus important (*tableau II-23*)²⁷.

Tableau II-23 : Répartition des effectifs de camelins selon la région et selon le lieu de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Zones de concentration de troupeaux en transhumance	Total	%
Diourbel	169	-	169	20,8
Saint-Louis	33	50	83	10,2
Louga	24	75	99	12,2
Fatick	204	-	204	25,1
Kolda	129	-	129	15,9
Matam	102	2	104	12,8
Sédhiou	24	-	24	3,0
Ensemble	685	127	812	100,0

MASAE/RNE 2023

Après la région de Fatick, les effectifs les plus importants ont été enregistrés dans les régions de Diourbel et Kolda, qui concentrent, respectivement, 20,8% et 15,9% de l'effectif total de camelins. Les trois régions concentrent ainsi près des 2/3 (61,8%) du cheptel camelin du pays.

II.5.1.7 Cheptel porcin

Le cheptel porcin recensé à l'échelle nationale porte sur un effectif total de 111 362 têtes²⁸ et se répartit par région comme présenté par le *tableau II-24*. Il ressort que les porcs sont élevés principalement dans les ménages, qui enregistrent 96,8% des effectifs recensés. Les effectifs dans les exploitations d'élevage moderne, qui sont concentrées pour 80,8% dans les régions de Sédhiou (62,2%) et Dakar (18,6%), restent relativement faibles (3,2% de l'effectif national).

Les régions de Ziguinchor, Sédhiou, Fatick et Thiès enregistrent les effectifs de porcins les plus importants. Les quatre régions concentrent 84% de l'effectif national.

²⁷ On rappelle que pour cette espèce, dont l'élevage est relativement rare dans le pays, le nombre d'observations a été faible dans la plupart des régions. Ce qui explique que le CV soit de plus de 15% dans certaines strates (cf. sous-chapitre II.1.2).

²⁸ Pour les porcins, en raison de ce que très souvent leurs élevages sont implantés en dehors des ménages et distribués de façon disparate sur le territoire, le nombre d'observations a été également insuffisant dans la plupart des régions, nécessitant ainsi des ajustements pour améliorer la précision des estimations.

Tableau II-24 : Répartition des effectifs de porcins selon les régions et les lieux de dénombrement

Régions	Ménages agropastoraux	Exploitations d'élevage moderne	Total	%
Dakar	5 149	661	5 810	5,2
Ziguinchor	40 272	-	40 272	36,2
Diourbel	1 024	72	1 096	1,0
Saint-Louis	3 342	-	3 342	3,0
Tambacounda	1 679	-	1 679	1,5
Kaolack	2 466	-	2 466	2,2
Thiès	13 548	306	13 854	12,4
Fatick	16 457	260	16 717	15,0
Kolda	1 409	-	1 409	1,3
Kaffrine	1 802	42	1 844	1,7
Kédougou	186	-	186	0,2
Sédhiou	20 482	2 207	22 689	20,4
Ensemble	107 814	3 548	111 362	100,0

MASAE/RNE 2023

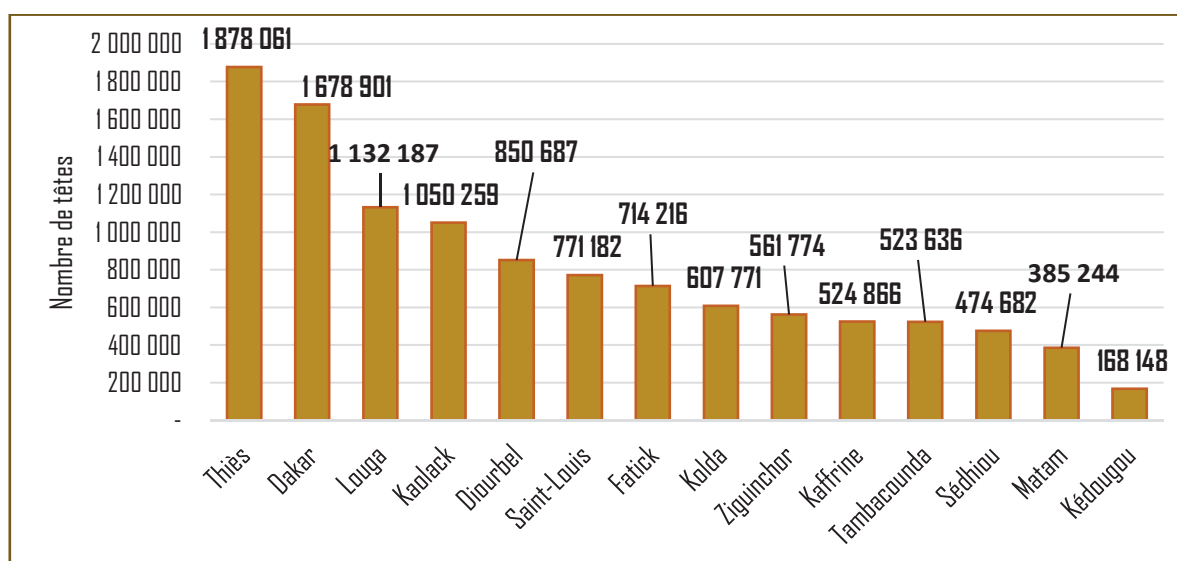
II.5.1.8 Cheptel avicole²⁹

Sur l'ensemble du territoire national, un effectif total de 11 322 614 têtes de volaille familiale, tous types considérés, a été recensé. Toutes les volailles ont été recensées dans les ménages, à l'exception des poules, dont un effectif relativement faible de 22 534 têtes (0,2% de l'effectif national) a été dénombré dans les exploitations d'élevage moderne.

La *figure II-29* montre une répartition de l'effectif national de volailles selon les différentes régions. Les régions de Thiès, Dakar, Louga et Kaolack comptent les effectifs les plus importants, avec, respectivement, 16,6%, 14,8%, 10,0% et 9,3% de l'effectif national. Les quatre régions concentrent ainsi un peu plus de la moitié (50,7%) de la population nationale de volailles familiales.

²⁹ Pour rappel, les enquêtes ont porté sur l'aviculture familiale (parfois appelée aviculture traditionnelle ou villageoise), qui consiste en l'élevage de volailles à petite échelle par les ménages qui utilisent, à cet effet, la main d'œuvre familiale et des aliments disponibles localement pour compléter éventuellement les sujets, qui divaguent en général dans et/ou aux alentours de la concession pour trouver leur nourriture. Pour la volaille industrielle, voir le sous-chapitre II.4.1

Figure II-29 : Répartition de l'effectif national de volailles selon les régions



MASAE/RNE 2023

Le *tableau II-25* montre la répartition de l'effectif national selon les différents types de volaille et les régions. La population des poules se révèle de loin la plus importante, avec un effectif total de 9 247 857 têtes, qui représente 81,7% de l'effectif national. Avec 1 354 980 têtes et 12,0% de l'effectif national, les pigeons constituent le deuxième type de volailles familiales le plus important après les poules. Les autres types de volailles sont moins représentés, notamment les oies et les cailles, dont les effectifs cumulés représentent moins de 0,5% du nombre total de volailles.

Tableau II-25 : Répartition par région des effectifs des différents types de volaille familiale (en nombre de têtes)

Régions	Poules	Dindes	Pintades	Canards	Cailles	Oies	Pigeons	Total	%
Dakar	1 462 486	4 935	1 815	24 307	10 545	5 748	169 065	1 678 901	14,8
Ziguinchor	517 894	588	4 946	21 385	2 963	271	13 726	561 774	5,0
Diourbel	546 150	14 794	17 602	48 679	2 726	2 296	218 441	850 687	7,5
Saint-Louis	619 455	3 725	5 682	29 392	681	2 008	110 239	771 182	6,8
Tambacounda	479 873	3 738	2 704	5 804	0	106	31 412	523 636	4,6
Kaolack	836 598	13 688	5 912	66 296	8	2 252	125 506	1 050 259	9,3
Thiès	1 512 808	38 138	17 486	63 247	6 715	8 268	231 400	1 878 061	16,6
Louga	881 160	36 063	14 602	28 733	621	1 797	169 212	1 132 187	10,0
Fatick	565 336	6 236	2 731	28 258	147	899	110 609	714 216	6,3
Kolda	570 144	919	2 569	9 464	0	222	24 453	607 771	5,4
Matam	331 791	683	3 738	10 171	117	92	38 651	385 244	3,4
Kaffrine	312 664	51 780	39 576	20 136	904	811	98 996	524 866	4,6
Kédougou	147 850	501	2 642	7 049	52	216	9 838	168 148	1,5
Sédiou	463 647	536	1 754	5 286	0	27	3 431	474 682	4,2
Ensemble	9 247 857	176 325	123 757	368 204	25 478	25 014	1 354 980	11 321 614	100,0

MASAE/RNE 2023

Analyse de la répartition des différents types de volaille selon les régions

• Poules

Les régions de Thiès et Dakar concentrent, respectivement, 16,4% et 15,8% de l'ensemble des effectifs de poules, soit près du tiers (32,2%) du total. Les effectifs des régions de Louga et Kaolack, qui représentent, respectivement, 9,5% et 9,0% de l'effectif total, restent également relativement importants. Les régions de Kédougou, Kaffrine et Matam, qui concentrent, respectivement, 1,6%, 3,4% et 3,6% de l'effectif total, ont les effectifs de poules les plus faibles.

• Pigeons

Les quatre régions de Thiès, Diourbel, Louga et Dakar concentrent plus de la moitié (58,2%) de l'effectif national de pigeons, avec 17,1% pour Thiès, 16,1% pour Diourbel, 12,5% pour Louga et pour Dakar. Les régions de Kaolack, Fatick et Saint-Louis enregistrent aussi des effectifs relativement importants, qui représentent au total un peu plus du quart (25,6%) de l'effectif national. Les effectifs de pigeons les plus faibles (moins de 14 000 têtes) sont observés à Sédhiou, Kédougou et Ziguinchor, avec, respectivement, 0,3%, 0,7% et 1,0% de l'effectif national.

• Canards

Les effectifs de canards les plus importants (48 000 à 68 000 têtes) ont été recensés dans les régions de Kaolack, Thiès et Diourbel, avec, respectivement, 18,0%, 17,2% et 13,2% de l'effectif total de canards. Les quatre régions de Saint-Louis, Louga, Fatick et Dakar, qui enregistrent des effectifs compris entre 24 000 et 30 000 têtes, représentent, respectivement, 8,0%, 7,8%, 7,7% et 6,6% de l'effectif total de canards. Les effectifs de canards les plus faibles (moins de 6 000 têtes) ont été recensés dans les régions de Sédhiou et Tambacounda.

• Dindes

Plus des 2/3 (71,4%) des effectifs sont concentrés dans les régions de Kaffrine, Thiès et Louga, qui comptent, respectivement, 29,4%, 21,9% et 20,5% de l'effectif total de dindes et 16,2% dans les deux régions de Diourbel et Kaolack. Les effectifs de dindes se révèlent relativement faibles dans les régions de Saint-Louis, Tambacounda et Fatick (7,8% de l'effectif total) et négligeables dans les régions de Kédougou, Sédhiou, Ziguinchor, Matam et Kolda. Les effectifs cumulés des cinq régions représentent 1,8% seulement de l'effectif total de dindes.

• Pintades

La région de Kaffrine enregistre 32% de l'effectif total de pintades, soit 39 576 têtes. Avec des effectifs entre 14 000 et 18 000 têtes, les régions de Diourbel, Thiès et Louga concentrent, respectivement, 14,2%, 14,1% et 11,8% de l'ensemble des effectifs de pintades. Les quatre régions concentrent donc 72,1% de l'effectif national de pintades. Toutes les autres régions enregistrent des effectifs de moins de 6 000 pintades.

- Cailles

90,1% de la population de cailles du pays, qui reste relativement faible, se trouvent dans les régions de Dakar (41,4%), Thiès (26,4%), Ziguinchor (11,6%) et Diourbel (10,7%). Notons que les cailles sont quasi absentes dans les régions de Sédhiou, Kolda, Kaolack et Tambacounda.

- Oies

Les deux régions de Dakar et Thiès concentrent plus de la moitié (56,0%) des effectifs d'oies, la première région enregistrant le plus grand nombre de têtes (8 268) et la seconde, 5748 têtes, soit, respectivement, 33,1% et 23,0% de l'effectif total d'oies. La population d'oies dans les régions de Sédhiou, Matam et Tambacounda, qui fait moins de 110 têtes, reste pratiquement négligeable.

II.5.1.9 Autres espèces

Le tableau II-26 présente les effectifs des autres espèces recensées, en l'occurrence les autruches, les abeilles (ruches), les lapins et les chiens. Le tableau renseigne que :

- la région de Thiès concentre plus des 2/3 (68,6%) des effectifs d'autruches sur le territoire national et que l'autruche n'est pas élevée dans les régions de Ziguinchor, Saint-Louis, Kolda, Matam et Sédhiou ;
- 96,5% des ruches d'abeilles sont installées dans les régions de Kaolack, qui en concentre l'essentiel (80,4%) et Sédhiou (16,0%) et qu'en dehors de ces deux régions, l'apiculture est pratiquée seulement dans les régions de Ziguinchor, Kédougou, Kolda et Fatick ;
- des lapins sont élevés dans toutes les régions et que 62,1% de leurs effectifs sont concentrés dans les régions de Saint-Louis, Thiès et Dakar, qui comptent, respectivement, 25,5%, 19,3% et 17,4% de l'effectif total de lapins recensé ;
- les chiens sont également présents dans toutes les régions, avec les plus gros effectifs enregistrés par les régions de Louga et Kolda, qui concentrent, respectivement, 23,4% et 12,3% de l'effectif recensé à l'échelle nationale, soit 35,7% au total.

Tableau II-26 : Répartition par région des effectifs des autres espèces

Régions	Autruches		Ruches d'abeilles		Lapins		Chiens	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Total
Dakar	231	5,1	-		6 018	17,4	4 346	4,0
Ziguinchor	-		1 323	2,4	874	2,5	7 780	7,2
Diourbel	70	1,5	-		1 373	4,0	4 804	4,4
Saint-Louis	-		-		8 814	25,5	4 575	4,2
Tambacounda	240	5,2	-		333	1,0	7 388	6,8
Kaolack	332	7,3	44 530	80,4	2 784	8,0	7 079	6,5
Thiès	3 134	68,6	-		6 688	19,3	7 791	7,2
Louga	64	1,4	-		3 219	9,3	25 298	23,4
Fatick	36	0,8	10	0,0	2 221	6,4	4 511	4,2
Kolda	-		109	0,2	438	1,3	13 329	12,3
Matam	-		-		385	1,1	6 556	6,1
Kaffrine	438	9,6	-		1 014	2,9	3 586	3,3
Kédougou	26	0,6	516	0,9	450	1,3	2 205	2,0
Sédhiou	-		8 885	16,0	20	0,1	9 017	8,3
Ensemble	4 570	100,0	55 373	100,0	34 630	100,0	108 266	100,0

MASAE/RNE 2023

II.5.2 Répartition du cheptel selon le sexe du propriétaire

Les effectifs du cheptel recensés dans les ménages agropastoraux (cheptel sédentaire) se répartissent, à l'échelle nationale, par espèce et selon le sexe du propriétaire, comme le présente le *tableau II-27*. On note que le cheptel est détenu en majorité par les hommes, pour l'ensemble des espèces, à l'exception des autruches, qui appartiennent aux femmes pour plus des 2/3 (73,5%) des effectifs.

Tableau II-27 : Répartition du cheptel recensé dans les ménages agropastoraux selon l'espèce et le sexe du propriétaire, au niveau national

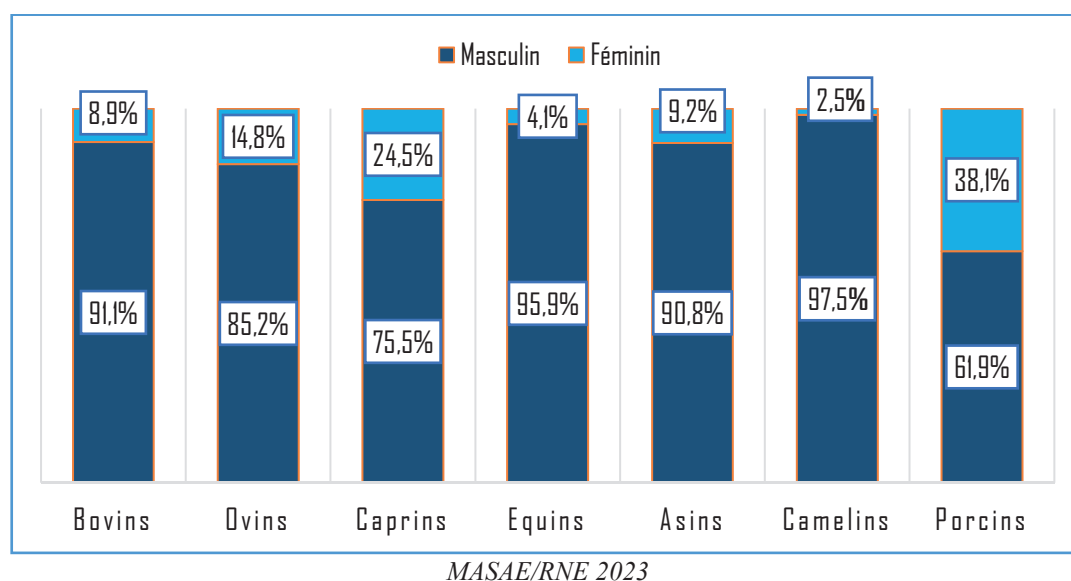
Espèces		Masculin	Féminin	Total
Bovins	Nombre de têtes	3 940 033	386 881	4 326 915
	Pourcentage	91,1%	8,9%	100,0%
Ovins	Nombre de têtes	8 004 737	1 393 745	9 398 482
	Pourcentage	85,2%	14,8%	100,0%
Caprins	Nombre de têtes	4 419 145	1 430 564	5 849 708
	Pourcentage	75,5%	24,5%	100,0%
Equins	Nombre de têtes	633 419	27 186	660 606
	Pourcentage	95,9%	4,1%	100,0%
Asins	Nombre de têtes	840 239	85 253	925 492
	Pourcentage	90,8%	9,2%	100,0%
Camelins	Nombre de têtes	668	17	685
	Pourcentage	97,5%	2,5%	100,0%
Porcins	Nombre de têtes	66 751	41 063	107 814
	Pourcentage	61,9%	38,1%	100,0%
Poules	Nombre de têtes	6 429 820	2 795 401	9 225 221
	Pourcentage	69,7%	30,3%	100,0%
Dindes	Nombre de têtes	147 257	29 069	176 325
	Pourcentage	83,5%	16,5%	100,0%
Pintades	Nombre de têtes	112 468	11 289	123 757
	Pourcentage	90,9%	9,1%	100,0%
Canards	Nombre de têtes	269 403	98 801	368 204
	Pourcentage	73,2%	26,8%	100,0%
Cailles	Nombre de têtes	25 300	178	25 478
	Pourcentage	99,3%	0,7%	100,0%
Oies	Nombre de têtes	22 052	2 962	25 014
	Pourcentage	88,2%	11,8%	100,0%
Pigeons	Nombre de têtes	1 223 920	131 060	1 354 980
	Pourcentage	90,3%	9,7%	100,0%
Autruches	Nombre de têtes	1 212	3 358	4 570
	Pourcentage	26,5%	73,5%	100,0%
Abeilles	Nombre de ruches	55 225	138	55 363
	Pourcentage	99,8%	0,2%	100,0%
Lapins	Nombre de têtes	30 611	4 014	34 625
	Pourcentage	88,4%	11,6%	100,0%
Chiens	Nombre de têtes	100 640	7 619	108 259
	Pourcentage	93,0%	7,0%	100,0%

MASAE/RNE 2023

II.5.2.1 Répartition du bétail³⁰

Pour l'ensemble du bétail, 8 têtes au moins sur 10 appartiennent aux hommes, à l'exception des caprins et des porcins, dont environ 3 têtes (24,5%) et 4 têtes (38,1%) sur 10, respectivement, appartiennent aux femmes (*figure II-30*). Celles-ci sont, en particulier, très peu concernées par l'élevage de camelins, dans lequel les hommes restent pratiquement les acteurs exclusifs. En effet, des camelins appartenant à des femmes et représentant seulement 5,6% de l'effectif national de l'espèce, ont été enregistrés dans la seule région de Kolda. Les femmes sont aussi faiblement représentées dans l'élevage d'équins, dans lequel 96% des effectifs recensés à l'échelle nationale appartiennent aux hommes.

Figure II-30 : Répartition, à l'échelle nationale, du bétail recensé dans les ménages agropastoraux selon l'espèce et le sexe du propriétaire



Au niveau régional, une situation de prééminence des hommes est observée dans la possession du bétail, sauf en ce qui concerne les porcins dans la région de Tambacounda où les femmes détiennent les plus gros effectifs (88%) et dans les régions de Fatick et Kolda où elles possèdent pratiquement le même nombre de porcins que les hommes (cf. annexe 17).

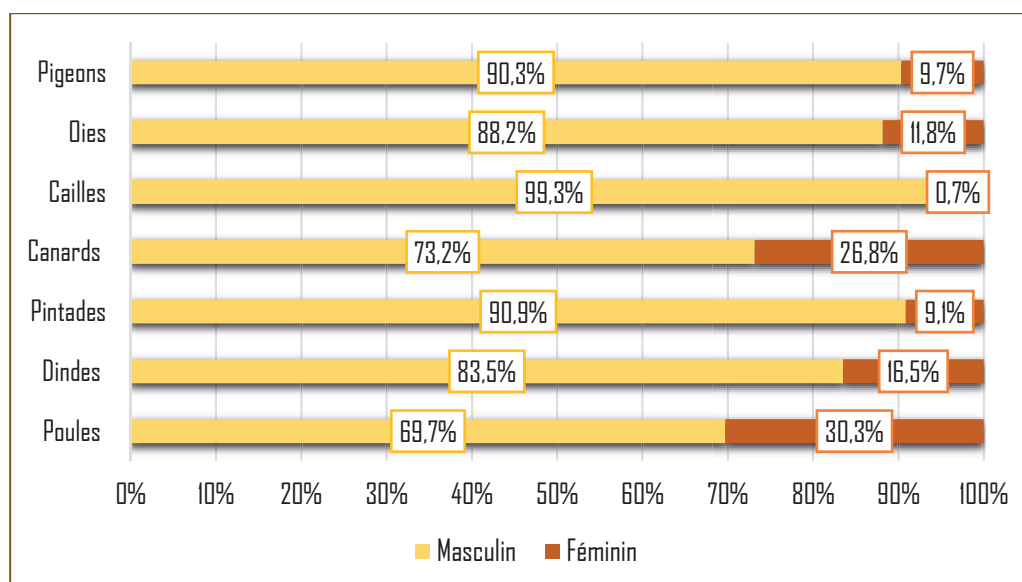
On note aussi, en ce qui concerne les autres espèces, des régions où la part des effectifs possédés par les femmes se révèle relativement importante, par rapport à ce qui est observé dans les autres régions. C'est le cas (i) des bovins dans la région de Kédougou où les femmes sont propriétaires de 19% des effectifs, (ii) des ovins dans les régions de Sédhiou, Diourbel, Kédougou et Thiès où, respectivement, 31%, 21%, 21% et 20% des effectifs appartiennent aux femmes, (iii) des caprins dans les régions de Kaffrine, Diourbel et Kaolack où 41%, 33% et 31% des effectifs sont détenus par les femmes et (iv) des asins à Louga, Kaffrine et Matam où les femmes détiennent, respectivement, 14%, 11% et 10% des effectifs.

³⁰ Ensemble des espèces recensées, excepté les volailles et les autres espèces

II.5.2.2 Répartition de la volaille

A l'échelle nationale, pour tous les types de volailles, les hommes détiennent le plus grand nombre de têtes, pour une part allant de 70%, notée en ce qui concerne les poules, à 99,3% pour les cailles. Les femmes sont plus actives dans l'élevage de poules et de canards, avec respectivement, 30,3% et 26,8% des effectifs à l'échelle nationale (*figure II-31*).

Figure II-31 : Répartition des effectifs de volailles recensés à l'échelle nationale dans les ménages agropastoraux selon le type et le sexe du propriétaire



MASAE/RNE 2023

Dans les différentes régions, les hommes détiennent, au minimum, 56% des effectifs (noté chez les poules), pour tous les types de volailles, excepté les pintades dans la région de Sédhiou où les femmes détiennent le plus gros (70%) effectif et les canards dans la région de Matam où 51% des effectifs reviennent également aux femmes (cf. annexe 18).

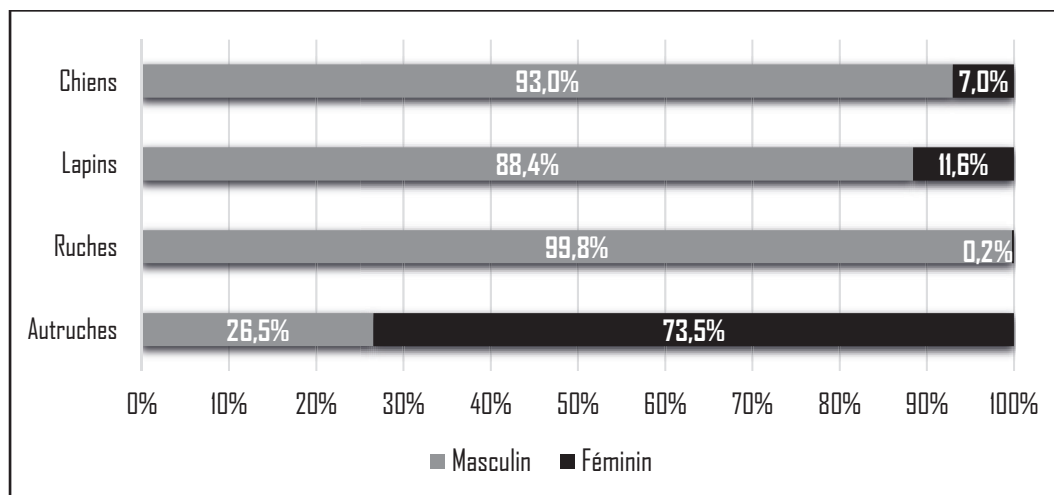
Pour les autres types de volailles, les parts d'effectifs les plus importantes détenues par les femmes sont observées, pour :

- les poules : dans les régions de Saint-Louis (44%), Fatick et Matam (39%) et Louga (38%) ;
- les dindes : dans les régions de Louga (38%), Ziguinchor (31%), Kédougou (25%) et Kaolack (21%) ;
- les cailles : dans la région de Kédougou (54%) ;
- les oies : dans les régions de Fatick (47%), Ziguinchor (35%) et Kaolack (27%) ;
- les pigeons : dans les régions de Diourbel (18%), Matam (13%), Kolda (12%), Fatick (11%) et Kaolack (10%).

II.5.2.3 Répartition des autres espèces

Au niveau national, les effectifs de chiens, de lapins et de ruches d'abeilles sont détenus par les hommes à hauteur, respectivement, de 93%, 88,4% et 99,8%. Par contre, en ce qui concerne les autruches, 73,5% des effectifs appartiennent aux femmes (*figure II-32*).

Figure II-32 : Répartition, selon l'espèce et le sexe du propriétaire, des effectifs des autres espèces recensées à l'échelle nationale, dans les ménages agropastoraux



MASAE/RNE 2023

La situation observée à l'échelle nationale pour les chiens, les lapins et les ruches d'abeilles, à savoir une majorité des effectifs détenue par les hommes, est reflétée dans toutes les régions, à l'exception de celle de Kolda, en ce qui concerne les ruches d'abeilles, dont la totalité appartient à des femmes (cf. annexe 19).

Les femmes détiennent aussi, dans les régions de Kaffrine, Ziguinchor et Saint-Louis, des effectifs relativement importants de lapins, qui représentent, respectivement, 33,6%, 33,3% et 21,3% de l'effectif régional. Pour les chiens, les régions qui affichent les parts d'effectifs détenus par les femmes les plus importantes sont Dakar (17%), Thiès (17%) et Ziguinchor (14,8%).

Concernant les autruches, il faut noter que les hommes possèdent les effectifs les plus importants dans toutes les régions, à l'exception de Thiès où ce sont les femmes qui dominent, avec 96,6% de l'effectif régional leur appartenant. La taille importante de cet effectif, qui représente 90,1% de l'effectif national, explique la part majoritaire (73,5%) des femmes dans la possession d'autruches au plan national.

II.5.3 Taille moyenne du cheptel

II.5.3.1 Taille moyenne selon les lieux de dénombrement

II.5.3.1.1 Cheptel sédentaire des ménages

(a) Taille moyenne du bétail

Le tableau II-28 présente la taille moyenne du bétail recensé dans les ménages agropastoraux par région et selon les différentes espèces. Globalement, la taille moyenne par ménage agropastoral³¹ est de 20 têtes pour les bovins, 18 têtes pour les ovins, 14 pour les caprins, 8 pour les porcins, 3 pour les asins, 2 pour les équins et 3 pour les camelins.

Tableau II-28 : Taille moyenne du bétail sédentaire des ménages agropastoraux par espèce et par région

Régions	Bovins	Ovins	Caprins	Équins	Asins	Camelins	Porcins
Dakar	11	6	8	2	2		10
Ziguinchor	9	5	7	2	1		8
Diourbel	10	12	10	2	2	2	28
Saint-Louis	22	22	20	2	5	1	17
Tambacounda	31	28	18	3	3		14
Kaolack	13	7	9	2	2		19
Thiès	12	8	12	2	2		6
Louga	24	44	28	2	6	1	
Fatick	11	9	8	2	2	4	5
Kolda	15	6	7	2	2	5	8
Matam	24	40	24	2	4	3	
Kaffrine	16	16	11	3	3		14
Kédougou	16	8	9	2	2		14
Sédhiou	19	9	8	2	2	2	18
Ensemble	20	18	14	2	3	3	8

MASAE/RNE 2023

Au niveau régional, on note que, pour les bovins et les petits ruminants (ovins et caprins), les quatre régions de Tambacounda, Louga, Matam et Saint-Louis ont les tailles moyennes les plus importantes, qui varient, respectivement, de 22 à 31 têtes, 22 à 44 têtes et 18 à 28 têtes. Les tailles les plus faibles sont enregistrées, pour les bovins, par les régions de Ziguinchor (9 têtes), Diourbel (10 têtes) et Dakar et Fatick (11 têtes) et, pour les petits ruminants, par les régions de Ziguinchor (5 ovins, 7 caprins), Kolda (6 ovins, 7 caprins) et Dakar (6 ovins, 8 caprins).

En ce qui concerne les porcins, la région de Diourbel a la taille moyenne la plus grande (28 têtes), suivie des régions de Kaolack et Sédhiou dont les effectifs moyens sont, respectivement, de 19 et 18 têtes. Les régions de Kolda et Thiès ont les effectifs moyens de porcins les plus faibles (5 et 6 têtes, respectivement).

³¹ Noter que la moyenne est calculée sur la base des membres du ménage qui possèdent des animaux et non sur l'ensemble des membres du ménage.

Pour les équins, la taille moyenne est de 2 têtes pour toutes les régions, sauf celles de Tambacounda et Kaffrine, qui enregistrent 3 têtes. Les camelins présentent pratiquement la même situation, avec deux régions qui ont des effectifs moyens de 4 têtes, en l'occurrence Fatick et Sédhiou et les autres régions dont la taille varie de 1 à 3 têtes.

Pour les asins, la taille moyenne la plus élevée (6 têtes) est enregistrée par la région de Louga, suivie de Saint-Louis (5 têtes) et Matam (4 têtes). Dans les autres régions, la taille moyenne varie de 1 à 3 têtes.

(b) Taille moyenne des volailles

La taille moyenne des différents types de volailles est donnée par le *tableau II-29*. Globalement, les ménages ont, en moyenne, 26 têtes de volailles, tous types considérés. Selon les différents types, les effectifs élevés par ménage sont, en moyenne, de 23 têtes pour les poules, 9 têtes pour les dindes, 9 têtes pour les pintades, 8 têtes pour les canards, 27 têtes pour les cailles, 4 têtes pour les oies et 20 têtes pour les pigeons.

Tableau II-29 : Taille moyenne des volailles dans les ménages agropastoraux par type et par région

Régions	Poules	Dindes	Pintades	Canards	Cailles	Oies	Pigeons	Toutes volailles
Dakar	64	5	5	11	83	12	22	61
Ziguinchor	23	5	6	8	124	3	13	24
Diourbel	16	5	7	6	9	3	19	21
Saint-Louis	22	6	8	8	15	5	20	25
Tambacounda	20	12	7	6		2	16	21
Kaolack	20	8	5	7	4	3	20	24
Thiès	28	8	8	8	26	5	19	32
Louga	21	7	6	6	9	2	20	25
Fatick	17	6	6	9	8	4	20	21
Kolda	16	11	7	7		3	19	17
Matam	18	7	12	7	5	2	26	20
Kaffrine	13	61	19	6	13	4	19	19
Kédougou	26	10	7	12	4	6	14	27
Sédhiou	29	5	10	7		1	16	30
Ensemble	23	9	9	8	27	4	20	26

MASAE/RNE 2023

On note une taille moyenne relativement élevée dans la région de Dakar pour les poules et les cailles, ainsi que dans la région de Ziguinchor, en ce qui concerne les cailles.

(c) Taille moyenne des autres espèces

A l'échelle nationale, la taille moyenne est de 7 têtes pour les autruches et les lapins, 2 têtes pour les chiens et 110 ruches pour les abeilles (*tableau II-30*).

Tableau II-30 : Taille moyenne des autres espèces dans les ménages par espèce et par région

Régions	Autruches	Ruches d'abeilles	Lapins	Chiens
Dakar	3		8	2
Ziguinchor		11	9	2
Diourbel	2		4	1
Saint-Louis			10	1
Tambacounda	6		5	2
Kaolack	6	1 000	6	1
Thiès	11		6	2
Louga	1		6	2
Fatick	1		6	2
Kolda		3	7	2
Matam			3	2
Kaffrine	6		8	1
Kédougou	4	6	7	2
Sédhiou		52	4	2
Ensemble	7	119	7	2

MASAE/RNE 2023

Au niveau régional, pour les autruches, la région de Thiès se distingue avec une taille moyenne de 11 têtes et, pour l'apiculture, la région de Kaolack se particularise nettement avec une taille moyenne de 1000 ruches d'abeilles. Pour les lapins, les régions de Saint-Louis (10 têtes), Ziguinchor (9 têtes) et Dakar et Kaffrine (8 têtes) affichent les tailles moyennes les plus élevées. En ce qui concerne les chiens, la taille moyenne varie de 1 à 2 têtes selon les régions.

II.5.3.1.2 Cheptel en transhumance

La taille moyenne des troupeaux suivant les différentes espèces présentes et les régions où les zones de concentration sont localisées est donnée par le *tableau II-31*. La région de Matam se distingue également par le nombre relativement important de bovins (1330 têtes) et d'ovins (1443 têtes) dans les troupeaux et celle de Louga, dont qui a le Ranch de Doli comme principale zone de concentration, par le nombre d'ovins (2393 têtes) et de caprins (486 têtes), mais aussi d'équidés (40 équins, 124 asins) et de camelins (73 têtes). La région de Kaffrine se distingue également, de par le nombre important de troupeaux accueillis, avec des effectifs de bovins et de petits ruminants loin d'être négligeables.

Tableau II-31: Nombre de têtes, en moyenne par espèce, par troupeau transhumant et par région d'accueil

Régions	Nombre de troupeaux	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins
Fatick	105	176	323	103	5	17	
Kafrine	1 074	393	958	308	8	66	
Kaolack	78	219	479	126	4	27	
Kédougou	130	93	264	40		3	
Kolda	63	96	117	26	5	7	
Louga	296	627	2 393	486	40	124	73
Matam	439	1 330	1 443	290	14	56	2
Saint-Louis	54	513	486	357	14	43	60
Tambacounda	565	414	1 255	414	20	68	
Thiès	80	172	316	107	6	8	

MASAE/RNE 2023

II.5.3.1.3 Cheptel des exploitations d'élevage moderne

La taille moyenne par espèce, par exploitation d'élevage moderne et selon les différentes régions est donnée par le [tableau II-32](#). Globalement, on note des tailles très proches en ce qui concerne les bovins (21 têtes) et les ovins (20 têtes). La taille moyenne des caprins (11 têtes) représente près de la moitié de celle des ovins. Pour les porcins et les équins, elle reste relativement modeste (respectivement, 5 et 1 têtes).

Tableau II-32: Nombre de têtes en moyenne par espèce, par exploitation d'élevage moderne et par région

Régions	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Porcins
Dakar	10	14		1	8
Diourbel	17	36	4	1	1
Saint-Louis	43	19	36	1	
Tambacounda	28	39	17	2	
Kaolack	12	10	5	1	
Thiès	11	20	3	1	2
Louga	16	19	12	2	
Fatick	24	12	4	3	6
Kolda	24	11	8	1	
Matam	58	47	23	3	
Kafrine	14	19	7	1	1
Kédougou	37	30	22		
Sédhiou	13	9	6		85
Ensemble	21	20	11	1	5

MASAE/RNE 2023

A l'échelle des régions, le tableau renseigne que :

- pour les bovins, les régions de Matam et Saint-Louis, avec respectivement, 58 et 43 têtes, enregistrent les tailles moyennes par exploitation moderne les plus importantes et celles de Dakar et Thiès, avec 10 et 11 têtes, respectivement, les tailles les plus faibles ;
- pour les ovins, les régions de Matam et Tambacounda ont les tailles moyennes les plus élevées (49 et 39 têtes, respectivement) et les régions de Sédhiou et Kolda, avec 9 et 11 têtes, respectivement, les tailles moyennes les plus faibles ;
- pour les caprins, les tailles moyennes les plus importantes sont enregistrées par les régions de Matam (23 têtes) et Kédougou (22 têtes) et les tailles les plus faibles (moins de 10 têtes) par plusieurs régions (Diourbel, Kaolack, Thiès, Fatick, Kolda, Kaffrine et Sédhiou) ;
- pour les porcins, la région de Sédhiou se distingue avec une taille moyenne de 85 têtes, qui dépasse largement celles enregistrées par les autres régions où il existe des exploitations élevant l'espèce, qui représentent moins de 10 têtes ;
- pour les équins, la taille moyenne varie de 1 à 3 têtes selon les régions, à l'exception de Kédougou où il n'y a pas de chevaux dans les exploitations.

II.5.3.2 Taille moyenne du cheptel selon le sexe du propriétaire

La question concerne uniquement le cheptel recensé au sein des ménages (cheptel sédentaire), l'information sur le sexe du propriétaire n'ayant pas été demandée dans le cas des cheptels en transhumance et des exploitations d'élevage moderne.

(a) Taille moyenne du bétail

Le *tableau II-33* présente la taille moyenne du bétail par région et par espèce, selon le sexe du propriétaire. Essentiellement, il ressort qu'en moyenne, les hommes possèdent plus d'animaux que les femmes, sauf en ce qui concerne les équins, les asins et les camelins, dont la taille moyenne est la même pour les deux sexes. L'effectif moyen national varie, selon l'espèce, de 2 à 15 têtes, pour les hommes et de 2 à 6 têtes, pour les femmes.

Dans les régions, la même situation est observée, avec toujours un nombre de têtes en moyenne plus grand pour les hommes, sauf en ce qui concerne les porcins dans la région de Tambacounda où les femmes détiennent en moyenne 23 têtes, contre 4 pour les hommes. On peut noter aussi, en ce qui concerne les équins et les asins, que la taille moyenne, contrairement à ce qui est observée à l'échelle nationale, n'est pas égale entre les deux sexes dans certaines régions.

Les régions de Louga et de Tambacounda enregistrent les effectifs moyens de bovins et de caprins les plus élevés, autant chez les hommes (respectivement, 25 têtes et 19 têtes) que chez les femmes (respectivement, 10 têtes et 9 têtes). Le même constat est fait en ce qui concerne les asins dans la région de Louga (5 têtes pour les hommes et 4 têtes pour les femmes). La région de Louga enregistre aussi l'effectif moyen d'ovins le plus important (31 têtes), qui est détenu par les hommes et celle de Diourbel, l'effectif moyen de porcins le plus important (28 têtes), détenu aussi par les hommes.

Tableau II-33 : Nombre de têtes de bétail en moyenne, par espèce et par région, selon le sexe du propriétaire (suite)

M=Masculin ; F=Féminin ; Np=Nombre de propriétaires ; Tm=Nombre de têtes en moyenne par propriétaire

Régions	Equins				Asins				Porcins			
	M		F		M		F		M		F	
	Np	Tm	Np	Tm	Np	Tm	Np	Tm	Np	Tm	Np	Tm
Dakar	1 097	2	38	1	468	2	0		302	11	260	7
Ziguinchor	574	2	20	2	902	1	34	2	3 387	7	2 715	6
Diourbel	31 365	2	1 646	1	26 296	2	2 877	2	37	28	0	
Saint-Louis	21 438	2	790	1	22 090	4	2 691	3	201	17	0	
Tambacounda	29 074	3	1 621	2	30 382	3	1 932	2	56	4	64	23
Kaolack	41 285	2	1 484	2	35 601	2	2 077	2	154	15	65	2
Thiès	32 512	2	851	2	24 742	2	2 384	2	1 647	5	1 235	4
Louga	43 642	2	2 465	2	47 682	5	9 779	4	0		0	
Fatick	26 676	2	1 235	1	24 657	2	2 353	2	1 436	6	2 255	4
Kolda	12 418	2	428	1	27 160	2	1 825	2	90	8	115	6
Matam	18 317	2	2 377	2	20 063	3	2 925	3	0		0	
Kaffrine	55 013	2	2 980	2	31 195	2	3 497	2	132	14	0	
Kédougou	57	2	0		1 123	2	20	1	13	14	0	
Sédhiou	4 234	2	266	2	9 130	2	839	2	875	15	795	9
Ensemble	317 702	2	16 201	2	301 490	3	33 235	3	8 328	8	7 504	5

MASAE/RNE 2023

(b) Taille moyenne des volailles

Les hommes détiennent également, dans l'ensemble, en moyenne, plus de volailles que les femmes, sauf dans le cas des pigeons où les femmes possèdent 18 têtes, contre 17 pour les hommes (*tableau II-34*). L'effectif moyen varie, selon le type de volaille, de 5 à 24 têtes, pour les hommes et de 3 à 18 têtes, pour les femmes.

Tableau II-34 : Nombre de têtes de volailles en moyenne par type et par région selon le sexe du propriétaire

M=Masculin ; F=Féminin

Régions	Poules		Dindes		Pintades		Canards		Cailles		Oies		Pigeons	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Dakar	66	46	5	3	6	3	12	8	89	15	12	6	22	20
Ziguinchor	19	10	4	7	7	4	8	6	124	-	3	3	13	7
Diourbel	13	10	5	4	7	5	6	5	7	-	3	2	15	28
Saint-Louis	16	20	6	5	11	3	7	8	15	-	5	2	19	13
Tambacounda	20	9	13	2	6	12	7	3	-	-	2	-	16	17
Kaolack	17	8	8	11	5	2	7	5	4	-	3	3	17	16
Thiès	28	12	8	5	8	2	8	7	26	-	5	3	16	15
Louga	16	11	6	6	5	5	5	6	9	-	3	2	16	12
Fatick	14	12	6	4	6	2	10	7	8	-	4	4	19	19
Kolda	14	8	11	-	7	8	7	6	-	-	3	-	16	26
Matam	14	10	7	-	13	5	6	7	5	-	2	-	22	25
Kaffrine	10	6	60	4	19	6	6	3	13	-	4	1	16	19
Kédougou	20	16	9	24	6	11	11	8	3	5	7	2	13	18
Sédhiou	25	14	5	-	5	13	6	9	-	-	1	-	13	26
Ensemble	20	12	10	5	9	5	7	6	24	11	5	3	17	18

MASAE/RNE-2023

Au niveau des régions, pour la plupart d'entre elles, la taille moyenne des volailles possédées est plus élevée chez les hommes que chez les femmes, sauf en ce qui concerne les pigeons, dont les effectifs moyens sont plus élevés pour les femmes dans 8 des 14 régions. On peut noter aussi que les femmes possèdent plus de :

- poules, dans la région de Saint-Louis (20 têtes, contre 16 pour les hommes) ;
- dindes, dans les régions de Ziguinchor, Kaolack et Kédougou (respectivement, 7, 11 et 24 têtes, contre 4, 8 et 9 pour les hommes) ;
- pintades, dans les régions de Tambacounda, Kolda, Kédougou et Sédhiou (respectivement, 12, 8, 11 et 13 têtes, contre 6, 7, 6 et 5 pour les hommes) ;
- canards, dans les régions de Saint-Louis, Louga, Matam et Sédhiou (respectivement, 8, 6, 7 et 9 têtes, contre 7, 5, 6 et 6 pour les hommes) ;
- cailles, dans la région de Kédougou (5 têtes, contre 3 pour les hommes).

Les tailles moyennes de volailles les plus élevées sont enregistrées, pour les poules, par la région de Dakar, autant chez les hommes (respectivement, 66 têtes et 46 têtes), pour les dindes et les pintades, par la région de Kaffrine (respectivement, 60 et 19 têtes, pour les hommes), pour les canards et les oies, par la région de Dakar (12 têtes, pour chaque volaille) et, pour les cailles, par la région de Ziguinchor (124 têtes).

(c) Taille moyenne des autres espèces

Au niveau national, la taille moyenne est plus importante chez les femmes en ce qui concerne les autruches et égale ou très proche chez les deux sexes, en ce qui concerne les lapins et les chiens. Par contre, pour les ruches d'abeilles, l'effectif moyen chez les femmes est pratiquement négligeable (3 ruches), comparé aux hommes, qui ont en moyenne 115 ruches (*tableau II-33*).

Tableau II-35: Nombre de têtes en moyenne, pour les autres espèces, par région et selon le sexe du propriétaire

M=Masculin ; F=Féminin

Régions	Autruches		Abeilles (ruches)		Lapins		Chiens	
	M	F	M	F	M	F	M	F
Dakar	4	3	-	-	8	8	2	1
Ziguinchor	-	-	11	-	8	9	2	1
Diourbel	-	2	-	-	5	2	1	1
Saint-Louis	-	-	-	-	9	10	1	1
Tambacounda	6	-	-	-	5	-	2	2
Kaolack	7	2	1000	-	6	2	1	1
Thiès	2	13	-	-	6	3	2	2
Louga	1	-	-	-	6	-	2	1
Fatick	1	-	-	-	6	-	2	1
Kolda	-	-	-	3	7	-	2	1
Matam	-	-	-	-	3	-	2	2
Kaffrine	15	2	-	-	7	10	1	1
Kédougou	4	-	5	-	7	8	2	1
Sédhiou	-	-	41	3	4	-	2	2
Ensemble	4	9	115	3	7	7	2	1

MASAE/RNE-2023

Selon les régions, l'effectif moyen varie :

- pour les autruches, de 2 à 15 têtes, pour les hommes et de 2 à 13 têtes, pour les femmes ;
- pour les lapins, de 4 à 9 têtes pour les hommes et de 2 à 10 têtes pour les femmes ;
- pour les chiens, de 1 à 2 têtes pour chacun des sexes ;
- pour les ruches d'abeilles, de 5 à 1000 unités (taille exceptionnelle), pour les hommes, tandis que pour les femmes, l'effectif moyen est de 3 ruches.

II.5.4 Zones écogéographiques et densité du bétail

II.5.4.1 Taille du bétail selon les zones écogéographiques

Suite aux modifications importantes intervenues dans les pratiques d'élevage et la répartition du cheptel entre les zones écogéographiques qui étaient initialement identifiées et ce, en conséquence notamment de la baisse de la pluviométrie, un nouveau découpage a été opéré par le Centre de Suivi Ecologique (CSE), qui a conduit aux six nouvelles zones suivantes :

- la zone Bassin Arachidier, qui couvre les régions de Thiès, Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatick et les départements de Kébémér, dans la région de Louga et Koumpentoum, dans la région de Tambacounda ;
- la zone Sylvopastorale, qui couvre la région de Matam, les départements de Linguère et Louga, dans la région de Louga et de Podor, dans la région de Saint-Louis ;
- la zone Vallée du Fleuve Sénégal, qui couvre les départements de Dagana et Saint-Louis, dans la région de Saint-Louis ;
- la zone Centre-Est Sud-Est, qui couvre la région de Kédougou et les départements de Tambacounda, Bakel et Goudiry, dans la région de Tambacounda ;
- la zone Casamance, qui couvre les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor ;
- la zone Niayes, qui couvre la région de Dakar.

Le *tableau II-36* présente, par espèce, les effectifs du bétail recensé selon les six zones écogéographiques. Pour faciliter l'analyse comparative suivant les zones, les effectifs des différentes espèces ont été convertis en UBT³² (*tableau II-37 et carte II-5*). Ainsi, l'effectif global de la population animale dans les six zones se chiffre à 6 267 804 UBT, qui se répartissent selon les zones comme le montre la *figure II-31*. L'effectif consiste en des bovins pour 58%, des ovins pour 16%, des équins pour 11%, des caprins pour 10%, des asins pour 6% et des camelins et des porcins, pour moins d'1%.

³² Unité bétail tropical ; unité de mesure qui normalise différents types de bétail en une seule mesure, grâce à des facteurs de conversion à appliquer pour chaque type de bétail. Elle est définie comme un bovin de 250 kg de poids vif à l'entretien.

Tableau II-36 : Répartition des effectifs du bétail (en nombre de têtes) par espèce et selon les zones écogéographiques

Zones écogéographiques	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Asins		Camelins		Porcins	
Zone Bassin Arachidier	1 381 091	31%	2 913 573	30%	2 290 299	38%	444 538	67%	367 207	39%	470	58%	37 288	33%
Zone Sylvopastorale	1 501 383	33%	4 963 631	51%	2 357 453	40%	130 761	20%	384 575	41%	106	13%	-	0%
Zone Vallée du Fleuve Sénégal	344 756	8%	486 257	5%	303 083	5%	14 980	2%	35 577	4%	83	10%	3 342	3%
Zone Centre-Est Sud-Est	668 678	15%	760 394	8%	493 514	8%	36 596	5%	75 672	8%	-	0%	553	0%
Zone Casamance	585 476	13%	320 823	3%	472 953	8%	36 734	6%	82 793	9%	153	19%	64 369	58%
Zone des Niayes	41 384	1%	357 011	4%	47 357	1%	1 913	0%	719	0%	-	0%	5 810	5%
Total	4 522 768	100%	9 801 688	100%	5 964 659	100%	665 523	100%	946 543	100%	812	100%	111 362	100%

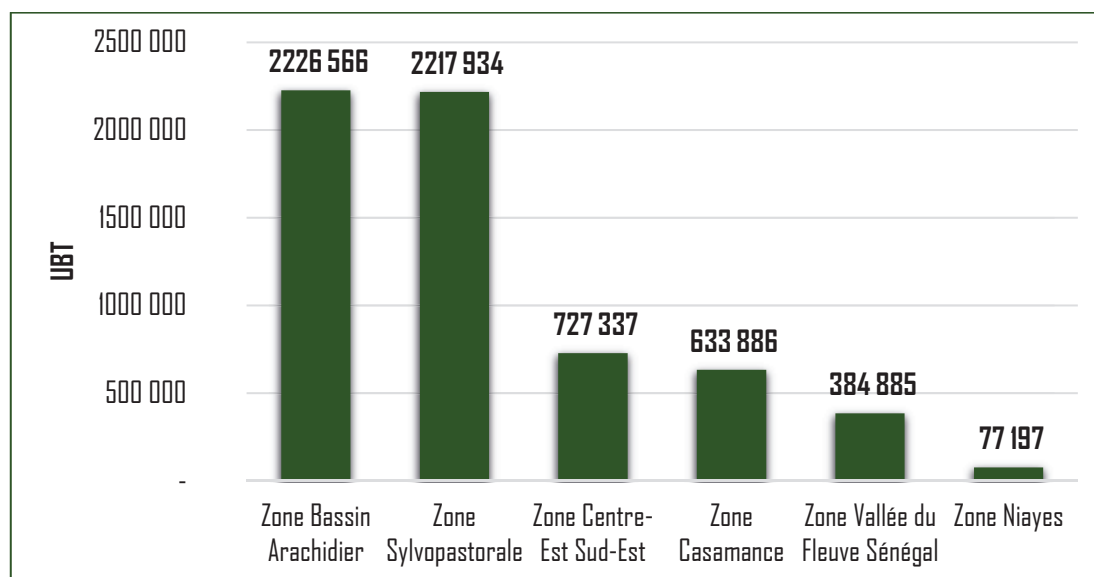
MASAE/RNE 2023

Tableau II-37 : Répartition des effectifs du bétail (en UBT) par espèce et selon les zones écogéographiques

Zones agroécologiques	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Asins		Camelins		Porcins		Total	
Zone Bassin Arachidier	1 104 873	31%	2 913 573	30%	2 290 299	38%	444 538	67%	146 883	39%	564	58%	9 322	33%	2 226 566	36%
Zone Sylvopastorale	1 201 106	33%	4 963 631	51%	2 357 453	40%	130 761	20%	153 830	41%	128	13%	-	0%	2 217 934	35%
Zone Vallée du Fleuve Sénégal	275 805	8%	486 257	5%	303 083	5%	14 980	2%	14 231	4%	99	10%	835	3%	384 885	6%
Zone Centre-Est Sud-Est	534 943	15%	760 394	8%	493 514	8%	36 596	5%	30 269	8%	-	0%	138	0%	727 337	12%
Zone Casamance	468 381	13%	320 823	3%	472 953	8%	36 734	6%	33 117	9%	183	19%	16 092	58%	633 886	10%
Zone Niayes	33 107	1%	357 011	4%	47 357	1%	1 913	0%	288	0%	-	0%	1 452	5%	77 197	1%
Ensemble	3 618 214	100%	9 801 688	100%	5 964 659	100%	665 523	100%	378 617	100%	974	100%	27 841	100%	6 267 804	100%
Part / Total Ensemble	58%		16%		10%		11%		6%		0%		0%		100%	

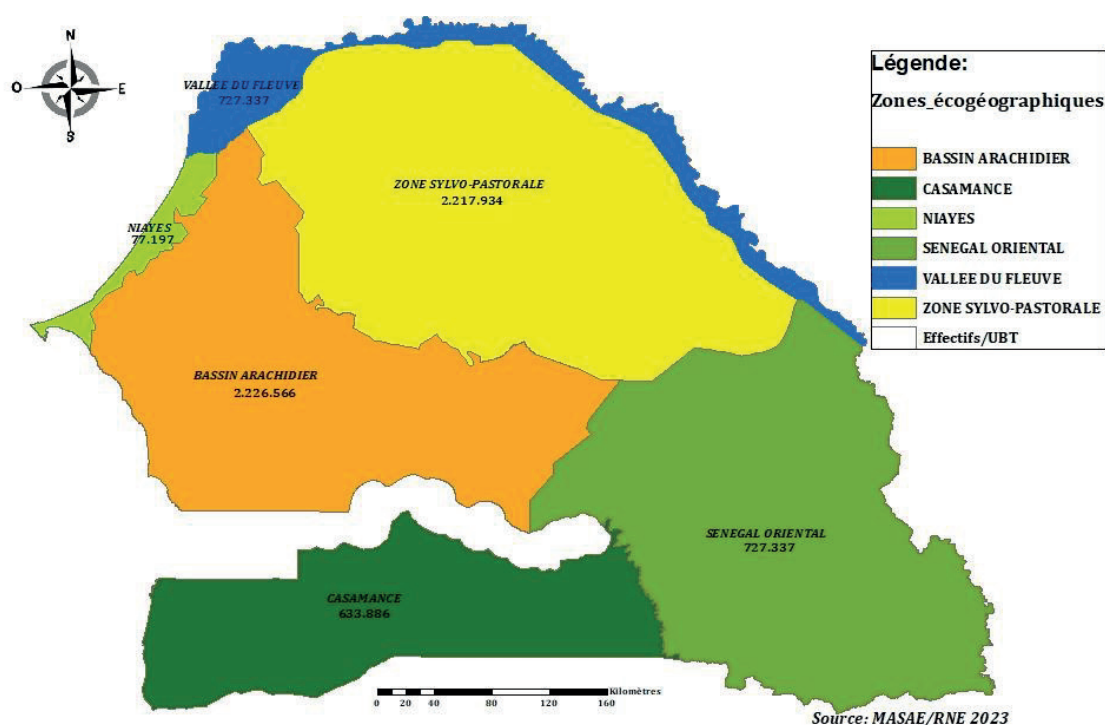
MASAE/RNE 2023

Figure II-33 : Répartition des effectifs du bétail (en UBT³³) selon les zones écogéographiques



MASAE/RNE 2023

Carte II-5 : Répartition des effectifs du bétail (en UBT) selon les zones écogéographiques



La zone Bassin arachidier et la zone Sylvopastorale, qui concentrent, respectivement, 36% et 35% de l'effectif global, soit plus des 2/3, apparaissent comme étant les plus grandes zones d'élevage du pays. Les deux zones concentrent 64% du cheptel bovin, 81% du cheptel ovin, 78% du cheptel caprin, 87% du cheptel équin et 80% du cheptel asin et 71% du cheptel camelin.

³³ Bases d'estimation en UBT: Bovins : 0,80 ; Ovins : 0,10 ; Caprins : 0,10 ; Équins : 1,00 ; Asins : 0,40 ; Camelins : 1,20 ; Porcins : 0,25

La taille du bétail légèrement plus élevée (+8632 UBT) dans la zone Bassin arachidier que dans la zone Sylvopastorale résulte principalement de l'importance, dans la première zone, des effectifs, de camelins et de porcins. Le Bassin Arachidier concentre, en effet, 67% de l'effectif national d'équins, 58% de celui de camelins et 33% de celui de porcins, contre, pour la zone Sylvopastorale, 20% pour les équins et 13% pour les camelins. Des porcins n'ont pas été recensés dans cette zone. Pour toutes les autres espèces, en l'occurrence les bovins, les ovins, les caprins et les asins, dont elle concentre, respectivement, 33%, 51%, 40% et 41% de l'ensemble des effectifs, la zone sylvopastorale reste la première zone d'élevage.

La Zone Centre-Est Sud-Est, qui concentre 12% du bétail, se positionne comme la troisième zone d'élevage du pays. Après la zone Sylvopastorale et la zone Bassin Arachidier, elle compte le plus grand nombre de têtes de bovins, d'ovins et, à égalité avec la zone Casamance, de caprins.

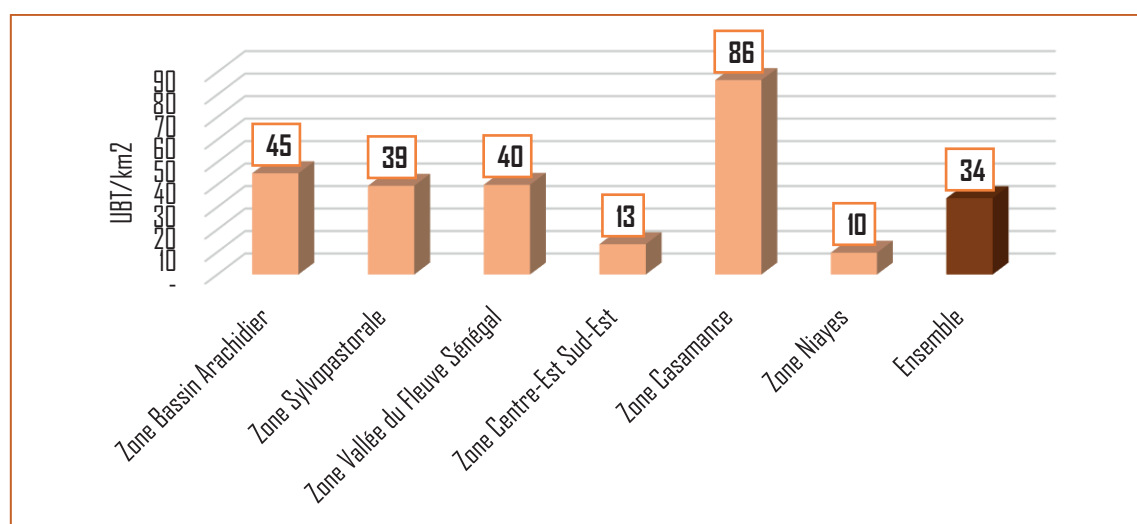
La zone Casamance, quatrième zone d'élevage avec 10% de l'ensemble du bétail, se distingue surtout par l'importance de son cheptel porcin, qui représente plus de la moitié (58%) de l'effectif total de l'espèce recensé à l'échelle nationale. Cette zone a aussi la particularité de détenir, après la zone Bassin Arachidier, l'effectif de camelins le plus important. Les deux zones concentrent 77% de l'effectif national de camelins.

La zone Vallée du Fleuve Sénégal et la zone Niayes, avec, respectivement, 6% et 1% de l'effectif national, apparaissent comme les zones écogéographiques qui comptent le moins de bétail.

II.5.4.2 Densité du bétail par zone écogéographique

La densité³⁴ du bétail à l'échelle nationale est de 34 UBT par km². Comme le montre la *figure II-32*, elle connaît une grande variation selon les zones écogéographiques (10 à 86 UBT).

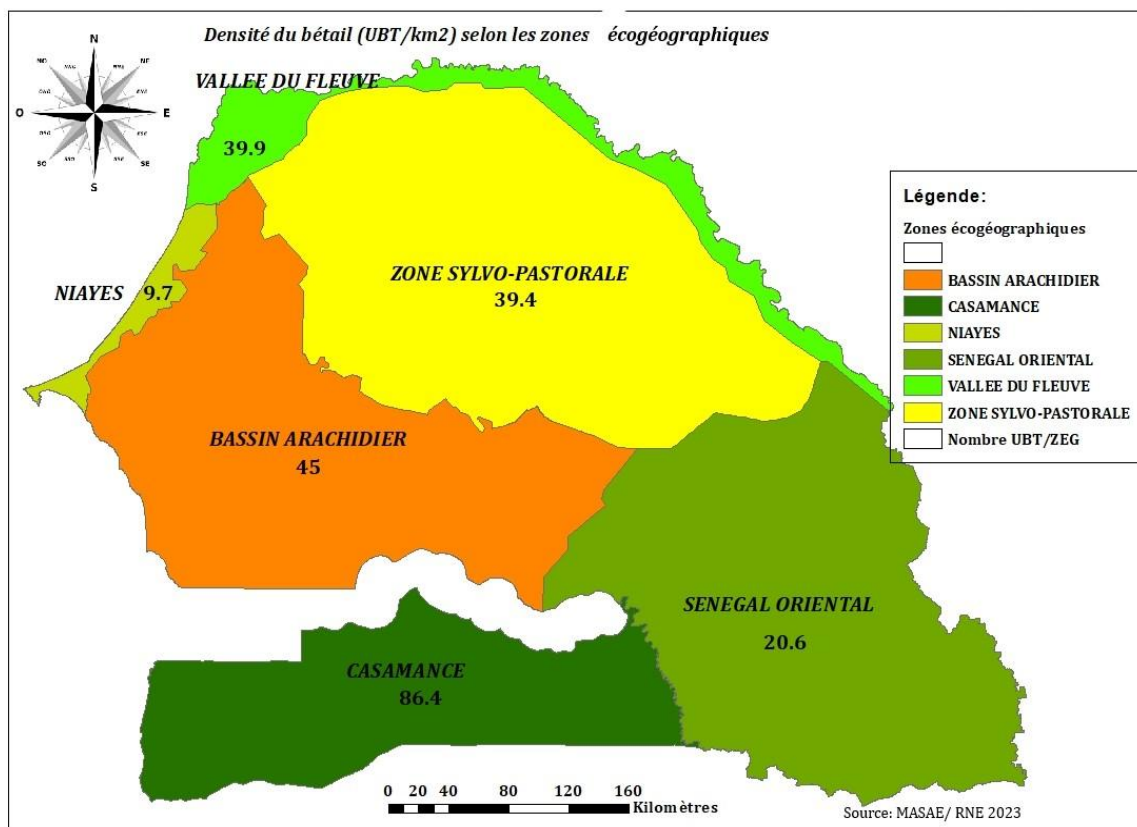
Figure II-34 : Densité du bétail (UBT/km²) selon les zones agroécologiques, en 2023



MASAE/RNE 2023

³⁴ Nombre d'UBT rapporté à la superficie de la zone, en l'absence d'information sur la superficie (en ha) de parcours disponibles.

Carte II-6: Densité du bétail (UBT/km²) selon les zones agroécologiques, en 2023



MASAE/RNE 2023

La zone Casamance, qui concentre 10% du bétail national sur une superficie représentant 4,0% de la superficie nationale, affiche la plus forte densité animale, avec 86 UBT par km².

La zone Bassin Arachidier, qui concentre le plus grand nombre d'animaux et dont la superficie représente 26,8% de la superficie nationale, soit la troisième grande superficie après la zone Sylvopastorale et la zone Centre-Est Sud-Est, affiche la densité du bétail la plus élevée (45 UBT par km²) après la zone Casamance.

La densité du bétail dans la zone Sylvopastorale (39 UBT/km²), la zone la plus vaste (30,5% de la superficie nationale), reste très proche de celle dans la zone Vallée du Fleuve Sénégal (40 UBT/km²), dont la superficie représente 5,2% de la superficie nationale.

La zone Centre-Est Sud-Est, la deuxième zone en termes d'espace (29,2% de la superficie nationale), enregistre la densité de bétail la plus faible (13 UBT/km²) après la zone Niayes (10 UBT/km²), dont la superficie représente 4,3% de la superficie nationale.

II.6 PRATIQUES D'ELEVAGE

Les pratiques d'élevage font référence aux interventions réalisées par les personnes qui pratiquent l'élevage dans les ménages et par les exploitations d'élevage moderne, dans le cadre de la gestion des animaux élevés. Les actions ciblées dans le cadre du RNE portent sur l'alimentation des animaux (modes d'alimentation, complémentation et/ou supplémentation), l'abreuvement du bétail en saison sèche, la santé animale (vaccination, déparasitage, suivi sanitaire, traitement des maladies), l'amélioration génétique, les réserves fourragères, les cultures fourragères et la transhumance.

II.6.1 Ménages agropastoraux

II.6.1.1 Objectifs d'élevage

Les résultats du RNE laissent apparaître que les personnes qui pratiquent l'élevage dans les ménages agropastoraux, quelle que soit l'espèce élevée, poursuivent, pour la grande majorité, un objectif unique.

II.6.1.1.1 Elevage de ruminants et de porcins

L'analyse des objectifs poursuivis pour l'élevage de bovins, d'ovins, de caprins, de camelins et de porcins révèle une tendance pratiquement similaire pour les cinq espèces. L'élevage naisseur ressort comme l'objectif le plus cité par les personnes qui élèvent ces animaux (entre 43% et 65% selon l'espèce). Le naissage combiné avec l'embouche et l'embouche seul, cités, respectivement, par 16,4% à 30,4% et 15,6% à 22,7% des propriétaires, selon l'espèce, sont les deux autres objectifs d'élevage les plus visés, sauf pour les camelins, pour lesquels l'attelage/portage est l'objectif le plus représenté (19,4%) après le naissage. Les autres objectifs cités, incluant des combinaisons comme élevage naisseur, embouche et laitier, ainsi que l'attelage/portage (excepté pour les camelins), ont une représentation bien plus marginale, avec des parts inférieures à 10% (*tableau II-38*).

Tableau II-38 : Répartition à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins, des ovins, des caprins, des camelins ou des porcins, selon l'objectif poursuivi

Objectifs poursuivis	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Porcins
Elevage naisseur	43,0%	44,6%	54,0%	64,3%	50,7%
Elevage naisseur et Embouche	16,4%	24,4%	21,7%		30,4%
Embouche	15,6%	22,7%	15,7%	16,3%	18,3%
Elevage naisseur, Embouche et Elevage laitier	7,6%	0,7%	0,7%		
Embouche et Elevage laitier	5,2%	2,7%	2,5%		
Elevage naisseur et Elevage laitier	4,7%	0,6%	1,0%		
Elevage naisseur et Autres	0,1%	0,8%	1,3%		
Elevage laitier	0,6%	0,2%	0,2%		
Elevage naisseur, Embouche et Autres	0,4%	0,7%	0,3%		
Embouche et Autres	0,4%	0,6%	0,3%		
Elevage laitier et Autres	0,2%	0,1%	0,2%		
Embouche + Elevage laitier et Autres	0,2%	0,1%	0,1%		
Embouche et Loisir	0,0%	0,1%	0,0%		0,4%
Elevage naisseur et Loisir	0,0%	0,05%	0,0%		
Elevage naisseur, Elevage laitier et Autres	0,2%	0,003%	0,3%		
Loisir	0,1%	0,5%	0,1%		
Elevage naisseur, Embouche, Elevage laitier et Attelage	1,0%				
Elevage naisseur et Attelage/portage	0,8%				
Elevage naisseur, Elevage laitier et Attelage	0,5%				
Elevage naisseur, Embouche et Attelage	0,5%				
Embouche + Elevage laitier et Attelage	0,1%				
Embouche et Attelage/portage	0,3%				
Attelage/portage	1,0%			19,4%	
Elevage Naisseur, Embouche et Loisir		0,01%			
Elevage laitier et Loisir		0,01%			
Autres	0,8%	1,2%	1,5%		0,1%
Total	100%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

MASAE/RNE 2023

II.6.1.1.2 Elevage d'équidés

L'analyse des objectifs poursuivis pour l'élevage d'équins et d'asins révèle aussi une même tendance pour les deux espèces. La majorité des personnes qui élèvent ces dernières (63,4% et 62,8%, respectivement) le font pour l'attelage ou le portage. Le naissage et l'attelage/portage et le naissage uniquement, ressortent comme second et troisième objectif poursuivi par les propriétaires d'équins et d'asins (*tableau II-39*). Les autres objectifs cités, uniques, tel que loisir ou multiples, comme élevage naisseur, attelage et loisir, sont faiblement représentés (2,1% pour les équins et 0,1% pour les asins).

Tableau II-39 : Répartition à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins ou des asins selon l'objectif poursuivi

Objectifs poursuivis	Equins	Asins
Attelage/portage	63,4%	62,8%
Elevage naisseur et Attelage/portage	20,3%	22,3%
Elevage naisseur	14,1%	14,8%
Naisseur, Attelage et Loisir	0,5%	0,02%
Loisir	0,3%	0,01%
Elevage naisseur et Loisir	0,2%	
Attelage/portage et Loisir	1,1%	
Elevage naisseur et Autres		0,02%
Loisir		0,01%
Attelage/portage et Autres		0,05%
Total	100%	100,0%

MASAE/RNE 2023

II.6.1.1.3 Elevage de volailles

L'analyse des objectifs d'élevage met en lumière une dominance de l'élevage familial dans tous les types de volailles. Pour la majorité des volailles, cet objectif représente une part très importante, notamment pour les canards (97,0%), les dindes (91,0%) et les pintades (91,9%). Les pigeons, bien que visant majoritairement l'élevage familial (46,4%), montrent également une forte proportion pour des objectifs de loisir (23,3%) et une plus grande diversité dans les objectifs d'élevage.

Les autres objectifs d'élevage, tels que les poussins d'un jour et les poulets de chair, sont plus fréquents pour les poules, avec respectivement 0,5% et 7,3%. Cependant, ces types d'élevage sont rares pour les autres volailles.

Les loisirs et les autres objectifs d'élevage (incluant des activités combinées) sont également minoritaires pour la plupart des volailles, mais, ils sont plus présents chez les pigeons et les oies (*tableau II-40*).

Tableau II-40 : Répartition à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des volailles selon l'objectif pour-suivi

Objectifs poursuivis	Poules	Dindes	Pintades	Canards	Cailles	Oies	Pigeons
Elevage familial	80,6%	91,0%	91,9%	97,0%	82,3%	84,4%	46,4%
Poussins d'un jour	0,5%						
Poulets de chair	7,3%						
Pondeuses	0,2%				1,1%		
Loisir	0,2%	0,3%	0,9%	0,2%		1,1%	23,3%
Autres	0,4%	0,7%	3,5%	1,2%	10,0%	6,4%	1,0%
Elevage familial et Poussins d'un jour	1,9%						
Elevage familial et Poulets de chair	5,5%						
Elevage familial et Pondeuses	1,0%						
Elevage familial et Loisir		0,5%	0,3%				25,5%
Elevage familial et Autres	0,6%	7,5%	3,4%	1,6%	6,6%	8,1%	2,1%
Poussins d'un jour et Poulets de chair	0,3%						
Poussins d'un jour et Pondeuses							
Poulets de chair et Pondeuses	0,1%						
Poulets de chair et Autres	0,1%						
Pondeuses et Autres							
Loisir et Autres							1,0%
Elevage familial + Poussins d'un jour et Chair	0,4%						
Elevage familial + Poussins d'un jour et Pondeuses	0,6%						
Elevage familial + Poussins d'un jour et Autres							
Elevage familial + Poulets de chair et Pondeuses	0,2%						
Elevage familial + Poulets de chair et Autres							
Elevage familial + Pondeuses et Autres							
Elevage familial + Loisir et Autres							0,7%
Poussins d'un jour + Poulets de chair et Pondeuses							
Poulets de chair + Pondeuses et Autres							
Elevage familial + Poussins + Chair et Pondeuses	0,1%						
Elevage familial + Poussins + Chair et Autres							
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

MASAE/RNE 2023

II.6.1.2 Races élevées

La race définit l'ensemble des individus semblables appartenant à la même espèce. Dans le cadre de cette opération, la question des races concernait uniquement le bétail, en l'occurrence les bovins, les ovins, les caprins, les équins, les asins et les porcins. Devant la difficulté qu'il pouvait y avoir, chez les propriétaires d'animaux, à identifier la race de façon précise, la question a été simplifiée, en demandant au répondant d'indiquer la principale race dans son élevage. Dans l'analyse qui suit, le terme « élevage » désigne la personne qui pratique l'élevage dans le ménage et l'ensemble des animaux qu'elle élève.

Le *tableau II-41* renseigne que, globalement, le bétail élevé dans les ménages agropastoraux est constitué principalement d'animaux appartenant à des races locales. Celles-ci ont été citées comme dominantes dans 80 à 97% des élevages, selon les différentes espèces. Les autres races présentes, qui restent assez diversifiées, sont faiblement représentées. Elles sont constituées de races exotiques, qui sont observées, pour la plupart, chez les ovins et les bovins, de métis, qui sont dominants dans 0,2 à 3,9% des élevages et d'autres races, qu'on trouve dans 0,2 à 4% des élevages.

Tableau II-41 : Répartition, à l'échelle nationale, du bétail élevé dans les ménages agropastoraux selon le type de race

Espèces	Races locales	Races exotiques	Métis	Autres races	Ne connaît pas la race	Total
Bovins	83,8%	4,6%	2,5%	4,0%	5,1%	100,0%
Ovins	79,8%	11,7%	3,9%	1,1%	3,5%	100,0%
Caprins	80,0%	0,0%	3,6%	4,0%	12,5%	100,0%
Equins	94,3%	1,2%	0,6%	0,5%	3,4%	100,0%
Asins	96,6%	0,0%	0,2%	0,2%	3,0%	100,0%
Porcins	89,0%	3,5%	3,5%	1,4%	2,6%	100,0%

MASAE/RNE 2023

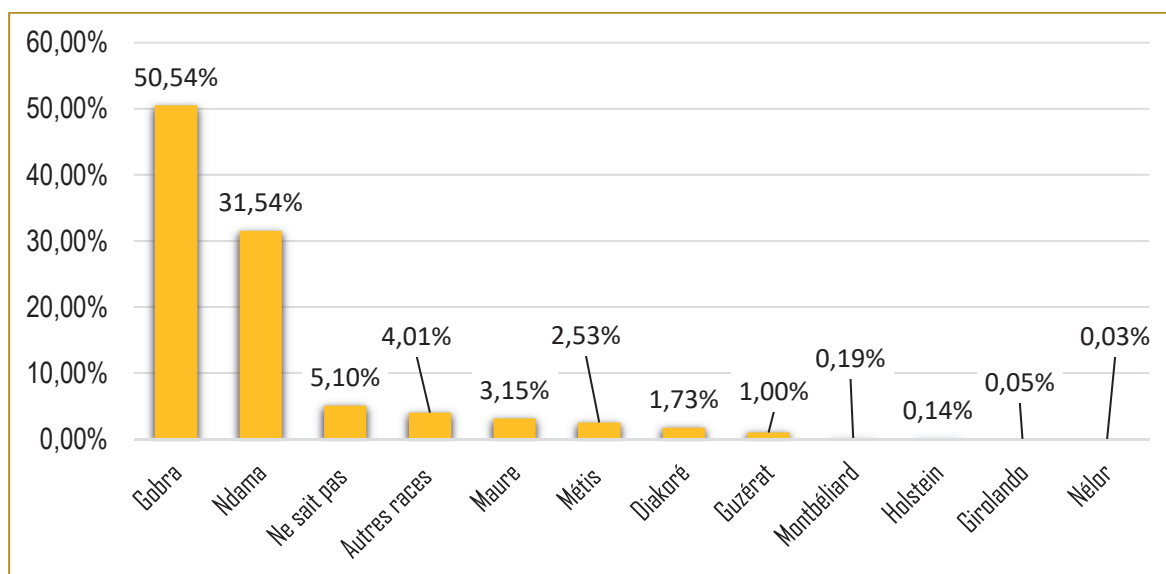
Il est à noter que dans certains élevages, les propriétaires ne connaissent pas la race à laquelle appartiennent leurs animaux. On rencontre ces propriétaires, notamment, dans les élevages de caprins (12,5%) et de bovins (5,1%) et plus fréquemment dans les régions de Kaolack, Thiès, Fatick, Diourbel et Kaffrine.

II.6.1.2.1 Les bovins

La *figure II-35* montre la répartition, à l'échelle nationale, des élevages de bovins sédentaires des ménages agropastoraux selon les différentes races³⁵. La figure renseigne aussi que pour 5,1% des élevages, les éleveurs ne connaissent pas la race des animaux qu'ils exploitent. Il ressort que le Gobra, qui est dominant dans 5 élevages sur 10, est la race bovine la plus abondante. Pour la répartition des différentes races selon les régions, voir l'annexe 25.

³⁵ Races locales (Gobra, Ndama, Diakoré), races exotiques (Maure, Guzérat, Montbéliard, Holstein, Girolando, Nélor), métis, autres races bovines)

Figure II-35 : Répartition, à l'échelle nationale, des bovins élevés dans les ménages agropastoraux selon la principale race



MASAE/RNE 2023

□ Distribution géographique des principales races bovines locales

Les bovins Gobra sont répartis dans toutes les régions, à l'exception de Ziguinchor. Les régions de Louga, Saint-Louis et Matam concentrent le plus grand nombre de sujets appartenant à cette race, avec des élevages qui représentent, respectivement, 25,8%, 17,9% et 15,9% de l'ensemble des élevages à l'échelle nationale. Le Gobra est aussi moins représenté dans les régions de Kédougou et Sédhiou, qui ne concentrent, respectivement, que 0,02% et 0,21% du total des élevages.

La race Ndama se rencontre également dans toutes les régions, mais plus particulièrement dans les régions de Kolda et Tambacounda, qui concentrent, respectivement, 29,5% et 17,2% des élevages où cette race est dominante, soit plus de la moitié (56,3%) des élevages de ndama.

En ce qui concerne la race Diakoré, la région de Kaffrine concentre plus de la moitié (58,8%) de ses élevages. Cette race n'a pas été recensée dans la région de Louga. Elle est aussi faiblement représentée dans les régions de Kédougou et Fatick, qui concentrent seulement 0,2% et 0,4%, respectivement, de ses élevages.

□ Distribution géographique des bovins de race exotique

84,4% des élevages de bovins de race Maure sont dans les deux régions de Tambacounda (45,8% des élevages) et Matam (26,5% des élevages). On trouve quelques élevages où cette race est dominante dans les différentes autres régions, notamment Tambacounda et Thiès, à l'exception des régions de Kaolack et Kolda où la race n'a pas été recensée.

66,5% des élevages de bovins Guzerat sont dans les régions de Saint-Louis (40,2%) et Louga (26,3%). La race n'a pas été identifiée dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Kédougou et Tambacounda.

On rencontre la race Nelor dans les régions de Kaolack (49,4%), Diourbel (39,1%) et Dakar (0,9%) et les Girolando, dans les régions de Louga (34,8%), Saint-Louis (34,8% d), Tambacounda (16,8%) et Matam (14,0%), La race Montbéliard est présente aussi dans les régions de Thiès (64,8%), Dakar (25,9%), Diourbel (5,1%) et Tambacounda (4,2%). Enfin, la race Holstein est distribuée dans les régions de Kaolack (36,8%), Louga (19,0%), Kolda (18,0%), Tambacounda (10,8%), Fatick (10,4%) et Saint-Louis (5,1%),

□ Distribution géographique des bovins Métis

Les bovins Métis sont identifiés dans toutes les régions, avec une plus grande représentation dans les régions de Kaffrine (47,4% des élevages), Saint-Louis (14,2% des élevages) et Diourbel (13,7% des élevages).

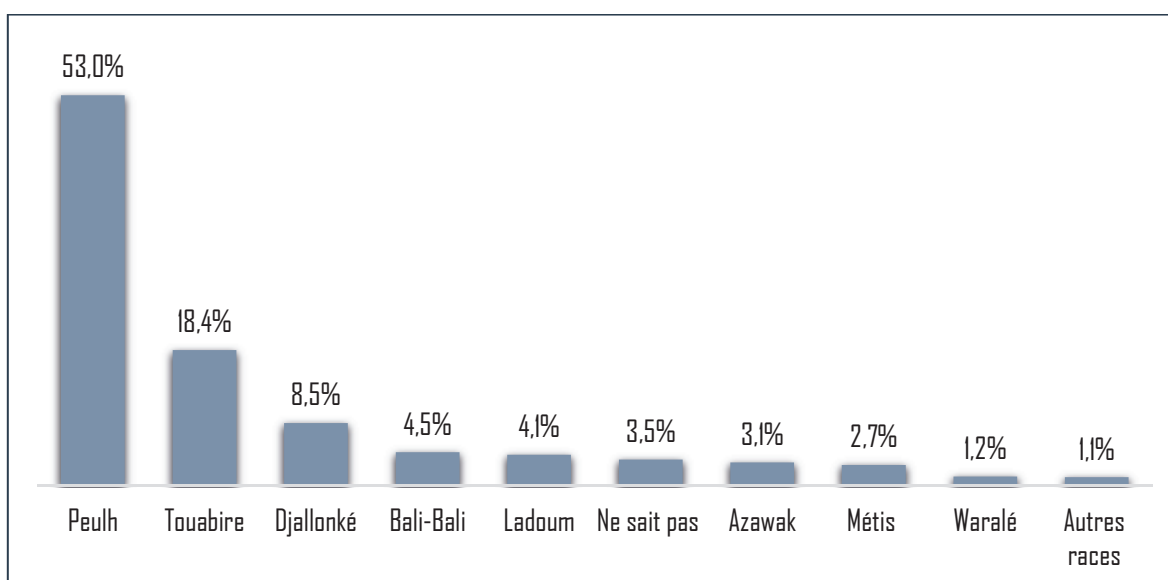
□ Distribution géographique des autres races bovines

Dans toutes les régions, à l'exception de celle de Kédougou, des bovins appartenant à d'autres races sont identifiés. Les régions de Saint-Louis et Thiès en concentrent le plus grand nombre d'élevages, avec, respectivement, 47,9% et 11,8% du total des élevages.

II.6.1.2.2 Les ovins

Les élevages d'ovins sédentaires des ménages agropastoraux se répartissent selon les différentes races de l'espèce (races locales (Peulh, Touabire, Djallonké), races exotiques (Bali-Bali, Ladoum, Azawak), métis (Waralé, autres métis), autres races ovines). La figure II-36 renseigne que pour 3,5% des élevages, la race n'a pas été identifiée. Il apparaît que le Peulh, qu'on trouve dans plus de la moitié des élevages, est la principale race ovine élevée dans les ménages. La distribution par région des différentes races ovines est donnée à l'annexe 26.

Figure II-36 : Répartition, à l'échelle nationale, des ovins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race



MASAE/RNE 2023

□ Distribution géographique des races ovines locales

Les ovins de race Peulh sont élevés dans toutes les régions, avec une plus forte présence dans les régions de Louga, Matam et Saint-Louis, qui concentrent, respectivement, 24,7%, 18,2% et 13,9% des élevages. Par contre, ils sont en nombre relativement faible dans les régions de Kédougou, Sédhiou, Kolda et Ziguinchor, dont les élevages cumulés représentent moins de 1% de l'ensemble des élevages.

La race Touabire est présente également dans toutes les régions. La région de Thiès en concentre 24,6% des élevages, suivie des régions de Diourbel, Louga et Saint-Louis, qui concentrent, respectivement, 13,5%, 11,8% et 11% des élevages. Comme pour la race Peulh, c'est dans les régions de Kédougou, Sédhiou, Kolda et Ziguinchor que l'on note une plus faible présence de la race Touabire.

Excepté la région de Saint-Louis, la race Djallonké est dans toutes les autres régions. Plus des 2/3 (70%) des élevages où elle est dominante sont dans les régions de Kolda (51% des élevages) et Sédhiou (19% des élevages).

□ Distribution géographique des ovins de race exotique

Les races Bali-Bali, Ladoum et Azawak sont réparties dans toutes les régions, avec, cependant, une plus grande représentativité dans certaines régions.

La race Bali-Bali est plus fréquente dans les régions de Thiès et Kaolack, qui concentrent, respectivement, 14,5% et 13,4% de ses élevages, à l'échelle nationale. Les régions de Kaffrine et Fatick suivent, avec, respectivement, 11,4% et 11,2% des élevages de la race.

Pour la race Ladoum, les régions de Dakar et Thiès concentrent, respectivement, 37% et 22%, à l'échelle nationale, des élevages où cette race domine, soit, plus de la moitié (59%), au total.

La race Azawak est plus représentée dans les régions de Dakar, Thiès, Kaolack et Fatick, qui enregistrent, respectivement, 25%, 18%, 17% et 12% de l'ensemble des élevages d'Azawak, soit plus de 2/3 (72%) au total.

Par contre, les trois races sont faiblement représentées dans les régions de Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, qui n'enregistrent, au total, par rapport au nombre d'élevages à l'échelle nationale, que 1,6% des élevages d'Azawak, 2,7% de ceux de Ladoum et 3,3% des élevages de Bali-Bali.

□ Distribution géographique des ovins Métis

81,9% des élevages de Waralé sont concentrés dans les trois régions de Diourbel (54,3%), Fatick (15,3%) et Louga (12,3%). Quelques élevages de ce métis ovin sont enregistrés aussi dans les autres régions, à l'exception de Ziguinchor et de Kédougou où ils n'ont pas été recensés.

D'autres Métis ovins sont distribués dans toutes les régions. Les régions de Kaffrine et Saint-Louis en concentrent 32,4% et 26,6% des élevages, soit plus de la moitié (59,1%), au niveau national.

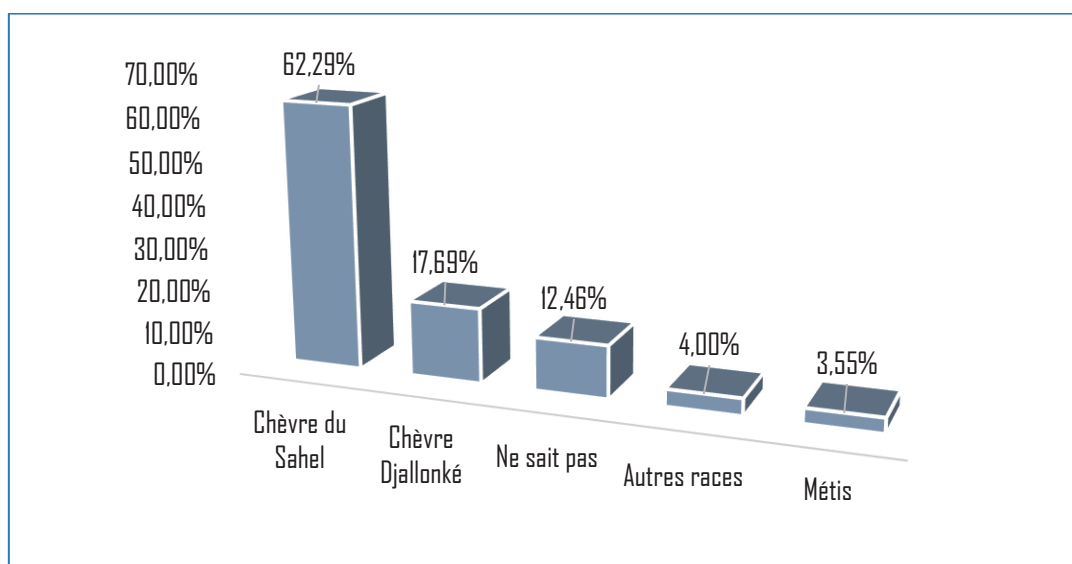
□ Distribution géographique des autres races ovines

Les autres races ovines sont réparties dans toutes les régions, excepté Kolda. 76,6% des élevages élevant ces races se trouvent dans les régions de Dakar (25,8%), Tambacounda (18,5%), Thiès (17,9%) et Saint-Louis (14,4%).

II.6.1.2.3 Les caprins

La répartition des élevages de caprins sédentaires dans les ménages selon les différentes races de l'espèce (races locales (Chèvre du Sahel, Chèvre Djallonké), métis, autres races caprines), se présente comme le montre la *figure II-37* (voir l'annexe 27 pour la répartition par région). La figure renseigne, en outre, qu'une frange relativement importante (12%) des éleveurs ne connaissent pas la race qu'ils exploitent. La Chèvre du Sahel, qui est présente dans près des 2/3 des élevages, se révèle comme la principale race caprine élevée dans les ménages.

Figure II-37 : Répartition, à l'échelle nationale, des caprins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race



MASAE/RNE 2023

□ Distribution géographique des races caprines locales

La chèvre du Sahel et la Chèvre Djallonké sont dans toutes les régions. En ce qui concerne la chèvre du Sahel, comme la race ovine Peulh, elle est largement répandue dans les régions de Louga, Saint-Louis et Matam, qui concentrent, respectivement, 19,0%, 14,1% et 11,9% de l'ensemble des élevages qui exploitent la race. La Chèvre du Sahel est faiblement représentée dans les régions de Ziguinchor, Kédougou, Sédhiou, Kolda, qui concentrent seulement 1% de ses élevages. Pour la Chèvre Djallonké, 71,2% des élevages sont concentrés dans les trois régions de Kolda (42,8%), Ziguinchor (14,3%) et Sédhiou (14,0%).

□ Distribution géographique des caprins Métis

L'essentiel (83,5%) des élevages de caprins Métis se trouve dans la région de Kaffrine. Dans les autres régions, excepté celle de Sédhiou, on trouve aussi quelques élevages, notamment dans les régions de Diourbel et Matam, qui enregistrent, respectivement, 7,6% et 3,0% de l'ensemble des élevages de caprins Métis.

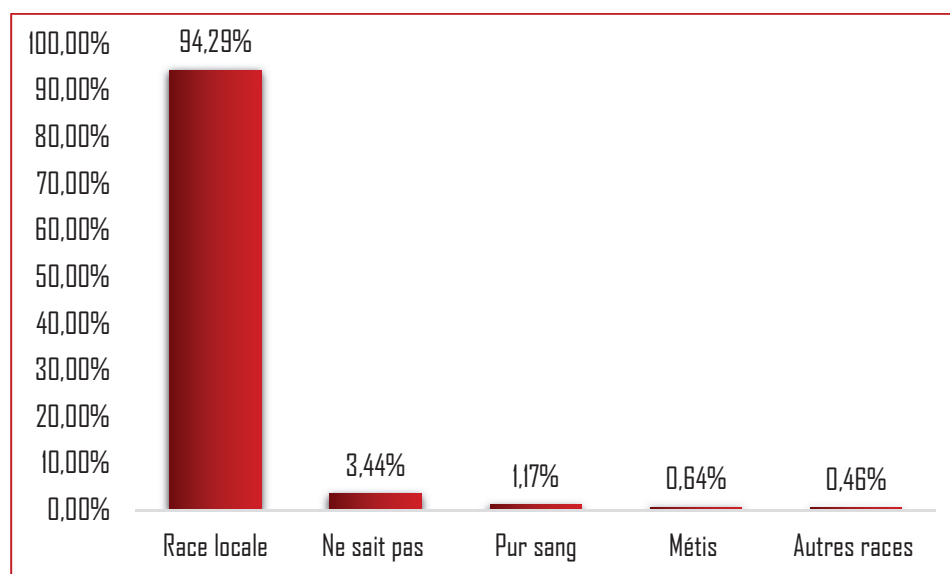
□ Distribution géographique des autres races caprines

Des élevages exploitant d'autres races caprines sont distribués dans toutes les régions, dont plus des 2/3 (72,3%) concentrés dans les régions de Kaffrine (35,0%), Kaolack (26,5%) et Tambacounda (10,9%).

II.6.1.2.4 Les équins

La *figure II-38* présente la répartition à l'échelle nationale du cheptel équin élevé dans les ménages agropastoraux, selon différentes races de l'espèce (race locale, races exotiques (Pur-sang), métis, autres races équines). La figure renseigne aussi que la race des équins qu'ils élèvent n'est pas connue par 3,44% des éleveurs. Il se dégage que l'essentiel des équins en élevage dans les ménages sont de race locale. Pour la répartition par région des différentes races, voir l'annexe 28.

Figure II-38 : Répartition, à l'échelle nationale, selon la principale race, des équins élevés dans les ménages agropastoraux



MASAE/RNE 2023

□ Distribution géographique des équins de race locale

La race locale est distribuée dans toutes les régions du Sénégal, avec une plus grande concentration dans les régions de Kaffrine, Louga, Kaolack et Diourbel où résident, respectivement, 17,2%, 14,4%, 12,5% et 10,0% de l'ensemble des ménages à l'échelle du pays qui élèvent des chevaux de race à dominante locale.

□ Distribution géographique des équins de race exotique

Les chevaux Pur-sang sont élevés dans les régions de Louga, Kaolack, Thiès, Matam, Dakar, Saint-Louis et Kaffrine, avec une plus forte représentation dans les trois premières régions, qui concentrent, respectivement, 26,8%, 22,6% et 19,0% de ses élevages, soit, au total, un peu plus du tiers (68,4%) de l'effectif national d'élevages de chevaux Pur-sang.

□ Distribution géographique des équins Métis

Les chevaux Métis sont répertoriés dans toutes les régions, sauf Kédougou. Les régions de Fatick (19,3%), Diourbel (17,3%) et Kaffrine (15,3%) concentrent un peu plus de la moitié (52,0%) des élevages exploitant ces chevaux, suivies de celles de Matam (11,2%) et Thiès (10,5%). Les parts des autres régions varient de 0,7% à 7,1%.

La plus grande concentration de chevaux de race exotique et de chevaux métis dans les régions citées peut être mise en rapport avec la présence dans les régions de Louga (à Kébémér et à Dahra), Thiès (à Thiès), Kaolack (à Kaolack) et Diourbel (à Mbacké) de haras où les juments sont amenées aux fins d'insémination. Les haras sont des centres de reproduction dotés d'un laboratoire et d'étalons de haute valeur génétique, qui utilisent l'insémination artificielle comme technique de reproduction équine.

□ Distribution géographique d'autres races équines

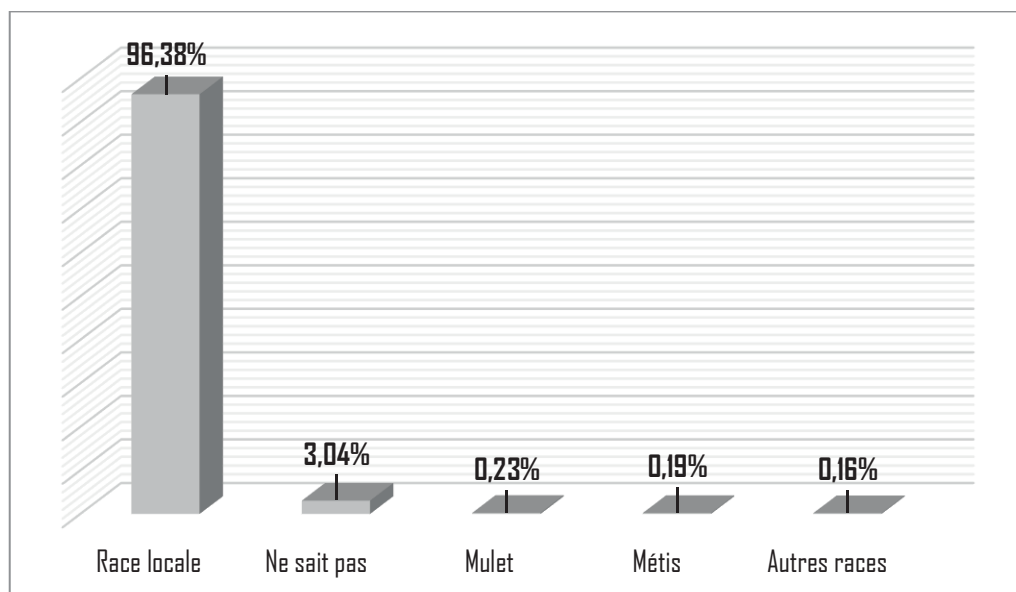
Il y a d'autres races équines, qui sont distribuées dans toutes les régions, sauf Kédougou, Kolda, Saint-Louis et Ziguinchor. La région de Tambacounda enregistre la plus grande part d'élevages exploitant d'autres races de chevaux (23,5%), suivie de Fatick (17,5%), Kaolack (12,5%) et Thiès (11,8%).

II.6.1.2.5 Les asins

Au niveau national, le cheptel asin élevé dans les ménages agropastoraux se répartit selon différentes races³⁶ de l'espèce, comme le montre la *figure II-39* (voir annexe 29, pour la répartition par région). Comme pour les autres espèces, on note aussi, en ce qui concerne les asins, que la connaissance de la race élevée fait défaut chez quelques propriétaires (3,04%). La figure renseigne que, globalement, la race locale domine largement dans la population asine élevée dans les ménages.

³⁶ Races locales (Race locale, Mulet), métis, autres races asines

Figure II-39 : Répartition à l'échelle nationale des asins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race



MASAE/RNE 2023

□ Distribution géographique des asins de race locale

La race asine locale se rencontre dans toutes les régions du Sénégal, avec une plus grande représentation dans celles de Louga, Kaolack, Tambacounda et Kaffrine où résident, respectivement, 17,6%, 11,0%, 9,9% et 9,8% de l'ensemble des ménages, à l'échelle nationale, qui élèvent des asins de race à dominante locale.

En ce qui concerne le Mulet³⁷, 68,3% de ses élevages se trouvent dans les régions de Kaolack (28,5%), Thiès (21,2%) et Kaffrine (18,5%). Notons que des mulets n'ont pas été recensés dans les régions de Dakar, Diourbel, Saint-Louis, Ziguinchor et Sédhiou.

□ Distribution géographique des asins Métis

75,1% de l'ensemble des élevages d'asins Métis sont dans la région de Kaffrine et le reste dans les régions de Louga (10,9%), Thiès (9,5%), Fatick (2,9%) et Kaolack (1,6%).

□ Distribution géographique d'autres races asines

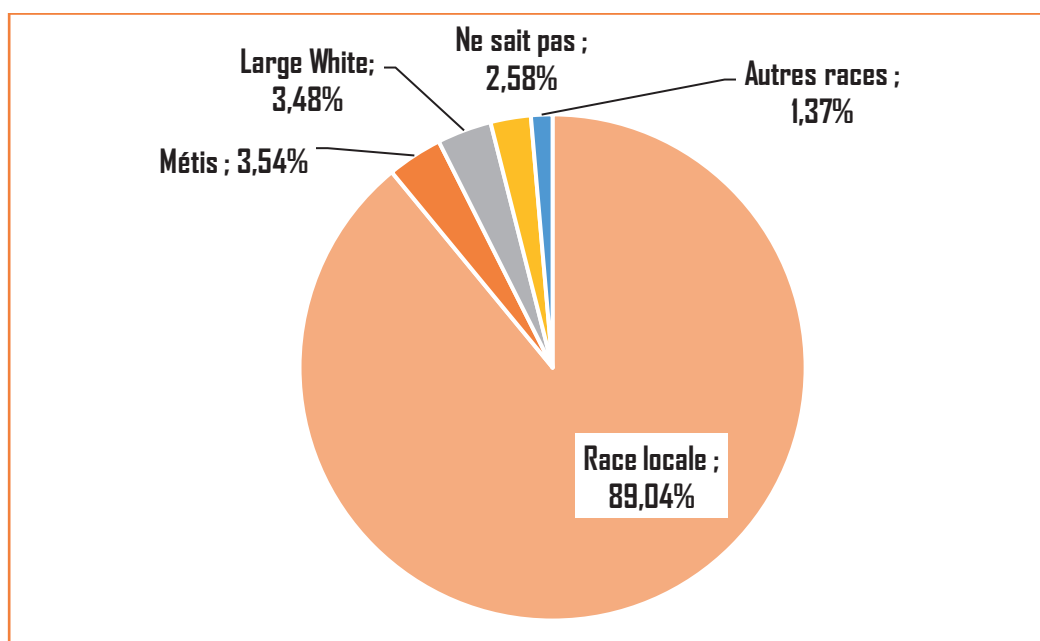
78,0% de l'ensemble des élevages d'autres races asines répertoriés se trouvent dans les trois régions de Tambacounda (29,7%), Saint-Louis (25,1%) et Fatick (23,1%). Quelques élevages exploitant d'autres races asines sont aussi enregistrés dans les régions de Sédhiou (8,1%), Kaffrine (7,4%), Diourbel (3,8%) et Dakar (2,8%).

³⁷ Le mulet n'est pas, cependant, une race. Il s'agit d'un hybride mâle, stérile, produit par l'accouplement d'un âne et d'une jument. Il est considéré ici comme race locale, par commodité.

II.6.1.2.6 Les porcins

La *figure II-40* montre la répartition des élevages de porcins sédentaires dans les ménages agropastoraux, selon les différentes races de l'espèce (race locale, race exotique (Large White), métis, autres races porcines (voir annexe 30, pour la répartition par région). Il ressort que la race locale, qui domine dans 9 élevages sur 10, est la principale race porcine élevée dans les ménages. Comme cela est noté pour les autres espèces, la figure renseigne aussi, en ce qui concerne les porcins, qu'une frange des personnes qui les élèvent, ne connaissent pas la race qu'elles exploitent.

Figure II-40 : Répartition à l'échelle nationale des porcins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race



MASAE/RNE 2023

□ Distribution géographique de la race porcine locale

La race porcine locale est distribuée dans toutes les régions. Il faut, cependant, noter que dans les régions de Louga et Matam, des porcs n'ont pas été recensés. Les élevages de porcs de race locale se trouvent principalement dans les régions de Ziguinchor, Fatick, Thiès et Sédhiou, qui concentrent, respectivement, 42,2%, 22,7%, 15,6% et 11,7% de l'ensemble des élevages, à l'échelle nationale, soit 92,2% au total.

□ Distribution géographique de la race porcine exotique Large White

Un peu plus des 2/3 (70,2%) des élevages de porcs Large White se trouvent dans les régions de Fatick (42,9%) et Thiès (27,4%). Quelques élevages de la race sont recensés dans les régions de Ziguinchor (15,5%), Kolda et Sédhiou (1,2%).

□ Distribution géographique des porcins Métis

Huit élevages de porcins Métis sur 10 se trouvent dans les deux régions de Thiès et Fatick, qui enregistrent, respectivement, 55,6% et 26,4% de l'ensemble des élevages de porcins métis. Quelques élevages de porcins Métis sont aussi recensés dans les régions de Ziguinchor (9,6%), Dakar (6,4%) et Sédhiou (2,0%).

□ Distribution géographique d'autres races porcines

Des porcins appartenant à d'autres races (Landrace, Piétrain,...) sont élevés dans la seule région de Dakar.

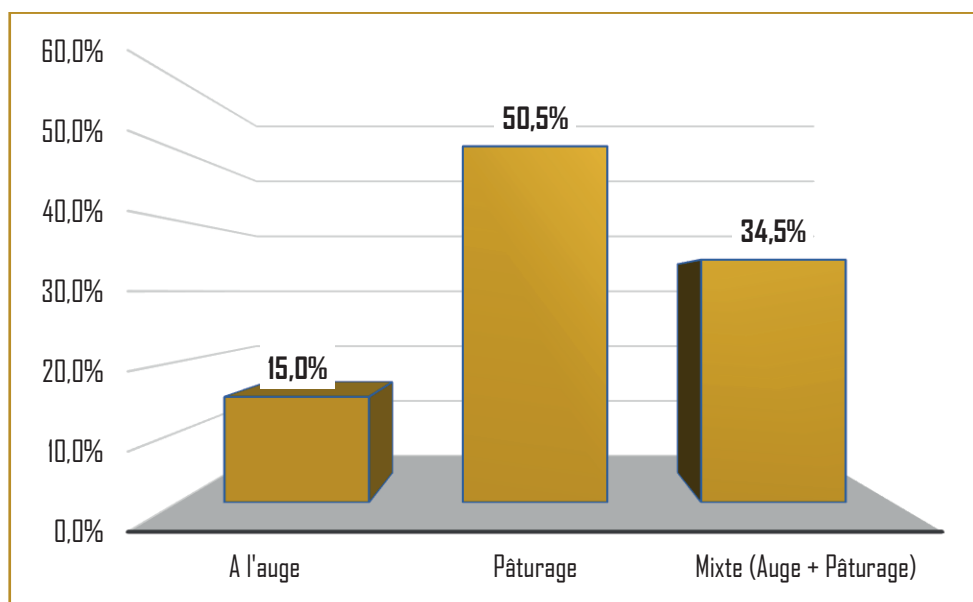
II.6.1.3 Alimentation du bétail

II.6.1.3.1 Modes d'alimentation

II.6.1.3.1.1 *Modes d'alimentation des bovins*

La *figure II-41* présente la répartition à l'échelle du pays des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation pratiqué en ce qui concerne les bovins. Il ressort que 50,5% des ménages ont recours au pâturage pour nourrir leurs bovins, 34,5% pratiquent un mode d'alimentation mixte, qui consiste en l'association du pâturage avec une ration complémentaire à l'auge et 15,0% nourrissent leurs bovins exclusivement à l'auge (« zero grazing » (zéro pâturage)). Pour rappel, le pâturage désigne l'ensemble des ressources végétales (herbacées et ligneuses) d'un parcours donné destiné à l'alimentation du bétail.

Figure II-41 : Répartition à l'échelle nationale des ménages selon le mode d'alimentation des bovins pratiqué



MASAE/RNE 2023

A l'échelle des régions, les ménages se répartissent en fonction du mode d'alimentation des bovins pratiqué comme le présente le *tableau II-42*. On note que dans 11 régions sur les 14, le pâturage reste le mode d'alimentation le plus pratiqué. Dans 6 des 11 régions, en l'occurrence Kédougou, Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Kaffrine et Matam, la proportion de ménages pratiquant ce mode d'alimentation, qui varie de 50,6 à 81,1% selon la région, est supérieure à la moyenne nationale. L'abondance des ressources fourragères et la disponibilité de zones de parcours pour le bétail relativement important à la faveur d'une pression foncière plutôt atténuée dans les zones forestière Sud et Centre-Est Sud-Est (CSE, Rapport ZEG) qui englobent les régions citées pour l'essentiel de leur superficie, peut expliquer que le pâturage soit le premier mode d'alimentation des bovins dans ces régions.

Tableau II-42 : Répartition par région des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des bovins pratiqué

Régions	Mode d'alimentation		
	A l'auge	Pâturage	Mixte
Dakar	66,0%	22,8%	11,2%
Ziguinchor	19,0%	62,5%	18,5%
Diourbel	16,7%	33,6%	49,6%
Saint-Louis	12,9%	48,3%	38,8%
Tambacounda	17,1%	44,2%	38,6%
Kaolack	15,7%	48,7%	35,6%
Thiès	22,5%	27,6%	49,9%
Louga	7,2%	47,0%	45,8%
Fatick	32,0%	44,9%	23,0%
Kolda	12,2%	62,8%	25,0%
Matam	9,7%	68,6%	21,7%
Kaffrine	12,5%	65,0%	22,5%
Kédougou	4,5%	81,1%	14,4%
Sédhiou	25,3%	50,6%	24,0%
Ensemble	15,0%	50,5%	34,5%

MASAE/RNE 2023

Par contre, dans les cinq autres régions (Kaolack, Saint-Louis, Louga, Fatick, Tambacounda), une proportion plus faible de ménages (entre 44 et 49%), inférieure à la moyenne nationale, a recours au seul pâturage pour nourrir leurs bovins. Dans ces régions, le mode d'alimentation mixte arrive en seconde position, avec 35,6 à 45,8% des ménages selon la région le pratiquant. La faible disponibilité de zones de parcours du bétail due à l'extension des superficies cultivées dans la zone Bassin arachidier et la variabilité des ressources fourragères liée à la faiblesse et l'irrégularité des pluies et, entre autres, le surpâturage et les feux de brousse, dans la zone sylvopastorale, les deux zones agroécologiques qui couvrent les cinq régions, peut expliquer que les ménages soient contraints de compléter les bovins qui ne peuvent pas être nourris par le seul pâturage.

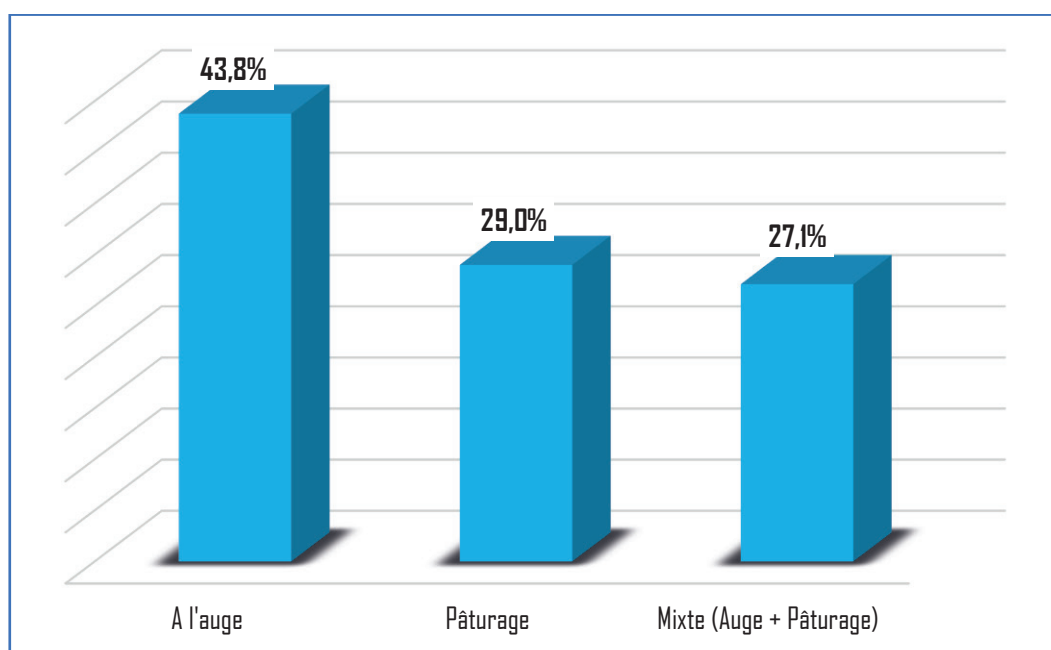
Dans les régions de Diourbel et Thiès, qui sont également dans la zone du Bassin arachidier où les pâturages sont très limités, près de la moitié des ménages pratiquent le mode d'alimentation mixte, qui reste également le mode le plus répandu.

Dans la région de Dakar, la majeure partie (66%) des ménages alimentent leurs bovins à l'auge ; ce qui se conçoit parfaitement avec le rétrécissement de l'espace pastoral dans cette région.

II.6.1.3.1.2 Modes d'alimentation des ovins

La *figure II-42* montre la répartition à l'échelle nationale des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des ovins pratiqué. On note que, contrairement aux bovins, les ovins sont alimentés à l'auge par la plupart (43,8%) des ménages. Les ménages ayant recours au seul pâturage pour nourrir leurs ovins et ceux associant le pâturage avec une alimentation complémentaire à l'auge, sont représentés dans des proportions relativement proches, soit, respectivement, 29% et 27,1%.

Figure II-42 : Répartition à l'échelle nationale des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des ovins pratiqué



MASAE/RNE 2023

La répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation pratiqué concernant les ovins est présentée par le *tableau II-43*.

Tableau II-43 : Répartition par région des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des ovins pratiqué

Régions	Modes d'alimentation		
	A l'auge	Pâturage	Mixte
Dakar	88,9%	4,8%	6,3%
Ziguinchor	49,6%	28,1%	22,3%
Diourbel	44,9%	22,3%	32,8%
Saint-Louis	48,1%	30,5%	21,4%
Tambacounda	29,8%	40,2%	30,0%
Kaolack	56,9%	18,2%	24,9%
Thiès	58,6%	11,9%	29,5%
Louga	21,0%	31,9%	47,1%
Fatick	54,7%	28,8%	16,4%
Kolda	25,0%	54,6%	20,4%
Matam	21,2%	53,5%	25,3%
Kaffrine	39,9%	40,7%	19,4%
Kédougou	21,5%	59,4%	19,1%
Sédhiou	30,2%	50,1%	19,7%
Ensemble	43,8%	29,0%	27,1%

MASAE/RNE 2023

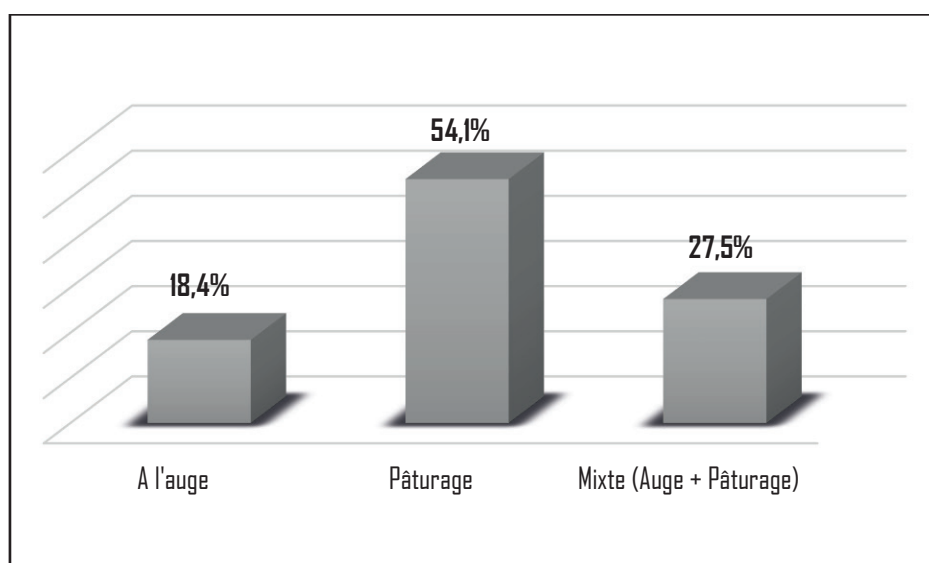
Dans la région de Dakar, près de 90% des ménages alimentent leurs ovins à l'auge. Dans les régions de Ziguinchor, Diourbel, Saint-Louis, Kaolack, Thiès et Fatick, entre 44 et 59% des ménages pratiquent également ce mode d'alimentation. Cela peut être lié, entre autres, à la réduction des aires de pâturage due à l'urbanisation et à l'augmentation des superficies cultivées. Dans les 7 autres régions, en l'occurrence Kaffrine, Sédhiou, Tambacounda, Kolda, Kédougou, Matam et Louga, la proportion des ménages alimentant à l'auge, qui varie de 21,0% à 39,9% selon la région, est inférieure à la moyenne nationale.

L'alimentation dans ces sept (7) régions est dominée par le pâturage, à l'exception de Louga, dont près de la moitié (47,1%) des ménages pratiquent le mode d'alimentation mixte, qui est aussi pratiqué dans toutes les régions, principalement Diourbel (32,8%) et Tambacounda (30,0%).

II.6.1.3.1.3 Modes d'alimentation des caprins

La *figure II-43* fait ressortir la même tendance que pour les bovins, c'est-à-dire que le pâturage reste le mode d'alimentation dominant pour plus de la moitié (54,1%) des élevages de caprins. Les 27,5% ont recours au pâturage, avec une complémentation à l'auge (mode mixte) et les 18,4% des ménages pratiquent le mode d'alimentation à l'auge.

Figure II-43 : Répartition à l'échelle nationale des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des caprins pratiqué



MASAE/RNE 2023

Le *tableau II-44* présente la répartition des caprins par région selon le mode d'alimentation. Dans toutes les régions, le mode d'alimentation au pâturage domine, à l'exception de la région de Dakar où l'alimentation à l'auge est la plus pratiquée (46,0% des élevages). Cependant le mode d'alimentation mixte est utilisé par tous les élevages de caprins

Tableau II-44 : Répartition par région des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des caprins pratiqué

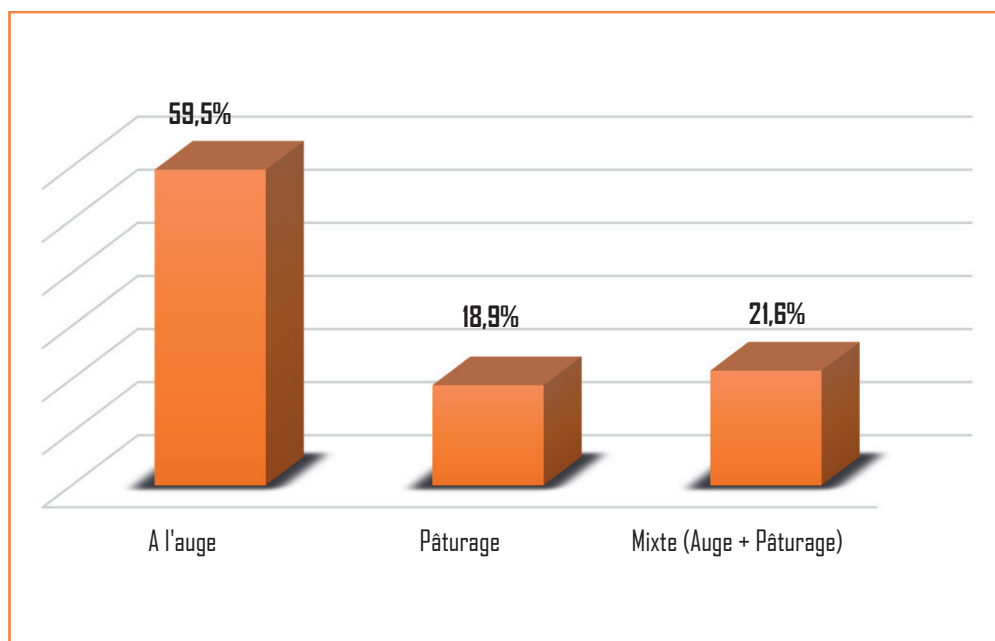
Régions	Modes d'alimentation		
	A l'auge	Pâturage	Mixte
Dakar	46,0%	15,0%	39,0%
Ziguinchor	31,5%	56,7%	11,7%
Diourbel	14,1%	55,7%	30,2%
Saint-Louis	15,3%	56,1%	28,6%
Tambacounda	24,4%	48,4%	27,3%
Kaolack	28,8%	38,7%	32,5%
Thiès	20,0%	41,1%	38,9%
Louga	6,0%	55,8%	38,2%
Fatick	35,8%	44,3%	19,9%
Kolda	19,5%	63,6%	16,9%
Matam	10,9%	68,4%	20,7%
Kafrine	20,4%	62,7%	16,9%
Kédougou	12,5%	69,1%	18,4%
Sédhiou	26,2%	56,1%	17,7%
Ensemble	18,4%	54,1%	27,5%

MASAE/RNE 2023

II.6.1.3.1.4 Modes d'alimentation des équins

La *figure II-44* présente la répartition nationale des équins selon le mode d'alimentation pratiqué au sein des ménages agropastoraux. Elle laisse apparaître que l'alimentation à l'auge est plus pratiquée pour les équins (59,5 %), suivie de l'alimentation mixte (21,6%), tandis que le mode d'alimentation au pâturage reste relativement faible (18,9%).

Figure II-44 : Répartition à l'échelle nationale des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des équins pratiqué



MASAE/RNE 2023

Le *tableau II-45* renseigne que l'alimentation des équins exclusivement à l'auge est très répandue dans les régions de Fatick (79,3%), Kaffrine (78,1%) et Dakar (76,9%). Ce mode d'alimentation domine aussi dans les régions de Thiès (67,9%), Kédougou (64,4%), Diourbel (63,1%) et Saint-Louis (61,1%). Par contre, dans les régions de Ziguinchor (43,8%) et Matam (41,0%), la majorité des propriétaires ont recours exclusivement au pâturage pour nourrir leurs chevaux. Pour le mode d'alimentation mixte, qu'on rencontre dans toutes les régions, il est plus pratiqué dans la région de Tambacounda (37,0%) et faiblement observé dans les régions de Kédougou (2,5%) et Fatick (8,0%).

Tableau II-45 : Répartition par région des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des équins pratiqué

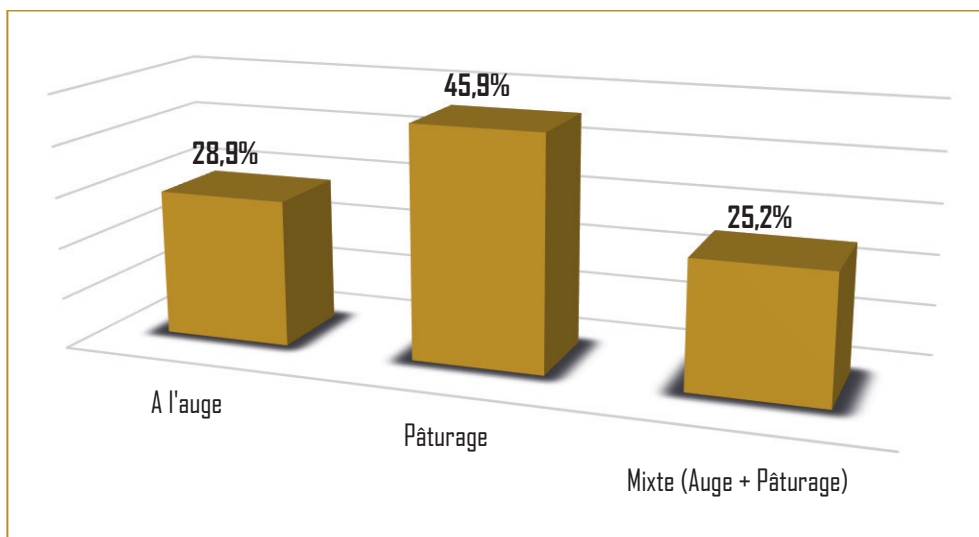
Régions	Modes d'alimentation		
	A l'auge	Pâturage	Mixte
Dakar	76,9%	6,9%	16,2%
Ziguinchor	39,3%	43,8%	16,9%
Diourbel	63,1%	12,3%	24,6%
Saint-Louis	61,1%	21,6%	17,3%
Tambacounda	41,9%	21,0%	37,0%
Kaolack	54,4%	16,0%	29,6%
Thiès	67,9%	8,8%	23,3%
Louga	49,1%	25,5%	25,4%
Fatick	79,3%	12,7%	8,0%
Kolda	55,9%	31,8%	12,3%
Matam	35,7%	41,0%	23,4%
Kaffrine	78,1%	10,7%	11,2%
Kédougou	64,4%	33,1%	2,5%
Sédhiou	54,5%	30,7%	14,8%
Ensemble	59,5%	18,9%	21,6%

MASAE/RNE 2023

II.6.1.3.1.5 Modes d'alimentation des asins

La *figure II-45* montre la répartition, au niveau national, des asins selon le mode d'alimentation. Il ressort que la majorité des ménages (45,9%) nourrissent leurs asins au pâturage. Les ménages qui alimentent à l'auge représentent 28,9% et ceux qui pratiquent le mode mixte, 25,2%.

Figure II-45 : Répartition à l'échelle nationale des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des asins pratiqué



MASAE/RNE 2023

Le mode d'alimentation au pâturage est plus pratiqué par les propriétaires d'asins dans huit (8) régions (Diourbel, Saint-Louis, Tambacounda, Louga, Kolda, Matam, Kédougou, Sédhiou), avec une représentation variant entre 40% et 64% (*tableau II-46*).

Le mode d'alimentation à l'auge prédomine dans les six (6) autres régions (Dakar, Ziguinchor, Kaolack, Thiès, Fatick, Kaffrine) suivant une proportion des élevages oscillant entre 37% et 73%. Pour le mode d'alimentation mixte, qu'on ne rencontre pas dans la région de Dakar, il est beaucoup plus pratiqué dans la région de Kaolack (35,7%).

Tableau II-46 : Répartition par région des ménages selon le mode d'alimentation des asins pratiqué

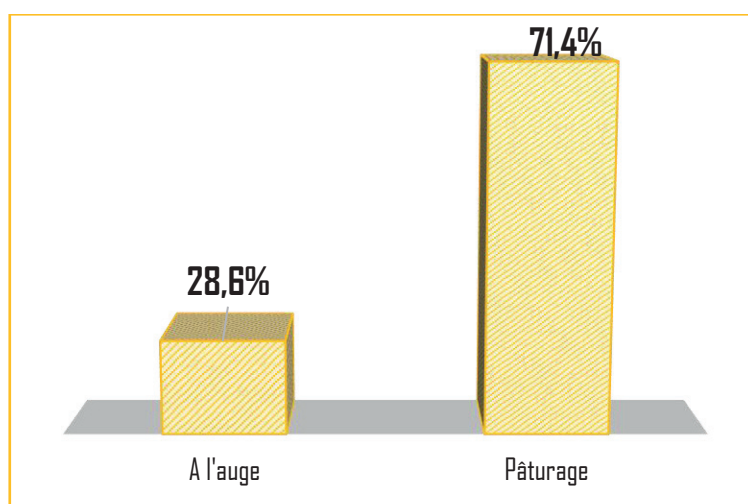
Régions	Modes d'alimentation		
	A l'auge	Pâturage	Mixte
Dakar	73,4%	26,6%	0,0%
Ziguinchor	52,3%	19,6%	28,1%
Diourbel	31,2%	40,4%	28,4%
Saint-Louis	25,9%	51,5%	22,6%
Tambacounda	22,6%	44,2%	33,3%
Kaolack	36,5%	27,9%	35,7%
Thiès	39,1%	32,3%	28,6%
Louga	9,2%	59,5%	31,3%
Fatick	46,7%	37,4%	15,9%
Kolda	39,3%	43,8%	16,9%
Matam	22,2%	63,6%	14,3%
Kaffrine	51,8%	37,3%	10,9%
Kédougou	18,2%	59,8%	22,0%
Sédhiou	33,7%	50,4%	15,9%
Ensemble	28,9%	45,9%	25,2%

MASAE/RNE 2023

II.6.1.3.1.6 Modes d'alimentation des camelins

La figure II-46 renseigne que les camelins sont alimentés suivant deux modes d'alimentation, en l'occurrence le pâturage (71,4% des ménages) et l'auge (28,6% des ménages).

Figure II-46 : Répartition à l'échelle nationale, des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des camelins pratiqué



MASAE/RNE 2023

Au niveau régional, les camelins sont nourris exclusivement au pâturage dans les différentes régions où ils sont recensés (*tableau II-47*).

Tableau II-47 : Répartition par région des ménages agropastoraux selon le mode d'alimentation des camelins pratiqué

Régions	Modes d'alimentation	
	A l'auge	Pâturage
Diourbel		100,0%
Saint-Louis		100,0%
Louga		100,0%
Fatick	100,0%	
Kolda	100,0%	
Matam		100,0%
Sédhiou		100,0%
Ensemble	28,6%	71,4%

MASAE/RNE 2023

II.6.1.3.2 Complémentation et/ou supplémentation

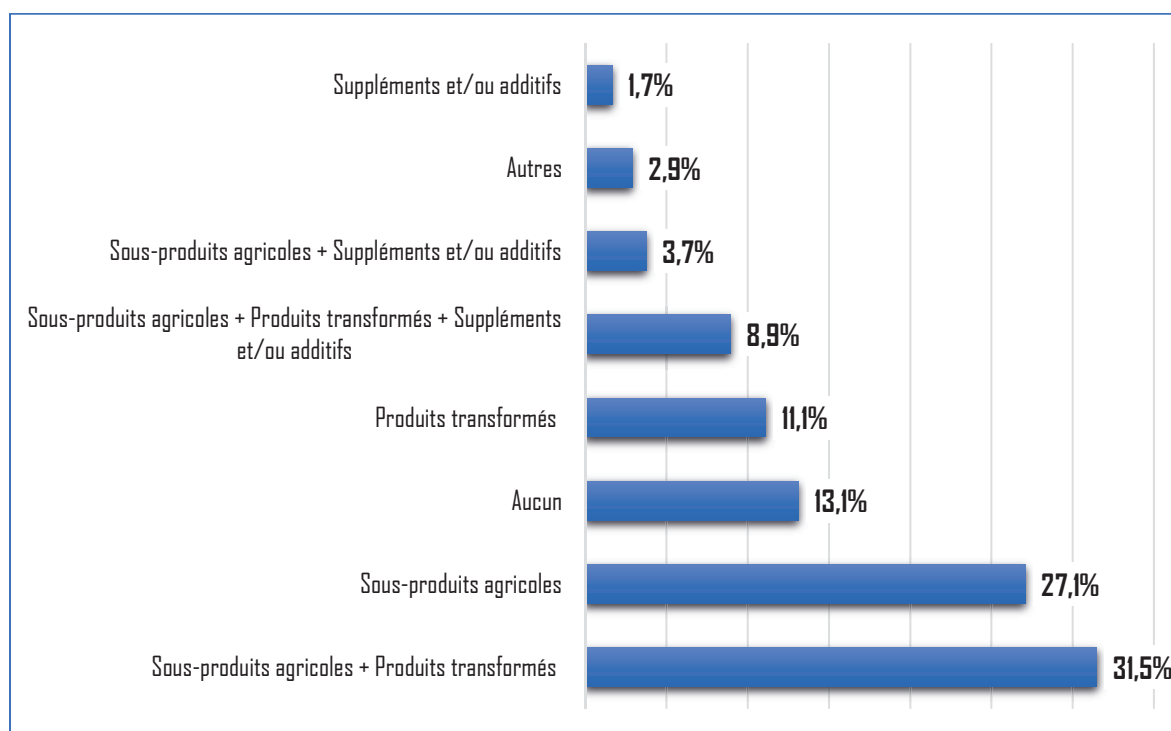
La complémentation est le fait de servir un complément d'aliments aux animaux de retour de pâturage. Le complément peut être à base de sous-produits agricoles, de produits transformés (usinés) ou de minéraux.

La supplémentation consiste en l'apport supplémentaire de substances indispensables à l'organisme (le plus souvent des vitamines ou des minéraux), destiné à compléter une alimentation carencée.

II.6.1.3.2.1 Complémentation et/ou supplémentation des bovins

Les sous-produits agricoles demeurent largement utilisés, seuls ou en combinaison avec d'autres types de produits. L'utilisation de sous-produits agricoles seuls (27,1%) ou combinés avec des produits transformés (31,5%) est la pratique la plus courante. La supplémentation seule est très peu pratiquée (1,7%). Par contre, 13,1% des propriétaires de bovins ne les complémentent pas et ne les supplémentent pas (*figure 47*).

Figure II-47 : Répartition des personnes élevant des bovins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

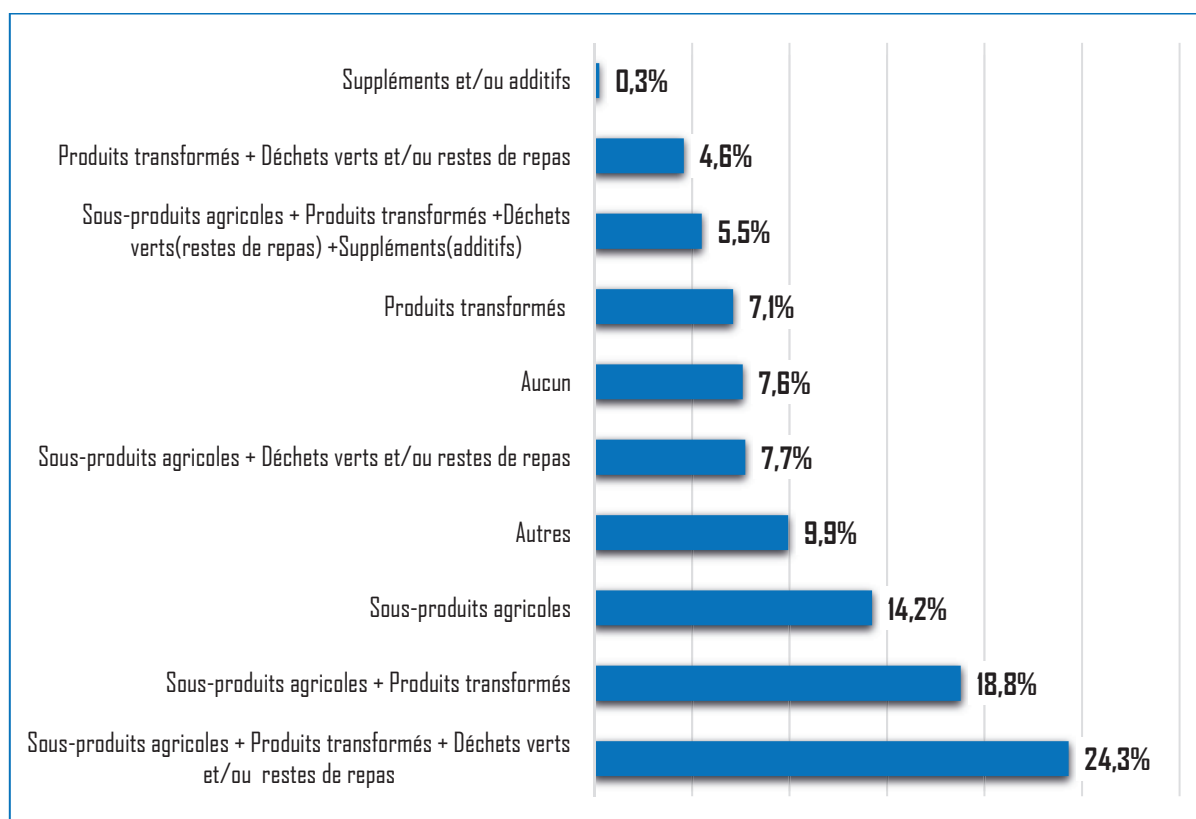


MASAE/RNE 2023

II.6.1.3.2.2 Complémentation et/ou supplémentation des ovins

Les sous-produits agricoles combinés avec des produits transformés et des déchets verts et/ou restes de repas (utilisés par 24,3% des propriétaires) et les sous-produits agricoles combinés avec des sous-produits agro industriels (utilisés par 18,8% des propriétaires) sont les types de complémentation les plus courants dans l'alimentation des ovins. Les suppléments et/ou additifs sont peu utilisés (0,3% des propriétaires). La complémentation ou la supplémentation des ovins ne sont pas pratiquées par 7,6% des propriétaires (*figure II-48*).

Figure II-48 :Répartition des personnes élevant des ovins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

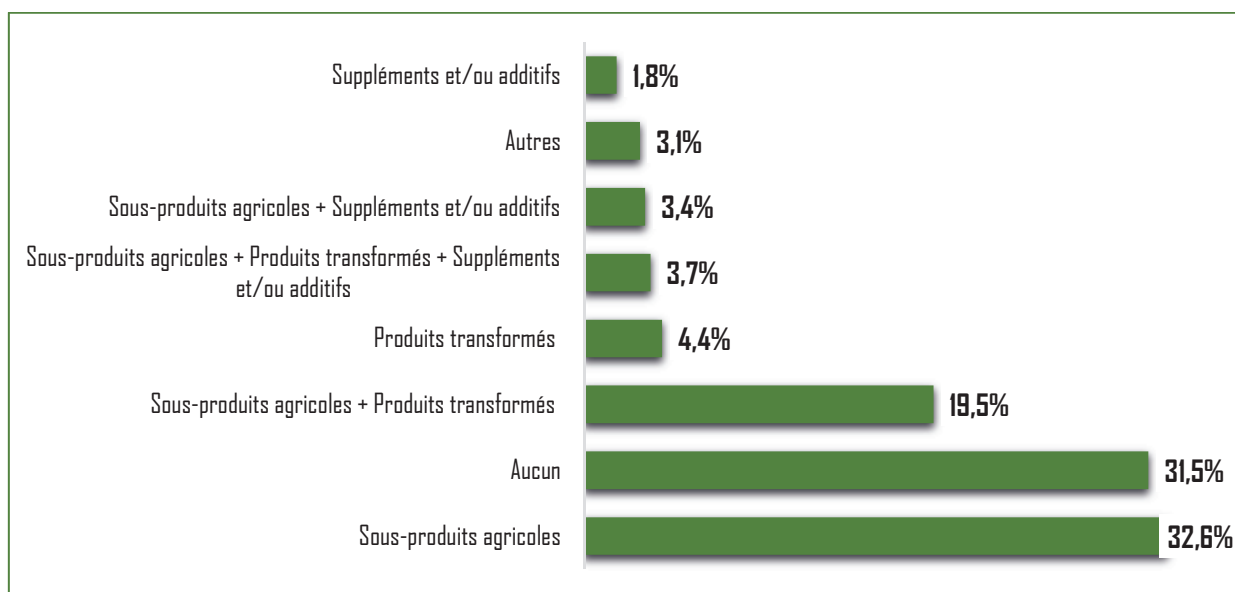


MASAE/RNE 2023

II.6.1.3.2.3 Complémentation et/ou supplémentation des caprins

Au niveau national, plus de la moitié des propriétaires complémentent les caprins au moyen de sous-produits agricoles, seuls (32,6%) ou associés à des produits transformés (19,5%) ou avec des suppléments et/ou additifs (7,1%). Quelques propriétaires (1,8%) donnent des suppléments et/ou additifs. Par contre, 31,5% des propriétaires de caprins ne les complémentent pas et ne les supplémentent (*figure II-49*).

Figure II-49 : Répartition des personnes élevant des caprins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

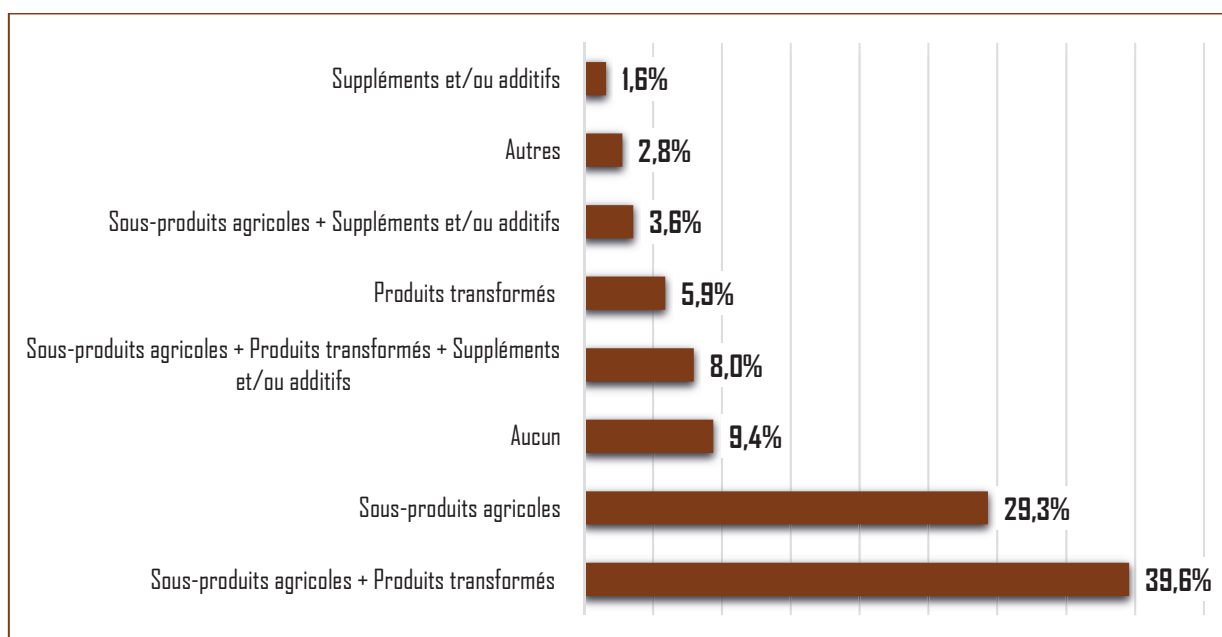


MASAE/RNE 2023

II.6.1.3.2.4 Complémentation et/ou supplémentation des équins

Plus des 2/3 des personnes élevant des équins dans les ménages les complémentent au moyen de sous-produits agricoles (29,3%) ou de sous-produits agricoles et de produits transformés combinés (39,6%). D'autres produits (comme les suppléments et/ou additifs (1,6%)) ou combinaisons de produits sont utilisés dans une faible proportion. 9,4% des propriétaires d'équins ne les complémentent pas (*figure II-50*).

Figure II-50 : Répartition des personnes élevant des équins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

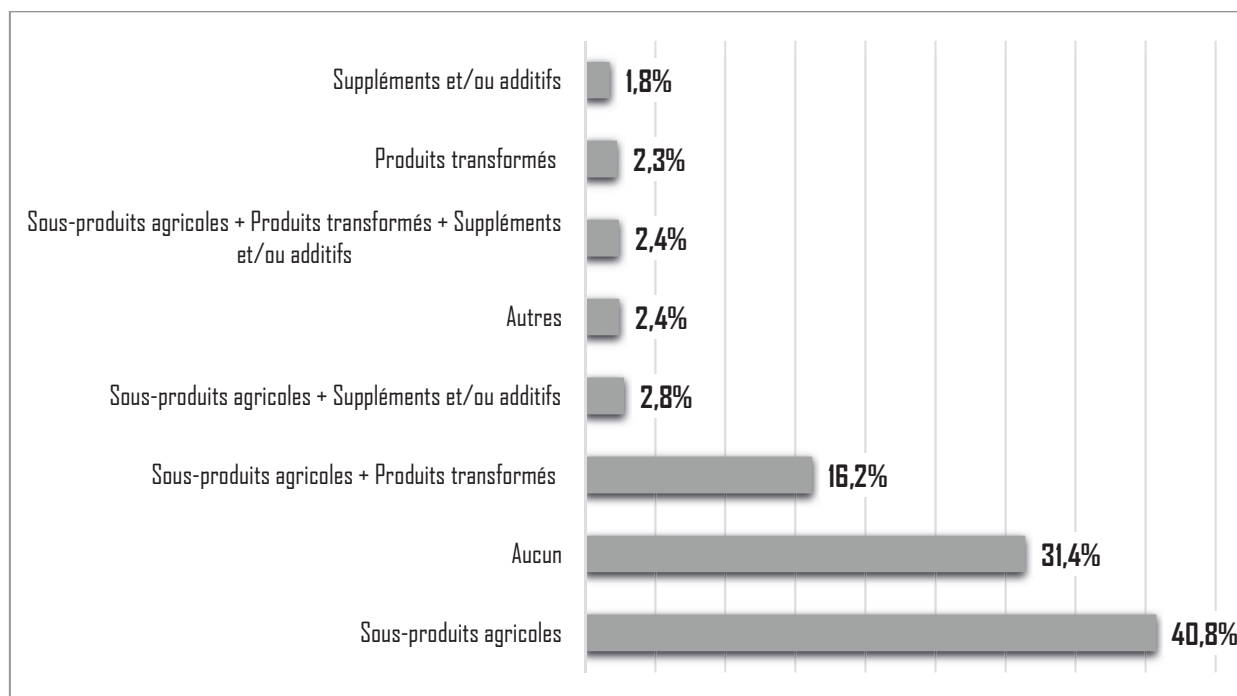


MASAE/RNE 2023

II.6.1.3.2.5 Complémentation et/ou supplémentation des asins

40,8% des propriétaires complémentent les asins au moyen de sous-produits agricoles et (16,2%) avec des sous-produits agricoles et des produits transformés. Par contre, une frange importante des propriétaires d'asins (31,4%) ne les complémentent pas (*figure II-51*).

Figure II-51 : Répartition des personnes élevant des asins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

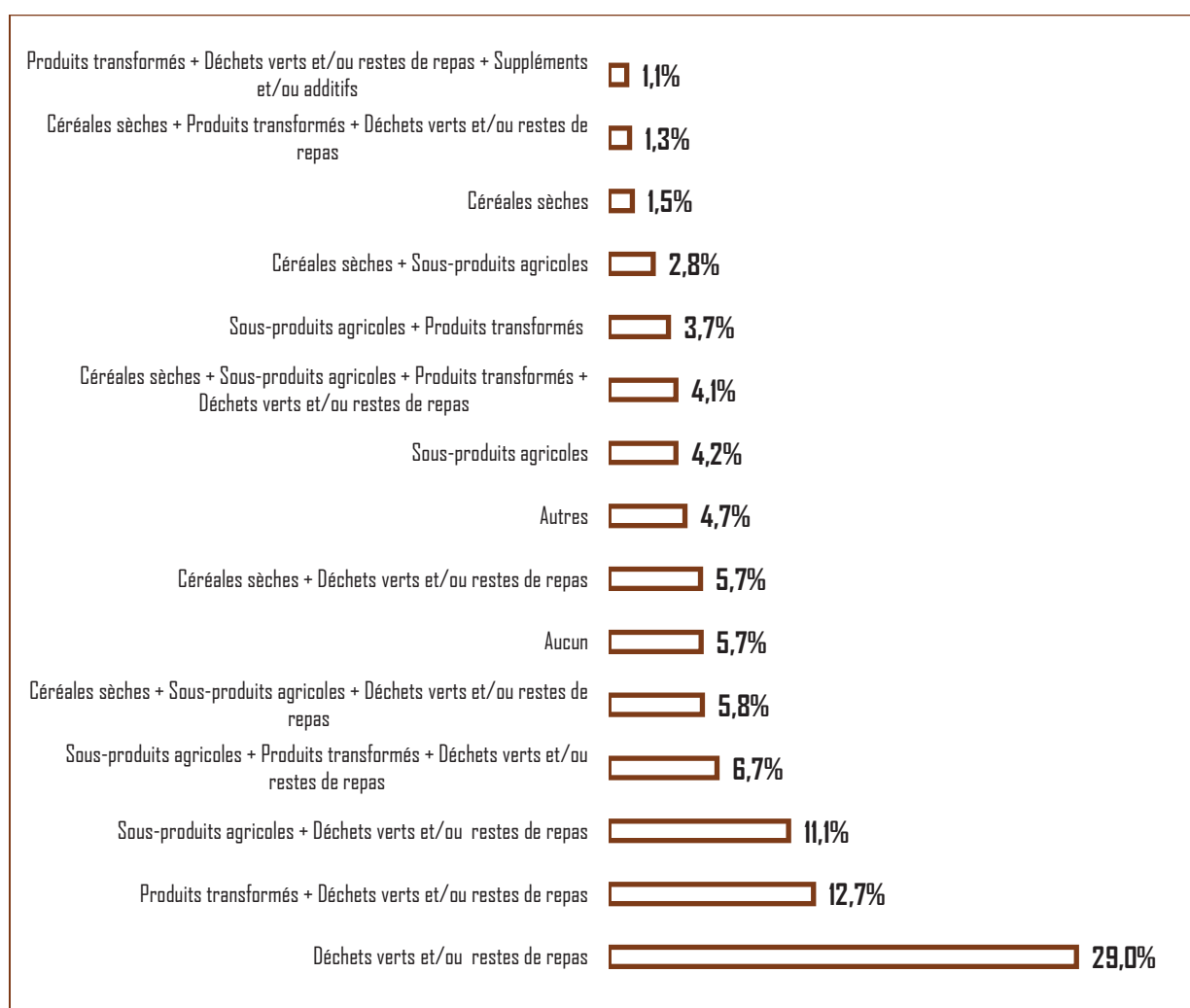


MASAE/RNE 2023

II.6.1.3.2.6 Complémentation et/ou supplémentation des porcins

L'alimentation des porcins varie en fonction des ressources disponibles et des pratiques locales. Il ressort que 29% des éleveurs de porcins dans les ménages agropastoraux pratiquent la complémentation avec des déchets verts et/ou restes de repas et 12,7%, avec des produits transformés et des déchets verts et/ou restes de repas. Les porcins ne sont pas ni complémentés, ni supplémentés par 5,7% des éleveurs (*figure II-52*).

Figure II-52 : Répartition des personnes élevant des porcins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

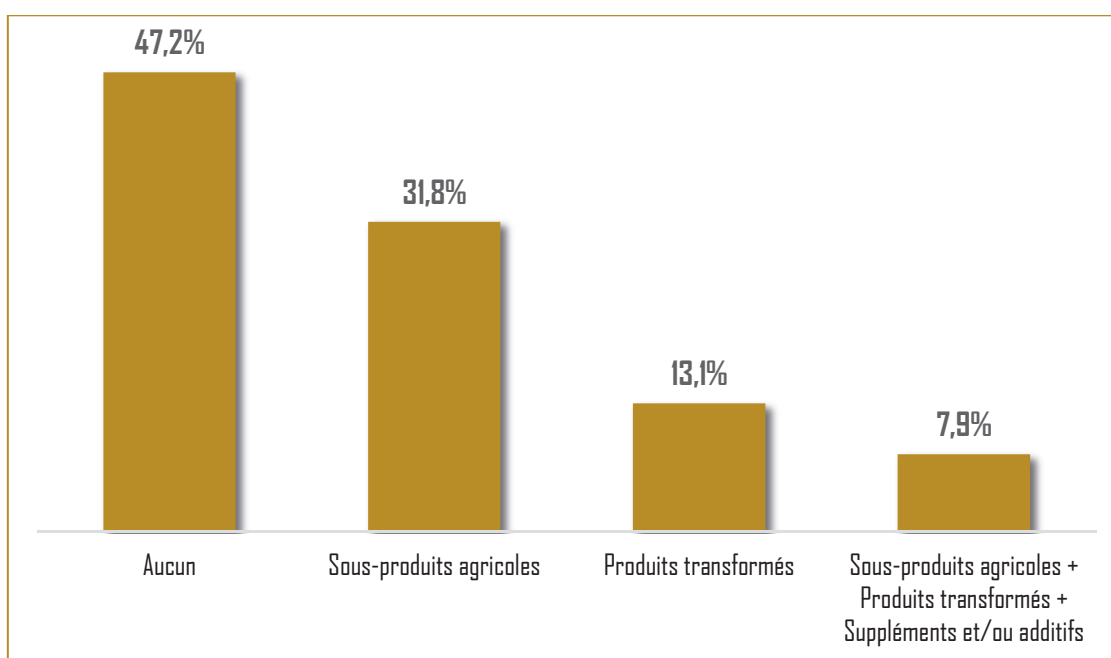


MASAE/RNE 2023

II.6.1.3.2.7 Complémentation et/ou supplémentation des camelins

La figure II-53 renseigne que plus de la moitié (47,2%) des personnes qui possèdent des camelins ne les complémentent pas, tandis que 31,8% les complémentent avec des sous-produits agricoles, 13,1% avec des produits transformés et 7,9% avec sous-produits agricoles combinés avec des produits transformés et des suppléments et/ou additifs.

Figure II-53 : Répartition des personnes élevant des camelins dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale

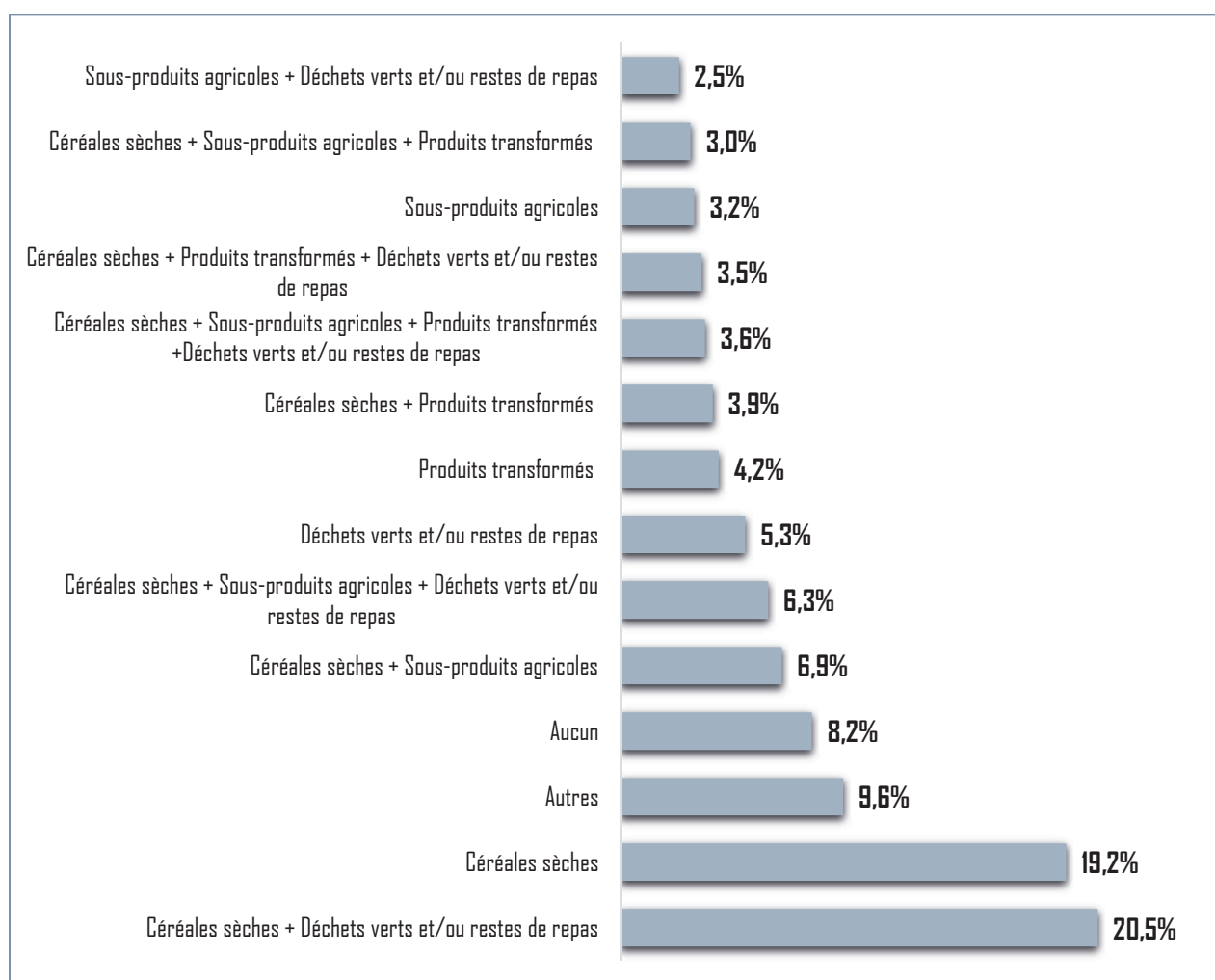


MASAE/RNE 2023

II.6.1.3.2.8 Complémentation et/ou supplémentation des poules

Dans les ménages, à l'échelle nationale, 37,9% des propriétaires de poules les complémentent avec des céréales sèches seules (19,2%) ou combinées avec des déchets verts et/ou restes de repas (20,5%). D'autres produits ou plusieurs autres combinaisons de produits sont aussi utilisés, mais suivant une faible représentation. Les poules ne sont pas complémentées par 8,2% des propriétaires (*figure II-54*).

Figure II-54 : Répartition des personnes élevant des poules dans les ménages agropastoraux selon le type de complémentation/supplémentation pratiqué, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

II.6.1.4 Abreuvement du bétail en saison sèche

L'abreuvement est la façon dont les animaux sont alimentés en eau. Pour les pasteurs et les agropasteurs, abreuver convenablement le bétail durant la saison sèche reste un souci majeur. En attestent les diverses sources d'abreuvement auxquelles ils ont recours (*tableau II-48*).

Le robinet apparaît comme la principale source d'abreuvement en saison sèche, pour toutes les espèces. La majorité des propriétaires l'utilisent, en effet, pour les équins (71,3%), les ovins (71,2%), les porcins (67,1%), les asins (60,9%), les caprins (60,4%), les camelins (49,7%) et les bovins (41,7%).

Le puits se révèle aussi comme deuxième source d'abreuvement pour les différentes espèces, avec entre 15 et 34% des propriétaires qui l'utilisent pour les camelins (33,5%), les porcins (32,9%), les bovins (27,9%), les caprins (24,2%), les asins (24%), les équins (16,2%) et les ovins (15,3%).

Le forage est la troisième source d'abreuvement utilisée pour toutes les espèces, avec une part négligeable pour les porcins (moins de 1% des propriétaires).

L'utilisation des autres sources d'abreuvement (mares, puisards ou séanes, bassins de rétention, fleuves) reste relativement faible, avec une certaine variation de l'importance selon les espèces et les régions.

Tableau II-48: Répartition par espèce des sources d'abreuvement utilisées en saison sèche, au niveau national

Sources d'abreuvement	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Puits	27,9%	15,3%	24,2%	16,2%	24,0%	33,5%	32,9%
Forage	20,9%	10,0%	11,2%	10,3%	12,3%	16,8%	0,0%
Robinet	41,7%	71,2%	60,4%	71,3%	60,9%	49,7%	67,1%
Mare permanente	3,3%	1,1%	1,6%	0,5%	,8%	0,0%	0,0%
Mare temporaire	0,3%	0,1%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Puisard / séane	0,004%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%
Bassin de rétention	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%	0,0%	0,0%
Fleuve	5,4%	1,9%	2,1%	1,4%	1,5%	0,0%	0,0%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

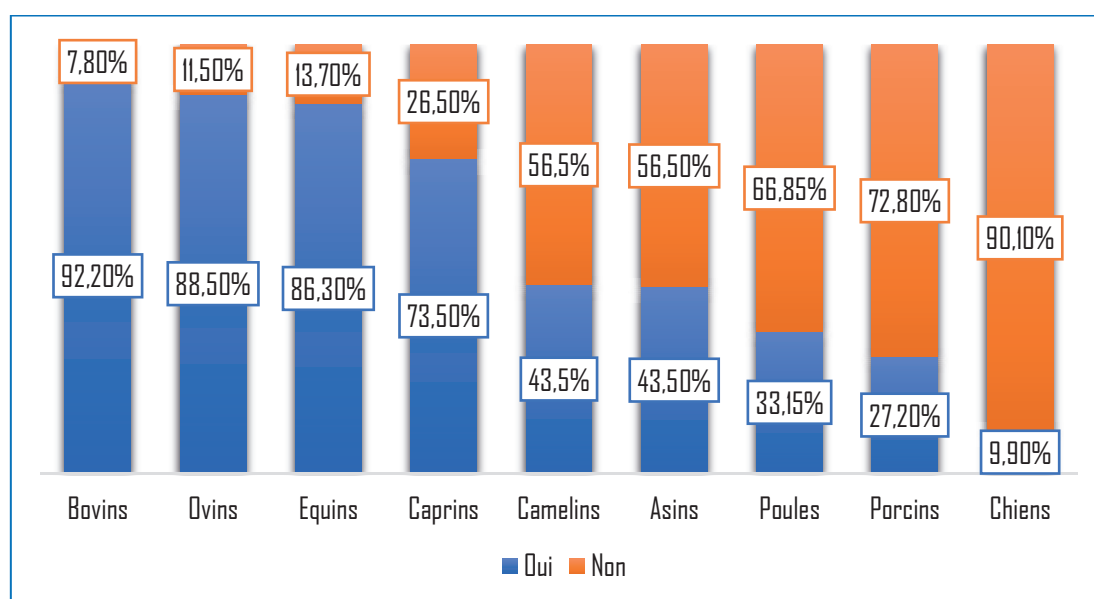
MASAE/RNE 2023

II.6.1.5 Pratiques sanitaires

II.6.1.5.1 Pratique de la vaccination

A l'échelle nationale, il ressort que la vaccination est pratiquée dans les ménages agropastoraux pour tous les animaux élevés, suivant, cependant, une importance variable selon les espèces. En effet, elle est largement pratiquée en ce qui concerne les bovins, les ovins, les caprins et les équins, tandis que pour les autres espèces, particulièrement les porcins et les chiens, elle l'est beaucoup moins (*figure II-55*). Pour les chiens, on rappelle qu'il s'agit de la disponibilité ou non d'un carnet de vaccination.

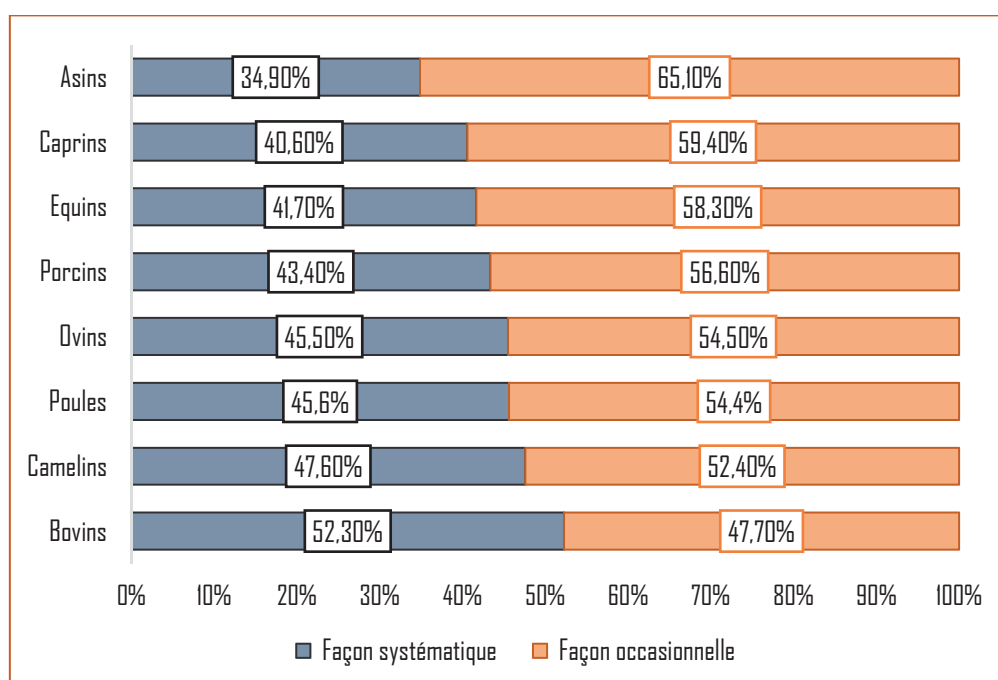
Figure II-55 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la pratique de la vaccination par espèce élevée, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

Pour plus de la moitié des propriétaires, la vaccination de leurs animaux se fait occasionnellement, pour toutes les espèces élevées (*figure II-56*), à l'exception des bovins, dont plus de 52% de leurs propriétaires les font vacciner de façon systématique (*figure II-54*).

Figure II-56 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la fréquence de la vaccination par espèce élevée, à l'échelle nationale



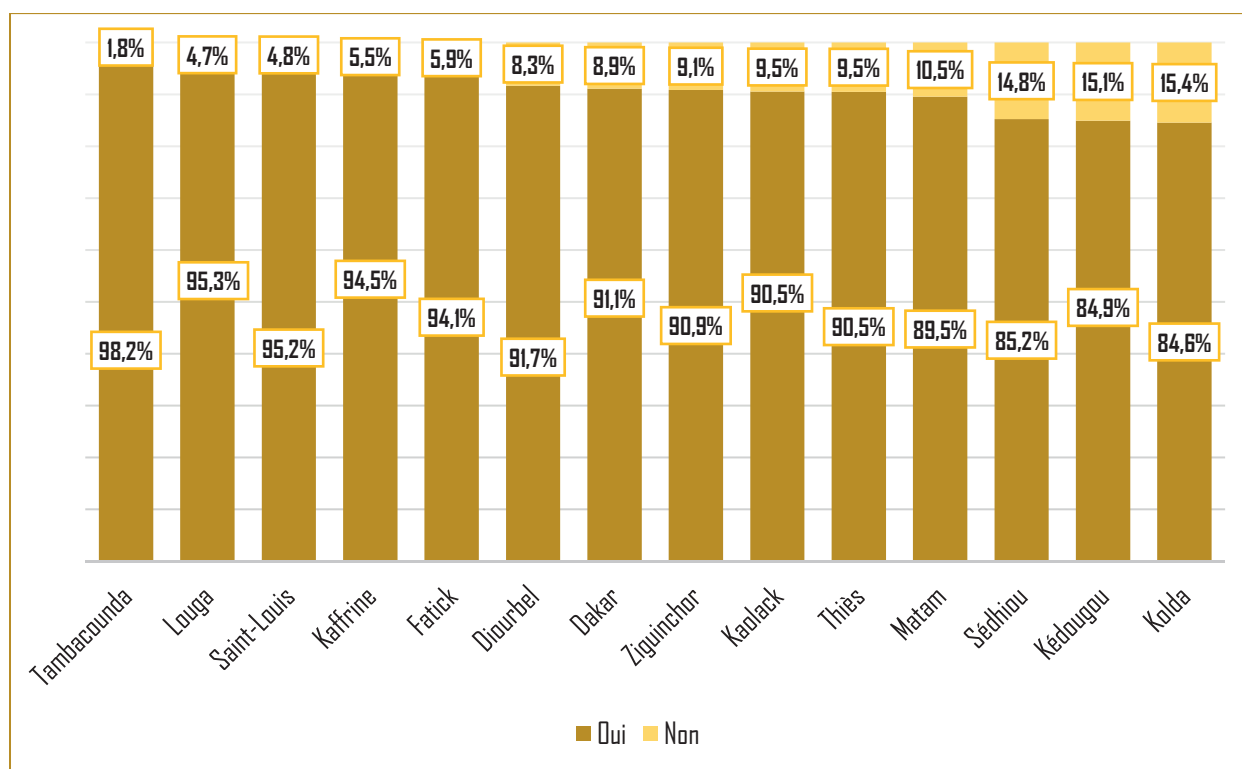
MASAE/RNE 2023

Selon les régions, on note pratiquement la même tendance observée à l'échelle nationale, à savoir une large pratique de la vaccination des bovins, des petits ruminants et des chevaux dans toutes les régions, contrairement aux autres espèces. Pour la fréquence, la vaccination systématique des bovins et des camelins observés à l'échelle nationale est reflétée dans la plupart des régions. Pour certaines des autres espèces également, on note que leur vaccination se fait de façon systématique dans beaucoup de régions, ne reflétant pas ainsi la tendance observée à l'échelle nationale, faisant état d'une pratique plus répandue de la vaccination occasionnelle.

II.6.1.5.1.1 Les bovins

La *figure II-57* laisse apparaître que la vaccination des bovins est très pratiquée dans les ménages. Les propriétaires qui vaccinent leurs bovins représentent, en effet, plus de 84% dans toutes les régions, la région de Tambacounda enregistrant la plus forte représentation (98,2%) et celle de Kolda, la représentation la plus faible (84,6%).

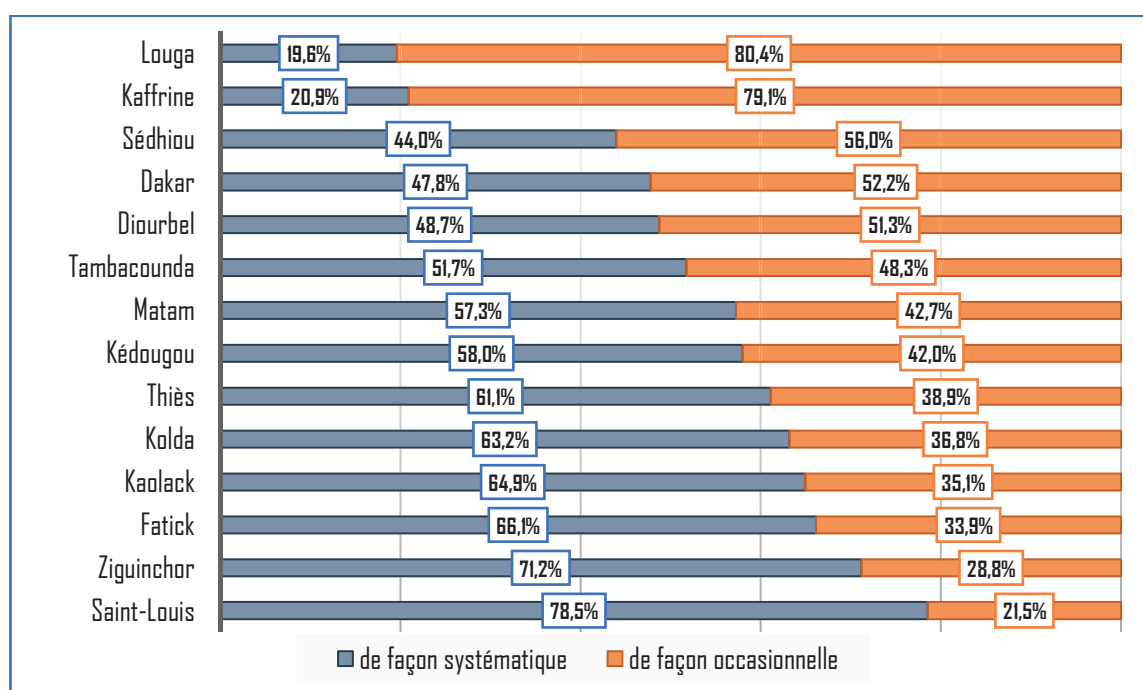
Figure II-57 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins selon la pratique de vaccination



MASAE/RENE 2023

Plus de la moitié des propriétaires vaccinent leurs bovins de façon systématique dans les différentes régions, à l'exception de Louga, Kaffrine, Sédhiou, Dakar et Diourbel où les propriétaires qui font la vaccination de façon occasionnelle sont plus représentés (*figure II-58*).

Figure II-58 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins selon la fréquence de vaccination

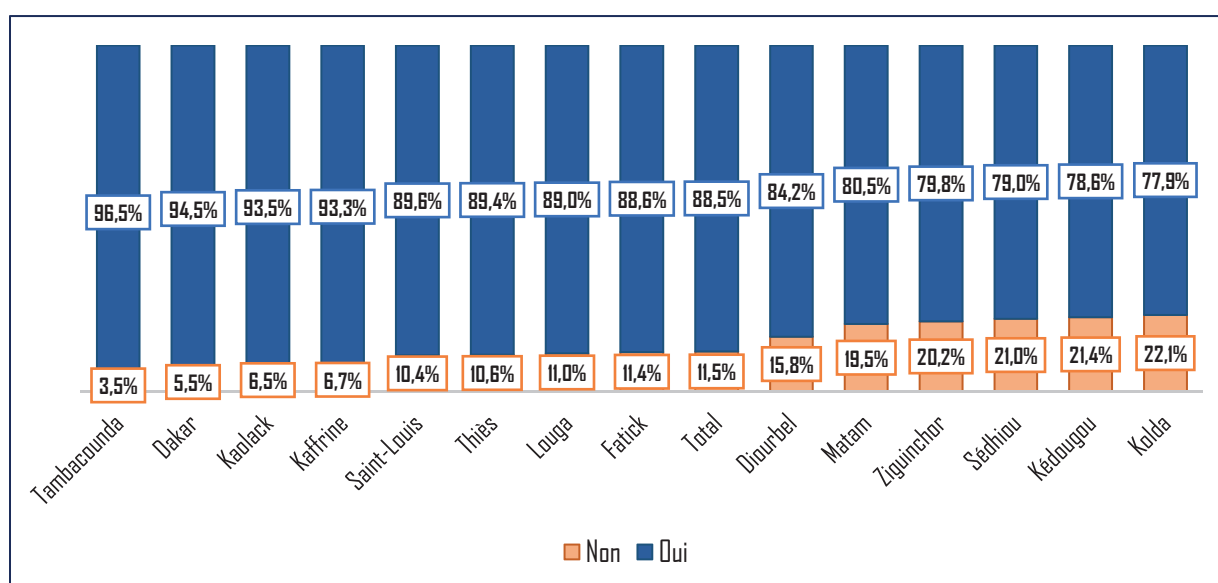


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.1.2 Les ovins

La vaccination des ovins est largement pratiquée dans toutes les régions. Les régions de Tambacounda, Dakar, Kaolack et Kaffrine se distinguent avec plus de 90% des propriétaires qui vaccinent leurs ovins (*figure II-59*).

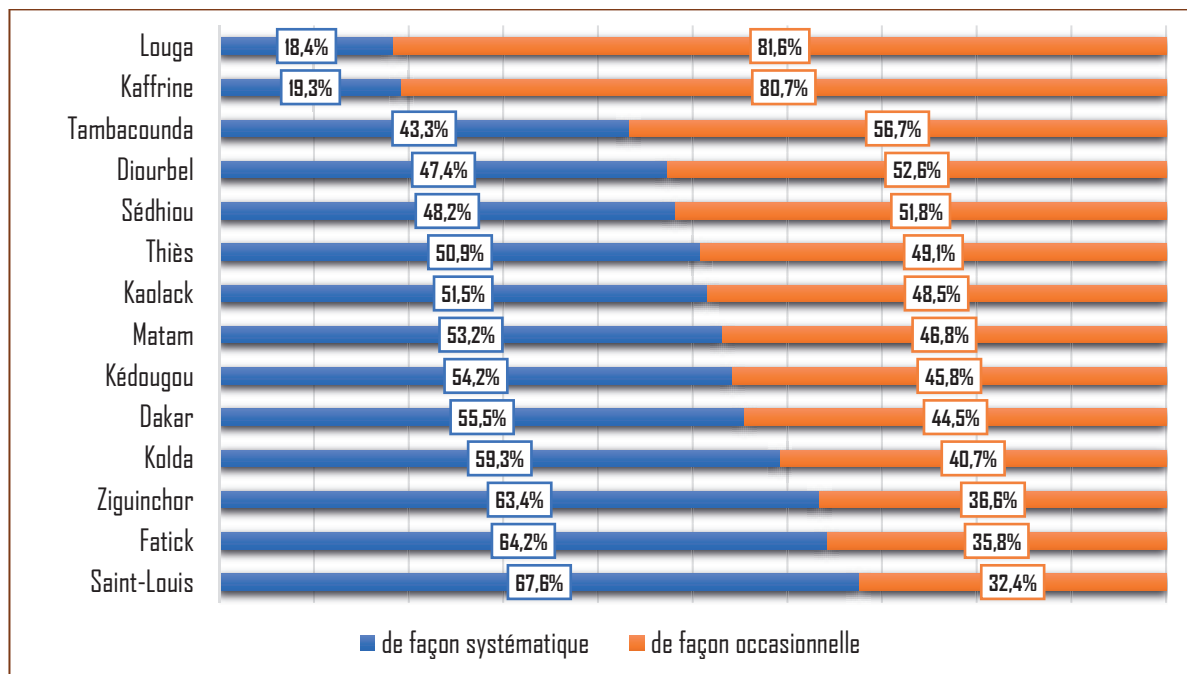
Figure II-59 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

Les ovins sont systématiquement vaccinés dans les différentes régions, exceptées Louga (81,6%), Kaffrine (80,7%), Tambacounda (56,7%), Diourbel (52,6%) et Sédhiou (51,8%) où la majorité des propriétaires vaccinent leurs animaux à l'occasion (*figure II-60*).

Figure II-60 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins selon la fréquence de vaccination

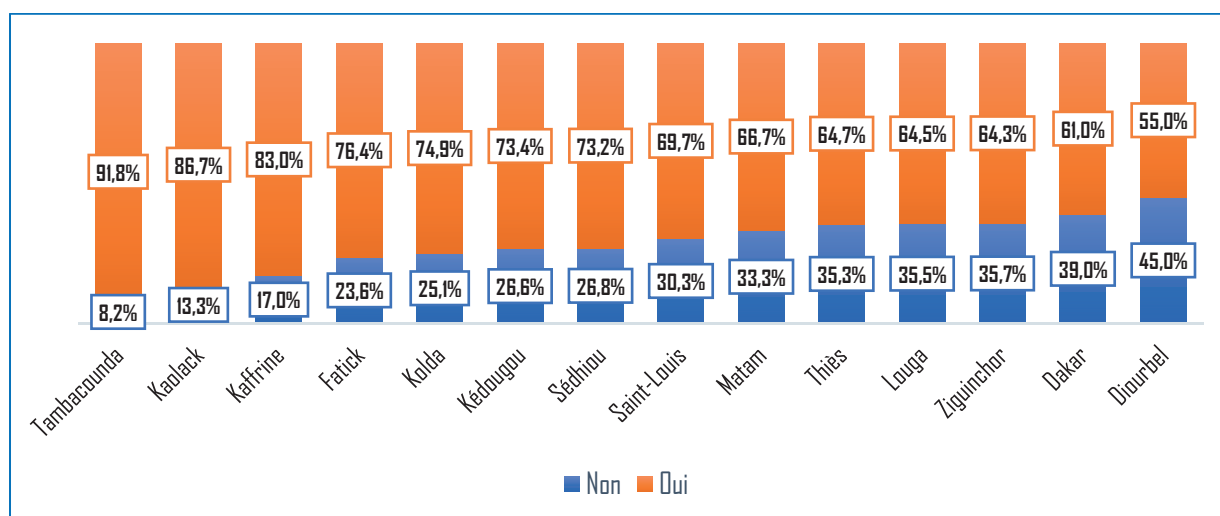


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.1.3 Les caprins

La *figure II-61* renseigne que la majorité des propriétaires (55%) vaccinent leurs caprins dans toutes les régions, en particulier celles de Tambacounda (91,8%), Kaolack (86,7%) et Kaffrine (83,0%).

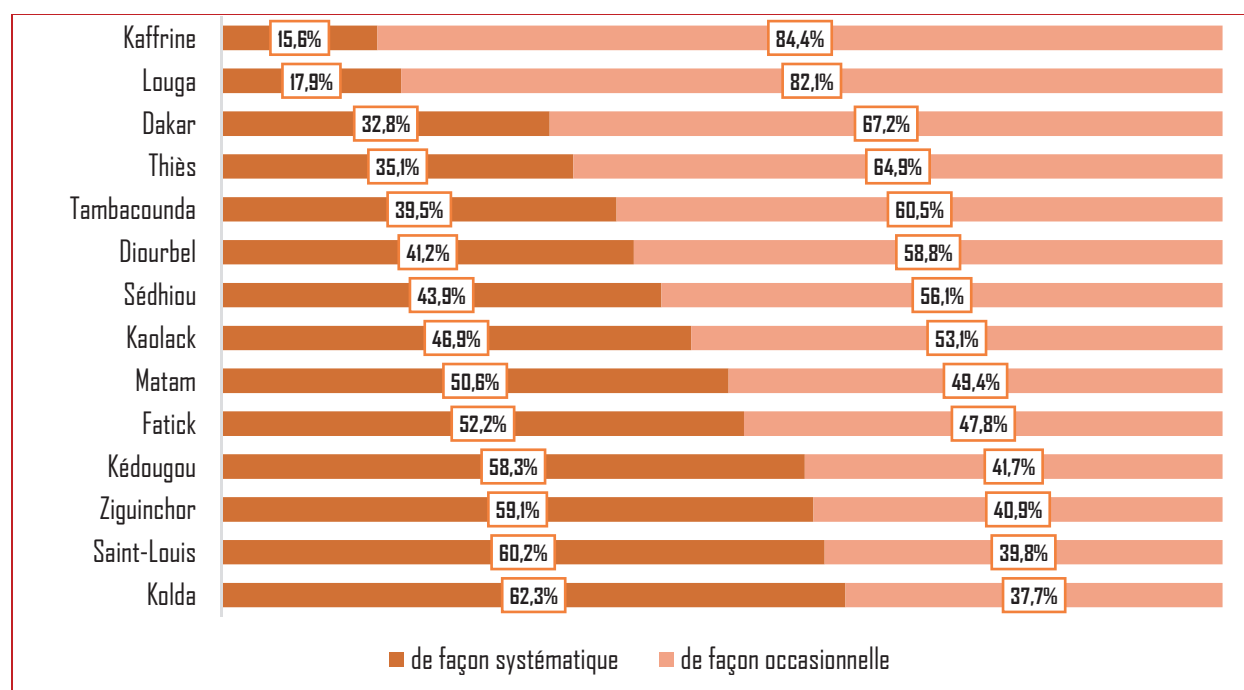
Figure II-61 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

La vaccination des caprins se fait, pour l'essentiel, à l'occasion dans huit régions, dont Kaffrine (84,4%) et Louga (82,1%), en particulier. Dans les six autres régions (Kolda, Saint Louis, Ziguinchor, Kédougou, Fatick et Tambacounda), elle se fait systématiquement, pour la majorité des propriétaires (*figure II-62*).

Figure II-62 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins selon la fréquence de vaccination

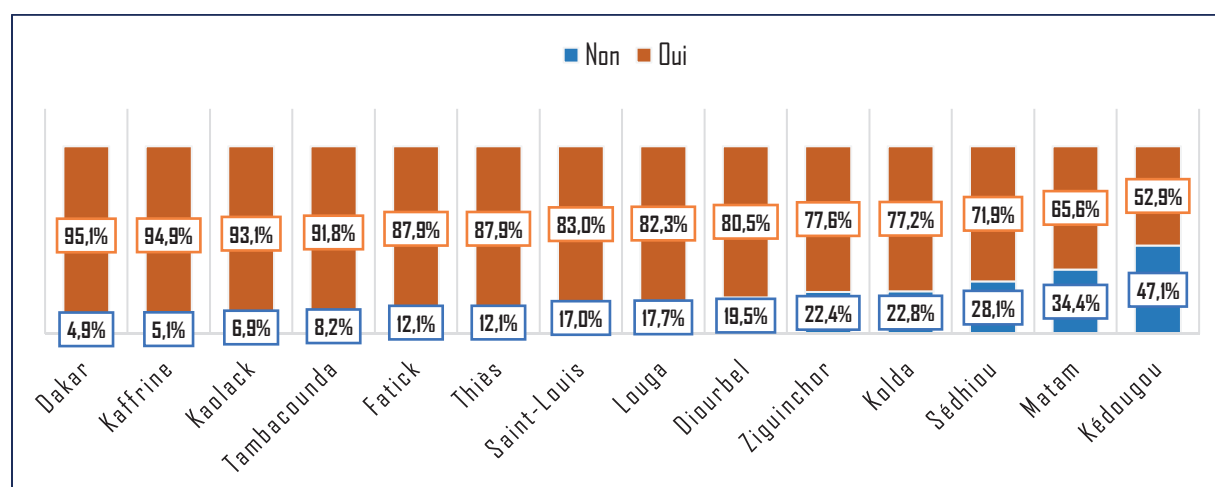


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.1.4 Les équins

Dans toutes les régions, plus de 52% des propriétaires de chevaux vaccinent ces derniers, notamment dans les régions de Dakar (95,1%), Kaffrine (94,9%) et Kaolack (93,1%).

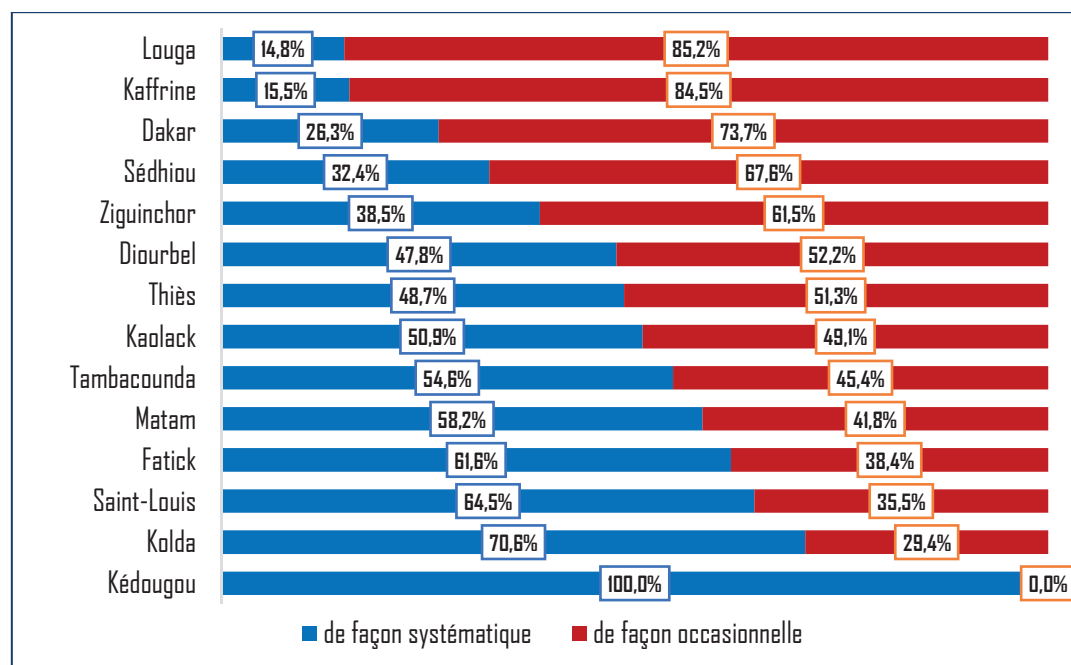
Figure II-63 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

La vaccination est pratiquée par la majorité des propriétaires de façon systématique dans 7 régions et de façon occasionnelle dans les 7 autres régions (*figure II-64*). A noter que dans la région de Kédougou, tous les chevaux sont vaccinés de façon systématique.

Figure II-64 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins selon la fréquence de vaccination

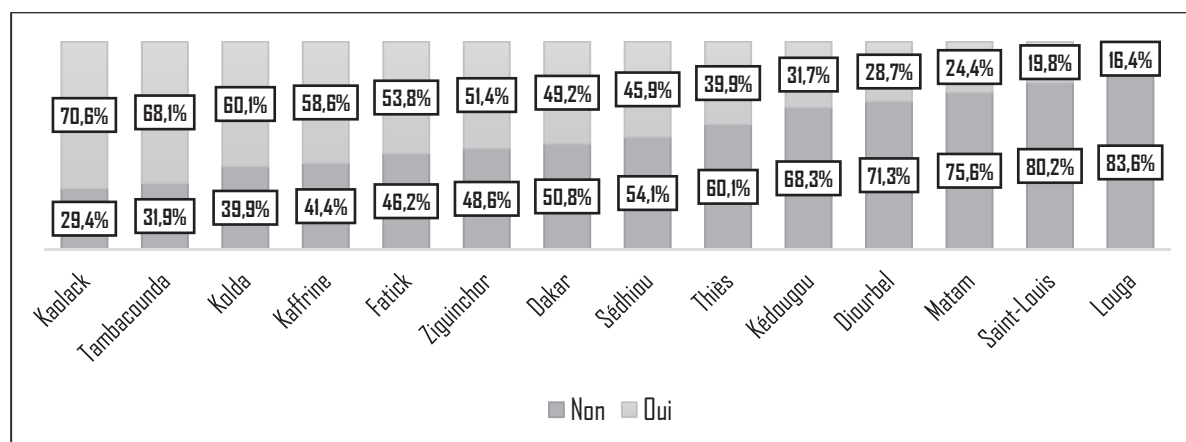


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.1.5 Les asins

Plus de 53% des propriétaires d'asins les vaccinent dans les régions de Kaolack (70,6%), Tambacounda (68,1%), Kolda (60,1%), Kaffrine (58,6%), Fatick (53,8%) et Ziguinchor (51,4%). Dans les autres régions, la pratique est moins répandue.

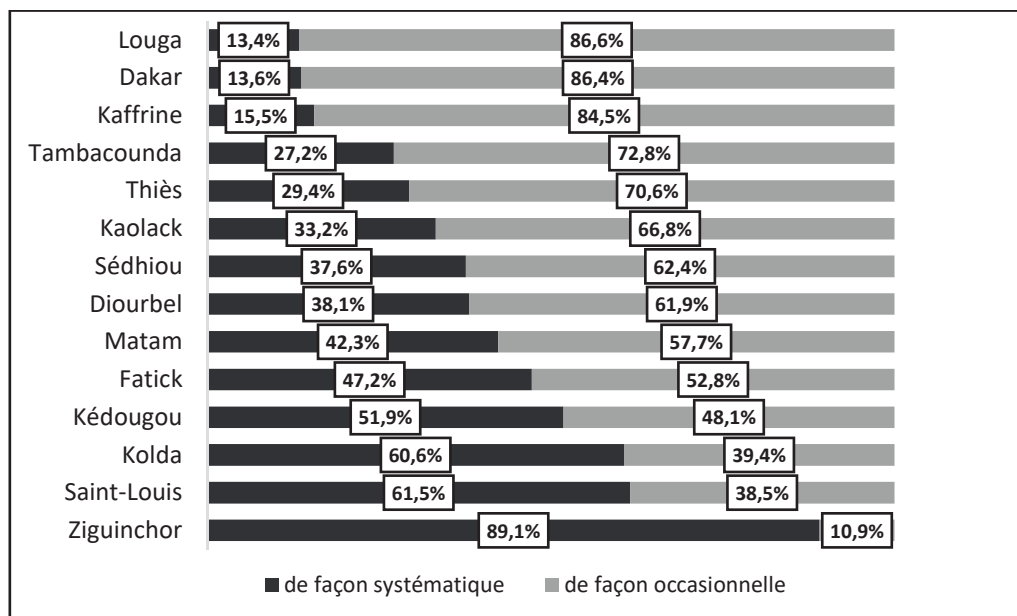
Figure II-65 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

Les propriétaires qui vaccinent leurs ovins le font occasionnellement, dans toutes les régions, à l'exception de Ziguinchor (89,1%), Saint Louis (61,5%), Kolda (60,6%) et Kédougou (51,9%) où les propriétaires vaccinant façon systématique sont plus représentés (*figure II-66*).

Figure II-66 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins selon la fréquence de vaccination

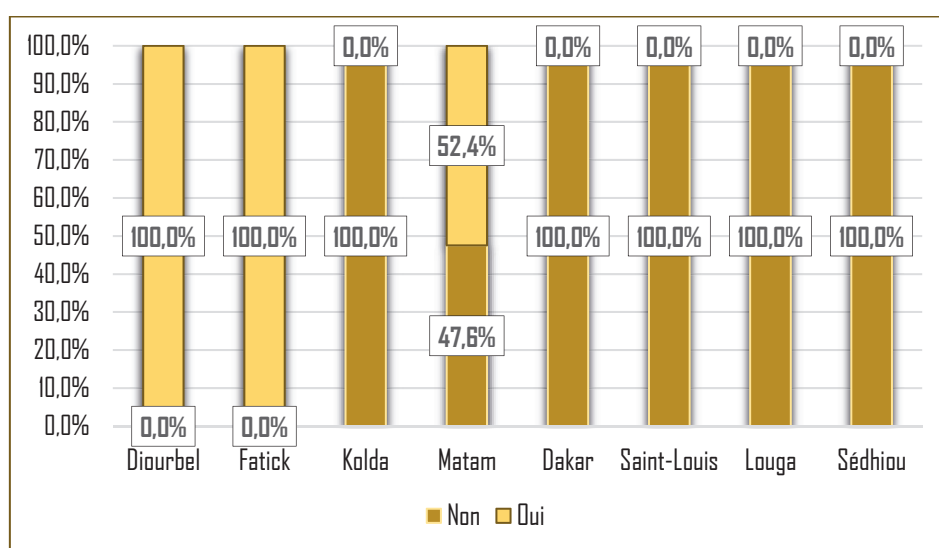


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.1.6 Les camelins

La vaccination des camelins se fait seulement dans les régions de Diourbel, Fatick et Matam, par plus de 52% des propriétaires (*figure II-67*).

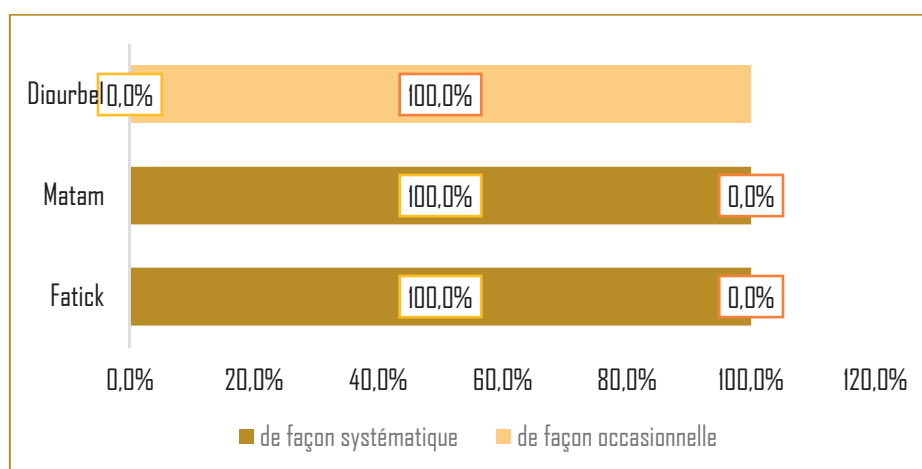
Figure II-67 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des camelins selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

Les camelins sont vaccinés de façon systématique dans les régions de Matam et Fatick et de façon occasionnelle dans la région de Diourbel (*figure II-68*).

Figure II-68 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des camelins selon la fréquence de vaccination

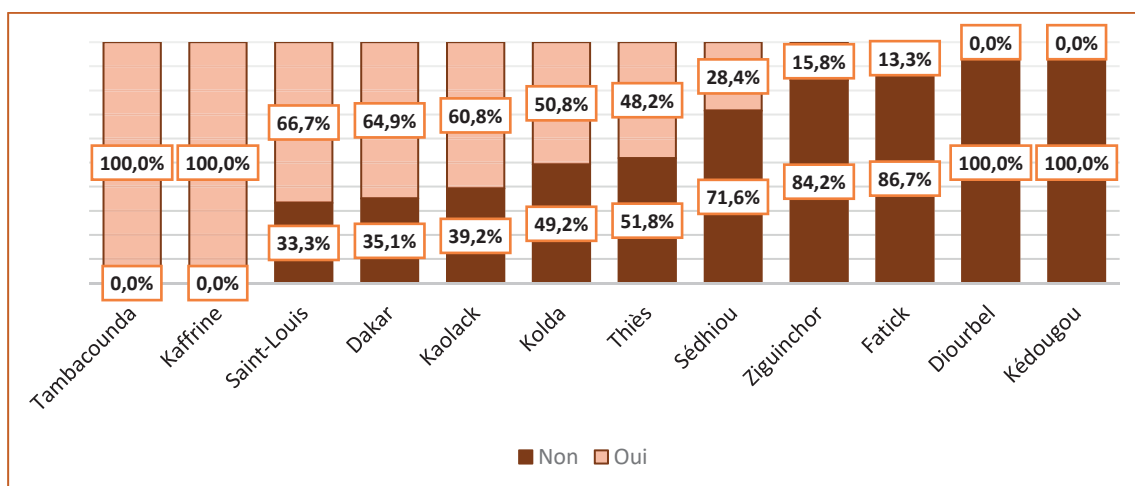


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.1.7 Les porcins

Plus de 50% des personnes qui les élèvent vaccinent les porcins dans les régions de Tambacounda (100%), Kaffrine (100%), Saint Louis (66,7%), Dakar (64,9%), Kaolack (60,8%) et Kolda (50,8%), tandis que dans les autres régions, la vaccination est moins pratiquée, voire pas du tout pratiquée (Diourbel et Kédougou).

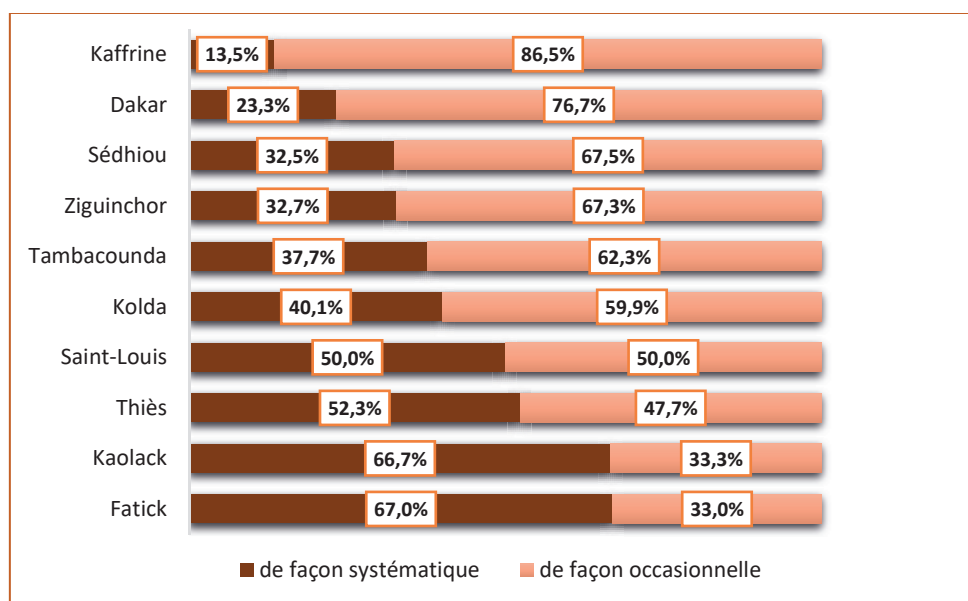
Figure II-69 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des porcins selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

La majorité des propriétaires qui la pratiquent, vaccinent leurs porcins de façon systématique dans les régions de Fatick (67%), Kaolack (66,7%) et Thiès (52,3%). Dans les autres régions, la vaccination se fait occasionnellement, pour la majorité des propriétaires (*figure II-70*).

Figure II-70 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des porcins selon la fréquence de vaccination

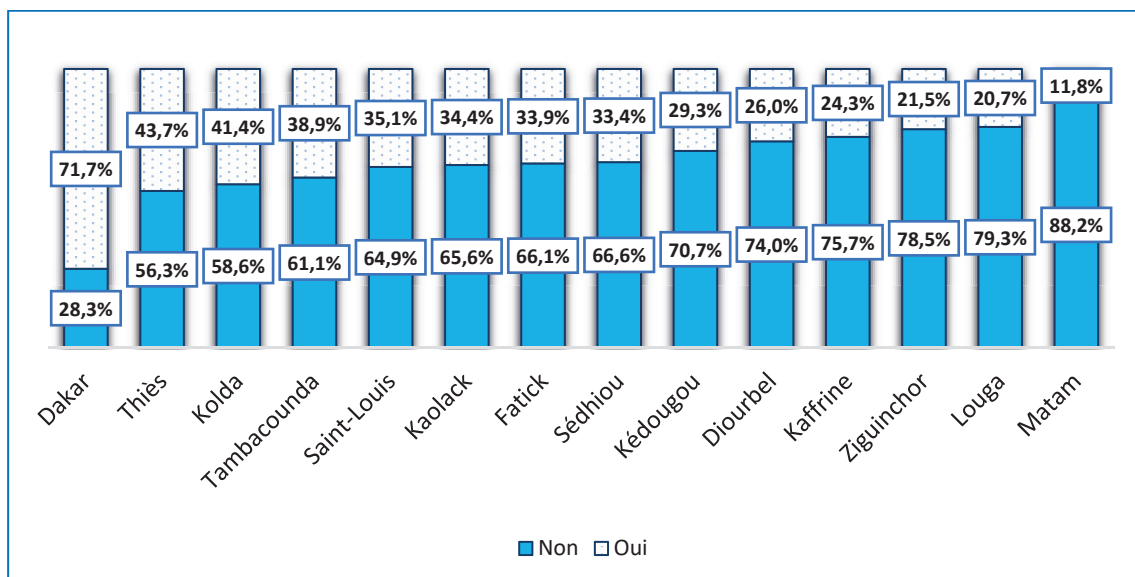


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.1.8 Les poules

Les propriétaires qui ne vaccinent pas leurs poules sont représentés à hauteur de 56% au moins dans toutes les régions, sauf dans la région de Dakar où 71,7% des propriétaires font la vaccination (*figure II-71*).

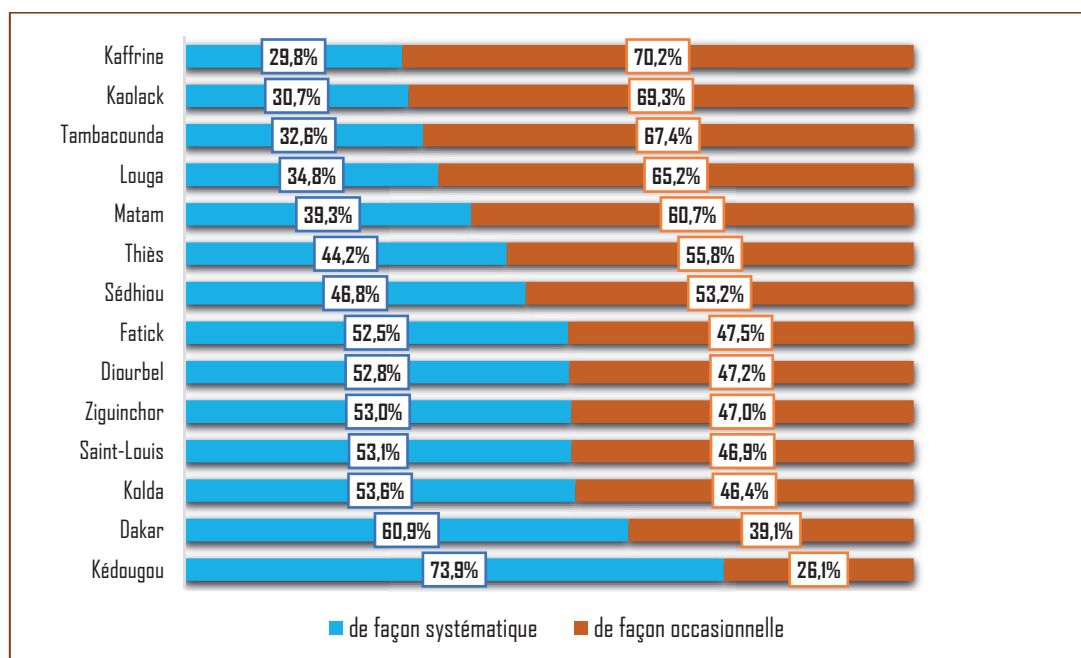
Figure II-71 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules selon la pratique de vaccination



MASAE/RNE 2023

La vaccination des poules se fait de façon occasionnelle dans 7 régions (Kaffrine, Kaolack, Tambacounda, Louga, Matam, Thiès, Sédhiou) par la majeure partie des propriétaires (>52%) et dans les 7 autres, de façon systématique, par aussi plus de la moitié des propriétaires (*figure II-72*).

Figure II-72 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules selon la fréquence de vaccination

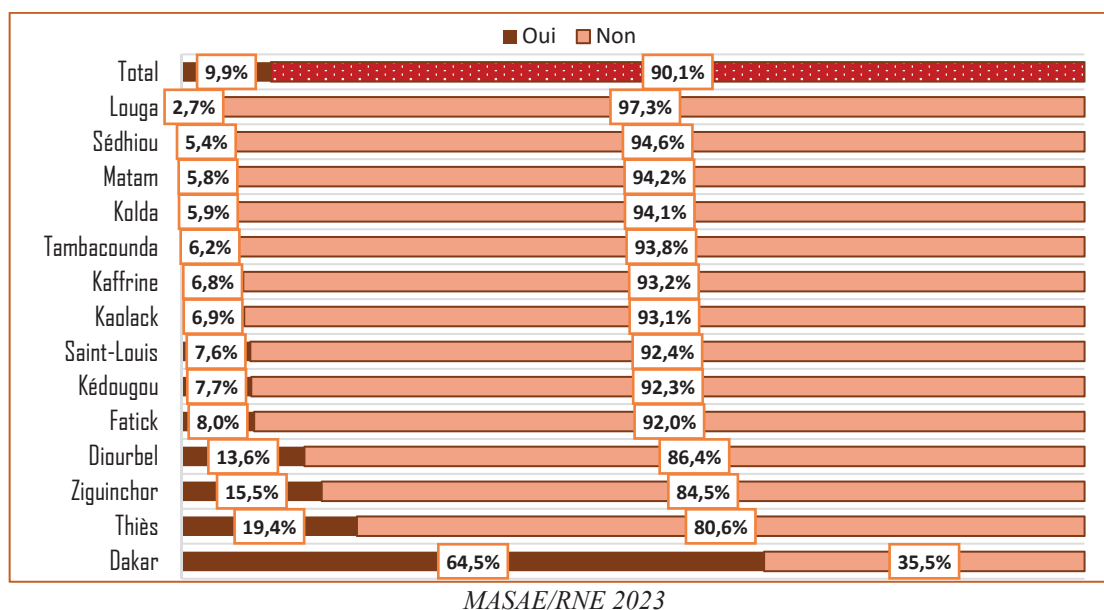


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.1.9 Les chiens

A l'échelle nationale, plus de 90% des personnes possédant des chiens dans les ménages ne disposent pas d'un carnet de vaccination pour l'animal. Selon les régions, on note que c'est seulement dans la région de Dakar où la majorité des propriétaires (64,5%) ont un carnet de vaccination pour le chien élevé. Dans toutes les autres régions, moins de 20% des propriétaires (moins de 2 propriétaires sur 10) disposent d'un carnet de vaccination, la région de Louga enregistrant le taux le plus faible, soit 2,7% (*figure II-73*).

Figure II-73 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux possédant des chiens selon la disponibilité d'un carnet de vaccination

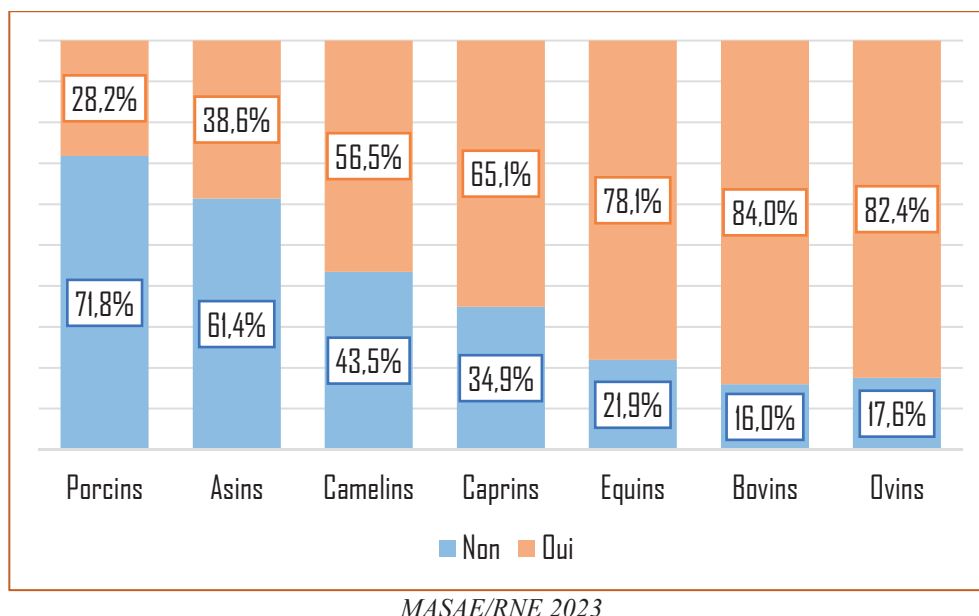


II.6.1.5.2 Pratique du déparasitage

Le déparasitage est une opération consistant à débarrasser l'animal de ses parasites, à l'aide d'un traitement approprié. Il peut être interne, externe ou les deux.

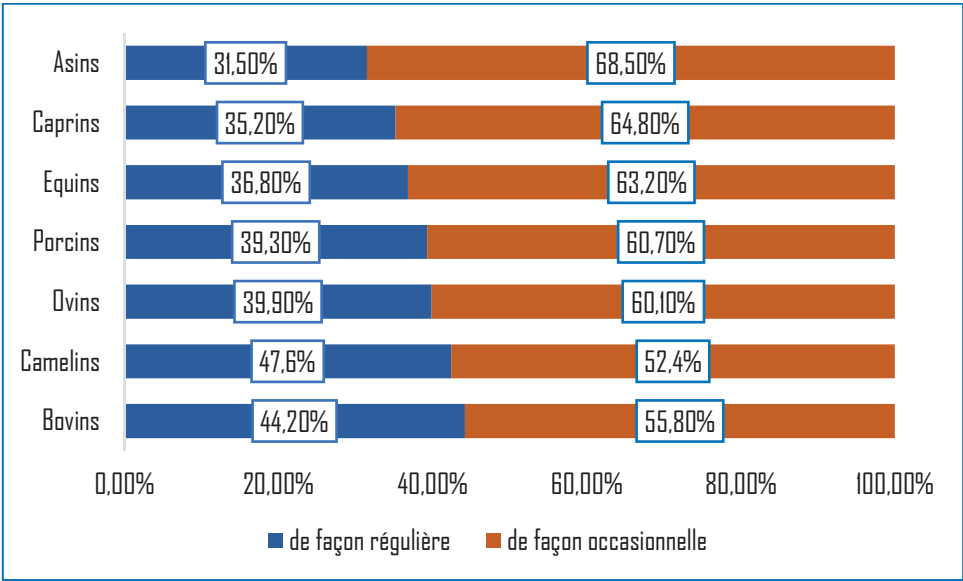
Au niveau national, il ressort que toutes les espèces font l'objet d'un déparasitage (*figure II-74*). La pratique est particulièrement développée en ce qui concerne les bovins (84,0%), les ovins (82,4%) et les équins (78,1%) et moins répandue dans le cas des porcins (28,2%).

Figure II-74 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la pratique du déparasitage, par espèce élevée, à l'échelle nationale



Pour toutes les espèces, le déparasitage se fait de façon occasionnelle pour la majorité des propriétaires (52,4% à 68,5%) (figure II-75).

Figure II-75 : Répartition des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage selon la fréquence du déparasitage, par espèce élevée, à l'échelle nationale

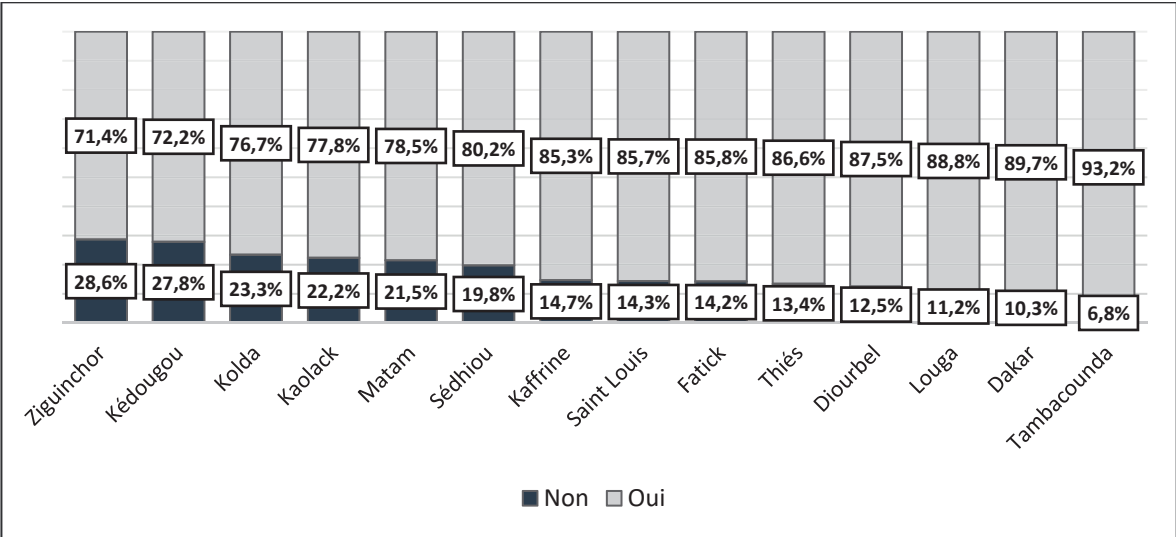


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.2.1 Les bovins

Dans toutes les régions, pratiquement tous les pratiquants d'élevage dans les ménages qui élèvent des bovins les déparasitent (figure II-76).

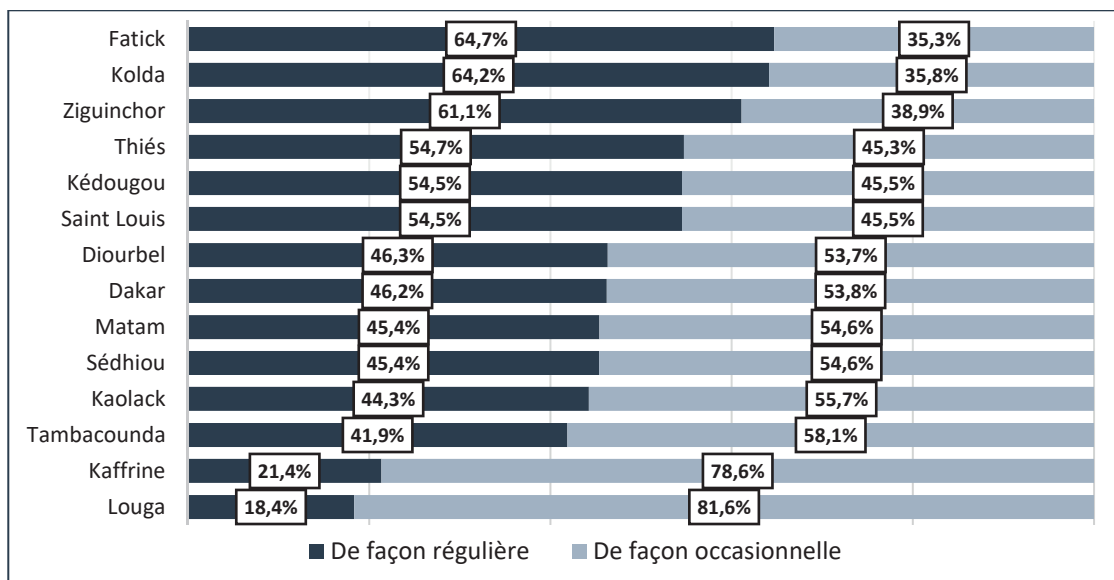
Figure II-76 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins, selon la pratique du déparasitage



MASAE/RNE 2023

Dans toutes les régions, le déparasitage des bovins se fait systématiquement, pour la plupart des propriétaires, à l'exception des régions de Louga et Kaffrine où il se fait principalement de façon occasionnelle (*figure II-77*).

Figure II-77 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins, selon la fréquence de déparasitage

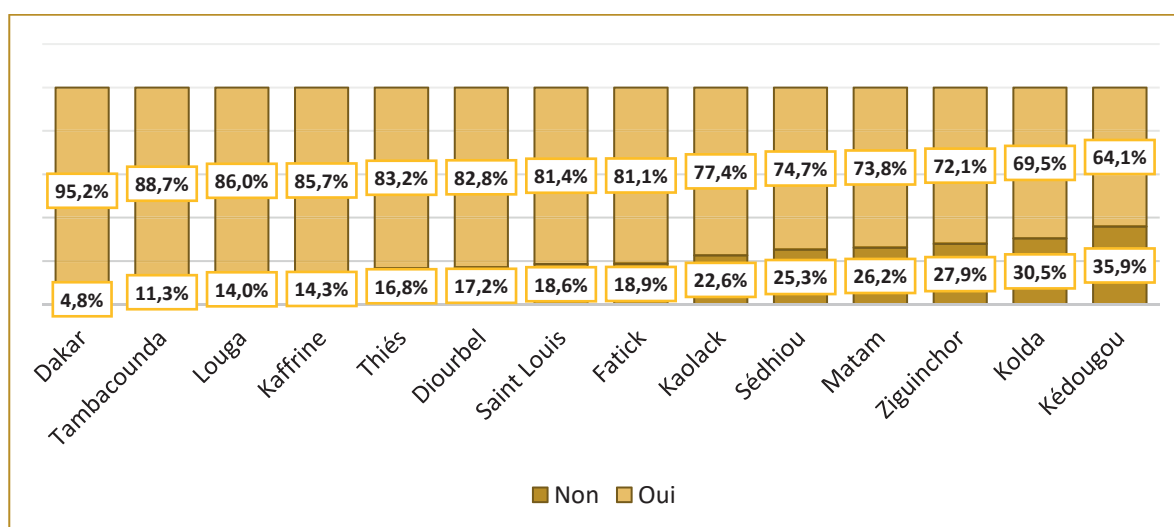


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.2.2 Les ovins

Dans toutes les régions, plus de 60% des personnes qui élèvent des ovins procèdent à leur déparasitage, les régions de Dakar (95,2%) et Tambacounda (88,7%) enregistrant les plus fortes représentations (*figure II-78*).

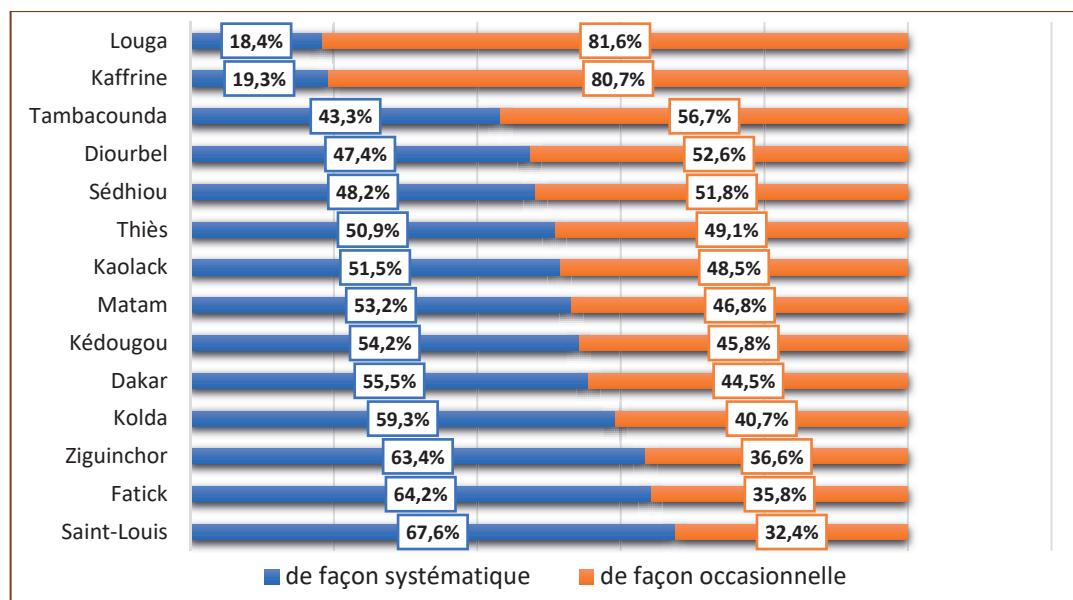
Figure II-78 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins, selon la pratique du déparasitage



MASAE/RNE 2023

Au moins, la moitié des personnes qui élèvent des ovins, dans toutes les régions, les déparasitent de façon régulière, sauf les régions de Louga et Kaffrine où plus de 80% des propriétaires le font de façon occasionnelle (*figure II-79*).

Figure II-79 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins, selon la fréquence de déparasitage

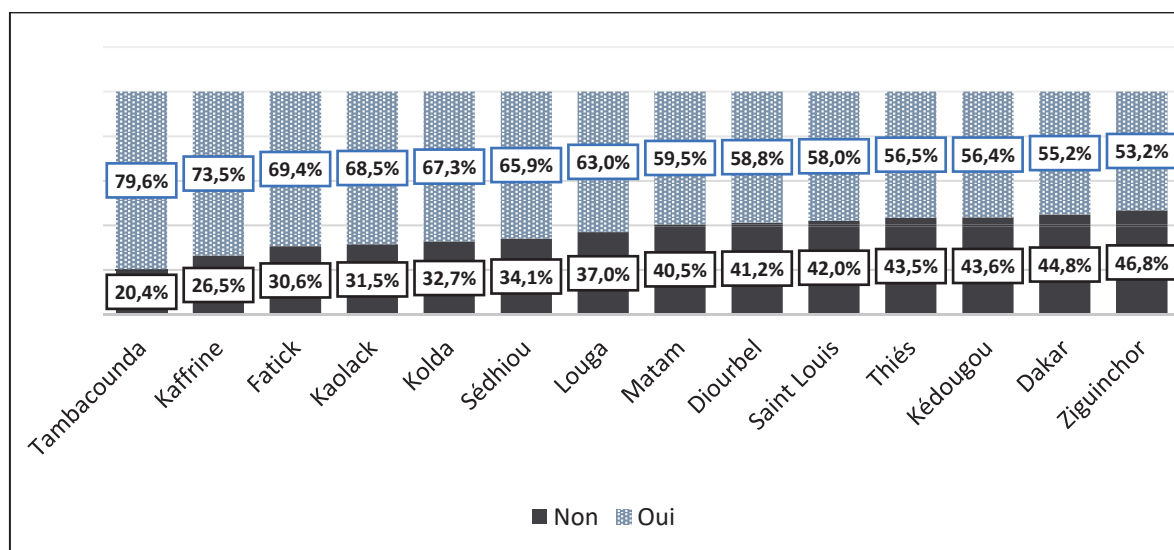


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.2.3 Les caprins

Entre 53 et 80% de leurs propriétaires, selon les régions, déparasitent leurs caprins (*figure II-80*).

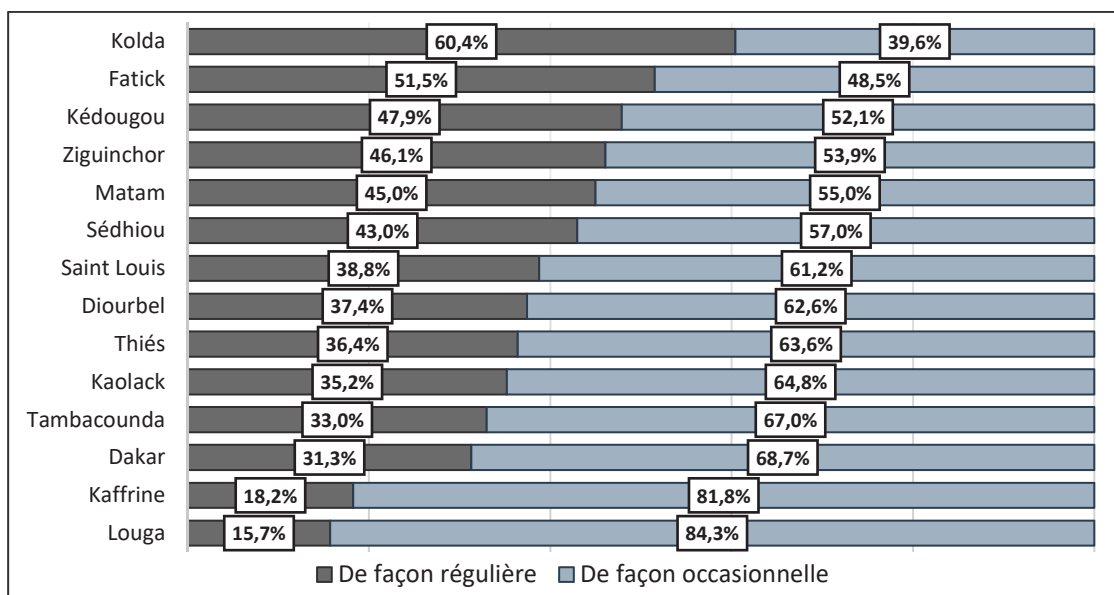
Figure II-80 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins, selon la pratique du déparasitage



MASAE/RNE 2023

Le déparasitage se fait principalement de façon occasionnelle (plus de 53% des propriétaires), sauf dans les régions de Kolda et Fatick où il est pratiqué de façon régulière, pour plus de la moitié des propriétaires (respectivement, 60,4 % et 51,5%).

Figure II-81 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins, selon la fréquence de déparasitage

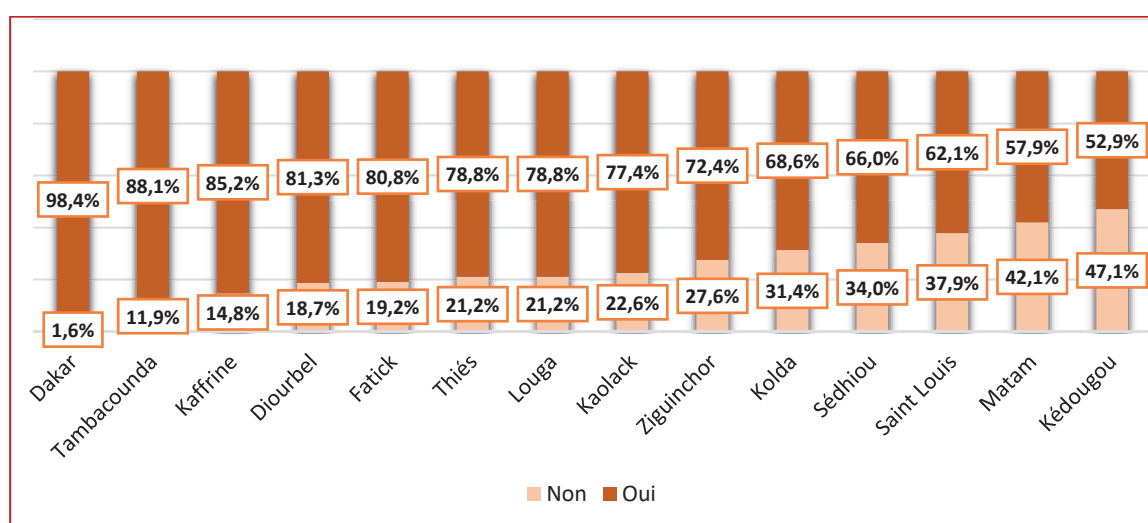


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.2.4 Les équins

Dans toutes les régions, plus de 52% des propriétaires de chevaux déparasitent ces derniers (*figure II-82*). La pratique est plus répandue dans les régions de Dakar (98,4%) et Tambacounda (88,1%) et moins répandue dans celles de Matam (57,9%) et Kédougou (52,9%).

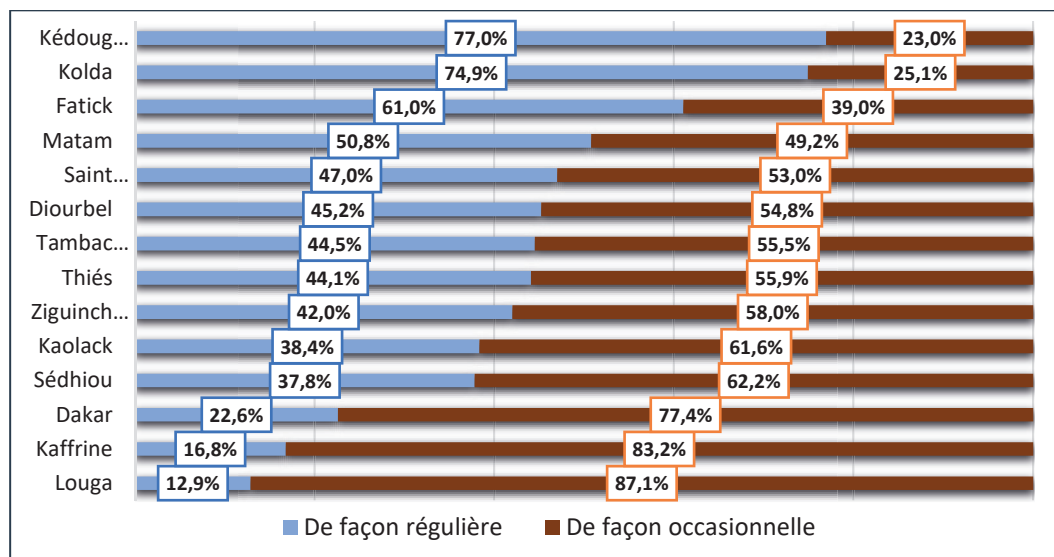
Figure II-82 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins, selon la pratique du déparasitage



MASAE/RNE 2023

Le déparasitage se fait, dans la plupart des régions et pour plus de la moitié des propriétaires, de façon occasionnelle, particulièrement dans les régions de Louga (87,1%) et Dakar (77,4%), qui enregistrent les représentations les plus élevées (*figure II-83*). Les propriétaires qui déparasitent régulièrement sont plus représentés dans les régions de Kolda (74,9%), Kédougou (77,0%) et Fatick (61,0%).

Figure II-83 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des équins, selon la fréquence de déparasitage

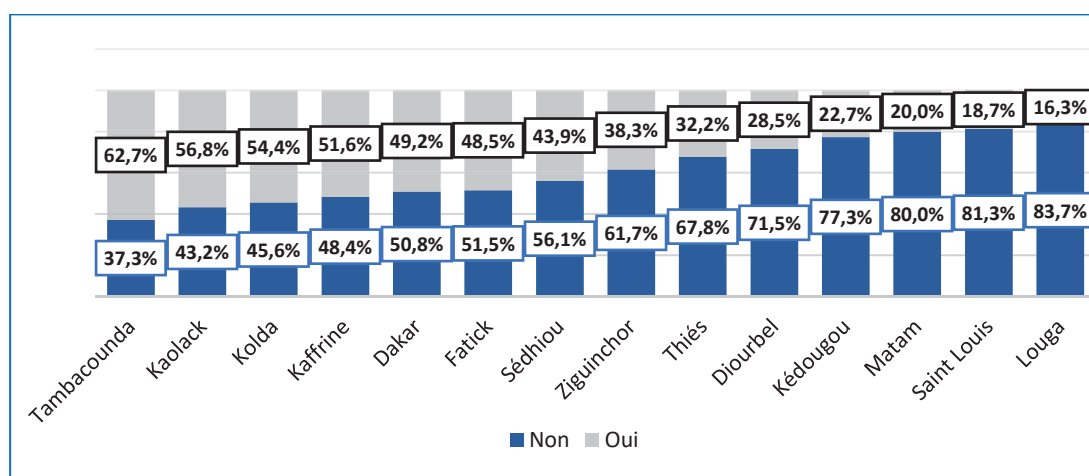


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.2.5 Les asins

Plus de 50% de leurs propriétaires ne déparasitent pas les asins, dans toutes les régions, à l'exception de Tambacounda, Kaolack, Kolda et Kaffrine où plus de la moitié des propriétaires le font (*figure II-84*).

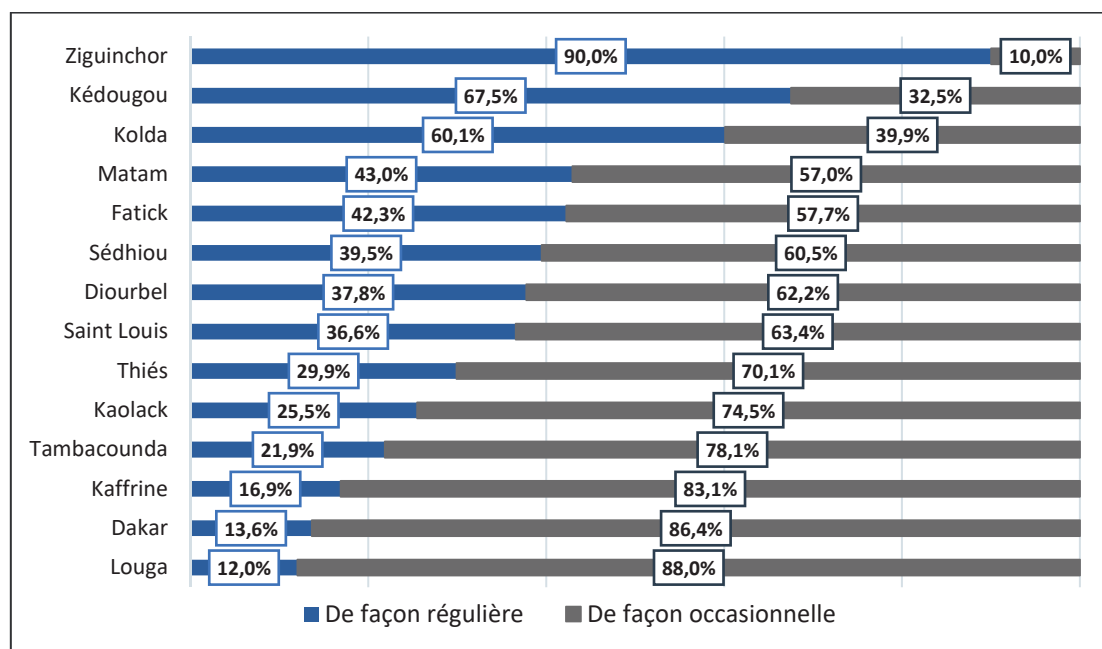
Figure II-84 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins, selon la pratique du déparasitage



MASAE/RNE 2023

Le déparasitage se fait, pour la majorité des propriétaires (au moins 57%) de façon occasionnelle, dans toutes les régions, notamment Louga (88,0%), Dakar (86,4%) et Kaffrine (83,1%), à l'exception des régions de Ziguinchor et Kédougou où les asins sont déparasités de façon régulière, par plus des 2/3 des propriétaires (*figure II-85*).

Figure II-85 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des asins, selon la fréquence de déparasitage



MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.2.6 Les camelins

Les camelins ne font pas l'objet d'un déparasitage dans les régions de Dakar, Saint Louis, Louga et Sédhiou, tandis que dans les régions de Diourbel et Fatick, tous les propriétaires font le déparasitage et dans les régions de Kolda et Matam où 58% et 52% des propriétaires le font également.

Dans la région de Diourbel, tous les camelins sont déparasités de façon occasionnelle, tandis que dans les régions de Fatick, Kolda et Diourbel, ils le sont de façon régulière.

II.6.1.5.2.7 Les porcins

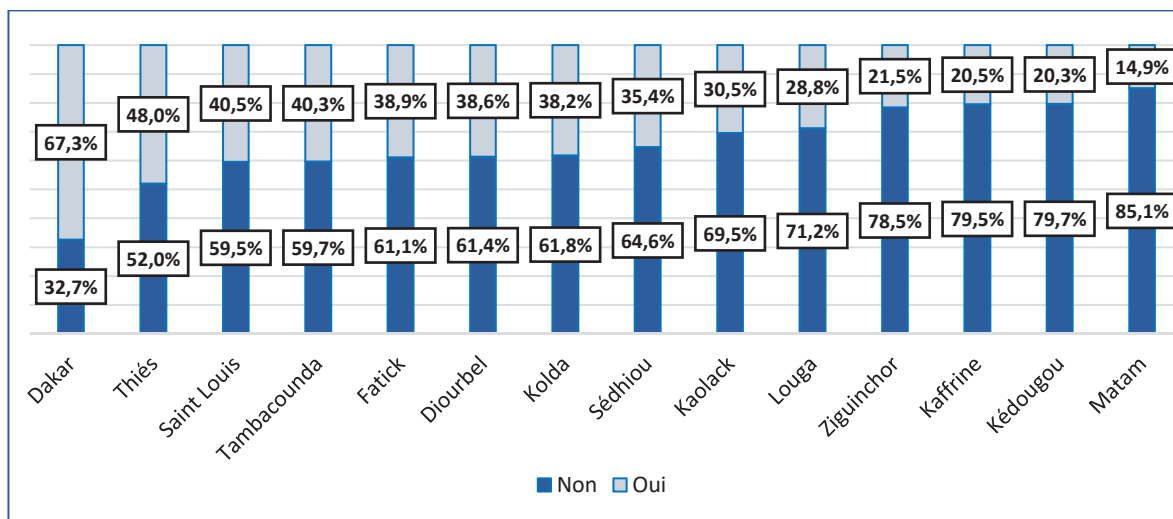
Les propriétaires ne déparasitent pas les porcs dans les régions de Diourbel et de Kédougou. Dans les régions de Kolda et Kaffrine, plus de 85% des propriétaires font le déparasitage. Dans les autres où les porcs sont présents, entre 54 et 67% des propriétaires déparasitent les porcins.

Le déparasitage se fait de façon occasionnelle, pour au moins 50% des propriétaires dans toutes les régions, sauf Tambacounda et Thiès où les propriétaires qui font le déparasitage de façon régulière sont plus représentées (avec 67,1% et 54,5%).

II.6.1.5.2.8 Les poules

Le déparasitage des poules, qui sont de loin les plus représentées dans la population de volailles, est pratiqué, dans toutes les régions, par moins de 50% des propriétaires, à l'exception de la région de Dakar où 67,3% des propriétaires font le déparasitage (*figure II-86*).

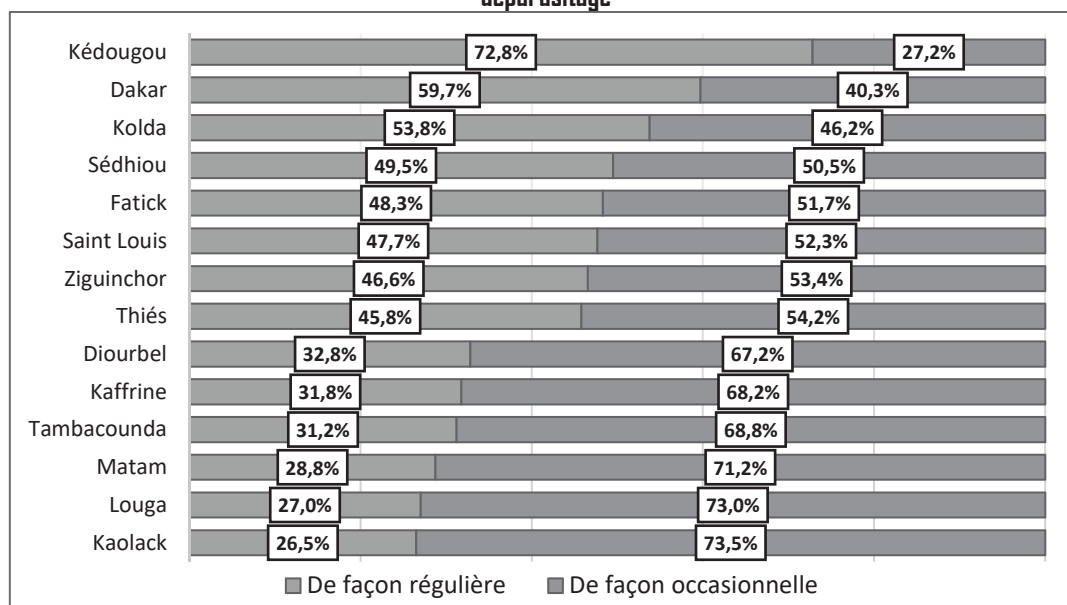
Figure II-86 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules, selon la pratique du déparasitage



MASAE/RNE 2023

Le déparasitage des poules se fait, pour l'essentiel des propriétaires (>50%), de façon occasionnelle dans toutes les régions, à l'exception de Kédougou et de Dakar, où, respectivement, 72,8% et 59,7% procèdent à un déparasitage régulier (*figure II-87*).

Figure II-87 : Répartition par région des membres des ménages agropastoraux élevant des poules, selon la fréquence de déparasitage



MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.2.9 Les chiens

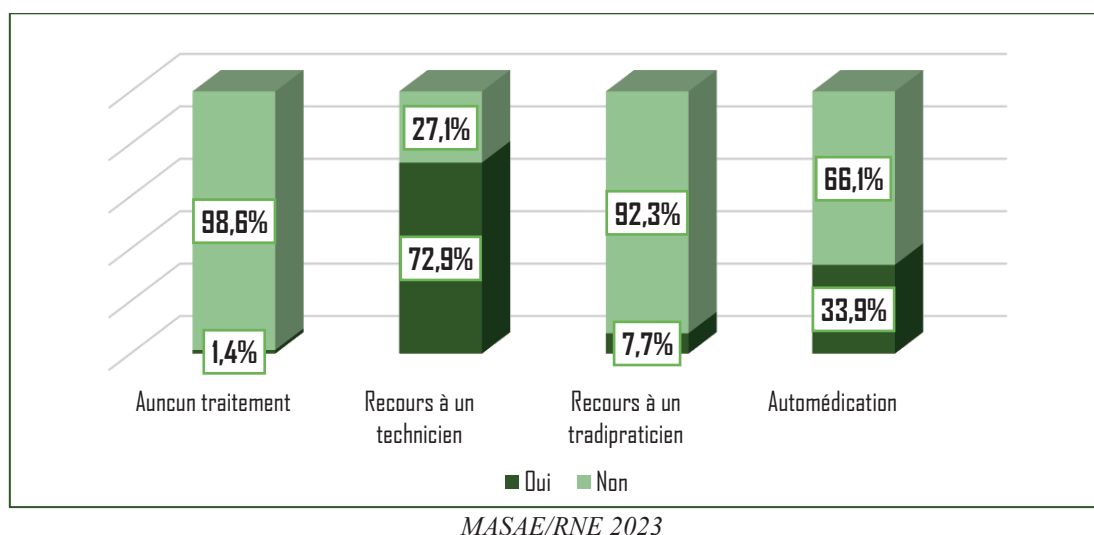
Dans toutes les régions, 60 à 97,5% des personnes qui possèdent des chiens ne les déparasitent pas, sauf dans la région de Dakar où 78,7% des propriétaires le font.

Plus de 50% des propriétaires qui le font, déparasitent leurs chiens de façon occasionnelle, dans toutes les régions, excepté Dakar, Fatick et Kédougou où entre 60 et 80% des propriétaires le font régulièrement.

II.6.1.5.3 Traitement des maladies

En cas de maladie, seule une frange minime des propriétaires (1,4%) ne traite pas leurs animaux. La majorité les traite, en recourant à un technicien d'élevage, à l'automédication, à un tradipraticien ou en combinant deux ou trois de ces pratiques. A l'échelle nationale, la pratique la plus citée, toutes espèces considérées, est de faire appel à un technicien (72,9% des propriétaires d'animaux), suivie de l'automédication (33,9% des propriétaires), le tradipraticien étant le moins sollicité, avec 7,7% seulement des propriétaires qui ont recours à lui (*figure II-88*).

Figure II-88 : Répartition, à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux pratiquant l'élevage, selon les pratiques de traitement des animaux malades

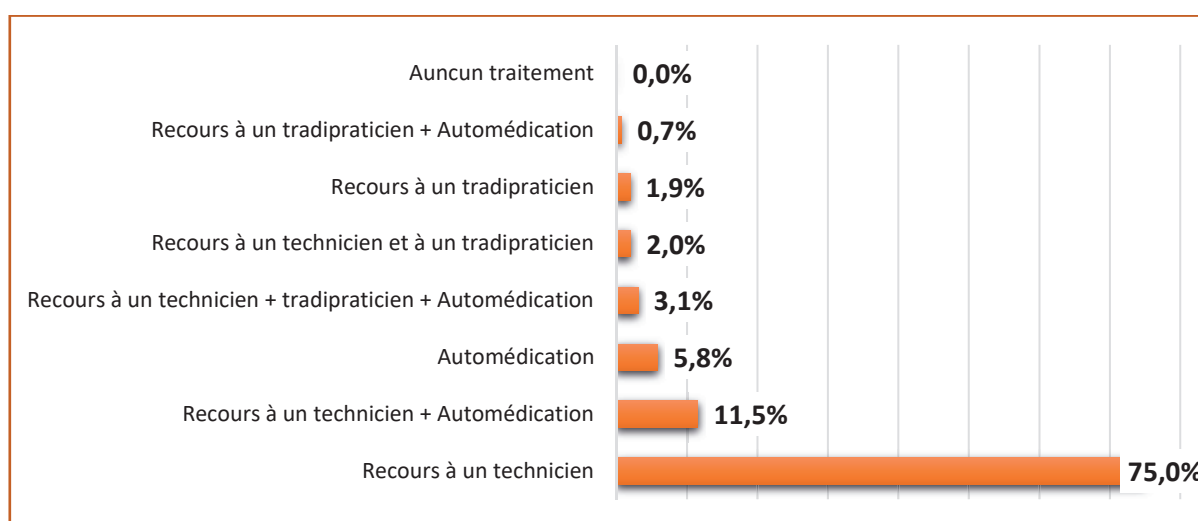


Selon les espèces, l'ordre d'importance des différentes pratiques relatives au traitement des animaux malades, basée sur le pourcentage de propriétaires d'animaux qui y ont recours, se présente également de la même manière, à quelques exceptions près.

II.6.1.5.3.1 Les bovins

75,0% des personnes élevant des bovins, à l'échelle nationale, font appel à un technicien pour traiter leurs animaux en cas de maladie et 11,5%, à un technicien, en même temps qu'ils font de l'automédication, soit 86,5% au total, pour les deux pratiques de traitement. Les autres pratiques de traitement qui existent sont faiblement représentées (*figure II-89*).

Figure II-89 : Répartition, à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des bovins selon les pratiques de traitement des sujets malades

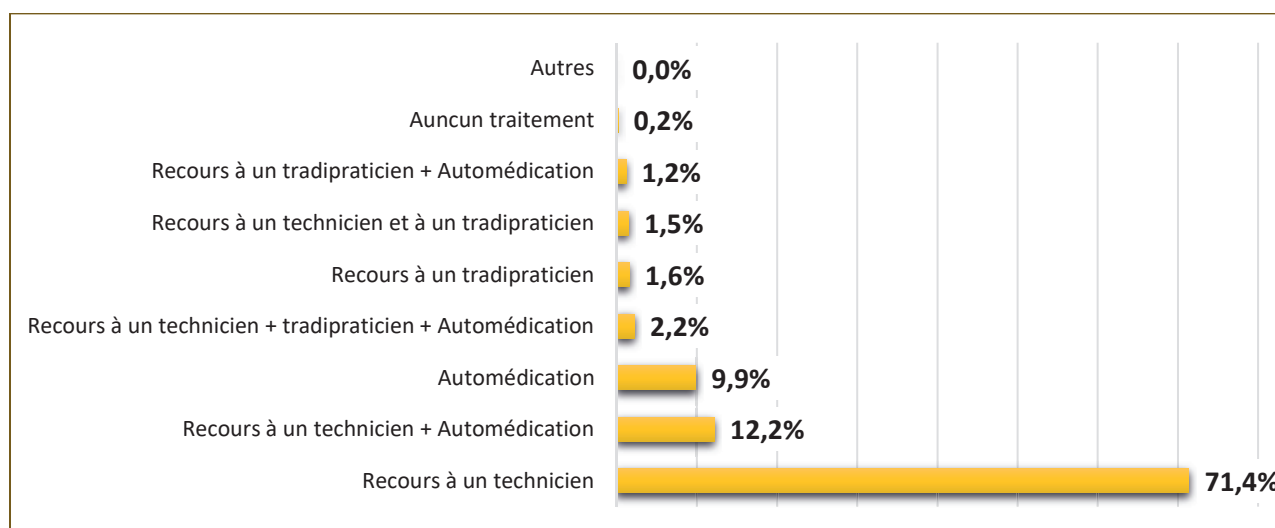


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.3.2 Les ovins

Pour traiter les sujets malades, les pratiquants de l'élevage d'ovins dans les ménages, à l'échelle nationale, ont recours à un technicien d'élevage (71,4%), à un technicien, tout en faisant de l'automédication (12,2%) et à l'automédication (9,9%), soit 96,4% pour les trois pratiques (*figure II-90*).

Figure II-90 : Répartition, à l'échelle nationale, des membres des ménages agropastoraux élevant des ovins selon les pratiques de traitement des sujets malades

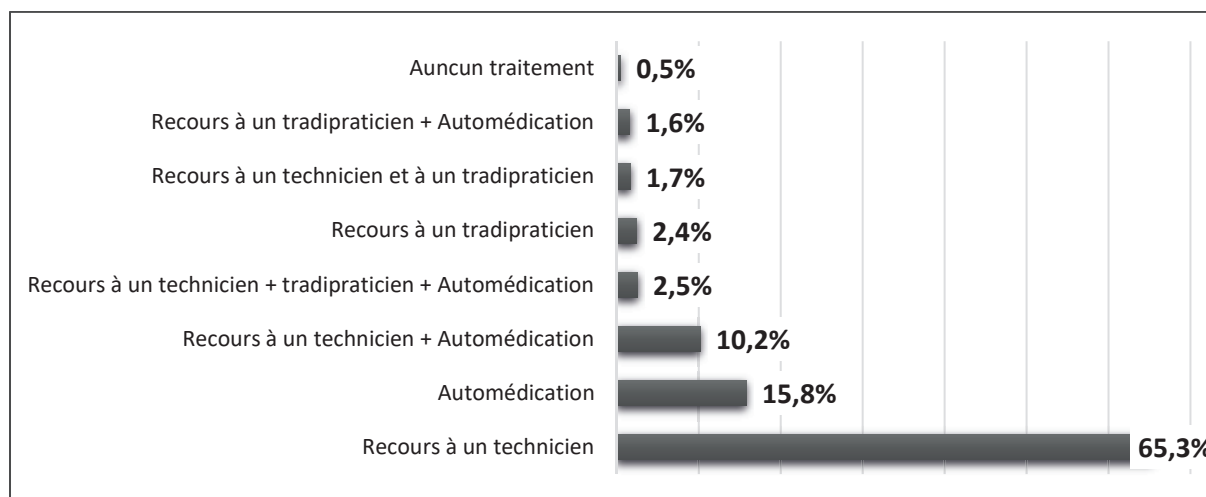


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.3.3 Les caprins

Pour le traitement des caprins en cas de maladie, les propriétaires font appel, dans leur majorité (65,3%), à un technicien. 15,8% font de l'automédication et 10,2% ont recours à un technicien et à l'automédication en même temps (*figure II-91*).

Figure II-91 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des caprins selon les pratiques de traitement des sujets malades

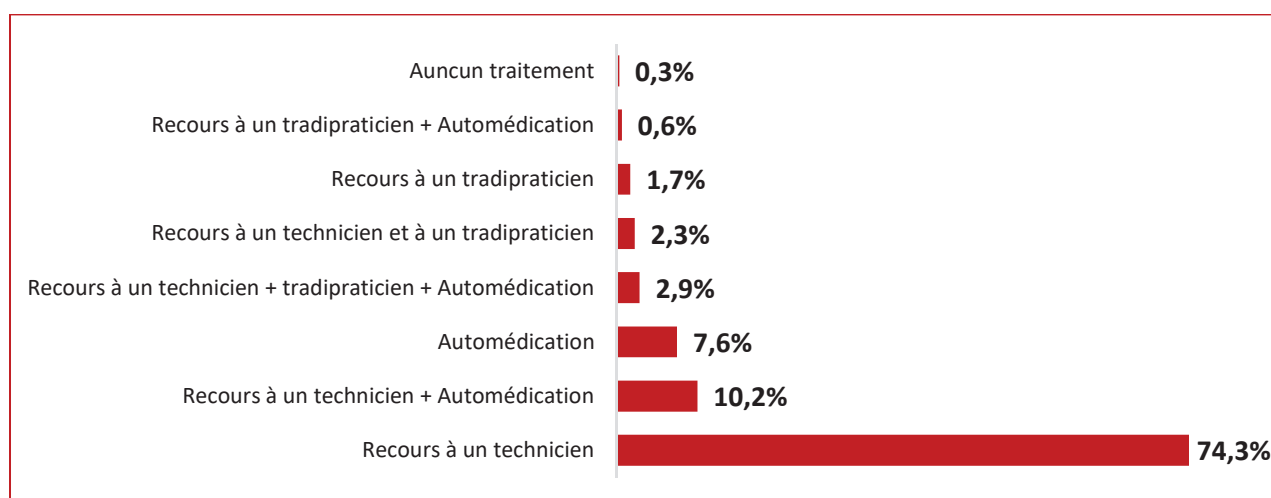


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.3.4 Les équins

Près des $\frac{3}{4}$ (74,3%) des propriétaires font appel à un technicien pour traiter leurs chevaux malades, 10,2% à un technicien, en même temps qu'ils font de l'automédication et 7,6% ont recours seulement à l'automédication. D'autres pratiques ont cours, mais sont faiblement représentées (*figure II-92*).

Figure II-92 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des équins selon les pratiques de traitement des sujets malades

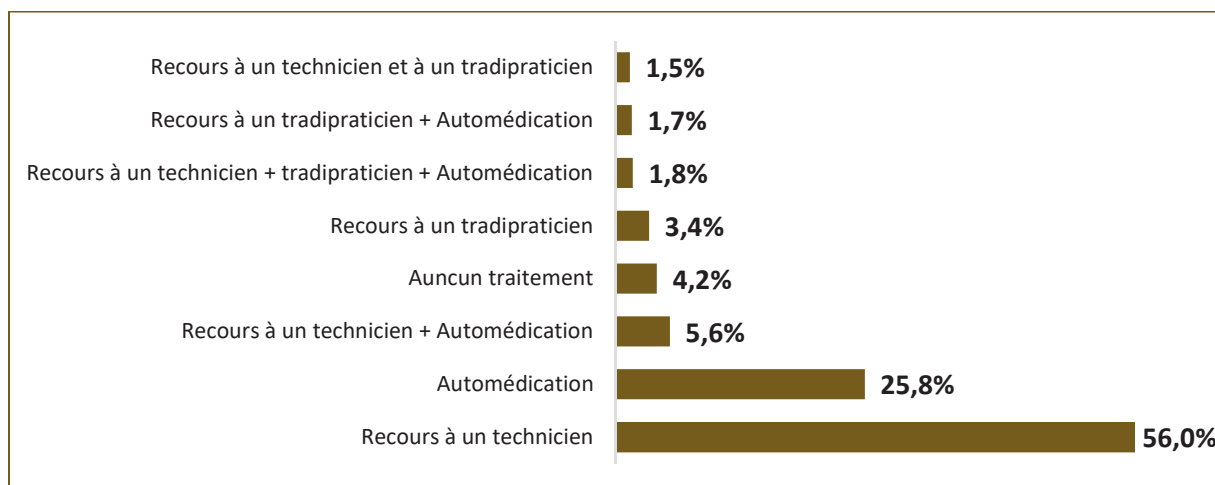


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.3.5 Les asins

Une proportion de 56% des propriétaires d'asins font moins appel à un technicien d'élevage pour traiter les malades, soit moins que dans le cas des bovins, des petits ruminants et des équins, du fait qu'ici la pratique de l'automédication est plus courante (25,8% des propriétaires). Il est à noter, par ailleurs, que 4,2% des propriétaires ne traitent pas leurs asins, en cas de maladie (*figure II-93*).

Figure II-93 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des asins selon les pratiques de traitement des sujets malades

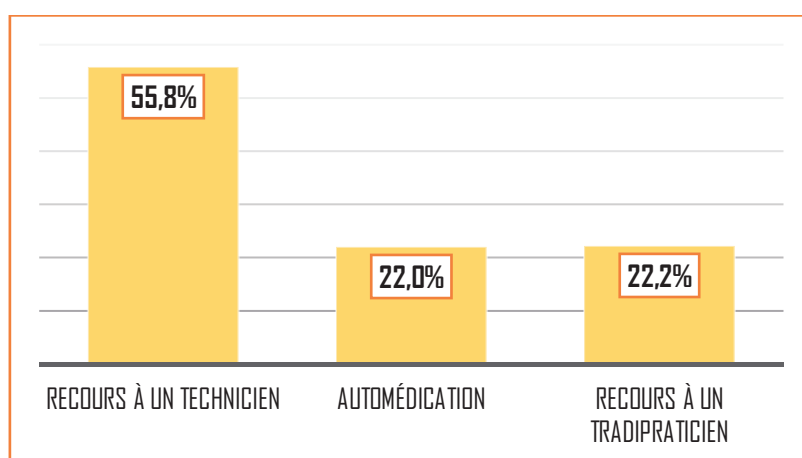


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.3.6 Les camelins

Les propriétaires de camelins qui ont recours à un technicien d'élevage en cas de maladie représentent 55,8%, ceux faisant de l'automédication, 22,0% et ceux faisant appel à un tradipraticien, 22,2%, ce niveau de représentation de cette pratique de traitement particularisant l'élevage camelin par rapport aux autres espèces (*figure II-94*).

Figure II-94 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des camelins selon les pratiques de traitement des sujets malades

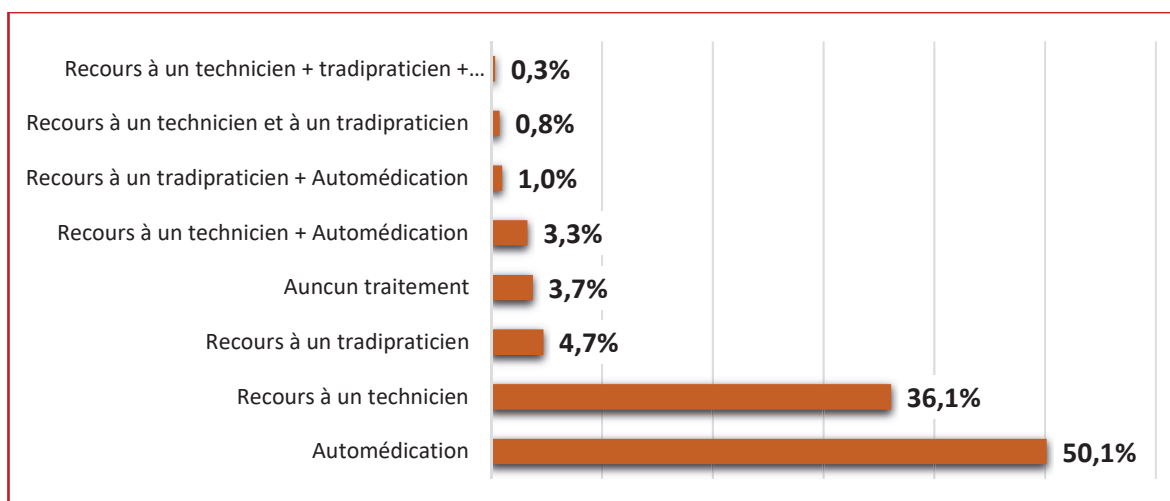


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.3.7 Les porcins

La spécificité majeure des porcins est le recours qu'a la majeure partie (50,1%) de leurs propriétaires à l'automédication pour les traiter en cas de maladie, plutôt qu'à un technicien d'élevage, cette pratique venant en seconde position, avec 36,1% des propriétaires qui y ont recours. Il faut noter, par ailleurs, comme pour les asins, que 3,7% des propriétaires de porcins ne les traitent pas, en cas de maladie (*figure II-95*).

Figure II-95 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des porcins selon les pratiques de traitement des sujets malades

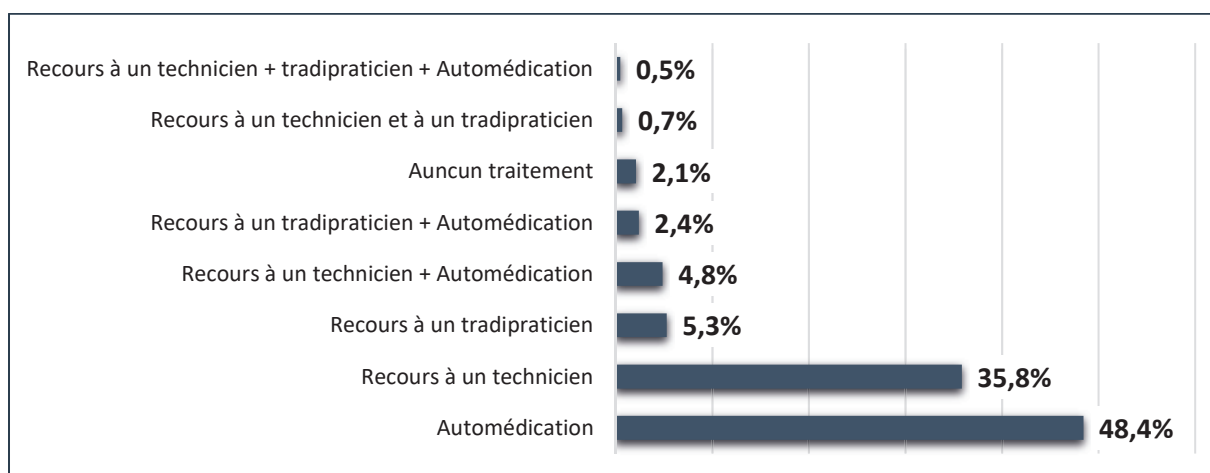


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.3.8 Les poules

Comme pour les porcins, les personnes qui élèvent des poules (domestiques) dans les ménages ont, dans leur majorité (48,4%), recours à l'automédication pour soigner les sujets malades, contre un peu plus du tiers (35,8%) qui font appel à un technicien (*figure II-96*).

Figure II-96 : Répartition des membres des ménages agropastoraux élevant des poules selon les pratiques de traitement des sujets malades

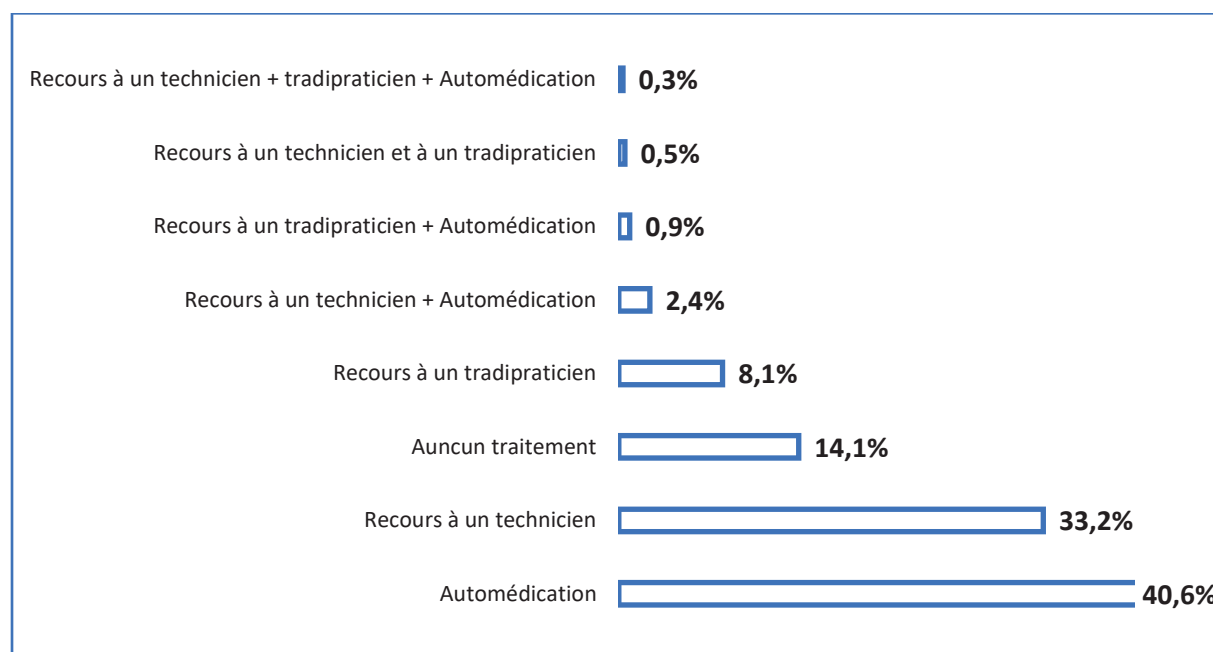


MASAE/RNE 2023

II.6.1.5.3.9 Les chiens

Pour le traitement des malades, les pratiques des propriétaires de chiens les plus représentées sont l'automédication (40,6%), le recours à un tradipraticien (33,2%) et, dans une moindre mesure, l'appel à un tradipraticien (8,1%). Mais, il faut surtout souligner le fait que c'est chez les personnes qui élèvent des chiens qu'on enregistre le pourcentage le plus élevé de propriétaires qui ne traitent pas les chiens (14,1%), en cas de maladie (*figure II-97*).

Figure II-97 : Répartition des membres des ménages agropastoraux possédant des chiens selon les pratiques de traitement des sujets malades

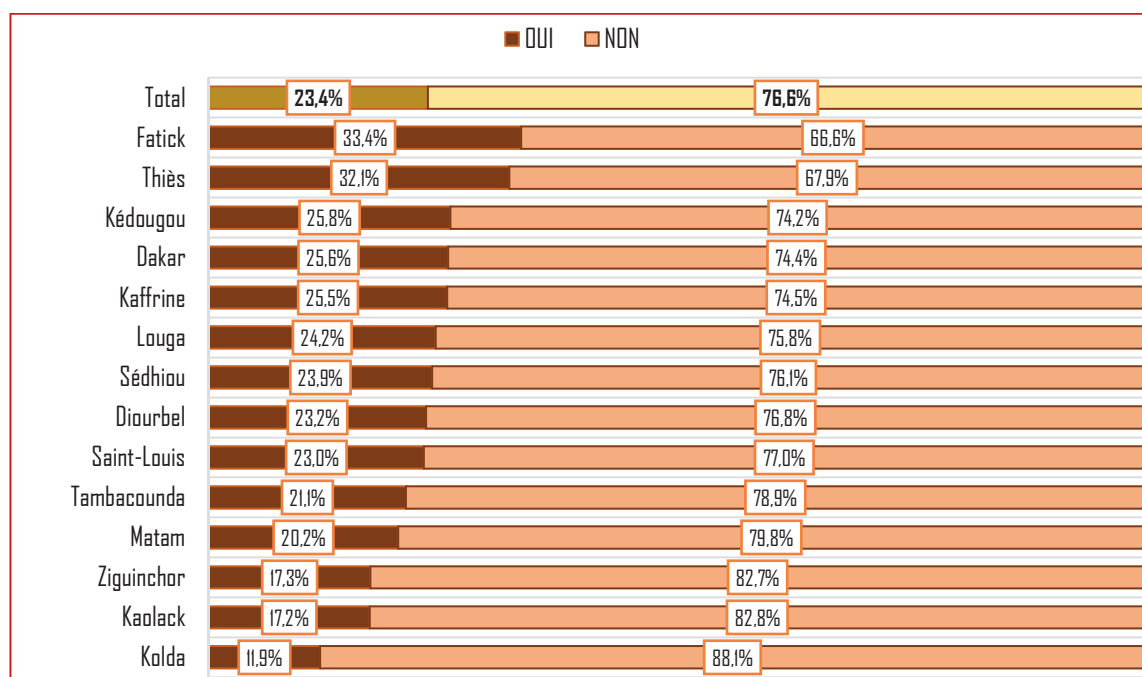


MASAE/RNE 2023

II.6.1.6 Pratique de l'amélioration génétique

En moyenne, au niveau national, moins de trois (3) personnes sur 10 élevant des animaux dans les ménages pratiquent l'amélioration génétique, toutes espèces considérées. Selon les régions, il ressort que la pratique est plus répandue dans les régions de Fatick et Thiès, qui enregistrent, respectivement, 33,4% et 32,1% de pratiquants, tandis que les régions de Kolda et Kaolack, avec, respectivement, 11,9% et 17,2%, enregistrent les taux les plus faibles de pratiquants (*figure II-98*).

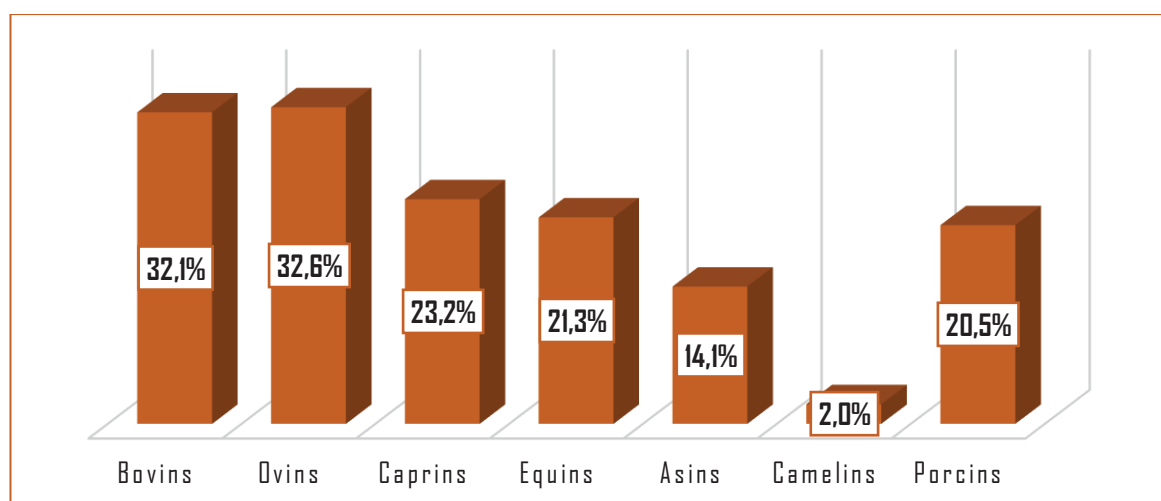
Figure II-98 : Répartition par région des personnes élevant du bétail dans les ménages, toutes espèces confondues, selon la pratique de l'amélioration génétique



MASAE/RNE 2023

Selon les espèces, la *figure II-99* révèle que les ovins et les bovins sont plus concernées par l'amélioration génétique, avec, respectivement, au niveau national, 32,5% et 31,9% des personnes élevant ces espèces, qui pratiquent l'activité. Les caprins, les équins et les porcins font aussi quelque peu l'objet d'une amélioration génétique, avec, respectivement, 23,0%, 21,1% et 19,9% des propriétaires. Par contre, la pratique de l'amélioration génétique est peu développée en ce qui concerne les asins (14,0%) et est pratiquement négligeable, chez les camelins.

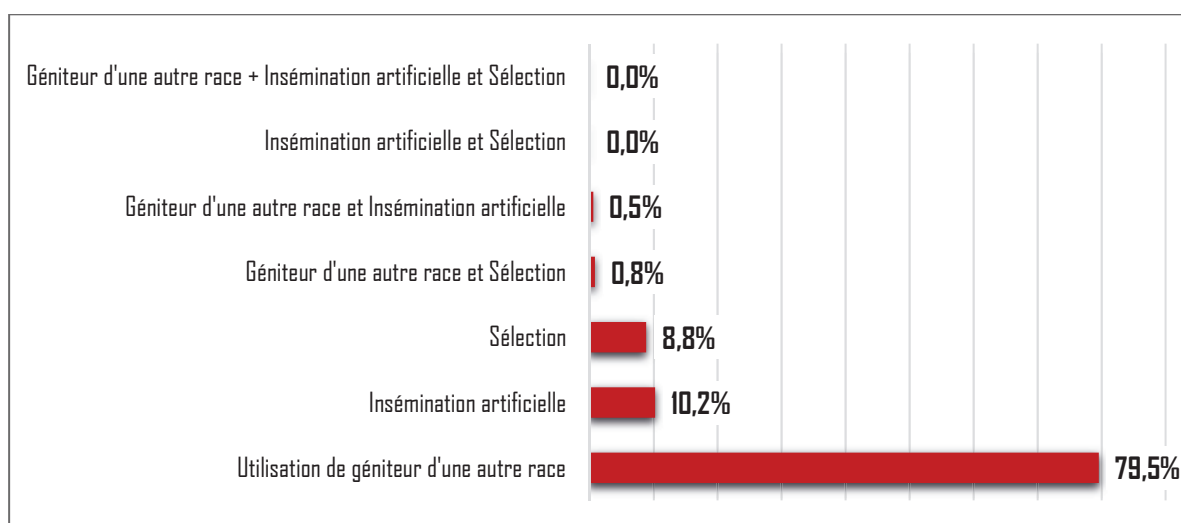
Figure II-99 : Pourcentages de personnes élevant du bétail dans les ménages, qui pratiquent l'amélioration génétique, par espèce, au niveau national



MASAE/RNE 2023

Les pratiques d'amélioration génétique consistent en l'utilisation d'un géniteur d'une autre race, l'insémination artificielle et la sélection, plus d'un procédé à la fois pouvant être utilisé (géniteur et sélection, géniteur et insémination artificielle, insémination artificielle et sélection, géniteur, insémination artificielle et sélection). Les propriétaires d'animaux dans les ménages qui pratiquent l'activité se répartissent selon le procédé utilisé, comme illustré par la *figure II-93*. L'utilisation d'un géniteur d'une autre race apparaît comme le procédé le plus répandu (79,5% des personnes pratiquant l'amélioration génétique). L'insémination artificielle (10,2%) et la sélection (8,8%) sont aussi quelque peu pratiquées, tandis que l'utilisation de plusieurs procédés à la fois n'est presque pas pratiquée dans les ménages (*figure II-100*).

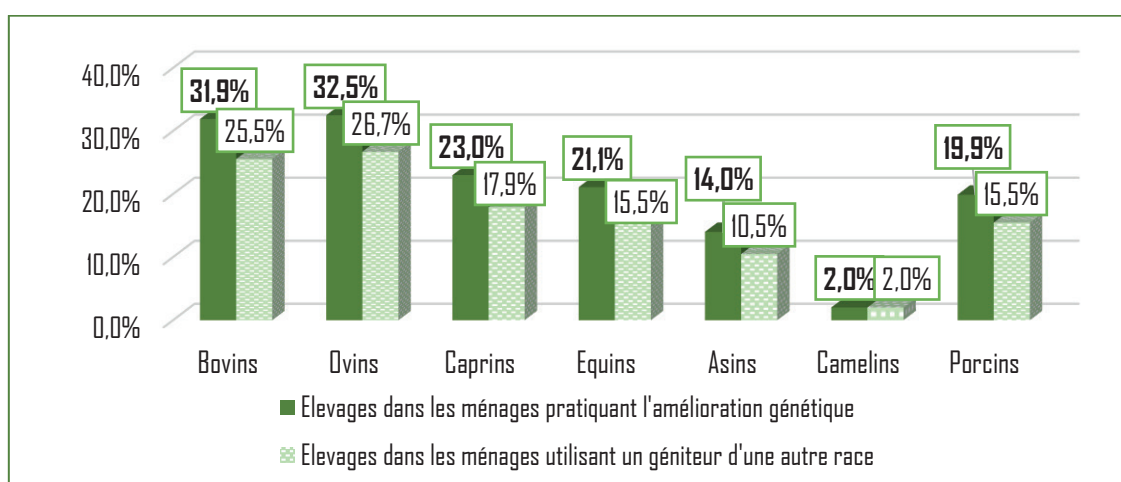
Figure II-100 : Répartition, au niveau national, selon le procédé utilisé, des personnes élevant des animaux dans les ménages et pratiquant l'amélioration génétique



MASAE/RNE 2023

L'utilisation d'un géniteur d'une autre race reste le premier, sinon le principal procédé d'amélioration génétique dans les ménages, pour toutes les espèces, notamment les ovins et les bovins (*figure II-101*).

Figure II-101 : Proportions par espèce, au niveau national, de personnes élevant du bétail qui utilisent un géniteur d'une autre race comme procédé d'amélioration génétique



MASAE/RNE 2023

Dans une proportion nettement plus faible, l'insémination artificielle apparaît comme second procédé d'amélioration génétique le plus utilisé en ce qui concerne les bovins (3,9%), les équins (3,2%), les caprins (2,7%), les ovins (2,6%, à égalité avec la sélection) et les asins (2,2%). Pour les porcins, la sélection (3,9%) est plus utilisée, après le géniteur (*tableau II-49*).

Tableau II-49 : Répartition, au niveau national, selon le procédé utilisé par espèce, des personnes élevant du bétail dans les ménages et pratiquant l'amélioration génétique

Procédés d'amélioration	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Utilisation géniteur d'une autre race	25,5%	26,7%	17,9%	15,5%	10,5%	3,2%	15,5%
Insémination artificielle	3,9%	2,6%	2,7%	3,2%	2,2%		0,3%
Sélection	1,8%	2,6%	2,2%	2,2%	1,3%		3,9%
Utilisation géniteur d'une autre race et Insémination artificielle	0,3%	0,1%	0,1%	0,2%			0,2%
Utilisation géniteur d'une autre race et Sélection	0,4%	0,4%	0,1%	0,1%			
Ne sait pas	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%		0,6%

MASAE/RNE 2023

II.6.1.7 Autres pratiques

II.6.1.7.1 Pratique de la transhumance

Le RNE renseigne qu'au plan national, 7,5% des ménages agropastoraux pratiquent la transhumance. Un examen détaillé des statistiques par région laisse apparaître des situations diverses et des disparités entre les différentes circonscriptions du pays. En effet, entre 11 et 18 ménages sur 100 s'adonnent à la transhumance dans les grandes zones d'élevage comme les régions de Matam (11,7%), Saint-Louis (16,7%) et Louga (17,8%), ainsi que dans la région de Fatick (10,9%), tandis qu'ailleurs, comme dans les régions de Dakar, Sédhiou, Ziguinchor et Kaffrine, moins de 3 ménages sur 100 pratiquent la transhumance (*tableau II-50*).

Tableau II-50 : Effectif et proportion de ménages agropastoraux pratiquant la transhumance selon la région

Régions	Effectif total de ménages agropastoraux	Ménages agropastoraux pratiquant la transhumance	Proportion (%)
Dakar	69 702	266	0,38
Ziguinchor	26 555	600	2,26
Diourbel	62 580	4 552	7,27
Saint-Louis	63 084	10 513	16,67
Tambacounda	46 570	1 874	4,02
Kaolack	62 842	1 985	3,16
Thiès	83 244	6 962	8,36
Louga	71 675	12 729	17,76
Fatick	51 689	5 609	10,85
Kolda	47 966	1 532	3,19
Matam	38 822	4 542	11,70
Kaffrine	48 995	1 443	2,94
Kédougou	8 741	370	4,23
Sédhiou	21 560	66	0,31
Ensemble	704 026	53 042	7,53

MASAE/RNE 2023

Les résultats du dénombrement révèlent également que les ménages agropastoraux qui pratiquent la transhumance détiennent un cheptel ruminant relativement important, qui représente 35% du cheptel bovin national, soit 1 583 843 têtes, 34% du cheptel ovin, soit 3 320 363 têtes et 26% du cheptel caprin, soit 1 562 097 têtes (*tableau II.51*).

Tableau II-51 : Effectifs d'animaux par espèce détenus par les ménages pratiquant la transhumance (en nombre de têtes)

Espèces	Effectif national (EN)	Effectif détenu par les ménages pratiquant la transhumance (EMT)	Part EMT/EN
Bovins	4 522 768	1 583 843	35%
Ovins	9 801 688	3 320 363	34%
Caprins	5 964 659	1 562 097	26%

MASAE/RNE 2023

On remarquera que c'est dans les régions réputées être de grandes zones d'élevage (Louga, Saint-Louis et Matam) que l'on observe les proportions significatives de bovins et de petits ruminants, autant pour les effectifs nationaux que pour ceux détenus par les ménages qui pratiquent la transhumance. En effet, on dénombre, respectivement par rapport aux effectifs nationaux et à ceux appartenant aux ménages de transhumants :

- pour la région de Louga, 12% et 34% des effectifs de bovins (soit 534 904 têtes), 17% et 49% des effectifs d'ovins (soit 1 634 059 têtes) et 11% et 42% des effectifs de caprins (soit 661 477 têtes) ;

- pour la région de Saint-Louis, 8% et 23% des effectifs de bovins (soit 365 913 têtes), 7% et 20% des effectifs d'ovins (soit 671 574 têtes) et 6% et 23% des effectifs de caprins (soit 357 334 têtes) ;
- pour la région de Matam, 3% et 9% des effectifs de bovins (soit 142 648 têtes), 5% et 14% des effectifs d'ovins (soit 478 726 têtes) et 2,5% et 10% des effectifs de caprins (soit 151 141 têtes).

II.6.1.7.2 Pratique des réserves fourragères

La constitution de réserves fourragères s'inscrit dans une stratégie de sécurisation de l'alimentation du bétail sur toute l'année. Le RNE renseigne que près d'un tiers (32,9%) des ménages agropastoraux, au niveau national, pratiquent cette activité. Cependant, la situation est très variable selon la région (*tableau II-52*)

En effet, on observe les plus grandes proportions de ménages agropastoraux qui constituent des réserves fourragères pour leur bétail, dans les régions de Tambacounda (36%), de Thiès (38,1%), de Kaffrine (42%), de Louga (44%) et de Matam (59,2%). Dans les trois dernières régions, le pâturage et le pâturage associé à l'auge sont les modes d'alimentation dominants. On peut donc comprendre que la plupart des ménages soient enclins à constituer des réserves fourragères par la fauche de la biomasse disponible, celle-ci pouvant être perdue du fait notamment des feux de brousse qui sont récurrents dans ces régions.

Tableau II-52: Effectif et proportion par région de ménages agropastoraux constituant des réserves fourragères

Régions	Effectif total des ménages agropastoraux	Ménages qui constituent des réserves fourragères pour le bétail	Proportion par rapport au total régional (%)	Proportion par rapport au total national (%)
Dakar	69 702	17 187	24,7	7,4
Ziguinchor	26 555	1 315	5,0	,6
Diourbel	62 580	18 085	28,9	7,8
Saint-Louis	63 084	20 049	31,8	8,7
Tambacounda	46 570	16 622	35,7	7,2
Kaolack	62 842	20 896	33,3	9,0
Thiès	83 244	31 695	38,1	13,7
Louga	71 675	31 644	44,1	13,7
Fatick	51 689	15 329	29,7	6,6
Kolda	47 966	9 401	19,6	4,1
Matam	38 822	22 985	59,2	9,9
Kaffrine	48 995	20 516	41,9	8,9
Kédougou	8 741	676	7,7	,3
Sédhiou	21 560	4 890	22,7	2,1
Ensemble	704 026	231 291	32,9	100,0

MASAE/RNE 2023

Par contre, dans les autres régions, comme Ziguinchor, Kédougou, Kolda et Sédhiou, le pourcentage de ménages agropastoraux qui constituent des réserves fourragères pour le bétail, se situe entre 5% et 23% (soit 1 à 2 ménages sur 10).

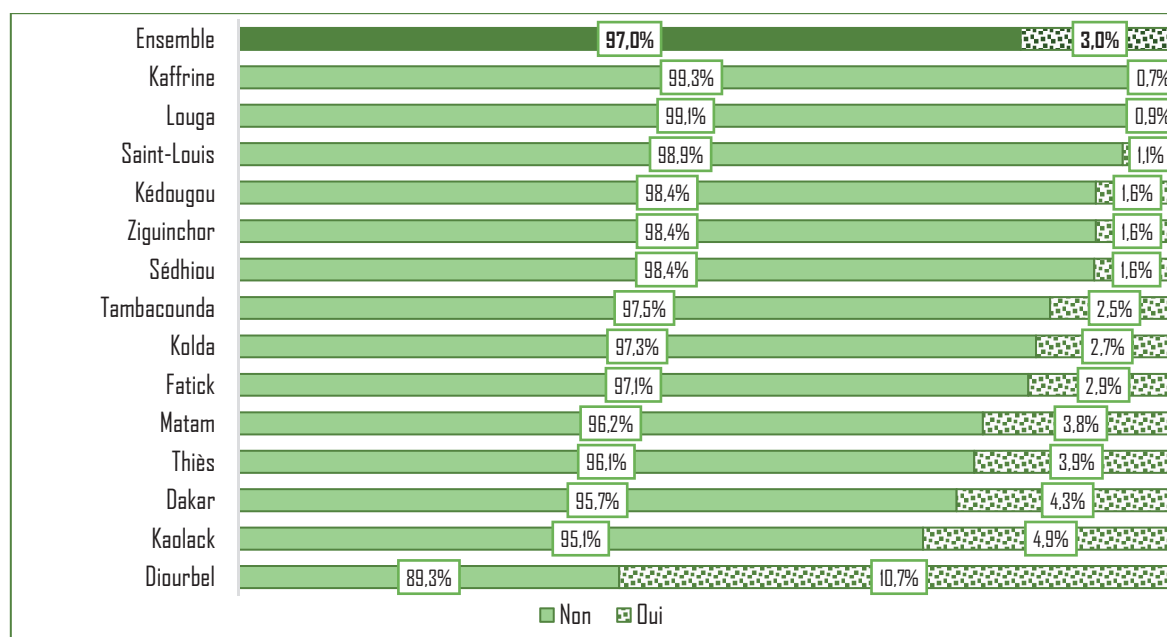
Au plan national, c'est pratiquement dans les mêmes régions de Thiès (13,7%), Louga (13,7%), Matam (9,9%), Kaolack (9%), Kaffrine (8,9%) et Saint-Louis (8,7%), où l'on observe les plus grands effectifs de ménages agropastoraux qui s'adonnent à la pratique des réserves fourragères.

II.6.1.7.3 Pratique des cultures fourragères

Les cultures fourragères sont faiblement pratiquées par les personnes élevant du bétail dans les ménages agropastoraux. En effet, en moyenne, 3,0% seulement de ces personnes s'adonnent à l'activité, au niveau national. Selon les régions, on note que la proportion des personnes pratiquantes dans les régions de Diourbel, Kaolack, Dakar, Thiès et Matam reste supérieure à la moyenne nationale, avec une nette distinction pour la première région, qui enregistre la proportion (10,5%) de loin la plus importante (*figure II-102*).

L'embouche, qui, dans ces régions, reste le premier objectif d'élevage de bovins, dont les besoins en fourrage sont plus importants que les autres espèces élevées, pourrait expliquer l'importance relative de la pratique des cultures fourragères dans lesdites régions. Pour rappel, la part des personnes élevant des bovins ayant l'embouche comme objectif, représente 37% pour Diourbel, 36,0% pour Dakar et 37,8% pour Thiès. Pour la région de Kaolack, l'élevage naisseur reste le premier objectif (40,1%), mais, il est suivi du double objectif naissage-embouche (11,4%).

Figure II-102 : Répartition des personnes élevant du bétail dans les ménages selon la pratique des cultures fourragères, au niveau national et par région



MASAE/RNE 2023

Dans toutes les autres régions, la proportion des propriétaires de bétail qui cultivent du fourrage est inférieure à la moyenne nationale, Kaffrine et Louga enregistrant les proportions les plus faibles. Cela pourrait être mis en rapport avec le fait que dans ces deux régions, les ménages privilégient plutôt la fauche de biomasse pour constituer des réserves fourragères (cf. sous-chapitre précédent).

II.6.2 Exploitations d'élevage moderne

II.6.2.1 Objectifs d'élevage

L'analyse porte sur les principales espèces élevées par les exploitations d'élevage moderne, en l'occurrence les bovins, les ovins, les caprins, les équins et les porcins. La répartition des exploitations par région selon les objectifs d'élevage poursuivis pour chacune des espèces figure en annexe (31).

II.6.2.1.1.1 Elevage de bovins

Au total, 415 exploitations d'élevage moderne (EEM) réparties sur le territoire national, élèvent des bovins³⁸. Comme le montre la *figure II-103*, un peu plus de la moitié d'entre elles (52,5%) poursuivent un seul objectif d'élevage, qui porte sur la production laitière (30,4%), le naisseur³⁹ (11,8%), l'embouche (10,1%) ou l'attelage/portage (0,2%).

68% des exploitations de production laitière sont implantées dans les régions de Saint-Louis (37%), Thiès (17%) et Dakar (14%). Dans ces différentes régions, elles représentent, respectivement, 55,3%, 31,8% et 66,7% de l'ensemble des EEM moderne existantes.

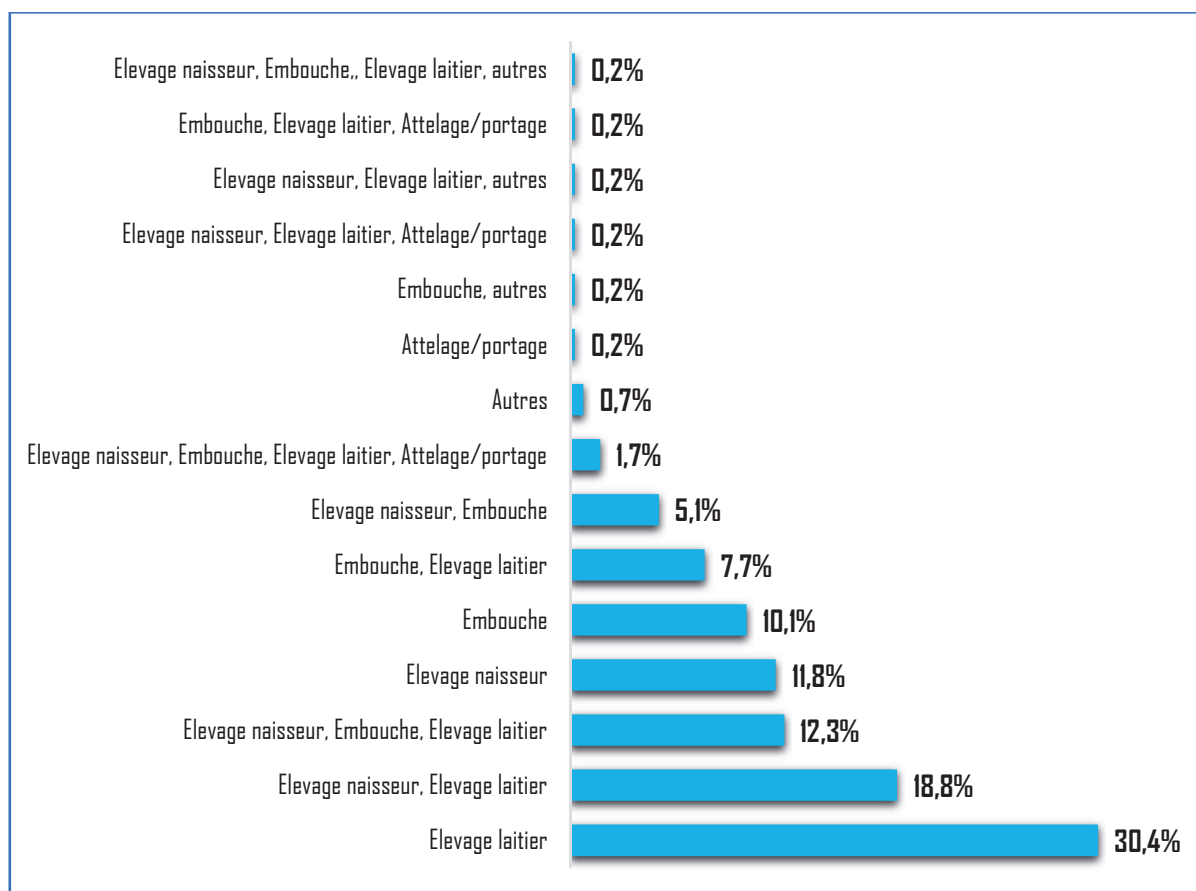
73,5% des exploitations d'élevage naisseur sont localisées dans les régions de Louga (18,4%), Matam (18,4%), Thiès (14,3%), Sédhiou (12,2%) et Kédougou (10,2%). Par rapport à l'ensemble des EEM que comptent ces régions, elles représentent, respectivement, 11,1%, 50,0%, 10,6%, 54,5% et 50,0%.

Pour l'embouche, 73,8% des exploitations qui poursuivent cet objectif sont implantées dans les régions de Thiès (26,2%), Louga (19,0%), Saint-Louis (11,9%), Diourbel (9,5%) et Dakar (7,1%). Les exploitations d'embouche bovine représentent, respectivement, 16,7%, 9,9%, 5,9%, 11,4% et 11,1% du total des EEM répertoriées dans ces régions.

³⁸ Il faut rappeler qu'une exploitation peut élever plus d'une espèce à la fois. Cette exploitation reviendra donc à chaque fois dans l'analyse et comptabilisée plus d'une fois. Par conséquent, le total des exploitations analysées par rapport aux objectifs poursuivis sera plus important que le nombre total (738) d'exploitations d'élevage modernes qui ont été cartographiées sur l'étendue du territoire national.

³⁹ Activité d'élevage spécialisée dans la production de jeunes animaux destinés au réélevage (engraissement, embouche)

Figure II-103 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des bovins selon l'objectif d'élevage poursuivi



MASAE/RNE 2023

Le reste des exploitations (47,5%) poursuivent plus d'un objectif, avec une plus grande représentation des exploitations poursuivant un objectif double « naissage et production laitière » (18,8%) et de celles poursuivant un objectif triple « naissage, production laitière et embouche » (12,3%).

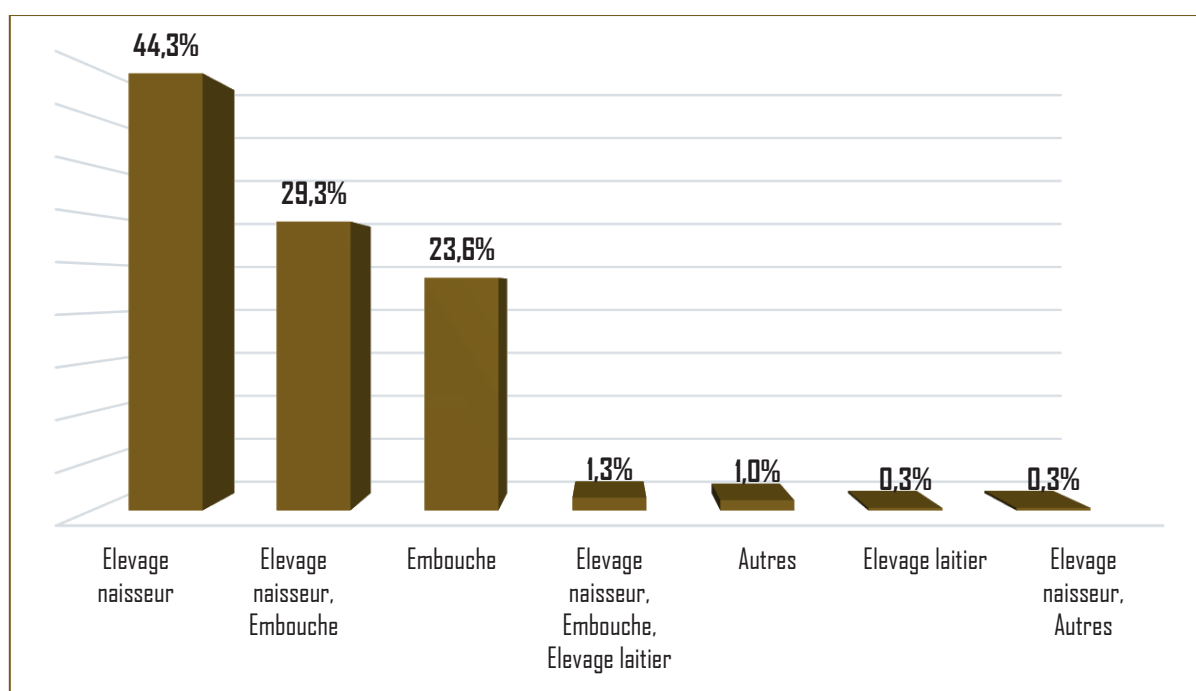
Une proportion de 82,1% des exploitations d'élevage de bovins naisseur et de production laitière sont concentrées dans les régions de Saint-Louis (30,8%), Diourbel (16,7%), Fatick (12,8%), Thiès (12,8%) et Louga (9,0%). Dans ces différentes régions, par rapport au nombre total EEM, elles représentent, respectivement, 28,2%, 37,1%, 34,5%, 15,2% et 8,6%.

Une proportion de 82,4% des exploitations de naissage, de production laitière et d'embouche sont localisées dans les régions de Louga (41,2%), Thiès (13,7%), Fatick (9,8%), Matam (9,8%) et Diourbel (9,8%). Ces exploitations représentent, respectivement, 25,9%, 10,6%, 17,2%, 27,8% et 11,1% du total des EEM implantées dans ces régions.

II.6.2.1.1.2 Elevage d'ovins

Les EEM élevant des ovins (386 au total), se répartissent selon les objectifs poursuivis par les exploitants, comme le montre la *figure II-104*. Il ressort que les ovins en élevage moderne sont exploités principalement pour le naissage, le naissage et l'embouche et l'embouche, trois objectifs poursuivis, respectivement, par 44,3%, 29,3% et 23,6% des exploitants.

Figure II-104 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des ovins selon l'objectif d'élevage poursuivi



MASAE/RNE 2023

Les régions de Thiès (22,2%), Louga (14,6%), Dakar (9,4%), Diourbel (9,4%) et Fatick (8,2%) concentrent 63,7% des exploitations d'élevage d'ovins naisseurs. Ces dernières représentent, respectivement, 41,8%, 29%, 42,1%, 57,7% et 73,7% de l'ensemble des EEM répertoriées dans lesdites régions.

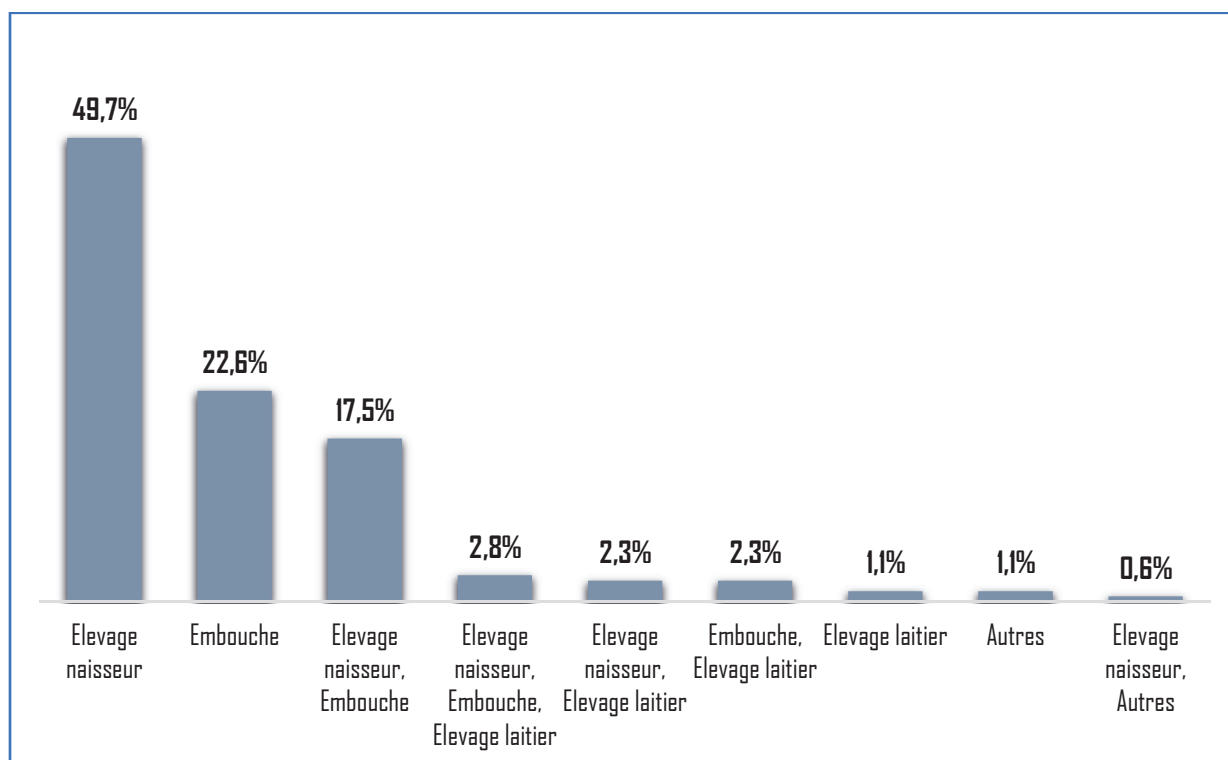
89,4% des exploitations d'élevage d'ovins naisseurs et d'embouche sont implantées également dans les régions de Thiès (33,6 %), Louga (33,6 %) et Dakar (12,4%) et dans la région de Kaffrine (9,7%). Ces exploitations représentent, respectivement, 19,8%, 44,2%, 36,81% et 55% de l'ensemble des EEM répertoriées dans ces régions.

87,9% des exploitations orientées embouche ovine sont concentrées dans les régions de Thiès (40,7%), Louga (20,9%), Kaolack (13,2%) et Saint-Louis (13,2%). Elles représentent, respectivement, 37,4%, 22,1%, 52,2% et 44,4% de l'ensemble des EEM qu'on dénombre dans ces régions.

II.6.2.1.1.3 Elevage de caprins

Au total, 177 EEM sur l'étendue du territoire national élèvent des caprins. *La figure II-105* montre comment ces exploitations se répartissent suivant les objectifs d'élevage poursuivis par les exploitants. Elle laisse apparaître que les caprins sont élevés dans les EEM pour les mêmes raisons que les ovins, à savoir le naisseur, l'embouche et le naisseur et l'embouche, qui sont les choix, respectivement, de 49,7%, 22,6% et 17,5% des exploitants.

Figure II-105 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des caprins selon l'objectif d'élevage poursuivi



MASAE/RNE 2023

Les régions de Louga (18,2%), Saint-Louis (11,4%), Diourbel (11,4%), Kaffrine (11,4%) et Thiès (10,2%) concentrent 62,5% des exploitations d'élevage de caprins naisseurs, qui représentent, respectivement, 40%, 50%, 71%, 76,9% et 31%% du nombre total d'EEM qui existent dans ces régions.

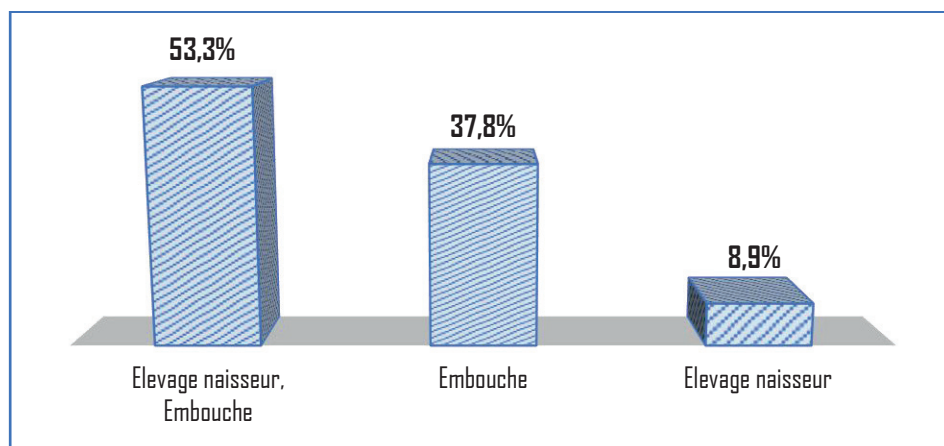
65% des exploitations d'embouche caprine sont localisées dans les régions de Thiès (25%), Louga (25%) et Kaolack (15%). Les exploitations d'embouche caprine représentent, respectivement, 34,5%, 25% et 60% des EEM dénombrées dans ces régions.

Pour les exploitations d'élevage de caprins naisseurs et d'embouche, elles sont aussi pour plus de la moitié (58,1%) dans les régions de Louga (35,5 %) et Thiès (22,6 %) où elles représentent, respectivement, 27,5 et 24,5% de l'ensemble des EEM présentes dans ces régions.

II.6.2.1.1.4 Elevage de porcins

Sur l'ensemble du pays, 45 EEM élèvent des porcins, dont plus de la moitié (53,3%) poursuivent un double objectif de naissage et d'embouche. Les autres exploitations poursuivent un seul objectif, qui porte sur l'embouche (37,8% des exploitations) et le naissage, qui intéresse seulement 8,9% des exploitations (*figure II-106*).

Figure II-106 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des porcins selon l'objectif d'élevage poursuivi



MASAE/RNE 2023

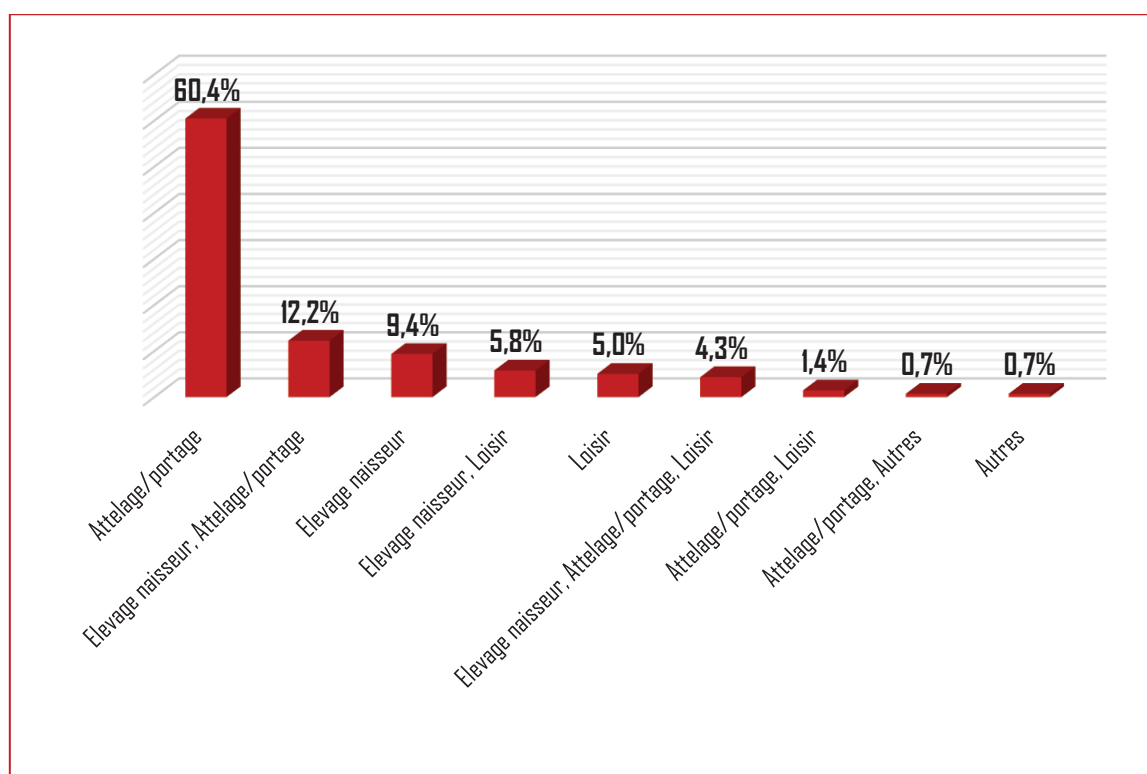
Les exploitations de naissage et d'embouche porcine sont en majorité (58,3%) dans la région de Dakar. Les autres exploitations sont réparties dans les régions de Sédhiou (16,7%), Thiès, Diourbel et Fatick (8,3% pour chaque région). Ce type d'exploitations représente, par rapport à l'ensemble des EEM répertoriées, 93,3% pour la région de Dakar, 80% pour celle de Sédhiou, la totalité pour les régions de Diourbel et Fatick et 10,5% pour la région de Thiès.

Les exploitations d'embouche porcine sont toutes implantées dans la région de Thiès où elles représentent 89,5% des EEM dénombrées. Pour l'élevage naisseur, les quelques exploitations existantes sont localisées dans les régions de Kaffrine (50%), Sédhiou (25%) et Dakar (25%). Pour Kaffrine, c'est les seules exploitations répertoriées, tandis que pour Sédhiou et Dakar, elles représentent, respectivement, 20% et 6,7% de l'ensemble des EMM.

II.6.2.1.1.5 Elevage d'équins

139 des EEM répertoriées dans le pays élèvent des chevaux. La *figure II-107* laisse apparaître que trois quarts de ces exploitations poursuivent un objectif unique, qui portent sur l'attelage ou le portage, largement plus représenté (60,4%), le naissage et le loisir, qui sont moins importants (9,4% et 5,0%, respectivement). Les autres exploitations élèvent des équins pour des objectifs multiples, dont près de la moitié (12,2%) pour un objectif double de naissage et d'attelage/portage.

Figure II-107 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne élevant des équins selon l'objectif d'élevage poursuivi



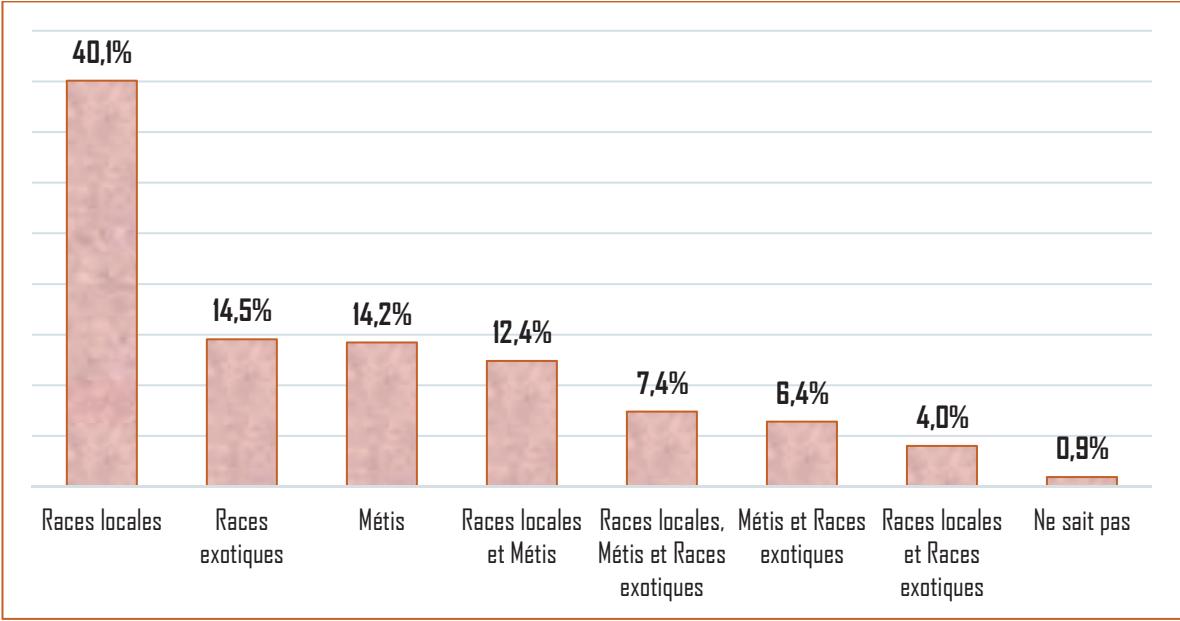
MASAE/RNE 2023

69% des exploitations élevant des équins pour l'attelage ou le portage sont implantées dans les régions de Thiès (25%), Louga (22,6%), Kaolack (7,1%), Kaffrine (7,1) et Fatick (7,1%). Pour l'objectif double attelage/portage et naissage, 82,4% des exploitations concernées sont localisées dans les régions de Diourbel, Kaffrine, Thiès, Louga et Kaolack. Les quatre premières régions comptent chacune 17,6% du total des exploitations et la dernière, 11,8% du total.

II.6.2.2 Races élevées

40,1% des exploitations d'élevage moderne élèvent des animaux de race locale (Gobra, Ndama, Diakoré), 14,5%, des animaux de race exotique (Maure, Guzérat, Montbéliard, Holstein, Girolando, Nélor) et 14,2% des animaux métis, soit, au total, 68,8% des exploitations, sur l'étendue du territoire national, qui élèvent un seul type de race. Le reste des exploitations élèvent deux (22,8%) ou trois (7,4%) des types de de race citées (*figure II-108*). Contrairement à ce qui est observé chez certains propriétaires d'animaux dans les ménages, les responsables d'exploitation d'élevage moderne ont, d'une manière générale, une parfaite connaissance des races animales exploitées.

Figure II-108 : Répartition, à l'échelle nationale, des animaux élevés dans les exploitations d'élevage moderne selon le type de race



MASAE/RNE 2023

Selon les différentes races présentes, les exploitations se répartissent par espèce élevée, comme le présente le [tableau II-53](#). On peut noter que les races locales sont plus représentées dans les exploitations qui élèvent des équins (77,7%), des porcins (64,4%) ou des caprins (54%), les métis, dans les exploitations qui élèvent des ovins (27,7%) et les races exotiques, dans les exploitations qui élèvent des bovins (15,7%).

Tableau II-53 : Répartition, à l'échelle nationale, des principales espèces élevées dans les exploitations d'élevage moderne selon le type de race

Espèces	Races locales	Métis	Races exotiques	Races locales et Métis	Races locales et Races exotiques	Métis et Races exotiques	Races locales, Métis et Races exotiques	Ne connaît pas la race	Total
Bovins	21,4%	12,3%	15,7%	16,6%	6,3%	13,0%	14,7%	0,0%	100,0%
Ovins	28,2%	27,7%	6,0%	19,4%	4,1%	7,3%	7,3%	0,0%	100,0%
Caprins	54,0%	9,7%	7,4%	15,9%	3,4%	3,4%	6,3%	0,0%	100,0%
Equins	77,7%	7,2%	0,7%	4,3%	1,4%	4,3%	4,3%	0,0%	100,0%
Porcins	64,4%	8,9%	2,2%	17,8%	4,4%	0,0%	2,2%	0,0%	100,0%

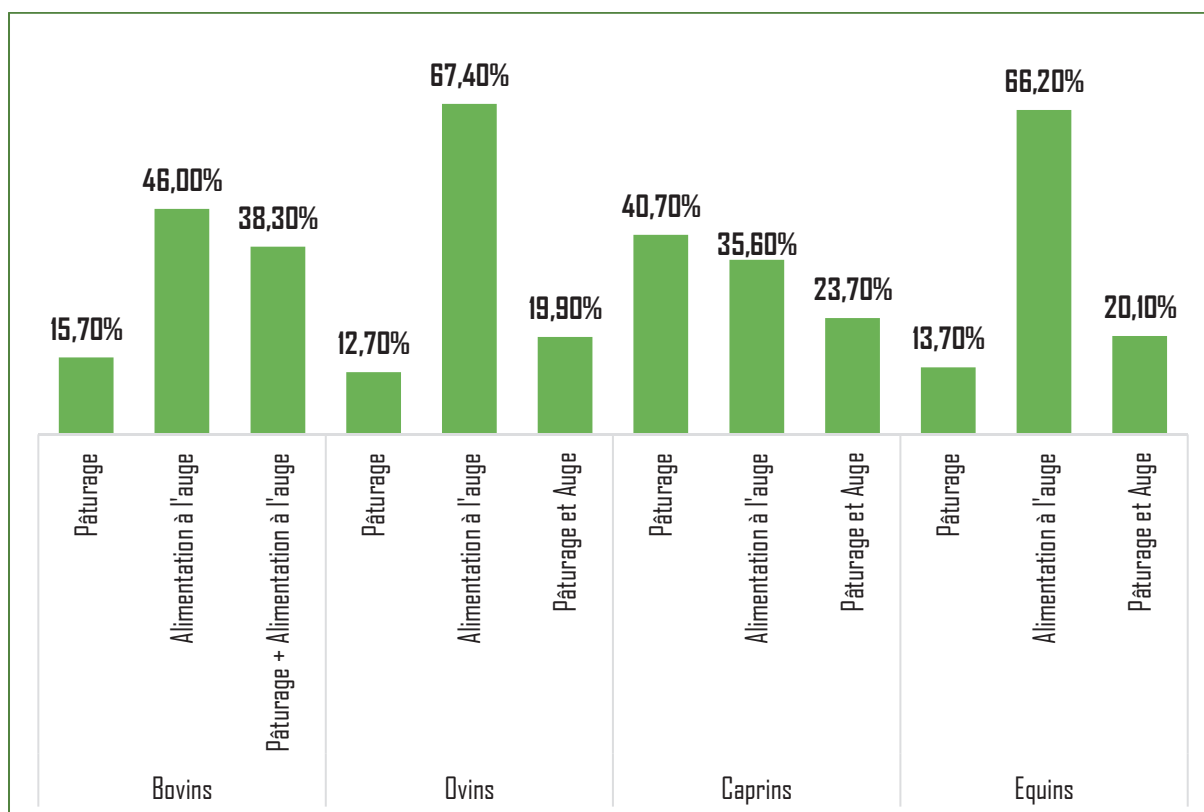
MASAE/RNE 2023

II.6.2.3 Alimentation des animaux

II.6.2.3.1 Modes d'alimentation du bétail

L'alimentation à l'auge domine dans les modes d'alimentation pratiqués dans les exploitations d'élevage moderne pour les principales espèces élevées, excepté les caprins, pour lesquels le pâturage prédomine (*figure II-109*).

Figure II-109 : Répartition, au niveau national, des exploitations d'élevage moderne selon le mode d'alimentation pratiqué par espèce élevée



MASAE/RNE 2023

La distribution des pratiques d'alimentation varie selon les espèces et les régions d'implantation des exploitations. En effet, pour les exploitations qui élèvent des ruminants (bovins, ovins, caprins), l'alimentation à l'auge ressort comme un mode d'alimentation prépondérant dans les régions de Dakar, Thiès et Kaolack, comparé aux autres régions, suggérant un niveau d'intensification plus important. Alors que le pâturage et l'alimentation mixte n'apparaissent comme modes d'alimentation dominants que dans les régions de Sédhiou et Kédougou. Pour les équins, l'alimentation à l'auge est pratiquée par la majorité des exploitations dans toutes les régions, à l'exception de celle de Kolda où le pâturage et l'alimentation mixte sont les modes dominants et de la région de Louga où l'alimentation mixte est autant pratiquée que celle à l'auge (*tableau II-54*).

Tableau II-54 : Répartition par région et par espèce des exploitations d'élevage moderne selon le mode d'alimentation des animaux élevés

Régions	Bovins			Ovins			Caprins			Equins		
	Pâturage	Alimentation à l'auge	Pâturage + Alimentation à l'auge	Pâturage	Alimentation à l'auge	Pâturage et Auge	Pâturage	Alimentation à l'auge	Pâturage et Auge	Pâturage	Alimentation à l'auge	Pâturage et Auge
Dakar	-	77,8%	22,2%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Diourbel	2,9%	48,6%	48,6%	3,8%	57,7%	38,5%	21,4%	28,6%	50,0%	0,0%	77,8%	22,2%
Saint Louis	23,5%	43,5%	32,9%	3,7%	92,6%	3,7%	45,0%	45,0%	10,0%	28,6%	57,1%	14,3%
Tambacounda	16,7%	33,3%	50,0%	0,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Kaolack	4,8%	71,4%	23,8%	4,3%	95,7%	0,0%	0,0%	80,0%	20,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Thiès	15,2%	66,7%	18,2%	11,0%	85,7%	3,3%	37,9%	58,6%	3,4%	42,9%	57,1%	0,0%
Louga	13,6%	42,0%	44,4%	16,3%	46,5%	37,2%	40,0%	17,5%	42,5%	5,0%	47,5%	47,5%
Fatick	3,4%	37,9%	58,6%	10,5%	52,6%	36,8%	50,0%	37,5%	12,5%	0,0%	90,0%	10,0%
Kolda	46,2%	-	53,8%	42,9%	42,9%	14,3%	75,0%	25,0%	0,0%	40,0%	20,0%	40,0%
Matam	16,7%	27,8%	55,6%	18,2%	36,4%	45,5%	55,6%	22,2%	22,2%	0,0%	88,9%	11,1%
Kaffrine	23,1%	15,4%	61,5%	10,0%	55,0%	35,0%	46,2%	30,8%	23,1%	0,0%	77,8%	22,2%
Kédougou	70,0%	10,0%	20,0%	66,7%	20,0%	13,3%	83,3%	8,3%	8,3%	50,0%	50,0%	0,0%
Sédhiou	9,1%	18,2%	72,7%	0,0%	50,0%	50,0%	11,1%	22,2%	66,7%	0,0%	100,0%	0,0%
Ensemble	15,7%	46,0%	38,3%	12,7%	67,4%	19,9%	40,7%	35,6%	23,7%	13,7%	66,2%	20,1%

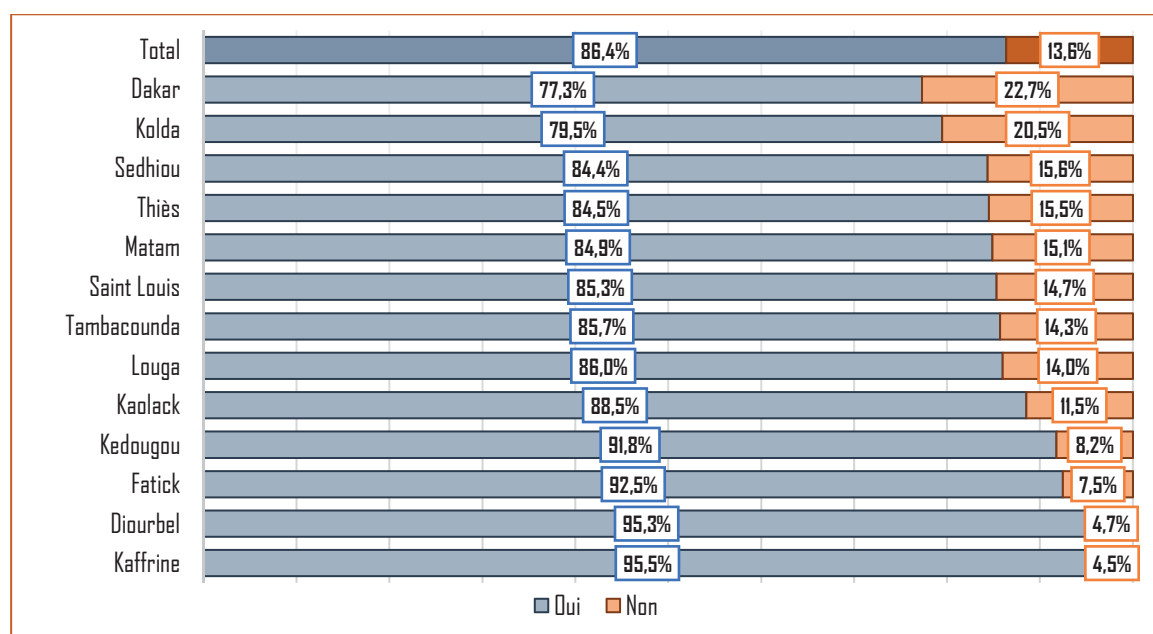
MASAE/RNE 2023

II.6.2.3.2 Complémentation et/ou supplémentation

II.6.2.3.2.1 **Pratique de la complémentation et/ou de la supplémentation**

Globalement, plus de 8 exploitations d'élevage moderne sur 10, en moyenne, pratiquent la complémentation et/ou la supplémentation des animaux élevés. Au niveau régional, la proportion d'exploitations qui complémentent/supplémentent leurs animaux dépasse la moyenne nationale dans les régions de Kaffrine, Diourbel, Fatick, Kédougou et Kaolack, les quatre premières régions enregistrant une proportion de plus de 90% (*figure II-110*).

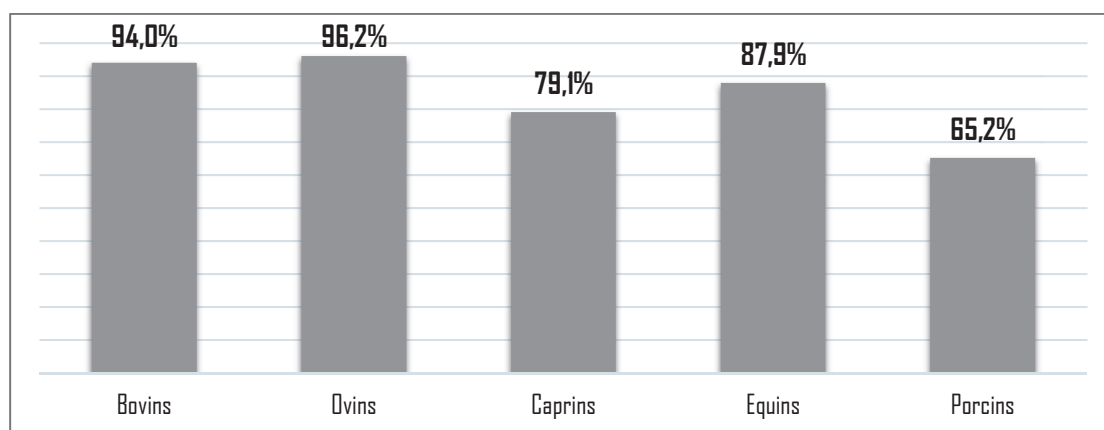
Figure II-110 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la complémentation et/ou supplémentation des animaux élevés



MASAE/RNE 2023

Pour toutes espèces, on note une pratique de la complémentation et/ou de la supplémentation par la majorité des exploitations (+ 65%), particulièrement celles élevant des bovins et des ovins, qui représentent, en moyenne, à l'échelle nationale, plus 90% (*figure II-111*).

Figure II-111 : Pourcentages moyens, à l'échelle nationale, d'exploitations d'élevage moderne pratiquant la complémentation et/ou la supplémentation, selon l'espèce élevée



MASAE/RNE 2023

Selon les régions, la même situation se présente, d'une manière générale, avec beaucoup de régions où on observe, chez toutes les espèces, une pratique de la complémentation et/ou la supplémentation par la majorité des exploitations (*tableau II-55*). Les rares cas où moins de 65% d'exploitations pratiquantes est notée concernent les porcins, dans la région de Thiès (35%), les caprins, dans la région de Kolda (50%) et les équins, dans la région de Dakar (57,1%).

Tableau II-55 : Pourcentages moyens d'exploitations d'élevage moderne pratiquant la complémentation et/ou la supplémentation, selon l'espèce élevée et la région

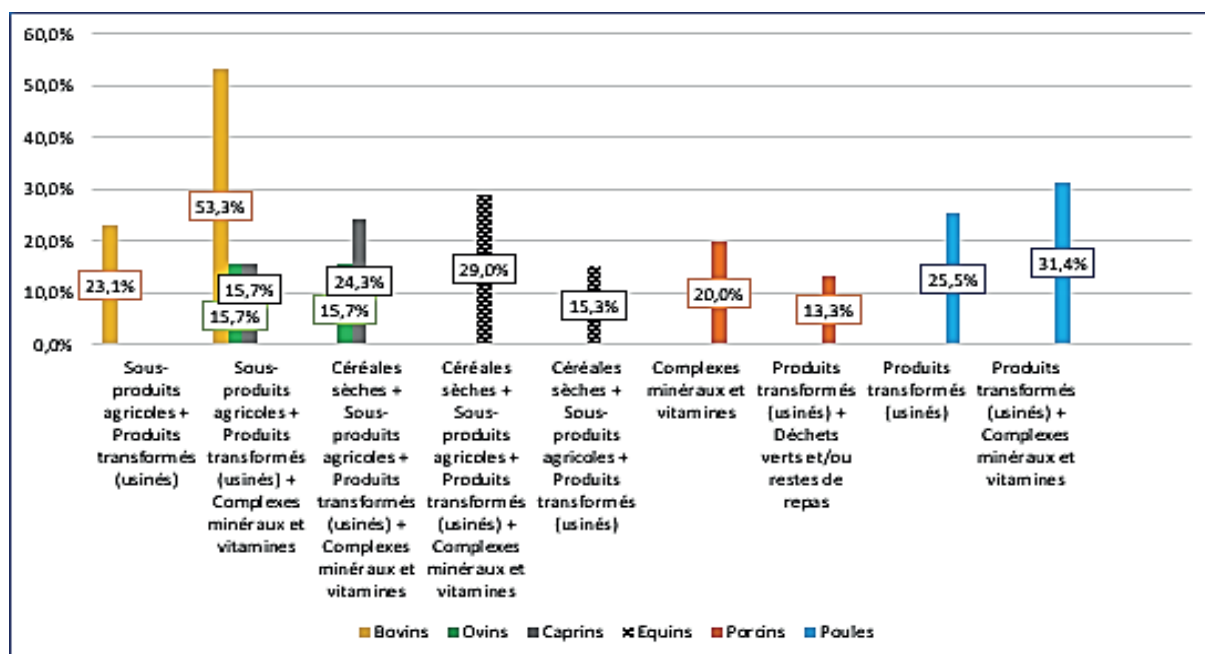
Régions	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Porcins
Dakar	85,7%	86,8%	100,0%	57,1%	80,0%
Diourbel	100,0%	100,0%	85,7%	88,9%	100,0%
Saint Louis	87,2%	92,6%	75,0%	100,0%	
Tambacounda	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Kaolack	100,0%	100,0%	80,0%	75,0%	
Thiès	92,5%	95,7%	89,7%	75,9%	35,0%
Louga	95,1%	95,4%	77,5%	95,1%	
Fatick	100,0%	100,0%	62,5%	100,0%	100,0%
Kolda	100,0%	100,0%	50,0%	80,0%	
Matam	94,4%	100,0%	77,8%	88,9%	
Kaffrine	100,0%	100,0%	84,6%	100,0%	100,0%
Kédougou	100,0%	100,0%	75,0%	100,0%	
Sédhiou	100,0%	100,0%	77,8%	100,0%	100,0%
Ensemble	94,0%	96,2%	79,1%	87,9%	65,2%

MASAE/RNE 2023

II.6.2.3.2.2 Types de complémentation et de la supplémentation pratiqués

Les combinaisons « Sous-produits agricoles, Produits transformés (usinés), Complexes minéraux et vitamines » et « Céréales sèches, Sous-produits agricoles, Produits transformés (usinés), Complexes minéraux et vitamines » ressortent comme les types de complémentation et de supplémentation les plus fréquemment pratiquées par les exploitations d'élevage moderne, pour les différentes espèces élevées (*figure II-112*).

Figure II-112 : Combinaisons de compléments/suppléments les plus pratiquées par les exploitations d'élevage moderne selon les espèces élevées



MASAE/RNE 2023

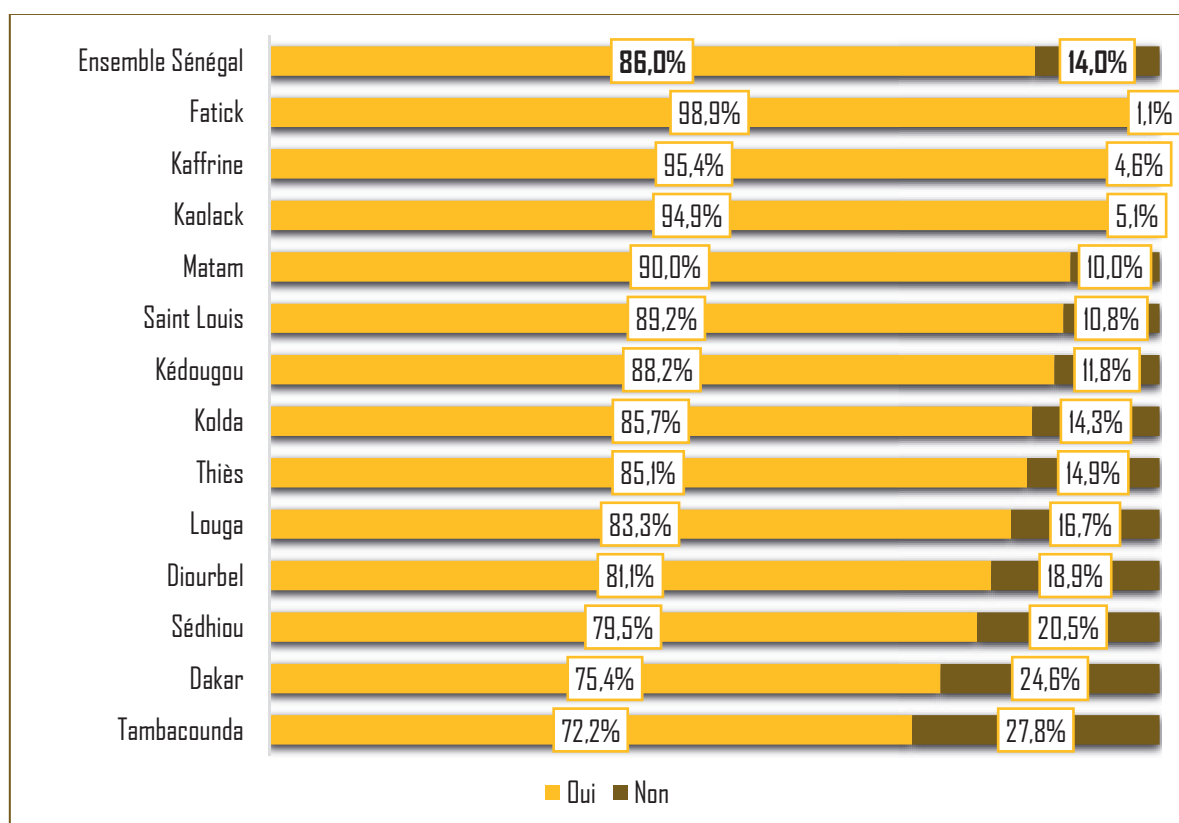
II.6.2.4 Pratiques sanitaires

II.6.2.4.1 Pratique de la vaccination

II.6.2.4.1.1 Pratique générale de la vaccination

Au niveau national, 86% des exploitations d'élevage moderne pratiquent la vaccination. Au niveau régional, au moins 72% des exploitations, dans chaque région, vaccinent leurs animaux, avec une représentation de plus de 90% notée pour les régions de Fatick, Kaffrine et Kaolack (*figure II-113*).

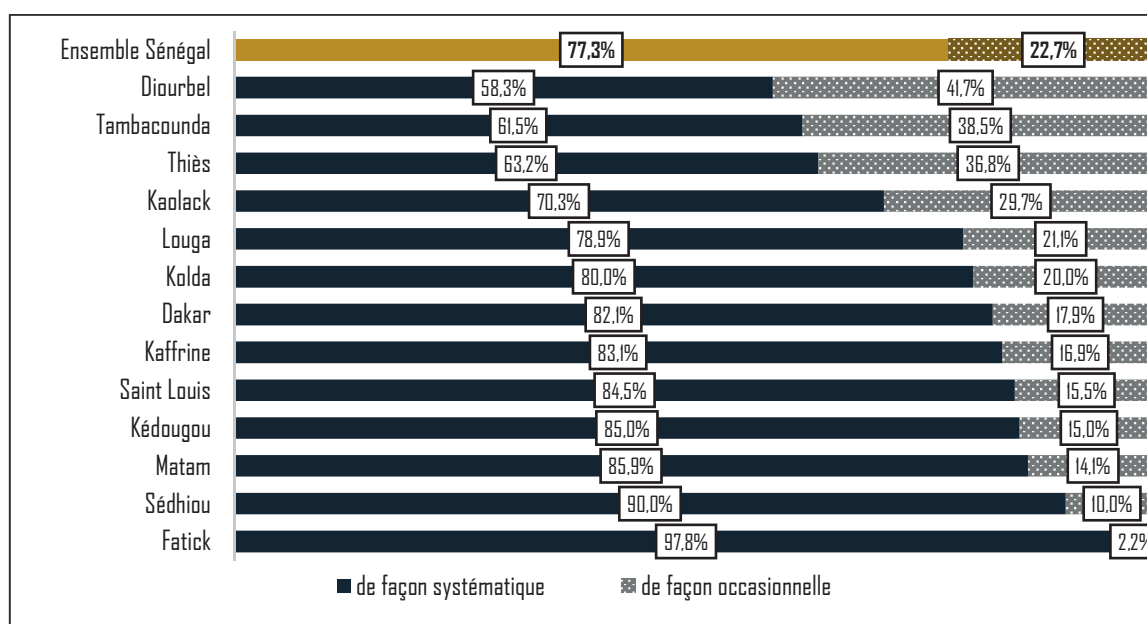
Figure II-113 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la vaccination, toutes espèces considérées



MASAE/RNE 2023

En moyenne, 77,3% des exploitations vaccinent leurs animaux de façon systématique et 22,7%, de façon occasionnelle. Selon les régions (*figure II-114*), la vaccination se fait également, de façon systématique pour la majorité des exploitations (plus de 58%), les proportions les plus élevées étant enregistrées par les régions de Fatick (97,8%) et Sédhiou (90,0%). Les exploitations pratiquant la vaccination de façon occasionnelle sont plus représentées dans les régions de Diourbel (41,7%), Tambacounda (38,5%), Thiès (36,8%) et Kaolack (29,7%).

Figure II-114 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de vaccination, toutes espèces considérées

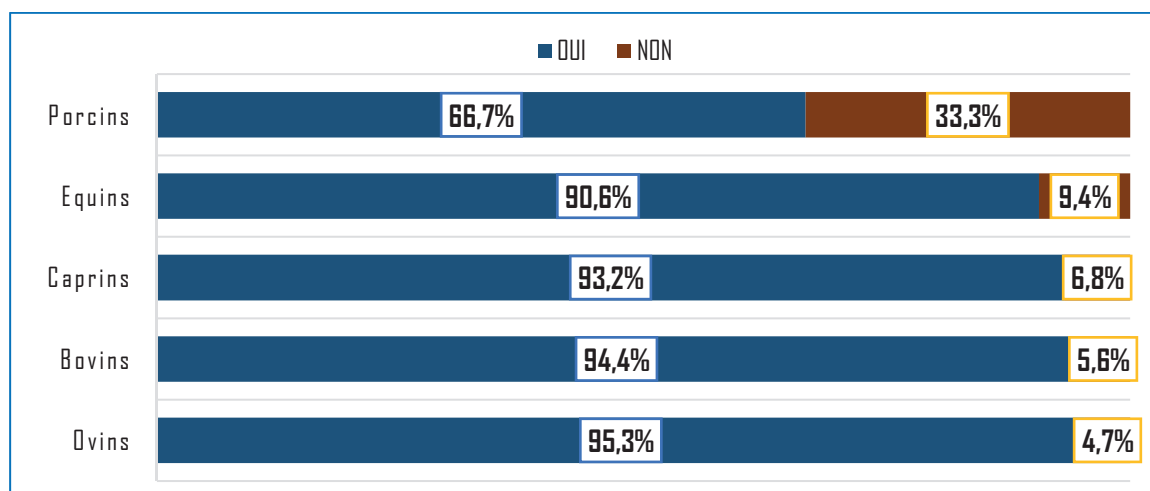


MASAE/RNE 2023

II.6.2.4.1.2 Pratique de la vaccination selon les espèces

La *figure II-115* laisse apparaître que, d'une manière générale, la vaccination est bien pratiquée dans les exploitations d'élevage moderne, particulièrement en ce qui concerne les bovins et les petits ruminants, qui sont vaccinés dans plus de 90% des exploitations.

Figure II-115 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la vaccination par espèce élevée, au niveau national



MASAE/RNE 2023

Un peu plus des 2/3 des exploitations qui pratiquent la vaccination, le font de façon systématique pour toutes les espèces élevées, sauf les porcins, qui, dans la majorité (70%) des exploitations, sont vaccinés de façon occasionnelle.

Au niveau régional, on note également, d'une manière générale, une bonne pratique de la vaccination dans toutes les régions, pour les différentes des espèces, à quelques exceptions près. Par contre, pour la fréquence, si la vaccination systématique observée à l'échelle nationale est reflétée dans toutes les régions en ce qui concerne les bovins et les ovins, ce n'est pas le cas pour les autres espèces, dont la vaccination se fait occasionnellement dans certaines régions, pour la majorité des exploitations.

(i) Les bovins

Dans toutes les régions, dans 80% au moins des exploitations, les bovins sont vaccinés. Dans les régions de Tambacounda, Fatick, Matam, Kaffrine et Kédougou, c'est toutes les exploitations qui vaccinent les bovins (*tableau II-56*).

Au moins, 2/3 des exploitations qui pratiquent la vaccination le font de façon systématique. Dans les régions de Fatick et Sédhiou, tous les exploitants vaccinent systématiquement leurs bovins (*tableau II-57*).

Tableau II-56 : Répartition, par région et par espèce, des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de la vaccination

Régions	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Porcins	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dakar	96,3%	3,7%	89,5%	10,5%	100,0%	0,0%	85,7%	14,3%	40,0%	60,0%
Diourbel	80,0%	20,0%	88,5%	11,5%	92,9%	7,1%	100,0%		50,0%	50,0%
Saint Louis	91,8%	8,2%	88,9%	11,1%	90,0%	10,0%	85,7%	14,3%		
Tambacounda	100,0%		100,0%		50,0%	50,0%	100,0%			
Kaolack	95,2%	4,8%	100,0%		100,0%		100,0%			
Thiès	96,9%	3,1%	100,0%		100,0%		89,3%	10,7%	73,7%	26,3%
Louga	96,3%	3,7%	90,7%	9,3%	87,5%	12,5%	90,0%	10,0%		
Fatick	100,0%		100,0%		100,0%		100,0%		100,0%	-
Kolda	92,3%	7,7%	100,0%		100,0%		80,0%	20,0%		
Matam	100,0%		100,0%		88,9%	11,1%	77,8%	22,2%		
Kaffrine	100,0%		100,0%		100,0%		100,0%		100,0%	
Kédougou	100,0%		100,0%		100,0%		50,0%	50,0%		
Sédhiou	90,9%	9,1%	100,0%		77,8%	22,2%	100,0%		100,0%	
Ensemble	94,4%	5,6%	95,3%	4,7%	93,2%	6,8%	90,6%	9,4%	66,7%	33,3%

MASAE/RNE 2023

Tableau II-57 : Répartition, par région, des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de vaccination des animaux élevés

Régions	Bovins			Ovins			Caprins			Equins			Porcins		
	de façon systématique	de façon occasionnelle	de façon systématique	de façon occasionnelle	de façon systématique	de façon occasionnelle	de façon systématique	de façon occasionnelle	de façon systématique	de façon occasionnelle	de façon systématique	de façon occasionnelle	de façon systématique	de façon occasionnelle	de façon occasionnelle
Dakar	80,8%	19,2%	94,1%	5,9%	66,7%	33,3%	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%					100,0%
Diourbel	67,9%	32,1%	60,9%	39,1%	38,5%	61,5%	33,3%	66,7%	33,3%	66,7%					100,0%
Saint Louis	87,2%	12,8%	83,3%	16,7%	88,9%	11,1%	83,3%	88,9%	83,3%	16,7%					
Tambacounda	66,7%	33,3%	75,0%	25,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%					
Kaolack	80,0%	20,0%	60,9%	39,1%	40,0%	60,0%	50,0%	60,0%	50,0%	50,0%					
Thiès	66,7%	33,3%	68,1%	31,9%	58,6%	41,4%	48,0%	41,4%	48,0%	52,0%					71,4%
Louga	78,2%	21,8%	82,1%	17,9%	80,0%	20,0%	75,0%	20,0%	75,0%	25,0%					
Fatick	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%	87,5%	12,5%	100,0%	12,5%	100,0%	0,0%					
Kolda	75,0%	25,0%	85,7%	14,3%	87,5%	12,5%	25,0%	12,5%	25,0%	75,0%					
Matam	88,2%	11,8%	81,8%	18,2%	87,5%	12,5%	71,4%	12,5%	71,4%	28,6%					
Kaffrine	84,6%	15,4%	75,0%	25,0%	76,9%	23,1%	77,8%	23,1%	77,8%	22,2%					
Kédougou	90,0%	10,0%	66,7%	33,3%	83,3%	16,7%	100,0%	16,7%	100,0%	0,0%					
Sédhiou	100,0%	0,0%	91,7%	8,3%	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%					80,0%
Ensemble	80,5%	19,5%	77,4%	22,6%	72,7%	27,3%	67,5%	27,3%	67,5%	32,5%			30,0%	70,0%	

MASAE/RNE 2023

(ii) Les ovins

Dans toutes les régions, l'ensemble des exploitations vaccinent les ovins, exceptées les régions de Diourbel, Saint Louis, Dakar et Louga où l'espèce n'est pas vaccinée dans 9,3 à 11,5% des exploitations.

Dans les différentes régions, 60% au moins des exploitations qui pratiquent la vaccination le font de façon systématique, avec une représentation de plus de 90% dans les régions de Fatick (100%), Dakar (94,1%) et Sédhiou (91,7%). Des exploitations qui vaccinent à l'occasion sont relativement bien représentées dans les régions de Diourbel (39,1%), Kaolack (39,1%), Kédougou (33,3%) et Thiès (31,9%).

(iii) Les caprins

A l'exception de la région de Tambacounda, dans les différentes régions, la vaccination des caprins est pratiquée dans plus de 77% des exploitations. Dans les régions de Dakar, Kaolack, Thiès, Fatick, Kolda, Kaffrine et Kédougou, 100% des exploitations vaccinent les caprins. Dans la région de Tambacounda, 50% des exploitations ne vaccinent pas les caprins.

La vaccination des caprins se fait, dans les différentes régions, de façon systématique dans plus des 2/3 des exploitations qui vaccinent l'espèce, à l'exception des régions de Tambacounda, Diourbel, Kaolack et Thiès où elle se fait à l'occasion dans, respectivement, 100%, 61,5%, 60,0% et 41,4% des exploitations.

(iv) Les équins

Dans toutes les régions, les équins sont vaccinés dans 77 à 100% des exploitations, à l'exception de la région de Kédougou où, dans 50% des exploitations, ils ne sont pas vaccinés. Les exploitations qui ne vaccinent pas les équins sont plus représentées dans les régions de Matam (22,2%) et Kolda (20%).

Les équins sont vaccinés de façon systématique dans toutes les exploitations des régions de Dakar, Fatick, Kédougou et Sédhiou, 71,4 à 83,3% des exploitations dans les régions de Matam, Louga, Kaffrine et Saint-Louis et 50% dans la région de Kaolack. Par contre, la majorité des exploitations dans les régions de Tambacounda (100%), Kolda (75,0%), Diourbel (66,7%) et Thiès (52,0%) les vaccinent occasionnellement.

(v) Les porcins

73,7% des exploitations dans la région de Thiès et la totalité de celles dans les régions de Fatick, Kaffrine et de Sédhiou vaccinent les porcins, tandis que dans la région de Dakar, 60% des exploitations ne les vaccinent pas. Il s'agit là, pour rappel, des cinq régions où il existe des exploitations d'élevage moderne élevant des porcins.

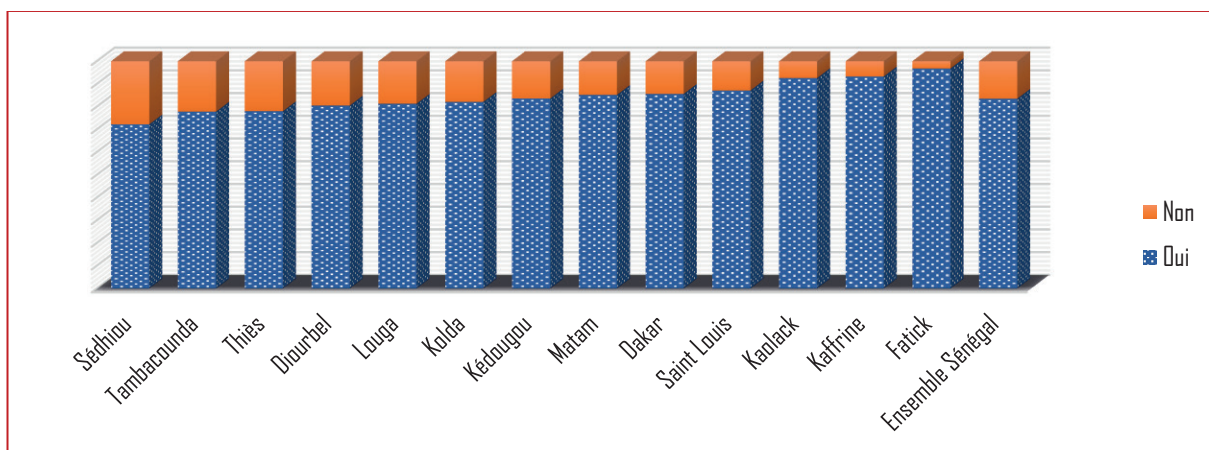
La majorité des exploitations qui vaccinent les porcins le font systématiquement dans les régions de Fatick (100%) et Kaffrine (100%) et occasionnellement dans les régions de Diourbel (1000%), Dakar (100%), Sédhiou (80%) et Thiès (71,4%).

II.6.2.4.2 Pratique du déparasitage

II.6.2.4.2.1 *Pratique générale du déparasitage*

Le déparasitage est également très courant en élevage moderne, avec 83,5% des exploitations, en moyenne, qui le pratiquent, à l'échelle nationale. Selon les régions (*figure II-116*), entre 72 et 97% des exploitations déparasitent leurs animaux, la région de Fatick enregistrant la plus forte représentation (96,8%) et la région de Tambacounda, celle la plus faible (72,2%).

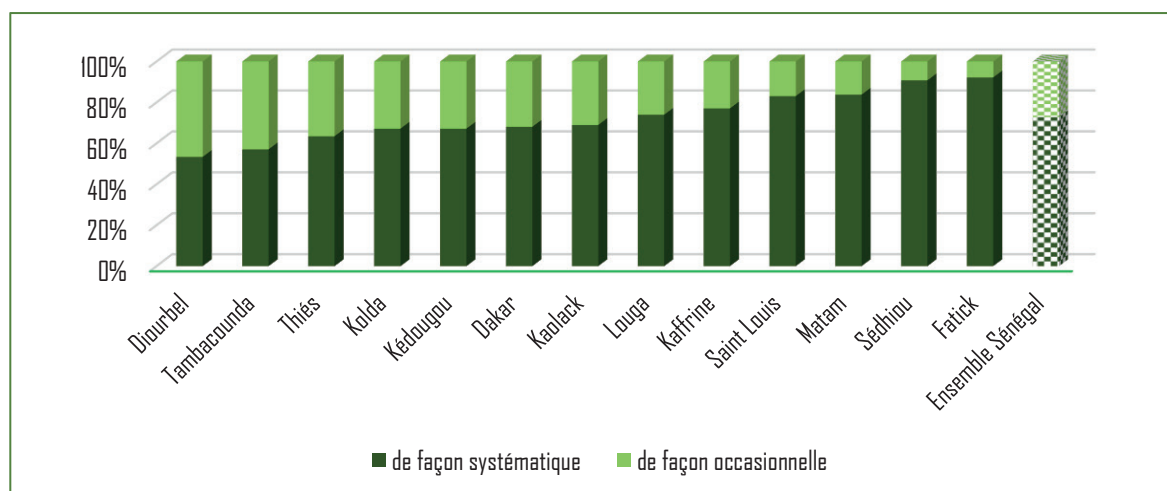
Figure II-116 : Répartition, à l'échelle nationale et selon les régions, des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du déparasitage, toutes espèces considérées



MASAE/RNE 2023

Pour l'essentiel, le déparasitage des animaux se fait systématiquement, avec 72,8% des exploitations, à l'échelle nationale, procédant de cette façon (*figure II-117*). Au niveau régional, également, entre 53 et 93% des exploitations font le déparasitage de façon systématique, la région de Fatick ayant toujours la plus forte représentation (92,2%). On peut noter, cependant, une pratique relativement répandue du déparasitage des animaux à l'occasion, dans les régions de Diourbel (46,6% des exploitations) et Tambacounda (42,9% des exploitations).

Figure II-117 : Répartition, à l'échelle nationale et selon les régions, des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de déparasitage, toutes espèces considérées

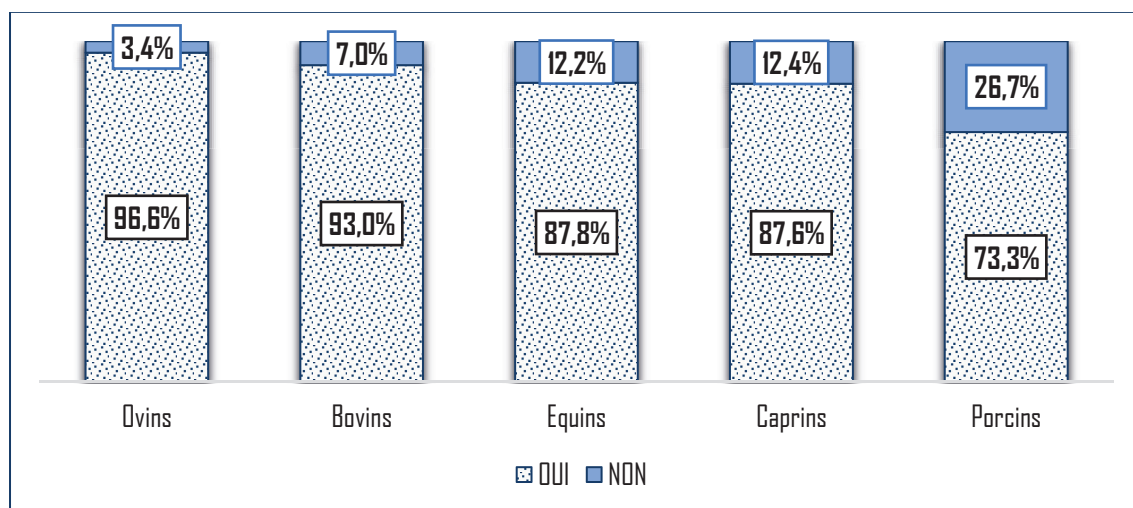


MASAE/RNE 2023

II.6.2.4.2.2 Pratique du déparasitage selon les espèces

La *figure II-118*, qui a le même profil que celle de la vaccination, montre également une pratique répandue du déparasitage en élevage moderne, en ce qui concerne les principales espèces élevées, notamment les ovins et les bovins, qui sont déparasités dans plus de 90% des exploitations, à l'échelle nationale.

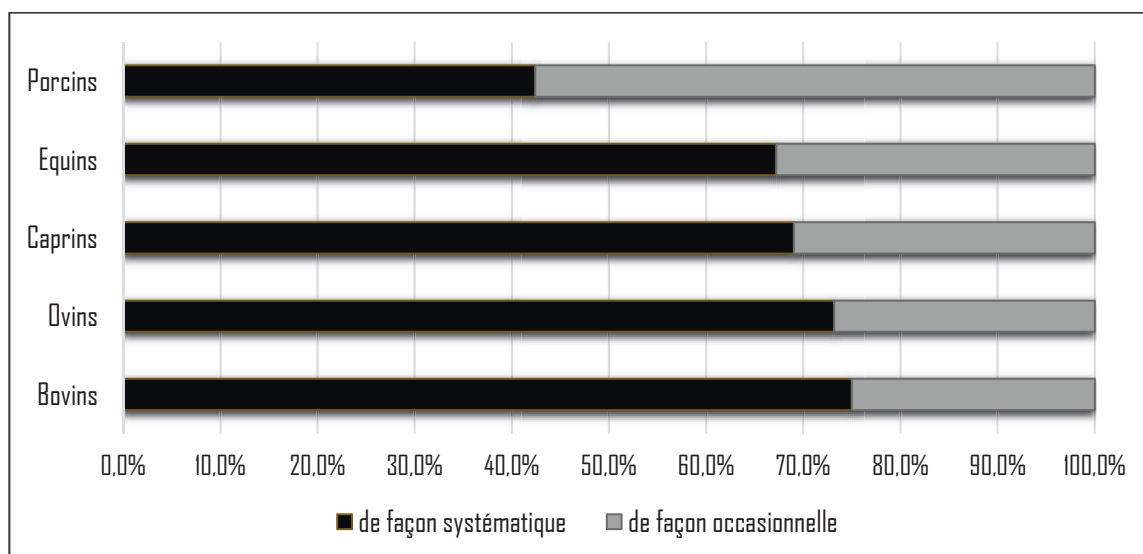
Figure II-118 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du déparasitage par espèce élevée, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

La majeure partie des exploitations pratiquantes (> 67%), à l'échelle nationale, font également le déparasitage de façon systématique, pour toutes les espèces, exceptés les porcins, qui sont déparasités de façon occasionnelle dans 57,6% des exploitations (*figure II-119*).

Figure II-119 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence de déparasitage des espèces élevées, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

Les **bovins, les ovins et les caprins** sont déparasités dans 75 à 100% des exploitations, selon les régions. Pour 50% au moins des exploitations pratiquantes, le déparasitage se fait de façon systématique dans toutes les régions, sauf Diourbel, Kolda et Kaolack où, en ce qui concerne les caprins, respectivement, 66,7%, 57,1% et 55,6% des exploitations font le déparasitage de façon occasionnelle.

Les **équins** sont déparasités dans toutes les exploitations, dans huit régions (Dakar, Tambacounda, Kaolack, Fatick, Kolda, Kaffrine, Kédougou, Sédhiou) et dans 66,7 à 90% des exploitations dans les autres régions.

Le déparasitage se fait de façon systématique pour 55 à 100% des exploitations dans les différentes régions, sauf Tambacounda, Kolda et Diourbel où, respectivement, 100%, 80% et 62,5% des exploitations le font occasionnellement.

Les **porcins** sont déparasités dans la majorité des exploitations dans les régions de Dakar (60%), Thiès (78,9%), Sédhiou (80%), Kaffrine (100%) et Fatick (100%). Par contre, dans la région de Diourbel, 50% des exploitations ne les déparasitent pas.

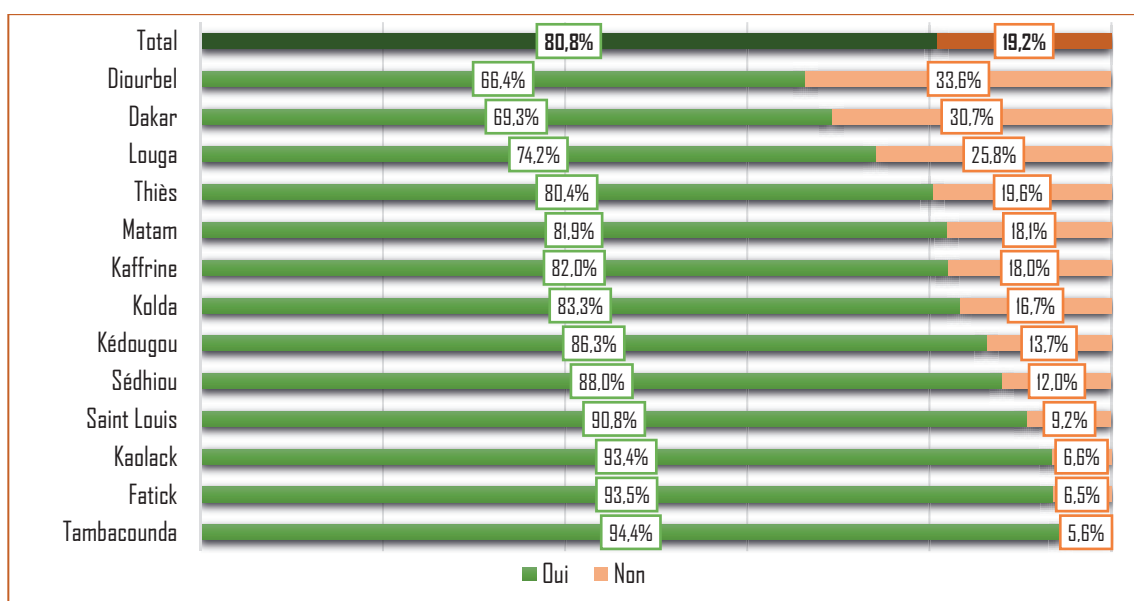
Plus de 53% des exploitations font le déparasitage de façon occasionnelle dans toutes les régions, à l'exception de celles de Kaffrine où on note une égalité des deux fréquences de déparasitage et de Fatick où toutes les exploitations font le déparasitage de façon systématique.

II.6.2.4.3 Suivi sanitaire des animaux

II.6.2.4.3.1 *Pratique générale du suivi sanitaire*

Globalement, dans huit exploitations sur dix, le cheptel élevé fait l'objet d'un suivi sanitaire. Selon les régions, 66,4 à 94,4% des exploitations suivent leurs animaux sur le plan sanitaire (*figure II-120*).

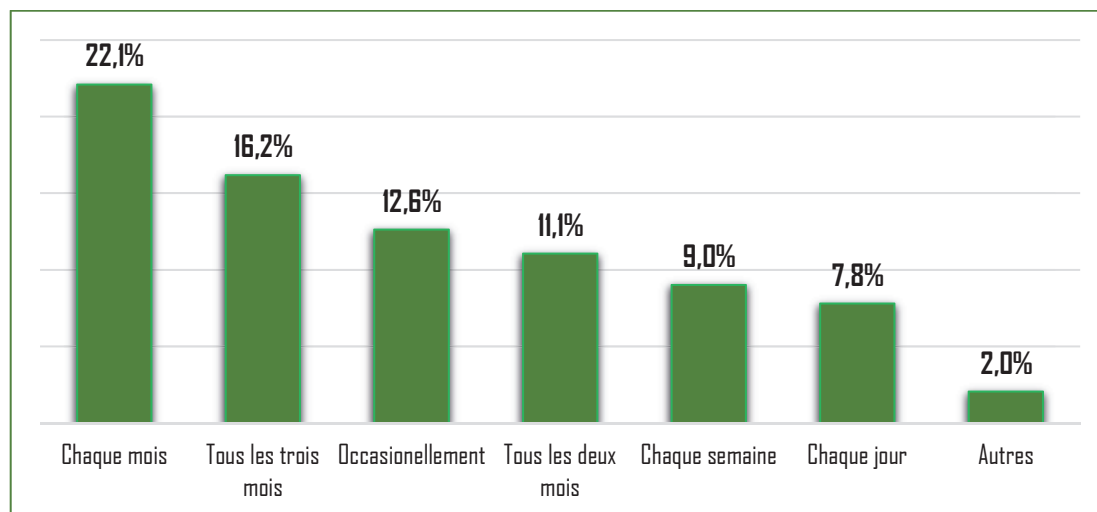
Figure II-120 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du suivi sanitaire des animaux élevés



MASAE/RNE 2023

Les périodicités de suivi sanitaire les plus représentées sont le suivi mensuel (22,1%) et le suivi trimestriel (16,2%). Il faut noter, cependant, qu'une proportion non négligeable d'exploitations (12,6%) font le suivi sanitaire de façon occasionnelle (*figure II-121*).

Figure II-121 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence du suivi sanitaire des animaux élevés, à l'échelle nationale

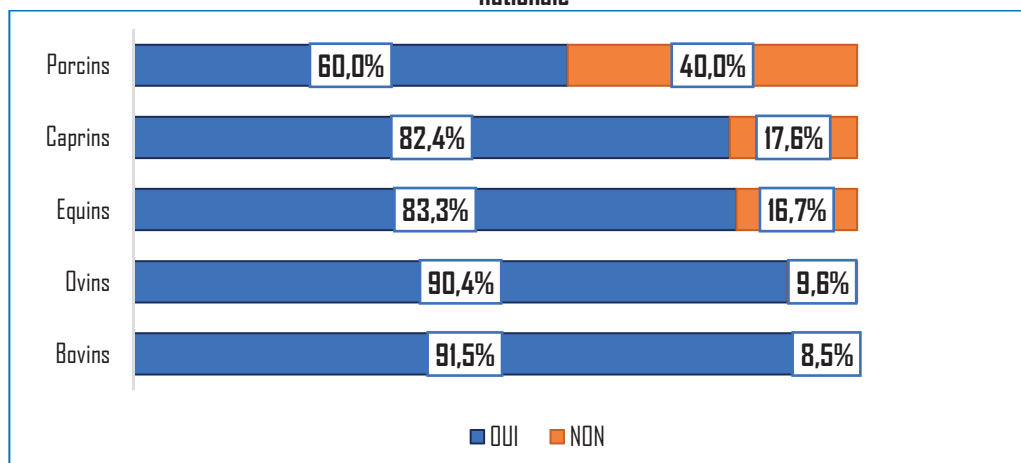


MASAE/RNE 2023

II.6.2.4.3.2 Suivi sanitaire selon les espèces

Toutes les espèces font l'objet d'un suivi sanitaire dans plus de 82% des exploitations, sauf les porcins, qui ne sont pas suivis dans 40% des exploitations (*figure II-122*)

Figure II-122 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la pratique du suivi sanitaire par espèce, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

Pour la fréquence du suivi, la situation observée à l'échelle nationale, à savoir une plus grande fréquence des suivis mensuel et trimestriel, est reflétée pour les bovins, les ovins et les équins. Tandis que pour les porcins, le suivi bimestriel vient en seconde position, après le suivi trimestriel. Pour les caprins, également, le suivi sanitaire de façon occasionnelle est un peu plus pratiqué que les autres fréquences de suivi (*tableau II-58*).

Tableau II-58 : Répartition des exploitations d'élevage moderne selon la fréquence du suivi sanitaire par espèce

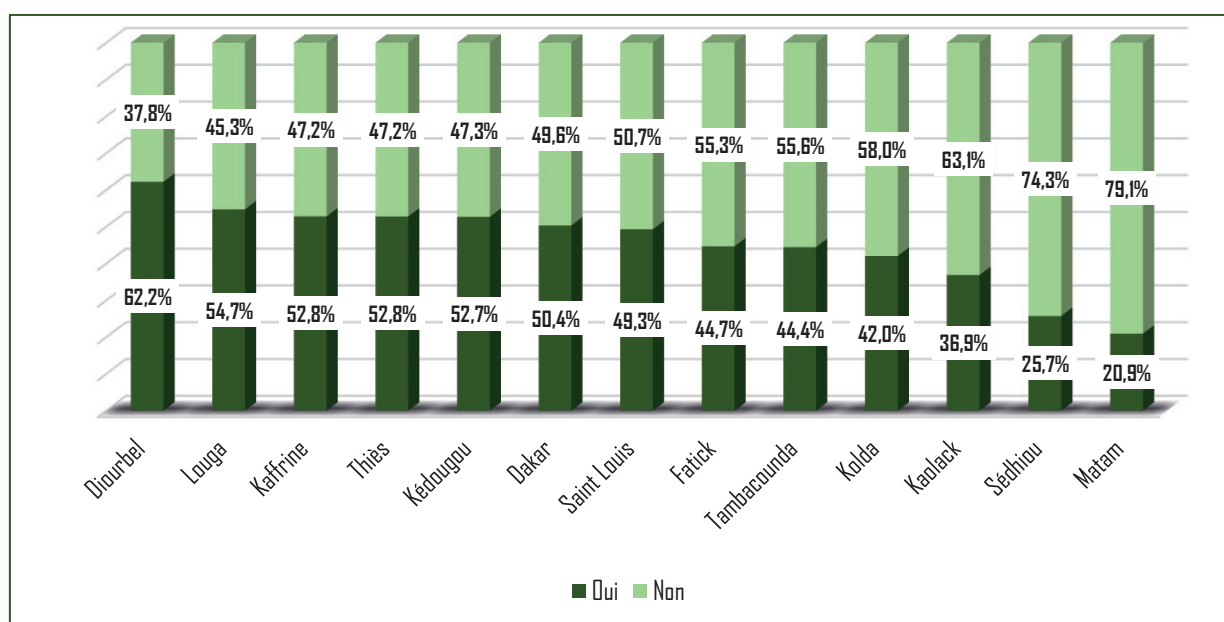
Espèces	Chaque jour	Chaque semaine	Chaque mois	Tous les deux mois	Tous les trois mois	De façon occasionnelle	Autres
Bovins	12,6%	5,1%	22,0%	11,6%	21,5%	15,9%	2,9%
Ovins	4,9%	8,6%	26,5%	13,8%	20,3%	14,8%	1,6%
Caprins	4,0%	8,5%	18,8%	13,6%	17,6%	19,3%	0,6%
Equins	8,0%	8,0%	17,4%	12,3%	23,2%	13,0%	1,4%
Porcins	-	-	8,9%	15,6%	17,8%	15,6%	2,2%

MASAE/RNE 2023

II.6.2.5 Pratique de l'amélioration génétique

En moyenne, 48,5% des exploitations d'élevage moderne pratiquent l'amélioration génétique, au niveau national. Au niveau régional, on note que la part des exploitations qui pratiquent l'activité dans les régions de Diourbel, Louga, Kaffrine, Thiès, Kédougou et Dakar, représente plus de 50%, dépassant ainsi la moyenne nationale, tandis que dans les autres régions, moins de la moitié des exploitations la pratiquent (*figure II-123*).

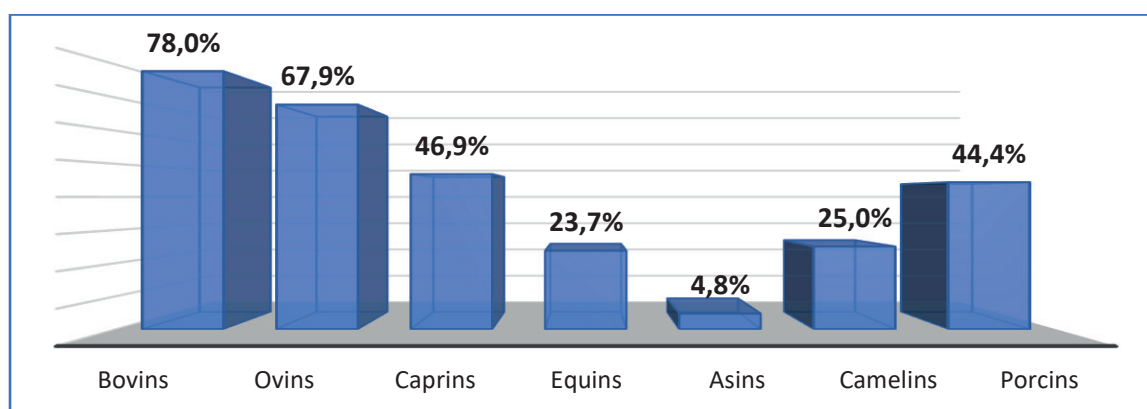
Figure II-123 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la pratique de l'amélioration génétique



MASAE/RNE 2023

Selon les espèces, l'analyse révèle que l'amélioration génétique est plus pratiquée en ce qui concerne les bovins, les ovins et, dans une moindre mesure, les caprins et les porcins. Au niveau national, plus des 2/3 des exploitations qui élèvent des bovins ou des ovins, font de l'amélioration génétique, tandis que pour les caprins et les porcins, c'est, respectivement, 46,9% et 44,4% des exploitations qui le font. Par contre, en ce qui concerne les équins et les camélins, l'amélioration génétique est faiblement pratiquée. Pour les ânes, la pratique de l'amélioration génétique est pratiquement négligeable (*figure II-124*).

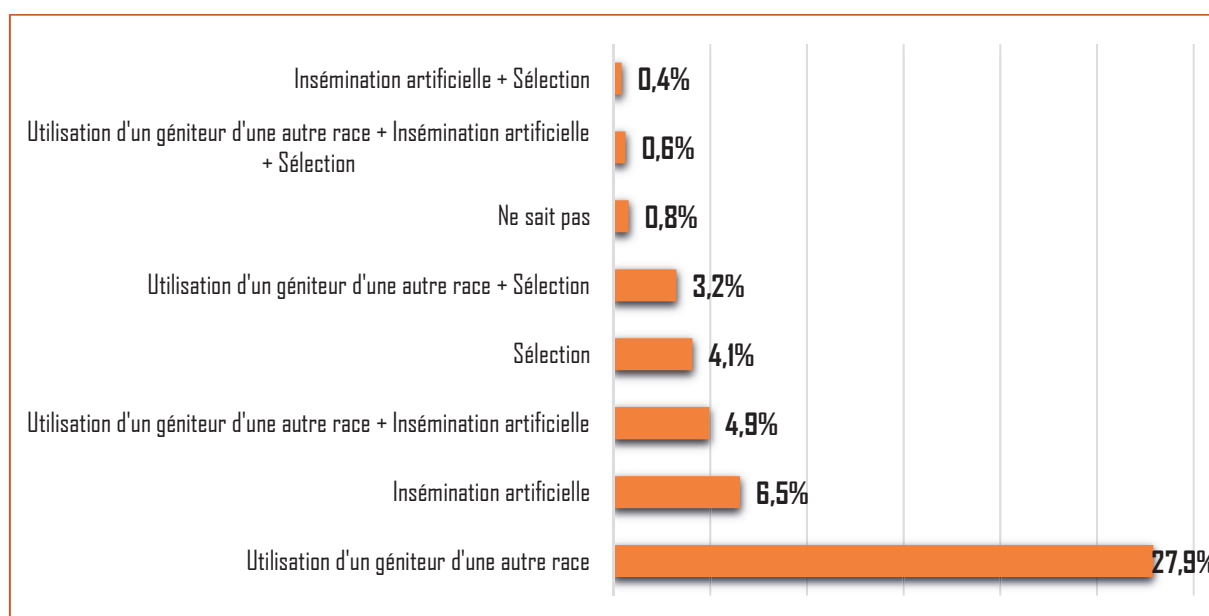
Figure II-124 : Pourcentage d'exploitations d'élevage moderne pratiquant l'amélioration génétique par espèce, à l'échelle nationale



MASAE/RNE 2023

Les pratiques d'amélioration génétique dans les exploitations d'élevage moderne, comme dans les ménages, consistent également en l'utilisation d'un géniteur d'une autre race, l'insémination artificielle et la sélection, avec la possibilité que plus d'un procédé puisse être utilisé à la fois dans une exploitation (géniteur et sélection, insémination artificielle et sélection, géniteur, insémination artificielle et sélection). La *figure II-125* montre la répartition des exploitations selon le procédé d'amélioration utilisé. Elle renseigne que l'utilisation d'un géniteur d'une autre race, avec une représentation de 27,9%, est le procédé le plus répandu dans les exploitations, suivi de loin par l'insémination artificielle (6,5%). Les exploitations utilisant plus d'un procédé à la fois sont très peu représentées.

Figure II-125 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne pratiquant l'amélioration génétique selon le procédé utilisé



MASAE/RNE 2023

Hormis les bovins, pour toutes les espèces, notamment les ovins et les caprins, l'utilisation d'un géniteur d'une autre race est la pratique la plus répandue dans les exploitations.

Pour les bovins, l'insémination artificielle est plus utilisée (26,6% des exploitations, contre 21,8% pour l'utilisation d'un géniteur). On peut noter aussi, pour l'insémination artificielle, qu'elle est utilisée dans le même ordre de grandeur que le géniteur d'une autre race (7,2% et 7,9%), en ce qui concerne les équins (*tableau II-59*).

Tableau II-59 : Répartition à l'échelle nationale des exploitations d'élevage moderne pratiquant l'amélioration génétique selon le procédé utilisé par espèce

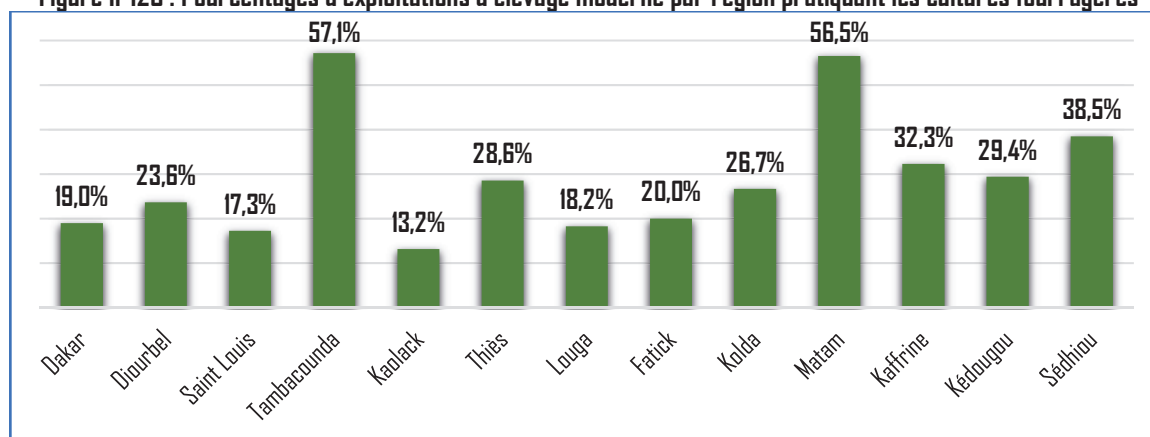
Procédés d'amélioration	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Utilisation d'un géniteur d'une autre race	21,80%	48,70%	38,40%	7,90%	3,20%	25,00%	31,10%
Insémination artificielle	26,60%	1,60%	0,60%	7,20%			
Sélection	2,70%	6,70%	4,50%	1,40%	1,60%		
Utilisation d'un géniteur d'une autre race + Insémination artificielle	21,30%	1,00%	0,60%	1,40%			
Utilisation d'un géniteur d'une autre race + Sélection	1,50%	9,30%	2,80%	0,70%			2,20%
Insémination artificielle + Sélection	1,00%			2,90%			
Utilisation d'un géniteur d'une autre race + Insémination artificielle + Sélection	2,20%			2,20%			
Ne sait pas	1,00%	0,50%					11,10%

MASAE/RNE 2023

II.6.2.6 Pratique des cultures fourragères

Au niveau national, 23,8% des exploitations d'élevage moderne pratiquent les cultures fourragères. Au niveau régional, *la figure II-126* renseigne que plus de la moitié des exploitations dans les régions de Tambacounda (57,1%) et de Matam (56,5%) cultivent des fourrages, tandis que dans les autres régions, moins de 40% exploitations le font. Kaolack apparaît comme la région où les cultures fourragères sont le moins pratiquées par les exploitations d'élevage moderne qui, pourtant, dans leur grande majorité (81%), ont pour vocation la production laitière.

Figure II-126 : Pourcentages d'exploitations d'élevage moderne par région pratiquant les cultures fourragères



MASAE/RNE 2023

III CONCLUSIONS

Le secteur de l'élevage au Sénégal, constitue un pilier de l'économie nationale, malgré des performances encore modestes, au regard de son potentiel, qui reste significatif pour la souveraineté alimentaire, la création d'emplois et l'insertion socio-économique, notamment des femmes et des jeunes. L'amélioration des investissements dans le secteur se révèle essentielle pour exploiter pleinement ce potentiel. Sous ce rapport, des statistiques fiables doivent être disponibles, pour aider notamment à développer un argumentaire fondé sur les avantages socioéconomiques comparatifs de ces investissements. A cet égard, la réalisation du premier recensement national de l'élevage (RNE) constitue une avancée de taille.

La première phase du RNE s'est, d'une manière générale, déroulée de façon satisfaisante, avec des estimations précises et fiables dans l'ensemble, même si, pour certaines espèces (porcins, camelins, abeilles), des ajustements méthodologiques doivent être faits pour améliorer la robustesse des résultats. Elle a fourni des informations essentielles sur les ménages et les exploitations qui pratiquent l'activité d'élevage, sur la taille et la répartition du cheptel et sur les pratiques d'élevage.

Les résultats font ressortir qu'en 2023, le Sénégal comptait 704 026 ménages agropastoraux, représentant 34,4% de l'effectif total des ménages. Les ménages agropastoraux sont localisés majoritairement (75,6%) en milieu rural et abritent 40% de la population nationale. Leur augmentation par rapport à l'année 2013 (28,2%) témoignerait d'un intérêt croissant pour l'élevage. En effet, à l'échelle nationale, près d'une personne sur dix (8,2%) en moyenne, exerce l'activité. Dans les ménages agropastoraux, ce sont un peu plus de deux personnes sur dix (20,5%) qui s'adonnent à cette activité, dont 62,4% sont des hommes. Pour chacune des deux sexes, les personnes âgées de 35 à 59 ans sont les plus nombreuses. Cette participation encore modeste des femmes et des jeunes dans l'activité d'élevage met en avant un enjeu crucial pour l'inclusion socio-économique dans le secteur.

La majorité des personnes qui élèvent des animaux, particulièrement chez les femmes, n'ont aucun niveau d'instruction. 8 individus sur 10 d'entre elles savent, cependant, lire et écrire dans une langue quelconque. Une faible part (3,3%) de ces personnes sont affiliées à une organisation professionnelle d'élevage (OPE), les taux les plus importants étant enregistrés chez celles qui élèvent des bovins (7,5%), des asins (6,4%) et des équins (6,1%). Enfin, pour la majorité des personnes pratiquantes (81%), l'élevage constitue une activité complémentaire.

Sur l'ensemble du pays, 738 exploitations d'élevage moderne (hors aviculture), implantées en majorité (63%) dans les régions de Thiès, Louga, Saint-Louis et Dakar, ont été recensées. 84,1% d'entre elles sont des entreprises individuelles et 23% seulement disposent d'un NINEA. Pour 9 exploitations sur 10, le site d'implantation appartient à l'exploitant. 44,4% des exploitants sont affiliés à une OPE. En matière d'accès aux ressources, 51% des exploitations utilisent le réseau d'adduction d'eau, 24% le puits et 22% le forage. 54% des exploitations sont raccordées au réseau électrique pour leur alimentation en énergie, 29% utilisent le solaire et 7,4% le groupe électrogène ; par contre, 16% ne disposent d'aucune source d'alimentation en énergie.

Le cheptel national comprend diverses espèces, avec des effectifs remarquables s'élevant à 22 millions de têtes de bétail et plus de 11 millions de volailles familiales, dont 9,2 millions de poules. La diversité du cheptel est aussi reflétée par une répartition inégale des effectifs selon les régions.

Les données montrent une forte concentration dans les régions de Louga, Tambacounda, Saint-Louis et Matam, qui abritent les plus gros effectifs de bovins, de petits ruminants et d'asins, et qui comptabilisent ensemble plus de la moitié des effectifs nationaux.

La région de Kaffrine concentre le plus gros (20%) du cheptel équin. Les régions de Ziguinchor, Sédhiou, Fatick et Thiès concentrent 84% de l'effectif national de porcins. Les effectifs de camelins recensés restent faibles, avec un total national de 812 têtes. Pour les volailles, un peu plus de la moitié (50,7%) des effectifs sont concentrés dans les quatre régions de Thiès, Dakar, Louga et Kaolack. Pour les autres espèces, les plus gros effectifs sont recensés, pour les autruches, dans la région de Thiès (69%), pour les abeilles, dans la région de Kaolack ((96,5% des ruches), pour les lapins, dans les régions de Saint-Louis, Thiès et Dakar (62,1% des effectifs) et pour les chiens, dans les régions de Louga et Kolda (35,7% des effectifs).

Pour la taille des cheptels par ménage éleveur, elle varie selon les espèces. Elle est en moyenne, à l'échelle nationale, de 20 têtes pour les bovins, 18 pour les ovins, 14 les caprins, 8 pour les porcins, 3 pour les asins, 2 pour les équins et 3 pour les camelins et 26 pour les volailles.

Le cheptel est détenu en majorité par les hommes, pour toutes des espèces, sauf pour les autruches, dont plus des 2/3 (73,5%) des effectifs appartiennent aux femmes.

L'élevage de ruminants et de porcins est motivé, pour la majorité des ménages, par le naissage, associé quelques fois avec l'embouche, l'élevage d'équidés pour l'attelage ou le portage, tandis que pour les différents types de volailles, c'est l'élevage familial qui domine. Pour les exploitations d'élevage moderne, la plupart d'entre elles élèvent des ovins et des caprins pour le naissage, des porcins pour le naissage et l'embouche et l'attelage/portage pour l'élevage d'équins. Par contre, les bovins sont élevés par la majorité (30,4%) pour la production laitière.

Les races élevées dans les ménages (80 à 97% des propriétaires, selon l'espèce) et dans les exploitations d'élevage moderne (40%) sont à dominante locale.

Les modes d'alimentation du bétail pratiqués par les ménages sont principalement basés sur le pâturage naturel, sauf pour les ovins et les équins, qui sont en majorité alimentés à l'auge. Les animaux sont en général complémentés et/ou supplémentés. Les sous-produits agricoles sont largement utilisés, seuls ou en combinaison avec d'autres types de produits (produits agroindustriels, des déchets verts et/ou restes de repas, céréales sèches).

La transhumance est pratiquée par 7,5% des ménages agropastoraux, qui détiennent 35%, 34% et 26% des cheptels bovin, ovin et caprin nationaux. Les régions où cette pratique est la plus observée (entre 11 et 18 ménages sur 100) sont celles de Fatick (10,9%), Matam (11,7%), Saint-Louis (16,7%) et Louga (17,8%).

Près d'un tiers des ménages constituent des réserves fourragères, la pratique étant plus observée dans les régions de Tambacounda (36%), de Thiès (38,1%), de Kaffrine (42%), de Louga (44%) et de Matam (59,2%).

Par contre, les cultures fourragères sont faiblement pratiquées par les propriétaires de bétail dans les ménages (3,0%, en moyenne, à l'échelle nationale). En ce qui concerne les exploitations d'élevage moderne, c'est 24% d'entre elles qui cultivent des fourrages.

La vaccination et le déparasitage sont, globalement, pratiqués chez toutes les espèces, notamment les bovins, les petits ruminants et les équins. Toutefois, pour les autres espèces, notamment les volailles et les chiens, ils sont pratiqués de façon encore limitée. Les animaux sont généralement traités en cas de maladie, la plupart du temps par un technicien, sauf en ce qui concerne les porcins et les poules, pour lesquels, la majorité des propriétaires font recours à l'automédication.

L'amélioration génétique est faiblement pratiquée dans les ménages (moins de 3 propriétaires sur 10) et quelque peu en élevage moderne, avec, en moyenne, un peu moins de 5 exploitations sur 10 qui la pratiquent.

ANNEXES

Annexe 0 : Questionnaire du Recensement national de l'Élevage (RNE)

RECENSEMENT DE L'ELEVAGE SEDENTAIRE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTÈRE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

RECENSEMENT NATIONAL DE L'ELEVAGE

A. DÉNOMBREMENT DES MÉNAGES AGROPASTORAUX DANS LES DISTRICTS DE RECENSEMENT (DR) ÉCHANTILLON

SECTION 1 : ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION

1. Identification	Code
Région	_ _
Département.....	_
Commune/Ville/Arrondissement	_ _ _
Commune	_ _
District de Recensement (DR)	_ _ _ _

Date de mesure	Jour	_ _
	Mois	_ _
	Année	_ _ _ _
Nom de l'agent cartographe chef d'équipe		
Nom et prénom de l'agent enquêteur		

SECTION 1 : ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION

2. Logistique du DR							
Nature des pistes/voie d'accès	Moyens de déplacement préconisés	Langue la plus parlée	Possibilités d'hébergement	Existence de Marché	Jour du Marché hebdomadaire	Autres renseignements utiles	
1. Bitumée/Goudronnée 2. Latérite 3. Sablonneuse 4. Argileuse 5. Maritime/fluviale 6. Pavée 7. Pont 8. Bac 9. Autre à préciser	1. Véhicule 2. Motocyclette 3. Charrette 4. A dos d' animaux de trait 5. Vélo 6. Chaloupe /Pirogue 7. Autre à préciser	1. Wolof 2. Sérère 3. Puular 4. Diola 5. Manjack 6. Mankagne 7. Bambara 8. Malinké 9. Mandingue/Socé 10. Soninke 11. Maure 13. Bassari (onyan) 14. Autre à préciser	1. Oui 2. Non	1. Hebdomadaire 2. Quotidien 3. Aucun Prévoir un choix multiples uniquement pour les modalités 1 et 2 ; Si 1, allez à L(6) Sinon, allez L(7)	1. Lundi 2. Mardi 3. Mercredi 4. Jeudi 5. Vendredi 6. Samedi 7. Dimanche 8. Tousjours		
L(1)	L(2)	L(3)	L(4)	L(5)	L(6)	L(7)	

3. Localité							
Localité (Quartier/village/hameau) Prévoir la modalité Ajout de localités	Autres noms du village/hameau ou quartier	Nom et prénom chef de quartier ou village (ou représentant du chef de village)	Numéro de téléphone du chef de quartier ou village (ou représentant du chef de village)	Prénom et nom personne de contact (ressource)	Numéro de téléphone de personne à contacter	Fonction de la personne de contact	Observations
F(1)	F(2)	F(3)	F(4)	F(5)	F(6)	F(7)	F(8)

SECTION 2: CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION DU MENAGE AGROPASTORAL

N° de la concession	Prénom et Nom du Chef de concession	La concession sert-elle de ?	Statut de la concession	Adresse de la concession	Nom de la Localité (Q/V/H) liste déroulante des localités et ajouter autres localités	Type de localité	Coordonnées géo référencées de la concession abritant le ménage	
		1. Résidence 2. Exploitation agricole moderne (au sens large) 3. Infrastructure 4. Autre à préciser	1. Habitée 2. Non habitée 3. N'existe plus/Disparue			1. Quartier 2. Village 3. Hameau	X: Y:	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
_ _ _	_ _ _	_	_	_ _ _	_ _ _ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _

SECTION 2: CARACTERISTIQUES DU MENAGE AGROPASTORAL

[illegible]

*** Une ligne correspond à un (1) ménage de la concession. S'il y'a plus de 7 ménages dans la concession, Utiliser autant de feuilles supplémentaires que nécessaire.

198

Recensement national de l'Elevage

*** Une ligne correspond à un (1) ménage de la concession. S'il y a plus de 7 ménages dans la concession, Utiliser autant de feuilles supplémentaires que nécessaire.

SECTION 2: CARACTERISTIQUES DU MENAGE AGROPASTORAL (suite et fin)

[illegible]

1. Une ligne correspond à un ménage de la concession.
2. Si un ménage possède seulement des ovins et de la volaille, inscrire à la case **E1** le code 2 (ovins), puis en face le nombre d'ovins et à la case **E2** le code 8 (volaille), puis en face le nombre de volaille. Et enfin, **BARRER d'une croix** les cases E3 et E4.
3. Si le nombre d'espèces élevées dans le ménage dépasse 4 espèces, On inscrira en bas de page le code du ménage concerné, et en face, le code de l'espèce et le nombre de têtes correspondant .

B. RECENSEMENT DU CHEPTEL SÉDENTAIRE DES MÉNAGES AGROPASTORAUX

Nom de l'enquêteur : _____

Date de la collecte : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|
 (jour) (mois) (année)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU MÉNAGE AGROPASTORAL

DENOMINATION		Code
Région		_ _
Département		_
Commune/Ville/Arrondissement		_
Commune		_ _
Localité (Village/Hameau/Quartier)		_ _ _
District de Recensement (DR)		_ _ _
Milieu	1. Urbain; 2. Rural	_
N° de Concession		_ _ _
Nom du CM et code du ménage		_____ _ _ _
Adresse du ménage		_____
Numéro de téléphone du Chef de ménage?		_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Combien de personnes vivent en général dans votre ménage « Ndjeul » en wolof ? |_|_|_|

NB : la femme qui vient de rejoindre le domicile conjugal, les élèves et étudiants qui sont accueillis pour raison d'études, le personnel de maison (*saisonnier, femme de ménage, etc.*) et toutes les autres personnes qui habitent le logement du ménage et qui partagent ses repas sont considérés comme **membres du ménage**, s'ils résident ou s'ils ont l'intention de résider dans le ménage pendant au moins 6 mois. Il en est de même pour tout enfant à bas âge dont la personne responsable est membre du ménage.

SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DES MÉNAGES AGROPASTORAUX

Numéro d'ordre du membre	Nom et prénoms du membre [NOM]	Sexe de [NOM]	Lien de parenté de [NOM] avec le chef d'exploitation	Age de [NOM] (années révolues)	Niveau d'instruction le plus élevé atteint par [NOM]	Quelle est l'Activité principale de [NOM]	Si l'activité principale n'est pas l'élevage, [NOM] élève-t-il des animaux d'élevage au sein du ménage ?
C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Le numéro attribué doit être séquentiel et continu dans l'exploitation en commençant par le chef d'exploitation		1. Masculin 2. Féminin	0. Aucun lien 1. Chef exploitation 2. Conjoint 3. Fils/ fille 4. Père/mère 5. Belle-fille 6. Gendre 7. Belle-mère 8. Beau-père 9. Autre lien	(inscrire 98 si 98 ans ou plus) Inscrire 99 si NE SAIT PAS	0. Aucun 1. Alphabétisé A 2. Alphabétisé B 3. Primaire 4. Secondaire 5. Supérieur	1. Inactif 2. Agriculture 3. Elevage 4. Pêche 5. Artisanat 6. Commerce 7. Salarié Public/Privé 8. Profession libérale 9. Autre (à préciser) (En ce qui concerne 2, 3, 4, 5, 6, l'activité est exercée pour son compte personnel ou celui du ménage)	(Cette question est posée, Si et seulement Si C7 est différent de 3) 1. Non 2. Oui
					Alphabétisé A = Sait lire seulement Alphabétisé B = Sait lire et écrire aussi	Les modalités Élèves/Étudiants et Femmes au foyer sont classées à "Inactif"	

SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DES MÉNAGES AGROPASTORAUX (SUITE)

Numéro d'ordre du membre	Quelles sont les Espèces animales élevées par [NOM] (SI C7=3 ou C7b=1)	Effectif des animaux élevés par [NOM] au sein du ménage pour chaque espèce concernée	Objectifs poursuivis par [NOM]	L'activité d'élevage pratiquée par [NOM] est-elle enregistrée dans un registre officiel (Registres administratifs des entreprises agricoles, registre fiscal, etc.) ?	L'activité d'élevage pratiquée par [NOM] est-elle gérée sur la base d'une comptabilité?	[NOM] est-il affilié à une organisation professionnelle d'élevage ou OPE ? <i>Coopérative, Association, Groupement, ou Autre forme</i>
Le numéro attribué doit être séquentiel et continu dans le ménage en commençant par le chef de ménage	10. Bovin 20. Ovin 30. Caprin 40. Equin 50. Asin 60. Camelin 70. Porcin 80. Volaille 81. Poule ou coq 82. Dinde ou dindon 83. Pintade 84. Cane ou canard 85. Caille 86. Oie 87. Pigeon 90. Autruche 100. Lapin 110. Ruches d'abeilles 120. Autres 1 Oui 2 Non	Inscrire le nombre de têtes de chaque espèce élevée par le membre	1 Elevage naisseur 2 Embouche 3 Elevage laitier 4 Elevage mixte 5 Poulet familial 6 Poussins d'un jour 7 Poulets de chair 8 Pondeuses 9 Production de miel 10 Attelage/portage 11 Loisir 12 Autre (préciser) 13 Non défini Oui=1 Non=0	1 Oui 2 Non 3 Ne sait pas	1 Oui 2 Non 3 Ne sait pas 2. Non 3. Ne sait pas	1 Oui 2 Non 2 Non
C1	C9	C10	C11	C12	C13	C14

SECTION 3 : PRATIQUES D'ÉLEVAGE ADOPTÉES PAR LES MEMBRES DU MÉNAGE AGROPASTORAL PAR ESPÈCE ANIMALE ÉLEVÉE

POUR CHAQUE ESPECE ANIMALE ELEVÉE PAR LE MEMBRE DU MENAGE, INDIQUER LES PRATIQUES APPLIQUÉES										
Numéro d'ordre du membre	Espèce élevée par [NOM]\$ <i>Réponses multiples</i>	Race dominante possédée ou élevée par [NOM] (espèce concernée)	Mode d'alimentation pratiqué par [NOM] (espèce concernée)	Type(s) de complément et/ou de supplémentation pratiqué(s) par [NOM] (espèce concernée)	Principale source d'abreuvement utilisée par [NOM] en saison sèche (espèce concernée)	[NOM] Pratique-t-il la vaccination de ces animaux (espèce concernée)	[NOM] Pratique-t-il l'amélioration génétique pour ses animaux (espèce concernée)	[NOM] possède-t-il des parcelles de culture ? (Si C7 <= 2)	Si Oui, cultures pratiquées par [NOM] ? (Si C7=2 ou C12a=1)	
C1	C9	C15	C16	C17	C18	C19	C20	C21	C22	C23
Le numéro attribué est séquentiel et continu dans le ménage en commençant par le chef de ménage	10 Bovins 20 Ovins 30 Caprins 40 Asins 50 Equins 60 Camelins 70 Porcins 80 Volailles 90 Autruches 100 Abeilles 110 Lapins 120 Autres	BOVIN 01 Gobra 02 Ndama 03 Diakoré 04 Maure 05 Guzérat 06 Nélor 07 Girolando 08 Montbéliard 09 Holstein 10 Autre race OVIN 21 Touabire 22 Peulh 23 Djallonké 24 Waralé 25 Ladoum 26 Bali-Bali 27 Azawak 28 Autre race CAPRIN 31 Chèvre Sahel 32 Chèvre Djallonké 33 Autre race EQUIN 41 Locale 42 Melis 43 Cheval de selle 44 Cheval de trait lourd 45 Pur-sang anglais 46 Arabe 47 Autre race ASIN 51 Race locale 52 Race brésilienne 53 Autre race PORCIN 71 Race locale 72 Large White 73 Autre race AUTRES ESPECES 00 Sans objet	1 A l'auge 2 Pâturage 3 Auge + Pâturage 4 Autre (préciser)	0 Aucun 1 Sous-produits agricoles 2 Produits transformés 3 Suppléments / additifs	1 Puits 2 Forage 3 SEN-EAU 4 Mare permanente 5 Mare temporaire 6 Puitsard / seane 7 Autre 8 Sans objet	0 Non 1 Systématique 2 Occasionnelle	0 Non 1 Utilisation géniteur 2 Insémination artificielle 3 Mixte (géniteur et insémination) 4 Sélection	1 Oui 0 Non	1 Riz 2 Céréales sèches 3 Arachide 4 Culture maraîchère 5 Culture fruitière 6 Culture fourragère 7 Autre culture Oui=1 Non=0	
	1 Oui 0 Non			Compléments minéraux et vitamines, pierre à lécher, cure salée, etc.		Systématique = de façon régulière ; Occasionnelle = par exemple, lors des campagnes de vaccination seulement		NB : Céréales sèches = mil, sorgho, maïs		

SECTION 4 : AUTRES PRATIQUES DU MENAGE (Répondant CM ou son représentant attitré)

Y-a-t-il des animaux de votre ménage qui sont partis (ou doivent partir) en transhumance (<i>mangui</i> en ouolof) ?	1 Oui ; 2 Non	
Si oui, Inscrire les nom et code du département de destination et l'effectif des animaux concernés POUR LE DEPARTEMENT DE DESTINATION DU TROUPEAU (inscrire 999, si troupeau parti dans un pays étranger)	Nom et code du département de destination (liste déroulante)	Effectif des animaux dans le troupeau parti en transhumance
Bovin		
Ovin		
Caprin		
Asin		
Equin		
Camelin		
DEMANDER AU CHEF DE MENAGE DE BIEN VOULOIR AVERTIR et VOUS AUTORISER A CONTACTER LE BERGER, EN VUE DE DENOMBRER LES ANIMAUX DU TROUPEAU		
Qui Conduit les animaux en transhumance ?	1 un Berger ; 2 Un membre du ménage	
Quel est son nom ?		
Quel est son contact téléphonique ?		
Votre ménage constitue t'il des réserves fourragères pour l'alimentation du bétail ?	1 Oui; 2 Non ;	

RECENSEMENT DE L'ELEVAGE TRANSHUMANT

REPUBLIQUE DU SENEGAL MINISTÈRE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES RECENSEMENT NATIONAL DE L'ELEVAGE A. RECENSEMENT DES ZONES DE CONCENTRATION DES TROUPEAUX TRANSHUMANTS
--

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA CIRCONSCRIPTION D'APPARTENANCE

Identification	Code
Région	_ _ _
Département.....	_ _
Commune/Ville/Arrondissement	_ _ _ _
Commune	_ _ _

Date de mesure	Jour _ _
	Mois _ _
	Année _ _ _ _
Nom de l'agent cartographe chef d'équipe	
Nom et prénom de l'agent enquêteur	

SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES DES ZONES DE CONCENTRATION DES TROUPEAUX TRANSUMANTS

Localité	Nom de la zone de concentration	Nature de la zone de concentration	Type de point d'eau	Effectif journalier moyen d'animaux observé en période de pointe ? : 1. <10 troupeaux ; 2. 10 à - 20 troupeaux.; 3. 20 à - 50 troupeaux.; 4. 50 troupeaux et +	Distance entre la localité de rattachement et la zone de concentration (en km et en heure de marche) ?
1. Quartier		1. Point d'eau	1. Forage		
2. Village		2. Aire de repos	2. Château d'eau		
3. Hameau		3. Point de passage	3. Puits		
		4. Zone de pâturage	4. Borne fontaine		
		5. Forêts classées	5. Abreuvoir		
		6. Point de passage frontalier	6. Potence à charrette		
			7. Source aménagée		
		Si réponse =1 continuez sur Q4	8. Lac		
		Si réponse #1 allez à Q5	9. Mare		
			10. Marigot		
			11. Fleuve		
			12. Bassin de rétention		
			13. Autres (préciser)		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)

SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES DES ZONES DE CONCENTRATION DES TROUPEAUX TRANSUMANTS – (SUITE)

Localité	Périodes de passage		Coordonnées GPS de la zone de concentration		Observations
1. Quartier	1. Janvier	1. Janvier			
2. Village	2. Février	2. Février			
3. Hameau	3. Mars	3. Mars			
	4. Avril	4. Avril			
	5. Mai	5. Mai	X	Y	
	6. Juin	6. Juin			
	7. juillet	7. juillet			
	8. Août	8. Août			
	9. Septembre	9. Septembre			
	10. Octobre	10. Octobre			
	11. Novembre	11. Novembre			
	12. Décembre	12. Décembre			
	.	.			
(1)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	
	_ _	_ _	_ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _	

SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES DU BERGER ET DU TROUPEAU TRANSHUMANT

Statut du berger- chef de troupeau	Rythme d'abreuvement du troupeau	Depuis combien de mois a eu lieu la dernière vaccination dans le troupeau ?	Durée de la transhumance		Origine du troupeau		Destination du troupeau	
			Depuis combien de temps êtes- vous en transhumance ?	Combien de temps comptez-vous rester encore ?	Vent de (Nom)	Code du lieu de provenance	Se rend à (Nom)	Code du lieu de destination
C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9
1 propriétaire ; 2 copropriétaire ; 3 berger-gardien	1 une fois par jour ; 2 une fois tous les deux jours ; 3 autre		1 une semaine ; 2 deux semaines ; 3 un mois ; 4 1 mois et demi ; 5 deux mois ; 6 entre 2 et 6 mois ; 7 plus de 6 mois	1 une semaine ; 2 deux semaines ; 3 un mois ; 4 1 mois et demi ; 5 deux mois ; 6 entre 2 et 6 mois ; 7 plus de 6 mois	Inscrire le nom du département ou du pays d'origine du troupeau	Inscrire l'identifiant du département (si le troupeau vient de l'étranger, inscrire 999)	Inscrire le nom du département ou du pays de destination du troupeau	Inscrire l'identifiant du département (si le troupeau va à l'étranger, inscrire 999)

/SECTION 3 : EFFECTIF DU TROUPEAU TRANSHUMANT

Code	Espèce animale	Effectif total des animaux du troupeau
10	Bovin	_ _ _ _
20	Ovin	_ _ _ _
30	Caprin	_ _ _ _
40	Equin	_ _ _ _
50	Asin	_ _ _ _
60	Camelin	_ _ _ _

RECENSEMENT DE L'ELEVAGE MODERNE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

RECENSEMENT NATIONAL DE L'ELEVAGE

A. RECENSEMENT DES EXPLOITATIONS D'ELEVAGE MODERNE

N° Zone	Région	Département	Arrondissement/ Commune	Nom de la localité d'implantation de l'exploitation	Type de localité
Numérotation séquentielle	(Voir liste)	(Voir liste)			1. Quartier 2. Village 3. Hameau

N° Zone	Prénom(s) et Nom du Chef d'exploitation	Téléphone fixe / Téléphone mobile	Types de production/service pratiqués dans l'exploitation	Coordonnées géographiques de l'exploitation	Observations
Numérotation séquentielle			1. Élevage naisseur 2. Production de viande 3. Production de lait 4. Production d'œufs de consommation 5. Loisir (chevaux de course) 6. Attelage/portage (animaux de trait) 7. Production de miel		

REPUBLIQUE DU SENEGAL

RECENSEMENT NATIONAL DE L'ELEVAGE

.....

RECENSEMENT DU CHEPTEL DES EXPLOITATIONS D'ELEVAGE MODERNE

SECTION A : IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION				
A1 : Région	_____	01 = Dakar 02 = Ziguinchor 03 = Diourbel 04 = Saint-Louis	05 = Tambacounda 06 = Kaolack 07 = Thiès 08 = Louga	09 = Fatick 10 = Kolda 11 = Matam 12 = Kaffrine 13 = Kédougou 14 = Sédhiou
A2 : Département				
A3 : Arrondissement/Commune				
A4 : Village / Quartier / Hameau				
A5 : Milieu	1 = Urbain ; 2 = Rural	_____		
A6 Régime juridique de l'exploitation : 0 = Aucun 1 = Société individuelle ; 2 = Société à capitaux ; 3 = Société Coopérative ; 4 = GIE ; 5 = Association ; 6 = Autre à préciser		_____ _____		
A7 Prénom(s) du Propriétaire de l'exploitation		A8 Nom du Propriétaire de l'exploitation		
_____		_____		
A9 : Date de naissance (jour / mois / année)		____/____/____		
A10 : Lieu de naissance		____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____		
A11 : Téléphone fixe : ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____		A12 : Téléphone cellulaire : ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____		
A13 : Disposez-vous d'un NINEA ? 1=Oui ; 2=Non		_____		
A14 : Si oui, donnez votre NINEA		____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____		

SECTION B : CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION			
B1	Année de création de l'exploitation		____ ____ ____ ____
B2	Type de propriété de l'exploitation	1=Propriété ; 2=Copropriété ; 3=Location ; 4=Autre	_____
B3	Principale source d'alimentation en eau de l'exploitation	1 = Robinet ; 2 = Forage ; 3 = Puits ; 4 = Autres à Préciser _____	_____
B4	Principale source d'énergie de l'exploitation	1=Aucune ; 2=SENELEC ; 3=Solaire ; 4=Groupe électrogène ; 5=Autre à préciser _____	_____
B5	Pratiquez-vous des cultures fourragères pour l'alimentation de vos bêtes ?	1=Oui ; 2= Non	_____
B6	Avez-vous souscrit à une assurance bétail ?	1=Oui ; 2= Non	_____
B7	Êtes-vous affilié à une organisation professionnelle d'élevage (OPE) ?	1=Oui ; 2= Non	_____

SECTION B : CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION	
B8 : Quels types de production/service sont pratiqués dans votre exploitation ? 1=Oui ; 2=Non	
B8.1 : Élevage naisseur <i>Si Réponse = 1 continuer, sinon passer à B8.2</i> Quelles espèces sont concernées ?	☐
B8.1.1 : Bovin	☐
B8.1.2 : Ovin	☐
B8.1.3 : Caprin	☐
B8.1.4 : Porcin	☐
B8.1.5 : Équin	☐
B8.1.6 : Volaille	☐
B8.1.7 : Autres à préciser	☐
B8.2 : Production de viande. <i>Si Réponse = 1 continuer, sinon passer à B8.3</i> Quelles espèces sont concernées ?	☐
B8.2.1 : Bovin	☐
B8.2.2 : Ovin	☐
B8.2.3 : Caprin	☐
B8.2.4 : Porcin	☐
B8.2.6 : Volaille	☐
B8.2.7 : Autres espèces (à préciser)	☐
B8.3 : Production de lait <i>Si Réponse = 1 continuer, sinon passer à B8.4</i> Quelles espèces sont concernées ?	☐
B8.3.1 : Bovin	☐
B8.3.2 : Ovin	☐
B8.3.3 : Caprin	☐
B8.3.4 : Autre à préciser	☐
B8.4 : Production d'œufs de consommation	☐
B8.5 :Loisir (course, saut d'obstacles, tourisme équestre)	☐
B8.6 : Attelage/portage (animaux de trait) <i>Si Réponse = 1 continuer, sinon passer à B8.7</i> Quelles espèces sont utilisées ?	☐
B8.6.1 : Bovin	☐
B8.6.2 : Équin	☐
B8.6.3 : Autre (à préciser)	☐
B8.7 : Production de miel et de cire	☐
B9 : Quelles sont les races que vous avez dans votre exploitation ? 1 =Oui ; 2=Non	
B9.1 : Locale. <i>Si Réponse=1 continuer, sinon passer à B9.2</i> De quelles espèces ?	☐
(1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce)	
B9.1.1 Bovin ☐ ; B9.1.2 Ovin ☐ ; B9.1.3 Caprin ☐ ; B9.1.4 Volaille ☐ B9.1.5 Autruche ☐	
B9.1.7 Porcin ☐ B9.1.6 Equin ☐ ; B9.1.8 Lapins ☐ ; B9.1.9 Chiens ☐ B9.1.10 Autre (à préciser). ☐	

SECTION B : CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION	
B9.2 : Exotique. <i>Si Réponse =1 continuer, sinon passer B9.3</i>	☐
De quelles espèces ?	
(1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce)	
B9.2.1 Bovin ☐ ; B9.2.2 Ovin ☐ ; B9.2.3 Caprin ☐ ; B9.2.4 Volaille ☐	
B9.2.5 Equin ☐ ; B9.2.6 Lapins ☐ ; B9.2.7 Autres à préciser ☐	
B9.3 : Métisse. <i>Si Réponse =1 continuer, sinon passer B10</i>	☐
De quelles espèces ?	
(1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce)	
B9.3.1 Bovin ☐ ; B9.3.2 Ovin ☐ ; B9.3.3 Caprin ☐ ; B9.3.4 Volaille ☐	
B9.3.5 Equin ☐ ; B9.3.6 Lapins ☐ ; B9.3.7 Autres à préciser ☐	
B10 : Comment alimentez-vous vos animaux ? (1=Oui, 2=Non)	
B10 .1 : Conduite au pâturage. <i>Si Réponse=1 continuer, sinon passer à B10.2</i>	☐
Quelles espèces sont concernées ?	
(1=Oui ; 2=Non pour chaque espèce)	
B10 .1.1 Bovin ☐ ; B10 .1.2 Ovin ☐ ; B10 .1.3 Caprin ☐ ;	
B10 .1.4 Équin ☐ ; B10 .1.5 Autres à préciser ☐	
B10 .2 : Alimentation à l'auge. <i>Si Réponse=1 continuer, sinon passer à B10.3</i>	☐
Quelles espèces sont concernées ?	
(1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce)	
B10.2.1 Bovin ☐ ; B10.2.2 Ovin ☐ ; B10.2.3 Caprin ☐ ; B10.2.4 Volaille ☐	
B10.2.5 Équin ☐ ; B10.2.6 Lapins ☐ ; B10.2.7 Autres à préciser ☐	
B10.3 : Autre à préciser <i>Si Réponse=1 continuer, sinon passer à B11</i>	☐
Quelles espèces sont concernées ?	
(1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce)	
B10.3.1 Bovin ☐ ; B10.3.2 Ovin ☐ ; B10.3.3 Caprin ☐ ; B10.3.4 Volaille ☐	
B 10.3.5 Equin ☐ ; B10.3.6 Lapins ☐ ; B10.3.7 Autres à préciser ☐	
B11 : Avez-vous recours à la complémentation/supplémentation dans l'alimentation de vos animaux ? 1=Oui, 2=Non	☐
<i>Si Réponse=1 continuer, sinon passer à B12</i>	

SECTION B : CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION	
B12 : Quels types de compléments utilisez-vous ?	(1=Oui, 2=Non)
B12.1 Céréales sèches. <i>Si Réponse=1 continuer, sinon passer à B12.2</i> Quelles espèces sont concernées ?	
1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce B12.1.1 Bovin ☐ ; B12.1.2 Ovin ☐ ; B12.1.3 Caprin ☐ ; B12.1.4 Volaille ☐ B12.1.5 Equin ☐ ; B12.1.6 Lapins ☐ ; B12.1.7 Autres à préciser ... ☐	
B12.2 Sous-produits agricoles. <i>Si Réponse=1 continuer, sinon passer à B12.2</i> Quelles espèces sont concernées ?	
1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce B12.2.1 Bovin ☐ ; B12.2.2 Ovin ☐ ; B12.2.3 Caprin ☐ ; B12.2.4 Volaille ☐ B12.2.5 Equin ☐ ; B12.2.6 Lapins ☐ ; B12.2.7 Autres à préciser ☐	
B12.3 Aliments transformés/usinés <i>Si Réponse=1 continuer, sinon passer à B12.3</i> Quelles espèces sont concernées ?	
1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce B12.3.1 Bovin ☐ ; B12.3.2 Ovin ☐ ; B12.3.3 Caprin ☐ ; B12.3.4 Volaille ☐ B12.3.5 Equin ☐ ; B12.3.6 Lapins ☐ ; B12.3.7 Autres à préciser ☐	
B12.4 Complexes minéraux et vitamines (CMV). <i>Si Réponse=1 continuer, sinon passer à B13</i> Quelles espèces sont concernées ?	
1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce B12.4.1 Bovin ☐ ; B12.4.2 Ovin ☐ ; B12.4.3 Caprin ☐ ; B12.4.4 Volaille ☐ B12.4.5 Equin ☐ ; B12.4.6 Lapins ☐ ; B12.4.7 Autres à préciser ☐	
B13 : Vaccinez-vous vos animaux ? 0= Non ; 1= Occasionnellement ; 2= Systématiquement <i>Si Réponse ≠ 0 continuer, sinon passer à B14</i> Quelles espèces sont vaccinées ?	
1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce B13.1 Bovin ☐ ; B13.2 Ovin ☐ ; B13.3 Caprin ☐ ; B13.4 Volaille ☐ B13.5 Equin ☐ ; B13.6 Lapins ☐ ; B13.7 Autres à préciser ☐	
B14 : Déparasitez-vous vos animaux ? 0= Non ; 1= Occasionnellement ; 2= Systématiquement <i>Si Réponse ≠ 0 continuer, sinon passer à B15</i> Quelles espèces sont concernées	
1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce B14.1 Bovin ☐ ; B14.2 Ovin ☐ ; B14.3 Caprin ☐ ; B14.4 Volaille ☐ B14.5 Equin ☐ ; B14.6 Lapins ☐ ; B14.7 Autres à préciser ☐	

SECTION B : CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION	
B15 : Pratiquez-vous l'amélioration génétique dans votre exploitation ? 0= Non ; 1= Utilisation de géniteurs ; 2= Insémination artificielle ; 3=Mixte (géniteurs et insémination artificielle) 4=Sélection <i>Si Réponse ≠ 0 continuer, sinon passer à B16</i> Quelles espèces sont concernées ?	
1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce B15.1 Bovin ; B15.2 Ovin ; B15.3 Caprin ; B15.4 Equin	
B16 : Vos animaux font-ils l'objet d'un suivi sanitaire ? 0= Non ; 1= chaque jour ; 2= chaque semaine ; 3= chaque mois 4= tous les deux mois ; 5= Tous les trois mois 4= Autre..... <i>Si Réponse ≠ 0 continuer, sinon passer à B17</i> Quelles espèces sont concernées ?	
1=Oui ; 2=Non, pour chaque espèce B16.1 Bovin ; B16.2 Ovin ; B16.3 Caprin ; B16.4 Volaille B16.5 Équin ; B16.6 Lapins ; B16.7 Autres à Préciser.....	
B17. : Pour les différentes productions/services, quelle est la principale destination (ou utilisation) ? 1= Marchande ; 2=Autoconsommation ; 3=Autre à préciser B17.1 Animaux produits ; B17. 2 Lait ; B17. 3 Œufs de consommation ; B17. 4 Miel et cire B17.5 Autres à préciser (ex. : traction , course, saut d'obstacles, tourisme équestre, ...)	

SECTION C : EFFECTIFS DES ESPÈCES ÉLEVÉES PAR L'EXPLOITATION ET PRODUCTIONS RÉALISÉES

Section C1 : Effectifs des espèces élevées selon le sexe et la classe d'âges

Code	Catégories par espèce, sexe et classe d'âges	Effectif total
10	Bovins	
11	Vache (femelle 4 ans et +)	_ _ _ _
12	Taureau (mâle 4 ans et +)	_ _ _ _
13	Mâle castré (tout âge)	_ _ _ _
14	Jeune femelle (génisse 1 à 3 ans)	_ _ _ _
15	Jeune mâle (taurillon 1 à 3 ans)	_ _ _ _
16	Femelle non sevrée (vèle -1 an)	_ _ _ _
17	Mâle non sevré (veau -1 an)	_ _ _ _
20	Ovins	
21	Mâle de moins de 6 mois	_ _ _ _
22	Femelle de moins de 6 mois	_ _ _ _
23	Mâle de 6 à 12 mois	_ _ _ _
24	Femelle de 6 à 12 mois	_ _ _ _
25	Mâle de plus de 12 mois	_ _ _ _
26	Femelle de plus de 12 mois	_ _ _ _
30	Caprins	
31	Mâle de moins de 6 mois	_ _ _ _
32	Femelle de moins de 6 mois	_ _ _ _
33	Mâle de 6 à 12 mois	_ _ _ _
34	Femelle de 6 à 12 mois	_ _ _ _
35	Mâle de plus de 12 mois	_ _ _ _
36	Femelle de plus de 12 mois	_ _ _ _
40	Porcins	
41	Mâle de moins de 6 mois	_ _ _ _
42	Femelle de moins de 6 mois	_ _ _ _
43	Mâle de 6 à 12 mois	_ _ _ _
44	Femelle de 6 à 12 mois	_ _ _ _
45	Mâle de plus de 12 mois	_ _ _ _
46	Femelle de plus de 12 mois	_ _ _ _

SECTION C : EFFECTIFS DES ESPÈCES ÉLEVÉES PAR L'EXPLOITATION ET PRODUCTIONS RÉALISÉES

Section C1 : Effectifs des espèces élevées selon le sexe et la classe d'âges

Code	Catégories par espèce, sexe et classe d'âges	Effectif total
50	Équins	
51	Mâle de moins d'1 an	_ _ _ _ _ _ _
52	Femelle de moins d'1 an	_ _ _ _ _ _ _
53	Mâle d'1 à 4 ans	_ _ _ _ _ _ _
54	Femelle d'1 à 4 ans	_ _ _ _ _ _ _
55	Mâle de plus de 4 ans	_ _ _ _ _ _ _
56	Femelle de plus de 4 ans	_ _ _ _ _ _ _
	<i>dont (en considérant l'effectif total des plus de 4 ans)</i>	
561	- pour la course	_ _ _ _ _ _ _
562	- pour la traction	_ _ _ _ _ _ _

60	Volaille (sans les poussins)	
61	Poule ou coq	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
62	Pintade	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
63	Dinde/Dindon	
64	Cane ou canard	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
65	Caille	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
66	Oie	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
67	Pigeon	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
68	Autre volaille à préciser _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
70	Abeilles	
71	Ruches	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
80	Autres espèces élevées	
81	E1	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
82	E2	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
83	E3	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

C2 : Productions réalisées (en moyenne)

100	Production	
101	Poussins (nombre de têtes/mois)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
102	Œufs de consommation (nombre d'unités /jour)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
103	Lait (litre/jour)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
104	Miel (kg par ruche par cycle)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
105	Cire (kg par ruche par cycle)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
106	Animaux embouchés/engraissés (nombre de têtes par bande)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
107	Poulets de chair (nombre de têtes par bande)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
108	Poulains (nombres de têtes par an)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

SECTION D : INFRASTRUCTURES, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DE L'EXPLOITATION

D. Disposez-vous d'infrastructures, d'équipements ou de matériel dans votre exploitation (1= Oui, 2= Non) ☐

Si Réponse=1 continuer, sinon passez à la section E

Section D1 : Infrastructures en place

	D1.1	D1.2	D1.3	D1.4	D1.5
Types d'infrastructures	Nombre	Coût en milliers de FCFA (infrastructure la plus récente)	Age en années (infrastructure la plus récente)	Source de financement de l'infrastructure la plus récente 1=Crédit 2=Fonds propres (FP) 3=FP et Crédit 4=Autres à préciser	Superficie en m ² (infrastructure la plus récente)
Étable					
Bergerie					
Écurie / Haras (Jumenterie)					
Poulailler					
Porcherie					
Magasin d'aliments					
Bio digesteur					
Fosse à mélasse					
Hangar					
Unité de fabrique d'aliments					
Unité de transformation					
Salle de soins vétérinaires					
Bâtiment à usage de bureaux					
Autres à préciser					

Section D2 : Équipements et matériel de production

	D2.1	D2.2	D2.3	D2.4	D2.5
Équipement/Matériel	Nombre	Coût en 1000 FCFA (matériel le plus récent)	Age en années (matériel le plus récent)	Mode d'acquisition du matériel le plus récent 1= Comptant ; 2= Crédit ; 3=Comptant et Crédit ; 4= Don ; 5= Location ; 6= Autre à préciser	État du matériel le plus récent au moment de l'acquisition 1= Neuf 2= Occasion
Incubateur (p° de fourrage)					
Silos					
Faucheuse					
Botteleuse					
Équipement de traite (lait)					
Ruche					
Petit matériel apicole					
Matériel roulant					
Abreuvoir					
Mangeoire					
Autres à préciser					

SECTION E : DÉPENSES DE L'EXPLOITATION (EN MOYENNE)		
Intitulé		Montant (en FCFA)
E1	Alimentation des animaux (en moyenne par mois)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E2	Achats d'animaux d'exploitation (en moyenne par mois)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E3	Frais sanitaires (en moyenne par mois)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E3	Frais de reproduction (en moyenne par mois)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E4	Entretien d'équipements et de matériel (en moyenne par mois)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E5	Frais de personnel (main d'œuvre salariée, en moyenne par mois)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E6	Énergie (en moyenne par mois)	
	E6.1 Électricité	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
	E6.2 Carburant (achat)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
	E6.3 Autres à préciser..... (1=Oui ; 2=Non) _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
E7	Eau (par mois)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Total		_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

SECTION F : AUTRES SERVICES EXTERNES À L'EXPLOITATION	
F1 : Avez-vous recours au crédit ? 1 = Oui ; 2 = Non Si F1=2, aller à F4	_
F2 : Si des crédits ont été obtenus, indiquez les modalités d'octroi pour le dernier crédit obtenu :	
F2.1 : Montant du crédit (en milliers de FCFA)	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
F2.2 : Source du crédit	_
1= Banque ; 2= SFD ; 3= Projet (subvention) ; 4= Tontine ; 4= Autre à préciser.....	
F2.3 : Année d'obtention du crédit	_ _ _ _ _
F2.4 : Première année de remboursement du crédit	_ _ _ _ _
F2.5 : Dernière année de remboursement du crédit	_ _ _ _ _
F3 : Utilisation du dernier crédit obtenu	(1=Oui ; 2=Non)
F3.1 : Extension de l'exploitation	_
F3.2 : Charges de fonctionnement	_
F3.3 : Acquisition d'équipement et/ou de matériel	_
F3.4 : Autre à préciser	_
F4 : Utilisez-vous les sources suivantes pour vous informer sur l'élevage?	(1=Oui, 2=Non)
F4.1 : Rassemblement public	_
F4.2 : Radio/Télévision	_
F4.3 : Journal/Publication	_
F4.4 : Internet	_
F4.5 : Autres à préciser	_

SECTION G : MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LE CHEPTEL AU COURS DES DOUZE (12) DERNIERS MOIS

Espèces	Section G1 : Entrées enregistrées (en nombre)						
	Sexe	Naissances	Héritage	Achats	Dons	Confiage	Autres entrées
		G1.1	G1.2	G1.3	G1.4	G1.5	G1.6
Bovin	Mâle						
	Femelle						
Ovin	Mâle						
	Femelle						
Caprin	Mâle						
	Femelle						
Equin	Mâle						
	Femelle						
Porcin	Mâle						
	Femelle						
Volaille (poule)	Mâle						
	Femelle						
Autre volaille (à préciser)	Mâle						
	Femelle						
Lapins	Mâle						
	Femelle						
Abeilles (ruches)							
Autre espèce à préciser	Mâle						
	Femelle						

SECTION G : MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LE CHEPTEL AU COURS DES DOUZE (12) DERNIERS MOIS

Espèces	Section G2 : Sorties enregistrées (en nombre)						
	Sexe	Morts hors abattages	Abattages	Ventes	Dons	Confiage	Autres sorties
		G2.1	G2.2	G2.3	G2.4	G2.5	G2.6
Bovin	Mâle						
	Femelle						
Ovin	Mâle						
	Femelle						
Caprin	Mâle						
	Femelle						
Equin	Mâle						
	Femelle						
Porcin	Mâle						
	Femelle						
Volaille (poule)	Mâle						
	Femelle						
Autre volaille (à préciser)	Mâle						
	Femelle						
Lapins	Mâle						
	Femelle						
Abeilles (ruches)							
Autre espèce à préciser	Mâle						
	Femelle						

NB : Pour les abeilles, perte au lieu d'abattage

SECTION H : EMPLOIS DANS L'EXPLOITATION					
Qualité de l'Employé	H1 : Effectif			H2 : Type d'emploi	
	H1.1 : Effectif total	H1.2 : Homme	H1.3 : Femme	H2.1 : Permanent	H2.2 : A temps partiel
Vétérinaire	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Zootechnicien	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Agronome	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Génie rural	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Ingénieur Travaux d'Élevage / d'Agriculture	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Agent technique d'Élevage / d'Agriculture	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Palefrenier	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Entraîneur	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Jockey	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Cavalier	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Maréchal-Ferrant	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Groom	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Cocher	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Commercial	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Comptable	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Gestionnaire des Ressources humaines	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Secrétaire	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Ouvrier	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Manœuvre	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Planton	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Chauffeur	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Gardien	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Autres à préciser	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-a : BOVINS

Niveau région

Régions	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Ensemble	4 326 915	2 628 872 647	51 273	133	0,01185	1,18	261	4 326 654	4 327 176	148 073
Dakar	40 472	41 903 571	6 473	204	0,15995	15,99	399	40 073	40 871	1 009
Ziguinchor	63 600	2 286 775	1 512	27	0,02378	2,38	54	63 546	63 653	3 029
Diourbel	131 646	12 050 197	3 471	56	0,02637	2,64	111	131 536	131 757	3 785
Saint-Louis	609 968	681 422 054	26 104	211	0,04280	4,28	413	609 555	610 381	15 337
Tambacounda	735 614	364 397 212	19 089	107	0,02595	2,59	210	735 405	735 824	31 831
Kaolack	251 636	83 104 203	9 116	122	0,03623	3,62	238	251 398	251 875	5 621
Thiès	238 722	152 366 073	12 344	188	0,05171	5,17	369	238 353	239 091	4 307
Louga	754 565	928 277 391	30 468	260	0,04038	4,04	509	754 056	755 074	13 772
Fatick	206 109	18 872 346	4 344	53	0,02108	2,11	104	206 005	206 212	6 755
Kolda	342 740	50 276 895	7 091	66	0,02069	2,07	129	342 611	342 869	11 658
Matam	426 562	185 798 088	13 631	109	0,03195	3,20	214	426 348	426 776	15 571
Kafrine	267 922	50 941 155	7 137	65	0,02664	2,66	128	267 794	268 050	11 894
Kédougou	80 499	3 248 121	1 802	16	0,02239	2,24	31	80 468	80 530	13 173
Sédhiou	176 860	53 928 567	7 344	72	0,04152	4,15	142	176 718	177 001	10 331

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-a : BOVINS

Niveau département

Départements	Estimations	Variance V _B (Y)	Ecart- type (Y)	Erreur standard σ _{√n} (n)	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur x̄ - Marge d'erreur	IC à 95% Supérieur x̄ + Marge d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Ensemble	4 326 915	2 628 872 647	51 273	133	0,01185	1,18	261	4 326 654	4 327 176	148 073
Dakar	2 295	46 328	215	24	0,09378	9,38	47	2 248	2 342	80
Pikine	3 927	170 397	413	27	0,10513	10,51	53	3 874	3 980	234
Rufisque	32 757	41 681 677	6 456	257	0,19709	19,71	504	32 254	33 261	631
Guédiawaye	695	2 429	49	8	0,07096	7,10	15	680	710	41
Keur Massar	798	2 740	52	11	0,06557	6,56	21	777	820	23
Bignona	51 760	1 508 243	1 228	28	0,02373	2,37	55	51 705	51 815	1 917
Oussouye	6 548	549 444	741	26	0,11321	11,32	51	6 496	6 599	803
Ziguinchor	5 292	229 089	479	27	0,09044	9,04	53	5 239	5 345	309
Bambey	41 826	2 336 062	1 528	49	0,03654	3,65	95	41 731	41 921	993
Diourbel	46 617	3 350 375	1 830	47	0,03926	3,93	92	46 525	46 710	1 519
Mbacké	43 202	6 363 759	2 523	71	0,05839	5,84	139	43 064	43 341	1 273
Dagana	286 330	499 114 872	22 341	234	0,07802	7,80	459	285 871	286 789	9 106
Podor	281 029	163 610 874	12 791	179	0,04552	4,55	350	280 678	281 379	5 128
Saint-Louis	42 609	18 696 309	4 324	130	0,10148	10,15	255	42 354	42 864	1 103
Bakel	176 060	173 260 460	13 163	135	0,07476	7,48	264	175 796	176 325	9 535
Tambacounda	209 739	144 508 173	12 021	158	0,05731	5,73	311	209 429	210 050	5 757
Goudiry	195 993	29 637 073	5 444	52	0,02778	2,78	102	195 891	196 096	10 879
Koumpentoum	153 821	16 991 506	4 122	55	0,02680	2,68	107	153 714	153 929	5 660
Kaolack	95 959	54 275 373	7 367	188	0,07677	7,68	369	95 590	96 328	1 530
Nioro du Rip	100 084	20 219 962	4 497	109	0,04493	4,49	213	99 871	100 298	1 706
Guinguinée	55 593	8 608 868	2 934	60	0,05278	5,28	118	55 475	55 711	2 385

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-a : BOVINS

Niveau département (suite)

Départements	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Mbour	146 682	138 372 052	11 763	220	0,08019	8,02	432	146 250	147 114	2 850
Thiès	44 404	9 338 348	3 056	117	0,06882	6,88	229	44 175	44 633	685
Tivaouane	47 636	4 655 673	2 158	78	0,04530	4,53	152	47 484	47 788	772
Kébémér	83 886	20 350 148	4 511	109	0,05378	5,38	214	83 672	84 100	1 707
Linguère	534 317	877 640 252	29 625	296	0,05544	5,54	581	533 736	534 898	9 985
Louga	136 362	30 286 991	5 503	121	0,04036	4,04	237	136 126	136 599	2 080
Fatick	116 509	11 768 076	3 430	71	0,02944	2,94	139	116 370	116 648	2 339
Foundiougne	39 798	3 200 728	1 789	57	0,04495	4,50	112	39 686	39 910	981
Gossas	49 802	3 903 541	1 976	34	0,03967	3,97	66	49 736	49 868	3 435
Kolda	104 403	26 620 827	5 160	88	0,04942	4,94	172	104 230	104 575	3 438
Vélingara	103 585	10 820 184	3 289	64	0,03176	3,18	125	103 460	103 710	2 647
Médina Yoro Foulah	134 752	12 835 883	3 583	48	0,02659	2,66	94	134 658	134 846	5 573
Matam	120 541	48 148 166	6 939	129	0,05756	5,76	252	120 289	120 793	2 908
Kanel	147 705	99 941 658	9 997	148	0,06768	6,77	290	147 415	147 995	4 552
Ranérrou	158 316	37 708 263	6 141	68	0,03879	3,88	134	158 182	158 450	8 111
Kafrine	59 239	7 718 043	2 778	53	0,04690	4,69	105	59 134	59 344	2 698
Mbirkilane	32 940	1 525 988	1 235	25	0,03750	3,75	49	32 890	32 989	2 429
Koungheul	80 309	10 582 426	3 253	61	0,04051	4,05	120	80 189	80 429	2 818
Malem Hoddar	95 434	31 114 699	5 578	89	0,05845	5,84	174	95 260	95 608	3 949
Kédougou	34 026	1 094 717	1 046	16	0,03075	3,07	32	33 994	34 058	4 033
Salémata	32 259	1 664 669	1 290	17	0,04000	4,00	34	32 225	32 294	5 451
Saraya	14 214	488 735	699	12	0,04918	4,92	23	14 191	14 236	3 689
Sédhiou	79 766	38 578 458	6 211	94	0,07787	7,79	185	79 582	79 951	4 344
Boukiling	63 501	8 303 329	2 882	50	0,04538	4,54	98	63 403	63 599	3 302
Goudomp	33 592	7 046 780	2 655	51	0,07902	7,90	100	33 492	33 693	2 685

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel » pour le niveau région

Annexe 1-b : OVINS

Régions	Niveau région									
	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart-type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge d'erreur}$	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge d'erreur}$	Nombre d'observations n (échantillon)
Ensemble	9 398 482	11 211 862 835	105 886	203	0,01127	1,13	398	9 398 084	9 398 880	271 825
Dakar	355 714	18 527 853	4 304	40	0,01210	1,21	78	355 636	355 792	11 667
Ziguinchor	33 833	1 286 120	1 134	29	0,03352	3,35	56	33 777	33 889	1 569
Diourbel	516 662	136 283 498	11 674	104	0,02260	2,26	204	516 458	516 867	12 524
Saint-Louis	1 201 714	1 412 548 838	37 584	235	0,03128	3,13	462	1 201 253	1 202 176	25 476
Tambacounda	1 021 653	995 032 872	31 544	147	0,03088	3,09	288	1 021 365	1 021 941	46 049
Kaolack	258 149	35 973 851	5 998	74	0,02323	2,32	145	258 004	258 294	6 551
Thiès	503 294	82 484 004	9 082	100	0,01805	1,80	195	503 099	503 489	8 331
Louga	2 895 747	6 346 934 021	79 668	345	0,02751	2,75	675	2 895 071	2 896 422	53 446
Fatick	302 774	20 107 980	4 484	40	0,01481	1,48	79	302 696	302 853	12 440
Kolda	176 957	6 145 681	2 479	33	0,01401	1,40	65	176 892	177 022	5 572
Matam	1 447 342	1 909 507 223	43 698	186	0,03019	3,02	365	1 446 977	1 447 707	55 111
Kaffrine	537 207	229 141 198	15 137	104	0,02818	2,82	204	537 003	537 411	21 210
Kédougou	39 808	569 087	754	10	0,01895	1,90	19	39 789	39 827	6 276
Sédhiou	107 627	17 320 608	4 162	56	0,03867	3,87	109	107 518	107 736	5 603

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-b : OVINS

Niveau département

Départements	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart-type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge d'erreur}$	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge d'erreur}$	Nombre d'observations n (échantillon)
Ensemble	9 398 482	11 211 862 835	105 886	203	0,01127	1,13	398	9 398 084	9 398 880	271 825
Dakar	78 908	7 627 470	2 762	57	0,03500	3,50	112	78 796	79 021	2 317
Pikine	86 820	3 995 398	1 999	34	0,02302	2,30	67	86 753	86 887	3 415
Rufisque	91 016	4 737 800	2 177	49	0,02392	2,39	96	90 920	91 112	1 971
Guédiawaye	37 698	901 262	949	20	0,02518	2,52	40	37 659	37 738	2 197
Keur Massar	61 271	1 265 923	1 125	27	0,01836	1,84	52	61 218	61 323	1 767
Bignona	17 472	489 792	700	29	0,04006	4,01	57	17 414	17 529	574
Oussouye	2 079	28 910	170	10	0,08177	8,18	20	2 060	2 099	280
Ziguinchor	14 282	767 418	876	33	0,06134	6,13	64	14 218	14 346	715
Bambey	156 208	18 082 747	4 252	74	0,02722	2,72	146	156 062	156 353	3 279
Diourbel	137 363	10 619 982	3 259	49	0,02372	2,37	96	137 267	137 459	4 403
Mbacké	223 091	107 580 769	10 372	149	0,04649	4,65	292	222 799	223 383	4 842
Dagana	356 970	632 257 701	25 145	279	0,07044	7,04	547	356 424	357 517	8 129
Podor	734 007	749 456 448	27 376	232	0,03730	3,73	454	733 553	734 462	13 950
Saint-Louis	110 737	30 834 690	5 553	95	0,05014	5,01	187	110 550	110 924	3 397
Bakel	213 386	123 100 344	11 095	92	0,05200	5,20	181	213 204	213 567	14 410
Tambacounda	338 842	723 127 523	26 891	276	0,07936	7,94	540	338 302	339 383	9 514
Goudiry	158 652	41 834 489	6 468	66	0,04077	4,08	129	158 522	158 781	9 605
Koumpentoum	310 774	106 970 516	10 343	92	0,03328	3,33	181	310 592	310 955	12 520
Kaolack	98 681	13 519 682	3 677	91	0,03726	3,73	179	98 503	98 860	1 625
Nioro du Rip	84 898	7 213 605	2 686	72	0,03164	3,16	142	84 756	85 040	1 378
Guinguinéo	74 569	15 240 564	3 904	66	0,05235	5,24	128	74 441	74 698	3 548

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur «Effectifs du cheptel »

Annexe 1-b : OVINS

Niveau département (suite)

Départements	Estimations	Variance V _B (Y)	Ecart- type (Y)	Erreur standard σ/ $\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x}$ - Marge d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x}$ + Marge d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Mbour	130 059	14 086 756	3 753	83	0,02886	2,89	163	129 897	130 222	2 043
Thiès	158 326	37 507 046	6 124	122	0,03868	3,87	238	158 088	158 564	2 537
Tivaouane	214 909	30 890 201	5 558	91	0,02586	2,59	178	214 731	215 087	3 751
Kébémér	416 920	583 641 706	24 159	265	0,05795	5,79	520	416 400	417 440	8 289
Linguère	1 869 299	4 487 474 111	66 989	351	0,03584	3,58	687	1 868 612	1 869 986	36 505
Louga	609 528	1 275 818 203	35 719	384	0,05860	5,86	753	608 775	610 280	8 652
Fatick	115 434	7 605 663	2 758	60	0,02389	2,39	117	115 317	115 551	2 135
Foundiougne	58 161	4 342 656	2 084	57	0,03583	3,58	111	58 050	58 272	1 348
Gossas	129 179	8 159 662	2 857	30	0,02211	2,21	59	129 120	129 239	8 957
Kolda	50 103	1 950 548	1 397	35	0,02788	2,79	69	50 033	50 172	1 555
Vélingara	67 625	1 870 537	1 368	33	0,02022	2,02	65	67 560	67 689	1 721
Médina Yoro Foulah	59 230	2 324 597	1 525	32	0,02574	2,57	62	59 167	59 292	2 296
Matam	340 590	276 958 080	16 642	182	0,04886	4,89	357	340 233	340 946	8 363
Kanel	567 003	1 392 249 268	37 313	283	0,06581	6,58	555	566 448	567 559	17 346
Ranérrou	539 749	240 299 876	15 502	90	0,02872	2,87	177	539 572	539 926	29 402
Kafrine	86 566	25 548 242	5 055	80	0,05839	5,84	157	86 409	86 723	3 991
Mbirkilane	50 214	6 656 259	2 580	44	0,05138	5,14	86	50 128	50 299	3 472
Koungheul	176 813	52 730 624	7 262	99	0,04107	4,11	194	176 618	177 007	5 365
Malem Hoddar	223 615	144 206 072	12 009	131	0,05370	5,37	257	223 358	223 872	8 382
Kédougou	19 076	324 152	569	12	0,02985	2,98	24	19 052	19 100	2 116
Salémata	12 564	129 349	360	8	0,02863	2,86	15	12 549	12 579	2 250
Saraya	8 168	115 587	340	8	0,04162	4,16	15	8 153	8 183	1 910
Sédhiou	28 252	2 713 952	1 647	39	0,05831	5,83	76	28 177	28 328	1 828
Boukiling	61 781	14 245 526	3 774	79	0,06109	6,11	155	61 627	61 936	2 290
Goudomp	17 594	361 130	601	16	0,03416	3,42	31	17 563	17 625	1 485

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-c : CAPRINS

Niveau région

Régions	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Ensemble	5 849 708	2 532 496 451	50 324	122	0,00860	0,86	239	5 849 469	5 849 948	170 045
Dakar	47 314	18 624 084	4 316	135	0,09121	9,12	265	47 049	47 579	1 016
Ziguinchor	96 551	3 788 367	1 946	30	0,02016	2,02	58	96 493	96 609	4 314
Diourbel	299 264	67 070 055	8 190	95	0,02737	2,74	186	299 078	299 450	7 446
Saint-Louis	784 107	473 246 712	21 754	174	0,02774	2,77	342	783 765	784 448	15 562
Tambacounda	648 060	139 314 872	11 803	72	0,01821	1,82	141	647 918	648 201	26 852
Kaolack	414 377	71 055 190	8 429	87	0,02034	2,03	170	414 207	414 546	9 463
Thiès	401 114	231 187 186	15 205	180	0,03791	3,79	352	400 762	401 466	7 165
Louga	1 313 282	1 114 489 816	33 384	214	0,02542	2,54	420	1 312 861	1 313 702	24 241
Fatick	289 068	28 487 287	5 337	56	0,01846	1,85	111	288 958	289 179	8 957
Kolda	251 474	16 100 668	4 013	46	0,01596	1,60	90	251 384	251 564	7 601
Matam	693 645	294 878 153	17 172	110	0,02476	2,48	216	693 429	693 860	24 383
Kaffrine	430 652	66 664 247	8 165	64	0,01896	1,90	126	430 527	430 778	16 193
Kédougou	56 408	1 474 806	1 214	13	0,02153	2,15	25	56 383	56 434	8 839
Sédhiou	124 393	6 115 008	2 473	28	0,01988	1,99	54	124 339	124 447	8 013

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-c : CAPRINS

Niveau département

Départements	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Ensemble	5 849 708	2 532 496 451	50 324	122	0,00860	0,86	239	5 849 469	5 849 948	170 045
Dakar	1 354	19 070	138	22	0,10196	10,20	42	1 312	1 397	41
Pikine	2 836	66 390	258	27	0,09087	9,09	52	2 783	2 888	94
Rufisque	36 843	18 466 802	4 297	164	0,11664	11,66	322	36 521	37 165	684
Guédiawaye	1 453	22 504	150	19	0,10327	10,33	38	1 415	1 491	60
Keur Massar	4 829	49 318	222	19	0,04599	4,60	37	4 791	4 866	137
Bignona	68 574	2 419 765	1 556	32	0,02268	2,27	63	68 511	68 638	2 306
Oussouye	8 725	507 531	712	21	0,08165	8,17	42	8 683	8 767	1 106
Ziguinchor	19 252	861 072	928	31	0,04820	4,82	61	19 191	19 312	902
Bambey	102 330	8 982 180	2 997	63	0,02929	2,93	124	102 207	102 454	2 246
Diourbel	109 731	5 280 361	2 298	39	0,02094	2,09	77	109 654	109 807	3 449
Mbacké	87 203	52 807 514	7 267	174	0,08333	8,33	340	86 863	87 544	1 751
Dagana	198 049	161 226 245	12 697	194	0,06411	6,41	380	197 669	198 429	4 288
Podor	490 253	278 132 305	16 677	181	0,03402	3,40	354	489 899	490 608	8 524
Saint-Louis	95 804	33 888 162	5 821	111	0,06076	6,08	218	95 587	96 022	2 750
Bakel	87 503	9 125 435	3 021	40	0,03452	3,45	78	87 425	87 581	5 791
Tambacounda	229 923	103 041 025	10 151	133	0,04415	4,41	261	229 662	230 184	5 800
Goudiry	118 339	6 078 174	2 465	29	0,02083	2,08	57	118 282	118 396	7 186
Koumpentoum	212 294	21 070 239	4 590	51	0,02162	2,16	100	212 194	212 394	8 075
Kaolack	137 292	32 155 361	5 671	115	0,04130	4,13	226	137 066	137 519	2 412
Nioro du Rip	173 156	18 954 028	4 354	82	0,02514	2,51	161	172 995	173 317	2 812
Guinguinéo	103 928	19 945 801	4 466	69	0,04297	4,30	134	103 794	104 063	4 239

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel » pour le

Annexe 1-c : CAPRINS

Niveau département (suite)

Départements	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart-type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge d'erreur}$	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge d'erreur}$	Nombre d'observations n (échantillon)
Mbour	182 311	180 078 016	13 419	228	0,07361	7,36	446	181 864	182 757	3 477
Thiès	87 157	14 890 656	3 859	104	0,04427	4,43	203	86 954	87 360	1 389
Tivaouane	131 646	36 218 514	6 018	126	0,04571	4,57	246	131 400	131 892	2 299
Kébémér	220 075	86 836 030	9 319	137	0,04234	4,23	268	219 807	220 342	4 647
Linguère	756 875	703 568 854	26 525	220	0,03505	3,50	431	756 444	757 306	14 554
Louga	336 332	324 084 931	18 002	254	0,05353	5,35	497	335 835	336 829	5 040
Fatick	144 224	21 143 656	4 598	90	0,03188	3,19	177	144 047	144 401	2 595
Foundiougne	83 581	5 621 362	2 371	53	0,02837	2,84	103	83 478	83 685	2 023
Gossas	61 263	1 722 269	1 312	20	0,02142	2,14	39	61 224	61 302	4 339
Kolda	80 662	8 496 500	2 915	60	0,03614	3,61	118	80 543	80 780	2 340
Vélingara	97 841	5 442 058	2 333	49	0,02384	2,38	95	97 746	97 936	2 312
Médina Yoro Foulah	72 972	2 162 110	1 470	27	0,02015	2,02	53	72 919	73 025	2 949
Matam	255 865	150 931 330	12 285	156	0,04802	4,80	307	255 558	256 171	6 163
Kanel	206 912	94 606 370	9 727	123	0,04701	4,70	242	206 670	207 154	6 205
Ranérrou	230 868	49 340 453	7 024	64	0,03043	3,04	126	230 742	230 994	12 015
Kaffrine	67 416	5 044 643	2 246	40	0,03332	3,33	78	67 338	67 494	3 172
Mbirkilane	48 584	2 801 337	1 674	30	0,03445	3,44	59	48 525	48 643	3 111
Koungheul	161 192	17 098 207	4 135	59	0,02565	2,57	116	161 077	161 308	4 916
Malem Hoddar	153 460	41 720 060	6 459	91	0,04209	4,21	179	153 281	153 639	4 994
Kédougou	23 944	801 122	895	18	0,03738	3,74	35	23 909	23 979	2 516
Salémata	23 531	541 398	736	11	0,03127	3,13	22	23 509	23 554	4 123
Saraya	8 933	132 286	364	8	0,04072	4,07	15	8 918	8 948	2 200
Sédhiou	41 442	1 618 870	1 272	22	0,03070	3,07	43	41 398	41 485	3 297
Boukiling	57 510	4 141 417	2 035	40	0,03539	3,54	78	57 432	57 588	2 603
Goudomp	25 441	354 722	596	13	0,02341	2,34	25	25 416	25 466	2 113

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-d : PORCINS

Niveau région

Régions	Estimations	Variance $V_b(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Ensemble	107 814	8 198 207	2 863	39	0,02656	2,66	77	107 737	107 891	5 342
Dakar	5 149	134 260	366	33	0,07117	7,12	64	5 084	5 213	124
Ziguinchor	40 272	1 059 159	1 029	19	0,02556	2,56	38	40 234	40 310	2 862
Diourbel	1 024	149 756	387	73	0,37796	37,80	143	881	1 167	28
Saint-Louis	3 342	587 763	767	108	0,22942	22,94	213	3 129	3 554	50
Tambacounda	1 679	9 903	100	14	0,05927	5,93	27	1 652	1 705	54
Kaolack	2 466	170 627	413	42	0,16751	16,75	83	2 383	2 549	95
Thiès	13 548	869 028	932	60	0,06881	6,88	118	13 430	13 667	238
Louga	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Fatick	16 457	1 687 613	1 299	76	0,07894	7,89	150	16 307	16 606	289
Kolda	1 409	28 663	169	21	0,12017	12,02	42	1 367	1 451	63
Matam	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Kafrine	1 802	1 187 691	1 090	206	0,60488	60,49	404	1 398	2 205	28
Kédougou	186	1 149	34	7	0,18211	18,21	13	173	199	25
Sédhiou	20 482	2 312 595	1 521	39	0,07425	7,42	77	20 404	20 559	1 486

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-d : PORCINS

Départements	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart- type (Y)	Niveau département					IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge d'erreur}$	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge d'erreur}$	Nombre d'observations n (échantillon)
				Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard				
Ensemble	107 814	8 198 207	2 863	39	0,02656	2,66	77		107 737	107 891	5 342
Dakar	576	11 047	105	30	0,18257	18,26	59		516	635	12
Pikine	0	-	-	-	-	-	-		-	-	0
Rufisque	2 608	102 585	320	46	0,12279	12,28	90		2 519	2 698	49
Guédiawaye	0	-	-	-	-	-	-		-	-	0
Keur Massar	1 965	20 628	144	18	0,07310	7,31	35		1 929	2 000	63
Bignona	7 763	363 888	603	38	0,07771	7,77	74		7 689	7 837	256
Oussouye	12 746	98 248	313	8	0,02459	2,46	15		12 731	12 761	1 615
Ziguinchor	19 763	597 023	773	25	0,03910	3,91	48		19 715	19 812	991
Bambey	0	-	-	-	-	-	-		-	-	0
Diourbel	1 024	149 756	387	73	0,37796	37,80	143		881	1 167	28
Mbacké	0	-	-	-	-	-	-		-	-	0
Dagana	3 342	587 763	767	108	0,22942	22,94	213		3 129	3 554	50
Podor	0	-	-	-	-	-	-		-	-	0
Saint-Louis	0	-	-	-	-	-	-		-	-	0
Bakel	0	-	-	-	-	-	-		-	-	0
Tambacounda	367	9 903	100	18	0,27087	27,09	36		331	404	29
Goudiry	0	-	-	-	-	-	-		-	-	0
Koumpentoum	1 311	0	0	0	0,00000	0,00	0		1 311	1 311	25
Kaolack	131	623	25	12	0,19116	19,12	24		106	155	4
Nioro du Rip	0	-	-	-	-	-	-		-	-	0
Guinguinéo	2 335	170 004	412	43	0,17656	17,66	85		2 251	2 420	91

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-d : PORCINS

Niveau département (suite)

Départements	Estimations	Variance $V_b(Y)$	Ecart-type (Y)	Erreur standard $\sigma\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Mbour	4 488	272 174	522	65	0,11625	11,62	128	4 360	4 616	64
Thiès	4 584	211 350	460	49	0,10029	10,03	96	4 488	4 680	88
Tivaouane	4 476	385 504	621	67	0,13870	13,87	131	4 345	4 608	86
Kébémér	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Linguère	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Louga	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Fatick	14 834	1 398 511	1 183	78	0,07972	7,97	153	14 681	14 987	230
Foundiougne	1 623	289 102	538	70	0,33131	33,13	137	1 486	1 760	59
Gossas	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Kolda	900	20 824	144	20	0,16037	16,04	40	860	940	50
Vélingara	134	2 984	55	27	0,40825	40,82	54	80	187	4
Médina Yoro Foulah	375	4 856	70	23	0,18570	18,57	46	330	421	9
Matam	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Kanel	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Ranérrou	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Kafrine	226	1 970	44	16	0,19612	19,61	31	196	257	8
Mbirkilane	35	45	7	5	0,18898	18,90	9	26	45	2
Koungheul	1 540	1 185 676	1 089	257	0,70711	70,71	503	1 037	2 043	18
Malem Hoddar	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Kédougou	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Salémata	186	1 149	34	7	0,18211	18,21	13	173	199	25
Saraya	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Sédhiou	11 828	1 512 751	1 230	42	0,10398	10,40	81	11 747	11 910	876
Boukling	800	23 720	154	21	0,19245	19,25	42	758	842	52
Goudomp	7 853	776 125	881	37	0,11218	11,22	73	7 780	7 926	558

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-e : EQUINS

Niveau région

Régions	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Ensemble	660 606	32 871 492	5 733	42	0,00868	0,87	81	660 524	660 687	19 014
Dakar	1 832	18 200	135	19	0,07365	7,36	38	1 794	1 870	48
Ziguinchor	980	4 446	67	9	0,06805	6,81	17	963	997	57
Diourbel	55 749	1 108 039	1 053	29	0,01888	1,89	56	55 692	55 805	1 338
Saint-Louis	36 975	1 367 823	1 170	45	0,03163	3,16	87	36 887	37 062	690
Tambacounda	77 778	1 176 781	1 085	20	0,01395	1,39	40	77 738	77 818	2 871
Kaolack	85 338	2 597 503	1 612	37	0,01889	1,89	73	85 265	85 410	1 887
Thiès	54 471	1 563 483	1 250	42	0,02296	2,30	81	54 390	54 553	906
Louga	91 614	3 192 444	1 787	43	0,01950	1,95	85	91 529	91 699	1 702
Fatick	50 418	657 145	811	20	0,01608	1,61	39	50 378	50 457	1 627
Kolda	25 980	320 104	566	18	0,02178	2,18	36	25 944	26 016	954
Matam	36 916	531 385	729	19	0,01975	1,97	37	36 880	36 953	1 520
Kaffrine	132 731	20 164 233	4 490	64	0,03383	3,38	126	132 605	132 857	4 912
Kédougou	92	99	10	2	0,10841	10,84	4	87	96	19
Sédhiou	9 733	169 808	412	19	0,04234	4,23	37	9 696	9 770	483

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-e : EQUINS

Niveau département											
Départements	Estimations	Variance V _B (Y)	Ecart- type (Y)	Erreur standard σ/ $\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x}$ - Marge d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x}$ + Marge d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)	
Ensemble	660 606	32 871 492	5 733	42	0,00868	0,87	81	660 524	660 687	19 014	
Dakar	320	1 474	38	10	0,12018	12,02	20	299	340	14	
Pikine	105	368	19	11	0,18257	18,26	22	83	127	3	
Rufisque	950	12 096	110	25	0,11575	11,57	49	901	1 000	19	
Guédiawaye	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0	
Keur Massar	457	4 262	65	19	0,14284	14,28	37	420	494	12	
Bignona	980	4 446	67	12	0,06805	6,81	23	957	1 003	32	
Oussouye	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0	
Ziguinchor	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0	
Bambey	25 537	512 436	716	31	0,02803	2,80	61	25 477	25 598	537	
Diourbel	17 391	67 880	261	11	0,01498	1,50	22	17 370	17 413	557	
Mbacké	12 820	527 723	726	47	0,05666	5,67	91	12 729	12 911	244	
Dagana	12 709	771 400	878	53	0,06911	6,91	105	12 605	12 814	270	
Podor	22 199	572 219	756	39	0,03408	3,41	77	22 122	22 277	367	
Saint-Louis	2 066	24 204	156	21	0,07531	7,53	42	2 024	2 108	53	
Bakel	4 641	61 622	248	15	0,05349	5,35	30	4 611	4 671	259	
Tambacounda	20 054	423 934	651	29	0,03247	3,25	57	19 997	20 110	503	
Goudiry	11 782	110 788	333	13	0,02825	2,83	25	11 758	11 807	703	
Koumpentoum	41 301	580 437	762	20	0,01845	1,84	40	41 262	41 341	1 406	
Kaolack	28 193	848 655	921	40	0,03268	3,27	79	28 114	28 272	527	
Nioro du Rip	40 494	1 586 625	1 260	51	0,03111	3,11	100	40 394	40 595	608	
Guinguinéo	16 650	162 223	403	15	0,02419	2,42	29	16 621	16 679	752	

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-e : EQUINS

Niveau département (suite)

Départements	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Mbour	21 715	838 262	916	49	0,04216	4,22	97	21 618	21 812	345
Thiès	16 605	566 992	753	47	0,04535	4,53	92	16 513	16 697	257
Tivaouane	16 151	158 228	398	23	0,02463	2,46	45	16 107	16 196	304
Kébémér	23 321	596 778	773	34	0,03312	3,31	67	23 255	23 388	513
Linguère	43 497	1 956 606	1 399	48	0,03216	3,22	95	43 402	43 591	840
Louga	24 796	639 060	799	43	0,03224	3,22	84	24 712	24 880	349
Fatick	25 739	304 595	552	25	0,02144	2,14	50	25 689	25 789	472
Foundiougne	12 583	235 140	485	26	0,03854	3,85	52	12 531	12 635	339
Gossas	12 096	117 410	343	12	0,02833	2,83	24	12 072	12 119	816
Kolda	2 030	7 478	86	11	0,04261	4,26	21	2 009	2 050	67
Vélingara	6 324	96 003	310	24	0,04900	4,90	47	6 276	6 371	165
Médina Yoro Foulah	17 627	216 624	465	17	0,02640	2,64	34	17 593	17 661	722
Matam	7 995	94 724	308	21	0,03849	3,85	42	7 954	8 037	211
Kanel	11 168	162 094	403	22	0,03605	3,61	42	11 126	11 210	350
Ranérrou	17 753	274 567	524	17	0,02952	2,95	33	17 720	17 786	959
Kafrine	18 130	170 559	413	14	0,02278	2,28	27	18 103	18 157	900
Mbirkilane	13 504	145 471	381	14	0,02824	2,82	28	13 476	13 531	738
Koungheul	63 931	18 738 145	4 329	91	0,06771	6,77	179	63 752	64 110	2 251
Malem Hoddar	37 167	1 110 059	1 054	33	0,02835	2,83	65	37 102	37 232	1 023
Kédougou	46	87	9	4	0,20463	20,46	7	39	52	7
Salémata	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Saraya	46	12	3	1	0,07444	7,44	2	44	48	12
Sédhiou	739	4 585	68	9	0,09161	9,16	17	722	756	61
Boukiling	7 920	160 265	400	22	0,05055	5,05	43	7 877	7 963	331
Goudomp	1 074	4 958	70	7	0,06556	6,56	14	1 059	1 088	91

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-f : ASINS

Régions	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Ensemble	925 492	82 404 040	9 078	57	0,00981	0,98	111	925 381	925 603	25 614
Dakar	713	3 406	58	12	0,08185	8,19	24	689	737	22
Ziguinchor	1 254	6 046	78	12	0,06203	6,20	23	1 231	1 277	44
Diourbel	54 350	1 829 235	1 352	39	0,02488	2,49	76	54 275	54 426	1 228
Saint-Louis	104 231	13 647 434	3 694	79	0,03544	3,54	155	104 076	104 386	2 192
Tambacounda	99 371	1 745 233	1 321	21	0,01329	1,33	41	99 331	99 412	4 078
Kaolack	72 276	1 887 060	1 374	34	0,01901	1,90	66	72 210	72 342	1 660
Thiès	45 159	1 087 311	1 043	38	0,02309	2,31	75	45 084	45 235	737
Louga	255 408	52 069 417	7 216	104	0,02825	2,83	204	255 205	255 612	4 829
Fatick	58 874	1 524 348	1 235	30	0,02097	2,10	59	58 815	58 932	1 708
Kolda	60 370	1 070 744	1 035	25	0,01714	1,71	49	60 321	60 419	1 727
Matam	77 353	4 257 727	2 063	37	0,02668	2,67	72	77 281	77 425	3 145
Kafrine	72 927	2 857 280	1 690	32	0,02318	2,32	62	72 865	72 990	2 811
Kédougou	2 065	5 417	74	4	0,03564	3,56	8	2 057	2 073	335
Sédhiou	21 140	413 381	643	19	0,03041	3,04	38	21 102	21 178	1 098

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-f : ASINS

Niveau département

ASINS										
Départements	Estimations	Variance $V_b(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Ensemble	925 492	82 404 040	9 078	57	0,00981	0,98	111	925 381	925 603	25 614
Dakar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pikine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rufisque	654	3 289	57	13	0,08772	8,77	25	629	678	21
Guédiawaye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Keur Massar	59	117	11	11	0,18257	18,26	21	38	80	1
Bignona	1 236	6 029	78	12	0,06281	6,28	23	1 213	1 259	43
Oussouye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ziguinchor	17	17	4	4	0,23570	23,57	8	9	25	1
Bambey	19 521	368 405	607	30	0,03109	3,11	59	19 462	19 580	410
Diourbel	14 833	122 213	350	16	0,02357	2,36	32	14 801	14 864	466
Mbacké	19 997	1 338 617	1 157	62	0,05786	5,79	121	19 876	20 117	352
Dagana	31 657	5 220 035	2 285	82	0,07217	7,22	160	31 496	31 817	780
Podor	69 705	8 350 580	2 890	80	0,04146	4,15	156	69 549	69 861	1 316
Saint-Louis	2 870	76 820	277	28	0,09659	9,66	55	2 814	2 925	96
Bakel	15 765	287 066	536	17	0,03399	3,40	32	15 732	15 797	1 046
Tambacounda	35 487	913 868	956	34	0,02694	2,69	66	35 422	35 553	810
Goudiry	22 268	226 021	475	13	0,02135	2,13	26	22 242	22 294	1 317
Koumpentoum	25 851	318 277	564	19	0,02182	2,18	37	25 815	25 888	905
Kaolack	26 034	889 703	943	44	0,03623	3,62	85	25 949	26 119	469
Nioro du Rip	31 036	770 799	878	40	0,02829	2,83	78	30 959	31 114	488
Guinguinéo	15 206	226 558	476	18	0,03130	3,13	35	15 170	15 241	703

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-f : ASINS

Niveau département (suite)

Départements	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Mbour	20 275	655 754	810	46	0,03994	3,99	90	20 185	20 364	312
Thiès	12 136	303 342	551	40	0,04538	4,54	78	12 058	12 214	192
Tivaouane	12 748	128 214	358	23	0,02809	2,81	46	12 702	12 794	233
Kébémér	34 126	3 744 526	1 935	74	0,05670	5,67	144	33 981	34 270	690
Linguère	158 325	34 152 243	5 844	102	0,03691	3,69	200	158 125	158 525	3 280
Louga	62 958	14 172 648	3 765	128	0,05980	5,98	252	62 706	63 210	859
Fatick	25 134	583 040	764	36	0,03038	3,04	70	25 064	25 204	455
Foundiougne	22 853	901 130	949	42	0,04154	4,15	82	22 771	22 936	510
Gossas	10 886	40 178	200	7	0,01841	1,84	14	10 872	10 900	743
Kolda	18 151	358 247	599	26	0,03298	3,30	50	18 100	18 201	544
Vélingara	27 416	642 589	802	33	0,02924	2,92	65	27 351	27 481	590
Médina Yoro Foulah	14 804	69 908	264	11	0,01786	1,79	21	14 782	14 825	593
Matam	16 559	1 111 110	1 054	54	0,06366	6,37	105	16 454	16 664	388
Kanel	17 438	490 476	700	31	0,04016	4,02	60	17 378	17 498	527
Ranérrou	43 356	2 656 142	1 630	35	0,03759	3,76	68	43 288	43 424	2 230
Kafrine	13 709	234 846	485	20	0,03535	3,53	38	13 671	13 748	610
Mbirkilane	11 963	106 524	326	13	0,02728	2,73	25	11 938	11 988	680
Koungheul	17 056	1 450 909	1 205	53	0,07062	7,06	104	16 953	17 160	518
Malem Hoddar	30 198	1 065 000	1 032	33	0,03417	3,42	64	30 135	30 262	1 003
Kédougou	1 266	4 355	66	5	0,05210	5,21	11	1 256	1 277	144
Salémata	166	421	21	4	0,12351	12,35	8	158	174	27
Saraya	633	642	25	2	0,04005	4,00	4	629	636	164
Sédhiou	3 451	32 483	180	12	0,05223	5,22	23	3 428	3 473	243
Boukiling	15 194	373 264	611	24	0,04021	4,02	47	15 147	15 241	647
Goudomp	2 495	7 634	87	6	0,03502	3,50	12	2 483	2 507	208

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-g : CAMELINS

Niveau région

Régions	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} -$ Marge d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} +$ Marge d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Ensemble	685	3 332	58	12	0,08431	8,43	24	661	708	23
Dakar	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Ziguinchor	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Diourbel	169	806	28	14	0,16850	16,85	28	141	196	4
Saint-Louis	33	98	10	10	0,30151	30,15	19	13	52	1
Tambacounda	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Kaolack	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Thiès	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Louga	24	20	5	5	0,18898	18,90	9	15	33	1
Fatick	204	1 546	39	20	0,19245	19,25	39	166	243	4
Kolda	129	698	26	12	0,20412	20,41	23	106	153	5
Matam	102	214	15	7	0,14294	14,29	13	90	115	5
Kaffrine	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Kédougou	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Sédhiou	24	13	4	2	0,15245	15,25	4	20	28	3

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-g : CAMELINS

Départements	Estimations	Variance V _B (Y)	Ecart- type (Y)	Niveau département					Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x}$ - Marge d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x}$ + Marge d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
				Erreur standard $\sigma/\sqrt{(n)}$	CV(Y)	CV (%)						
Ensemble	1 055	6 759	82	10	0,07796	7,80	20	1 034	1 075	63		
Dakar	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Pikine	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Rufisque	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Guédiawaye	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Keur Massar	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Bignona	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Oussouye	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Ziguinchor	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Bambey	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Diourbel	168	799	28	14	0,16850	16,85	28	140	195	4		
Mbacké	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Dagana	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Podor	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Saint-Louis	31	89	9	9	0,30151	30,15	19	13	50	1		
Bakel	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Tambacounda	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Goudiry	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Koumpentoum	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Kaolack	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Nioro du Rip	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		
Guinguinéo	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0		

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-g : CAMELINS

Niveau département (suite)

Départements	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Mbour	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Thiès	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Tivaouane	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Kébémer	24	21	5	5	0,18898	18,90	9	15	34	1
Linguère	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Louga	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Fatick	196	1 421	38	19	0,19245	19,25	37	159	233	4
Foundiougne	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Gossas	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Kolda	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Vélingara	129	698	26	12	0,20412	20,41	23	106	153	5
Médina Yoro Foulah	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Matam	80	254	16	9	0,20000	20,00	18	62	98	3
Kanel	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Ranérrou	32	36	6	4	0,18570	18,57	8	24	41	2
Kaffrine	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Mbirkilane	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Koungheul	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Malem Hoddar	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Kédougou	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Salémata	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Saraya	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Sédhiou	24	13	4	2	0,15245	15,25	4	20	28	3
Boukiling	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Goudomp	0	-	-	-	-	-	-	-	-	0

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-h : POULES

Niveau région

Régions	Estimations	Variance $V_s(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma\sqrt{n}$	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Ensemble	9 225 221	6 629 455 434	81 421	149	0,00883	0,88	293	9 224 928	9 225 513	297 254
Dakar	1 462 486	1 575 940 959	39 698	161	0,02714	2,71	315	1 462 171	1 462 801	60 989
Ziguinchor	517 793	397 076 098	19 927	120	0,03848	3,85	236	517 557	518 028	27 468
Diourbel	542 186	150 668 819	12 275	114	0,02264	2,26	224	541 962	542 410	11 512
Saint-Louis	619 423	298 852 332	17 287	136	0,02791	2,79	266	619 157	619 689	16 222
Tambacounda	479 873	541 280 963	23 265	166	0,04848	4,85	325	479 548	480 198	19 687
Kaolack	836 572	605 744 406	24 612	182	0,02942	2,94	357	836 216	836 929	18 301
Thiès	1 509 608	1 403 721 506	37 466	240	0,02482	2,48	471	1 509 137	1 510 078	24 346
Louga	881 128	524 287 341	22 897	182	0,02599	2,60	357	880 771	881 484	15 844
Fatick	550 107	194 781 106	13 956	120	0,02537	2,54	236	549 871	550 342	13 481
Kolda	570 142	181 151 281	13 459	104	0,02361	2,36	203	569 939	570 345	16 851
Matam	331 791	66 535 729	8 157	75	0,02458	2,46	147	331 644	331 939	11 775
Kaffrine	312 617	71 398 820	8 450	76	0,02703	2,70	148	312 469	312 766	12 448
Kédougou	147 850	70 343 666	8 387	59	0,05673	5,67	116	147 735	147 966	20 206
Sédhiou	463 645	547 672 408	23 402	140	0,05047	5,05	274	463 371	463 918	28 124

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-h : POULES

Niveau département											
Départements	Estimations	Variance V _B (Y)	Ecart- type (Y)	Erreur standard σ/√(n)	CV(Y)	CV (%)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur x̄ - Marge d'erreur	IC à 95% Supérieur x̄ + Marge d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)	
Ensemble	9 225 221	6 629 455 434	81 421	149	0,00883	0,88	293	9 224 928	9 225 513	297 254	
Dakar	314 292	126 703 011	11 256	109	0,03581	3,58	213	314 079	314 506	10 702	
Pikine	254 265	72 694 132	8 526	85	0,03353	3,35	166	254 099	254 431	10 151	
Rufisque	586 939	1 159 617 723	34 053	256	0,05802	5,80	501	586 437	587 440	17 723	
Guédiawaye	152 852	141 550 062	11 897	90	0,07784	7,78	176	152 677	153 028	17 573	
Keur Massar	154 138	75 376 031	8 682	125	0,05633	5,63	245	153 893	154 383	4 840	
Bignona	212 431	53 339 757	7 303	87	0,03438	3,44	171	212 260	212 603	6 975	
Oussouye	78 569	49 446 246	7 032	69	0,08950	8,95	135	78 434	78 704	10 473	
Ziguinchor	226 792	294 290 095	17 155	171	0,07564	7,56	336	226 456	227 128	10 020	
Bambey	196 565	82 206 025	9 067	142	0,04613	4,61	279	196 285	196 844	4 051	
Diourbel	107 979	15 851 089	3 981	68	0,03687	3,69	133	107 846	108 112	3 457	
Mbacké	237 642	52 611 705	7 253	115	0,03052	3,05	225	237 418	237 867	4 004	
Dagana	209 718	61 786 999	7 860	107	0,03748	3,75	210	209 508	209 927	5 405	
Podor	115 589	13 686 407	3 700	87	0,03201	3,20	170	115 419	115 759	1 828	
Saint-Louis	294 117	223 378 926	14 946	158	0,05082	5,08	309	293 808	294 426	8 989	
Bakel	54 286	6 070 132	2 464	40	0,04538	4,54	79	54 207	54 365	3 764	
Tambacounda	236 827	513 847 706	22 668	253	0,09572	9,57	496	236 330	237 323	8 008	
Goudiry	88 416	15 452 742	3 931	56	0,04446	4,45	109	88 306	88 525	4 984	
Koumpentoum	100 344	5 910 382	2 431	45	0,02423	2,42	88	100 256	100 432	2 931	
Kaolack	410 524	315 903 140	17 774	221	0,04330	4,33	434	410 091	410 958	6 456	
Nioro du Rip	300 511	269 683 789	16 422	232	0,05465	5,46	455	300 056	300 966	5 002	
Guinguinéo	125 537	20 157 477	4 490	54	0,03576	3,58	106	125 430	125 643	6 843	

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 1 : Mesure de la précision de l'estimateur « Effectifs du cheptel »

Annexe 1-h : POULES

Niveau département (suite)

Départements	Estimations	Variance $V_B(Y)$	Ecart- type (Y)	Erreur standard $\sigma/\sqrt{n}$	CV(Y)	Marge d'erreur Score Z (95%) * Erreur standard	IC à 95% Inférieur $\bar{x} - \text{Marge}$ d'erreur	IC à 95% Supérieur $\bar{x} + \text{Marge}$ d'erreur	Nombre d'observations n (échantillon)
Mbour	479 562	398 618 143	19 965	238	0,04163	467	479 095	480 029	7 025
Thiès	549 770	389 722 173	19 741	194	0,03591	380	549 389	550 150	10 360
Tivaouane	480 276	615 381 191	24 807	297	0,05165	583	479 693	480 859	6 961
Kébémér	307 455	233 162 477	15 270	202	0,04966	396	307 059	307 851	5 703
Linguère	253 691	74 484 423	8 630	120	0,03402	235	253 456	253 926	5 173
Louga	319 982	216 640 441	14 719	209	0,04600	409	319 573	320 392	4 968
Fatick	280 858	101 579 759	10 079	152	0,03589	297	280 561	281 155	4 420
Foundiougne	196 500	85 522 697	9 248	133	0,04706	261	196 239	196 762	4 808
Gossas	72 748	7 678 651	2 771	42	0,03809	83	72 665	72 832	4 253
Kolda	281 953	151 298 612	12 300	140	0,04363	274	281 679	282 226	7 755
Vélingara	168 790	14 259 426	3 776	60	0,02237	117	168 673	168 907	4 003
Médina Yoro Foulah	119 399	15 593 243	3 949	55	0,03307	108	119 291	119 508	5 093
Matam	108 520	26 725 317	5 170	101	0,04764	198	108 321	108 718	2 609
Kanel	140 019	31 284 075	5 593	79	0,03995	156	139 864	140 175	4 969
Ranérou	83 252	8 526 338	2 920	45	0,03507	88	83 164	83 341	4 197
Kaffrine	81 933	4 292 847	2 072	31	0,02529	60	81 873	81 994	4 524
Mbirkilane	49 133	7 200 276	2 683	48	0,05461	93	49 039	49 226	3 171
Koungheul	77 388	3 623 955	1 904	39	0,02460	76	77 312	77 464	2 419
Matem Hoddar	104 163	56 281 742	7 502	155	0,07202	304	103 859	104 468	2 334
Kédougou	87 859	68 194 500	8 258	94	0,09399	184	87 675	88 042	7 772
Salémata	40 058	1 698 049	1 303	15	0,03253	29	40 029	40 087	7 627
Saraya	19 934	451 117	672	10	0,03369	19	19 915	19 953	4 807
Sédhiou	114 692	20 567 406	4 535	49	0,03954	95	114 597	114 787	8 715
Boukiling	248 671	519 857 987	22 800	220	0,09169	431	248 240	249 102	10 761
Goudomp	100 282	7 247 015	2 692	29	0,02684	57	100 226	100 339	8 648

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 2 : Répartition par département des ménages agropastoraux selon le milieu de résidence (en nombre)

Régions	Départements	Rural	Urbain	Total
Dakar	Dakar	-	12 524	12 524
	Pikine	-	12 762	12 762
	Rufisque	7 491	14 180	21 671
	Guédiawaye	-	7 113	7 113
	Keur Massar	-	15 631	15 631
	Total	7 491	62 211	69 702
Ziguinchor	Bignona	11 924	1 739	13 663
	Oussouye	2 969	517	3 486
	Ziguinchor	3 840	5 566	9 406
	Total	18 733	7 822	26 555
Diourbel	Bambey	19 633	988	20 621
	Diourbel	10 898	3 585	14 484
	Mbacké	25 678	1 798	27 476
	Total	56 209	6 371	62 580
Saint-Louis	Dagana	12 207	7 504	19 712
	Podor	24 742	3 856	28 598
	Saint louis	6 543	8 232	14 775
	Total	43 493	19 592	63 084
Tambacounda	Bakel	5 967	793	6 760
	Tambacounda	14 482	3 744	18 226
	Goudiry	7 000	490	7 491
	Koumpentoum	13 307	787	14 094
	Total	40 756	5 814	46 570
Kaolack	Kaolack	16 873	9 703	26 576
	Nioro du rip	25 287	1 644	26 931
	Guinguinéo	8 636	699	9 335
	Total	50 796	12 046	62 842
Thiès	Mbour	20 922	9 235	30 157
	Thiès	17 081	8 638	25 719
	Tivaouane	22 714	4 654	27 367
	Total	60 716	22 528	83 244

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 2 : Répartition par département des ménages agropastoraux selon le milieu de résidence (en nombre)
(suite)

Régions	Départements	Rural	Urbain	Total
Louga	Kébémér	19 237	1 789	21 027
	Linguère	19 807	2 623	22 430
	Louga	24 771	3 447	28 219
	Total	63 816	7 860	71 675
Fatick	Fatick	24 474	1 666	26 140
	Foundiougne	15 304	2 674	17 978
	Gossas	6 909	661	7 570
	Total	46 687	5 002	51 689
Kolda	Kolda	11 618	3 910	15 528
	Vélingara	16 969	3 906	20 874
	Médina Yoro Foulah	11 121	443	11 564
	Total	39 708	8 259	47 966
Matam	Matam	14 423	2 630	17 053
	Kanel	11 268	2 252	13 520
	Ranérrou	7 942	306	8 249
	Total	33 633	5 188	38 822
Kaffrine	Kaffrine	8 165	387	8 552
	Mbirkilane	7 423	475	7 898
	Koungheul	13 506	2 533	16 039
	Malem Hoddar	15 335	1 171	16 506
	Total	44 428	4 567	48 995
Kédougou	Kédougou	3 133	1 332	4 465
	Salémata	1 914	450	2 364
	Saraya	1 795	118	1 912
	Total	6 841	1 900	8 741
Sédhiou	Sédhiou	5 260	850	6 110
	Boukiling	8 956	1 031	9 987
	Goudomp	4 853	611	5 464
	Total	19 069	2 492	21 560
Ensemble		532 376	171 650	704 026

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 3 : Répartition en %, par région, des ménages agropastoraux selon le milieu de résidence

Régions	Rural	Urbain	Total
Dakar	1,1%	8,8%	9,9%
Ziguinchor	2,7%	1,1%	3,8%
Diourbel	8,0%	,9%	8,9%
Saint-Louis	6,2%	2,8%	9,0%
Tambacounda	5,8%	,8%	6,6%
Kaolack	7,2%	1,7%	8,9%
Thiès	8,6%	3,2%	11,8%
Louga	9,1%	1,1%	10,2%
Fatick	6,6%	,7%	7,3%
Kolda	5,6%	1,2%	6,8%
Matam	4,8%	,7%	5,5%
Kafrine	6,3%	,6%	7,0%
Kédougou	1,0%	,3%	1,2%
Sédhiou	2,7%	,4%	3,1%
Ensemble	75,6%	24,4%	100,0%

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 4 : Taille moyenne des ménages agropastoraux par département

Régions	Départements	Nombre de personnes
Dakar	Dakar	5
	Pikine	8
	Rufisque	8
	Guédiawaye	6
	Keur Massar	8
	Total	7
Ziguinchor	Bignona	10
	Oussouye	7
	Ziguinchor	9
	Total	9
Diourbel	Bambey	13
	Diourbel	11
	Mbacké	11
	Total	12
Saint-Louis	Dagana	9
	Podor	10
	Saint Louis	9
	Total	9
Tambacounda	Bakel	13
	Tambacounda	8
	Goudiry	13
	Koumpentoum	12
	Total	11
Kaolack	Kaolack	11
	Nioro Du Rip	11
	Guinguinée	11
	Total	11
Thiès	Mbour	8
	Thiès	10
	Tivaouane	12
	Total	10

**Annexe 4 : Taille moyenne des ménages agropastoraux par département
(suite)**

Régions	Départements	Nombre de personnes
Louga	Kébémér	13
	Linguère	10
	Louga	10
	Total	11
Fatick	Fatick	10
	Foundiougne	11
	Gossas	11
	Total	11
Kolda	Kolda	11
	Vélingara	10
	Medina Yoro Foulah	13
	Total	11
Matam	Matam	8
	Kanel	11
	Ranérrou	10
	Total	10
Kaffrine	Kaffrine	10
	Mbirkilane	13
	Koungheul	11
	Malem Hoddar	12
	Total	11
Kédougou	Kédougou	10
	Salémata	10
	Saraya	9
	Total	10
Sédhiou	Sédhiou	10
	Boukiling	10
	Goudomp	13
	Total	11
Ensemble		10

Source : MASAE/RNE-2023

**Annexe 5 : Répartition par département des exploitations d'élevage moderne
répertoriées dans le cadre du RNE et par FAO-ECTAD**

Régions	Départements	Nombre d'exploitations répertoriées dans le cadre du RNE	Nombre d'exploitations avicoles répertoriées par FAO-ECTAD	Total
Dakar	Dakar	9		9
	Pikine	3	0	3
	Rufisque	48	243	291
	Guédiawaye	3	17	20
	Keur Massar	16	62	78
	Total région	79	322	401
Diourbel	Bambey	14		14
	Diourbel	15		15
	Mbacké	26		26
	Total région	55	0	55
Saint-Louis	Dagana	77		77
	Podor	6		6
	Saint-Louis	27		27
	Total région	110	0	110
Tambacounda	Bakel	3		3
	Tambacounda	2		2
	Koumpentoum	2		2
	Total région	7	0	7
Kaolack	Kaolack	13		13
	Nioro du rip	16		16
	Guinguinéo	9		9
	Total région	38	0	38
Thies	Mbour	42	185	227
	Thiès	56	492	548
	Tivaouane	42	108	150
	Total région	140	785	925

Source : MASAE/RNE-2023

**Annexe 5 : Répartition par département des exploitations d'élevage moderne
répertoriées dans le cadre du RNE et par FAO-ECTAD
(suite)**

Régions	Départements	Nombre d'exploitations répertoriées dans le cadre du RNE	Nombre d'exploitations avicoles répertoriées par FAO-ECTAD	Total
Louga	Kébémér	73		73
	Linguère	25		25
	Louga	39		39
	Total région	137	0	137
Fatick	Fatick	23		23
	Foundiougne	15		15
	Gossas	7		7
	Total région	45	0	45
Kolda	Kolda	17		17
	Vélingara	11		11
	Medina Yoro Foulah	2		2
	Total région	30	0	30
Matam	Matam	16		16
	Kanel	5		5
	Ranérou	2		2
	Total région	23	0	23
Kaffrine	Kaffrine	13		13
	Mbirkilane	13		13
	Koungheul	1		1
	Malem Hoddar	4		4
	Total région	31	0	31
Kédougou	Kédougou	13		13
	Saraya	4		4
	Total région	17	0	17
Sédhiou	Sédhiou	9		9
	Boukiling	10		10
	Goudomp	7		7
	Total Région	26	0	26
Ensemble		738	1 107	1 845

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 6 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la forme juridique

Régions	Forme juridique	Nombre	%
Dakar	Aucun	9	11,4%
	Entreprise individuelle	62	78,5%
	Société à capitaux	1	1,3%
	Société coopérative	-	-
	GIE	5	6,3%
	Association	1	1,3%
	Autre non précisée	1	1,3%
	Total	79	100%
Diourbel	Aucun	0	0,0%
	Entreprise individuelle	49	89,1%
	Société à capitaux	1	1,8%
	Société coopérative	-	-
	GIE	4	7,3%
	Association	1	1,8%
	Autre non précisée	-	-
	Total	55	100%
Saint Louis	Aucun	6	5,5%
	Entreprise individuelle	92	83,6%
	Société à capitaux	2	1,8%
	Société coopérative	7	6,4%
	GIE	2	1,8%
	Association	1	,9%
	Autre non précisée	-	-
	Total	110	100%
Tambacounda	Aucun	-	-
	Entreprise individuelle	5	71,4%
	Société à capitaux	-	-
	Société coopérative	-	-
	GIE	2	28,6%
	Association	-	-
	Autre non précisée	-	-
	Total	7	100%
Kaolack	Aucun	1	2,6%
	Entreprise individuelle	30	78,9%
	Société à capitaux	-	-
	Société coopérative	-	-
	GIE	7	18,4%
	Association	-	-
	Autre non précisée	-	-
	Total	38	100%

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 6 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la forme juridique (suite)

Régions	Forme juridique	Nombre	%
Thiès	Aucun	2	1,4%
	Entreprise individuelle	129	92,1%
	Société à capitaux	1	,7%
	Société coopérative	2	1,4%
	GIE	3	2,1%
	Association	3	2,1%
	Autre non précisée	0	0,0%
	Total	140	100%
Louga	Aucun	1	,7%
	Entreprise individuelle	124	90,5%
	Société à capitaux	-	-
	Société coopérative	1	,7%
	GIE	8	5,8%
	Association	2	1,5%
	Autre non précisée	1	,7%
	Total	137	100%
Fatick	Aucun	-	-
	Entreprise individuelle	40	88,9%
	Société à capitaux	1	2,2%
	Société coopérative	1	2,2%
	GIE	3	6,7%
	Association	-	-
	Autre non précisée	-	-
	Total	45	100%
Kolda	Aucun	1	3,3%
	Entreprise individuelle	18	60,0%
	Société à capitaux	-	-
	Société coopérative	2	6,7%
	GIE	7	23,3%
	Association	2	6,7%
	Autre non précisée	-	-
	Total	30	100%
Matam	Aucun	7	30,4%
	Entreprise individuelle	11	47,8%
	Société à capitaux	0	0,0%
	Société coopérative	-	-
	GIE	5	21,7%
	Association	-	-
	Autre non précisée	-	-
	Total	23	100%

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 6 : Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la forme juridique (suite)

Régions	Forme juridique	Nombre	%
Kaffrine	Aucun	1	3,2%
	Entreprise individuelle	26	83,9%
	Société à capitaux	-	-
	Société coopérative	-	-
	GIE	1	3,2%
	Association	2	6,5%
	Autre non précisée	1	3,2%
	Total	31	100%
Kédougou	Aucun	-	-
	Entreprise individuelle	14	82,4%
	Société à capitaux	-	-
	Société coopérative	-	-
	GIE	2	11,8%
	Association	1	5,9%
	Autre non précisée	0	0,0%
	Total	17	100%
Sédhiou	Aucun	2	7,7%
	Entreprise individuelle	21	80,8%
	Société à capitaux	-	-
	Société coopérative	1	3,8%
	GIE	2	7,7%
	Association	-	-
	Autre non précisée	-	-
	Total	26	100%
Total	Aucun	30	4,1%
	Entreprise individuelle	621	84,1%
	Société à capitaux	6	0,8%
	Société coopérative	14	1,9%
	GIE	51	6,9%
	Association	13	1,8%
	Autre non précisée	3	0,4%
	Total	738	100%

Source : MASAE/RNE-2023

**Annexe 7: Répartition par région des des exploitations d'élevage moderne selon la
détention d'un NINEA**

Régions	Immatriculation au NINEA					
	Oui		Non		Total	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Dakar	14	18%	65	82%	79	100%
Diourbel	14	25%	41	75%	55	100%
Saint Louis	21	19%	89	81%	110	100%
Tambacounda	3	43%	4	57%	7	100%
Kaolack	10	26%	28	74%	38	100%
Thiès	11	8%	129	92%	140	100%
Louga	30	22%	107	78%	137	100%
Fatick	11	24%	34	76%	45	100%
Kolda	13	43%	17	57%	30	100%
Matam	10	43%	13	57%	23	100%
Kaffrine	9	29%	22	71%	31	100%
Kédougou	10	59%	7	41%	17	100%
Sédhiou	16	62%	10	38%	26	100%
Ensemble	172	23%	566	77%	738	100%

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 8: Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon l'affiliation à une organisation professionnelle d'élevage

Régions	Affiliation à une OPE	Nombre	%
Dakar	Oui	50	63,3%
	Non	29	36,7%
	Total	79	100%
Diourbel	Oui	30	54,5%
	Non	25	45,5%
	Total	55	100%
Saint Louis	Oui	38	34,5%
	Non	72	65,5%
	Total	110	100%
Tambacounda	Oui	4	57,1%
	Non	3	42,9%
	Total	7	100%
Kaolack	Oui	12	31,6%
	Non	26	68,4%
	Total	38	100%
Thiès	Oui	50	35,7%
	Non	90	64,3%
	Total	140	100%
Louga	Oui	65	47,4%
	Non	72	52,6%
	Total	137	100%
Fatick	Oui	21	46,7%
	Non	24	53,3%
	Total	45	100%
Kolda	Oui	14	46,7%
	Non	16	53,3%
	Total	30	100%
Matam	Oui	5	21,7%
	Non	18	78,3%
	Total	23	100%
Kaffrine	Oui	11	35,5%
	Non	20	64,5%
	Total	31	100%
Kédougou	Oui	7	41,2%
	Non	10	58,8%
	Total	17	100%
Sédhiou	Oui	21	80,8%
	Non	5	19,2%
	Total	26	100%
Ensemble	Oui	328	44,4%
	Non	410	55,6%
	Total	738	100%

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 9: Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon leur principale source en eau

Régions	Principale source en eau	Nombre	%
Dakar	Robinet	52	65,8%
	Forage	9	11,4%
	Puits	18	22,8%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	79	100%
Diourbel	Robinet	24	43,6%
	Forage	24	43,6%
	Puits	7	12,7%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	55	100%
Saint Louis	Robinet	43	39,1%
	Forage	12	10,9%
	Puits	42	38,2%
	Autre à préciser	13	11,8%
	Total	110	100%
Tambacounda	Robinet	1	14,3%
	Forage	3	42,9%
	Puits	2	28,6%
	Autre à préciser	1	14,3%
	Total	7	100%
Kaolack	Robinet	27	71,1%
	Forage	5	13,2%
	Puits	6	15,8%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	38	100%
Thiès	Robinet	89	63,6%
	Forage	33	23,6%
	Puits	18	12,9%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	140	100%
Louga	Robinet	96	70,1%
	Forage	22	16,1%
	Puits	16	11,7%
	Autre à préciser	3	2,2%
	Total	137	100%

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 9: Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon leur principale source en eau - (suite)

Régions	Principale source en eau	Nombre	%
Fatick	Robinet	16	35,6%
	Forage	4	8,9%
	Puits	25	55,6%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	45	100%
Kolda	Robinet	4	13,3%
	Forage	10	33,3%
	Puits	13	43,3%
	Autre à préciser	3	10,0%
	Total	30	100%
Matam	Robinet	3	13,0%
	Forage	16	69,6%
	Puits	4	17,4%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	23	100%
Kaffrine	Robinet	22	71,0%
	Forage	4	12,9%
	Puits	2	6,5%
	Autre à préciser	3	9,7%
	Total	31	100%
Kédougou	Robinet	1	5,9%
	Forage	5	29,4%
	Puits	9	52,9%
	Autre à préciser	2	11,8%
	Total	17	100%
Sédhiou	Robinet	0	0,0%
	Forage	12	46,2%
	Puits	14	53,8%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	26	100%
Ensemble	Robinet	378	51,2%
	Forage	159	21,5%
	Puits	176	23,8%
	Autres	25	3,4%
	Total	738	100%

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 10: Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'énergie

Régions	Principale source d'énergie	Nombre	%
Dakar	Aucune	16	20,3%
	SENELEC	55	69,6%
	Solaire	7	8,9%
	Groupe électrogène	1	1,3%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	79	100%
Diourbel	Aucune	4	7,3%
	SENELEC	44	80,0%
	Solaire	7	12,7%
	Groupe électrogène	0	0,0%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	55	100%
Saint Louis	Aucune	46	41,8%
	SENELEC	45	40,9%
	Solaire	19	17,3%
	Groupe électrogène	0	,0%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	110	100%
Tambacounda	Aucune	2	28,6%
	SENELEC	1	14,3%
	Solaire	4	57,1%
	Groupe électrogène	0	0,0%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	7	100%
Kaolack	Aucune	2	5,3%
	SENELEC	25	65,8%
	Solaire	11	28,9%
	Groupe électrogène	0	0,0%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	38	100%
Thiès	Aucune	16	11,4%
	SENELEC	91	65,0%
	Solaire	32	22,9%
	Groupe électrogène	1	0,7%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	140	100%
Louga	Aucune	8	5,8%
	SENELEC	82	59,9%
	Solaire	46	33,6%
	Groupe électrogène	1	0,7%
	Autre à préciser	0	,0%
	Total	137	100%

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 10: Répartition par région des exploitations d'élevage moderne selon la principale source d'énergie (suite)

Régions	Principale source d'énergie	Nombre	%
Fatick	Aucune	5	11,1%
	SENELEC	21	46,7%
	Solaire	19	42,2%
	Groupe électrogène	0	0,0%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	45	100%
Kolda	Aucune	5	16,7%
	SENELEC	8	26,7%
	Solaire	15	50,0%
	Groupe électrogène	1	3,3%
	Autre à préciser	1	3,3%
	Total	30	100%
Matam	Aucune	0	0,0%
	SENELEC	6	26,1%
	Solaire	17	73,9%
	Groupe électrogène	0	0,0%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	23	100%
Kaffrine	Aucune	3	9,7%
	SENELEC	17	54,8%
	Solaire	10	32,3%
	Groupe électrogène	1	3,2%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	31	100%
Kédougou	Aucune	2	11,8%
	SENELEC	0	0,0%
	Solaire	13	76,5%
	Groupe électrogène	2	11,8%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	17	100%
Sédhiou	Aucune	8	30,8%
	SENELEC	1	3,8%
	Solaire	17	65,4%
	Groupe électrogène	0	0,0%
	Autre à préciser	0	0,0%
	Total	26	100%
Total	Aucune	117	15,9%
	SENELEC	396	53,7%
	Solaire	217	29,4%
	Groupe électrogène	7	0,9%
	Autre à préciser	1	,1%
	Total	738	100%

Source : MASAE/RNE

Annexe 11 : Répartition des effectifs de bovins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration / Sites d'accueil de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Dakar	Dakar	2 295		9	2 304
	Pikine	3 927	110	0	4 037
	Rufisque	32 757		443	33 200
	Guédiawaye	695		151	846
	Keur Massar	798	50	149	997
	Total Région	40 472	160	752	41 384
Ziguinchor	Bignona	51 760	89	0	51 849
	Oussouye	6 548		0	6 548
	Ziguinchor	5 292		0	5 292
	Total Région	63 600	89	0	63 689
Diourbel	Bambey	41 826	3 597	311	45 734
	Diourbel	46 617	3 955	111	50 683
	Mbacké	43 202	4 181	496	47 879
	Total Région	131 646	11 733	918	144 297
Saint-Louis	Dagana	286 330	10 464	4 226	301 020
	Podor	281 029	27 358	98	308 485
	Saint-Louis	42 609	698	429	43 736
	Total Région	609 968	38 520	4 753	653 241
Tambacounda	Bakel	176 060	852	31	176 943
	Tambacounda	209 739	4 687	88	214 514
	Goudiry	195 993	25	0	196 018
	Koumpentoum	153 821	1 054	80	154 955
	Total Région	735 614	6 618	199	742 431

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 11 : Répartition des effectifs de bovins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration / Sites d'accueil de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Kaolack	Kaolack	95 959	2 115	160	98 234
	Nioro du Rip	100 084	960	135	101 179
	Guinguinée	55 593	1 547	144	57 284
	Total Région	251 636	4 622	439	256 697
Thiès	Mbour	146 682	4 614	686	151 982
	Thiès	44 404	4 376	454	49 234
	Tivaouane	47 636	1 190	373	49 199
	Total Région	238 722	10 180	1 513	250 415
Louga	Kébémer	83 886	1 930	1 381	87 197
	Linguère	534 317	49 309	194	583 820
	Louga	136 362	21 910	669	158 941
	Total Région	754 565	73 149	2 244	829 958
Fatick	Fatick	116 509	3 726	342	120 577
	Foundiougne	39 798	336	97	40 231
	Gossas	49 802	750	639	51 191
	Total Région	206 109	4 812	1 078	211 999
Kolda	Kolda	104 403	149	8	104 560
	Vélingara	103 585	409	685	104 679
	Médina Yoro Foulah	134 752	597	13	135 362
	Total Région	342 740	1 155	706	344 601

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 11 : Répartition des effectifs de bovins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration / Sites d'accueil de troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Matam	Matam	120 541	6 815	727	128 083
	Kanel	147 705	9 136	331	157 172
	Ranérou	158 316	6 288	278	164 882
	Total Région	426 562	22 239	1 336	450 137
Kaffrine	Kaffrine	59 239	2 621	92	61 952
	Mbirkilane	32 940	983	287	34 210
	Koungheul	80 309	1 271	22	81 602
	Malem Hoddar	95 434	2 296	36	97 766
	Total Région	267 922	7 171	437	275 530
Kédougou	Kédougou	34 026	15	591	34 632
	Salémata	32 259	-	-	32 259
	Saraya	14 214	60	37	14 311
	Total Région	80 499	75	628	81 202
Sédhiou	Sédhiou	79 766	-	117	79 883
	Boukiling	63 501	-	199	63 700
	Goudomp	33 592	-	11	33 603
	Total Région	176 860	-	327	177 187
Ensemble		4 326 915	180 523	15 330	4 522 768

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 12 : Répartition des effectifs d'ovins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Dakar	Dakar	78 908		231	79 139
	Pikine	86 820		106	86 926
	Rufisque	91 016		450	91 466
	Guédiawaye	37 698		-	37 698
	Keur Massar	61 271	200	310	61 781
	Total Région	355 714	200	1 097	357 011
Ziguinchor	Bignona	17 472		-	17 472
	Oussouye	2 079		-	2 079
	Ziguinchor	14 282		-	14 282
	Total Région	33 833		-	33 833
Diourbel	Bambey	156 208	3 837	319	160 364
	Diourbel	137 363	4 077	321	141 761
	Mbacké	223 091	4 021	1 349	228 461
	Total Région	516 662	11 935	1 989	530 586
Saint-Louis	Dagana	356 970	14 241	1 283	372 494
	Podor	734 007	82 793	79	816 879
	Saint-Louis	110 737	2 298	728	113 763
	Total Région	1 201 714	99 332	2 090	1 303 136
Tambacounda	Bakel	213 386	6 614	148	220 148
	Tambacounda	338 842	1 472	-	340 314
	Goudiry	158 652	395	-	159 047
	Koumpentoum	310 774	3 493	125	314 392
	Total Région	1 021 653	11 974	273	1 033 900

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 12 : Répartition des effectifs d'ovins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Kaolack	Kaolack	98 681	2 382	156	101 219
	Nioro du Rip	84 898	3 262	115	88 275
	Guinguinée	74 569	1 398	123	76 090
	Total Région	258 149	7 042	394	265 585
Thiès	Mbour	130 059	4 897	915	135 871
	Thiès	158 326	1 160	1 218	160 704
	Tivaouane	214 909	2 175	661	217 745
	Total Région	503 294	8 232	2 794	514 320
Louga	Kébémér	416 920	7 515	1 573	426 008
	Linguère	1 869 299	138 842	344	2 008 485
	Louga	609 528	35 950	682	646 160
	Total Région	2 895 747	182 307	2 599	3 080 653
Fatick	Fatick	115 434	3 039	194	118 667
	Foundiougne	58 161	184	62	58 407
	Gossas	129 179	2 216	262	131 657
	Total Région	302 774	5 439	518	308 731
Kolda	Kolda	50 103		177	50 280
	Vélingara	67 625	1 741	127	69 493
	Médina Yoro Foulah	59 230		12	59 242
	Total Région	176 957	1 741	316	179 014

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 12 : Répartition des effectifs d'ovins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Matam	Matam	340 590	23 959	571	365 120
	Kanel	567 003	8 610	518	576 131
	Ranérrou	539 749	11 107	-	550 856
	Total Région	1 447 342	43 676	1 089	1 492 107
Kaffrine	Kaffrine	86 566	5 229	328	92 123
	Mbirkilane	50 214	2 718	208	53 140
	Koungheul	176 813	2 497	-	179 310
	Malem Hoddar	223 615	5 697	67	229 379
	Total Région	537 207	16 141	603	553 951
Kédougou	Kédougou	19 076	575	474	20 125
	Salémata	12 564		-	12 564
	Saraya	8 168		28	8 196
	Total Région	39 808	575	502	40 885
Sédhiou	Sédhiou	28 252		86	28 338
	Boukiling	61 781	108	107	61 996
	Goudomp	17 594		47	17 641
	Total Région	107 627	108	240	107 975
Ensemble		9 398 482	388 702	14 504	9 801 688

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 13 : Répartition des effectifs de caprins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Dakar	Dakar	1 354		-	1 354
	Pikine	2 836		-	2 836
	Rufisque	36 843		-	36 843
	Guédiawaye	1 453		-	1 453
	Keur Massar	4 829	16	27	4 872
	Total Région	47 314	16	27	47 357
Ziguinchor	Bignona	68 574		-	68 574
	Oussouye	8 725		-	8 725
	Ziguinchor	19 252		-	19 252
	Total Région	96 551		-	96 551
Diourbel	Bambey	102 330	1 025	3	103 358
	Diourbel	109 731	1 394	53	111 178
	Mbacké	87 203	1 348	156	88 707
	Total Région	299 264	3 767	212	303 243
Saint-Louis	Dagana	198 049	4 882	3 481	206 412
	Podor	490 253	23 236	48	513 537
	Saint-Louis	95 804	413	454	96 671
	Total Région	784 107	28 531	3 983	816 621
Tambacounda	Bakel	87 503	361	53	87 917
	Tambacounda	229 923	355	41	230 319
	Goudiry	118 339	29	-	118 368
	Koumpentoum	212 294	904	25	213 223
	Total Région	648 060	1 649	119	649 828

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 13 : Répartition des effectifs de caprins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Kaolack	Kaolack	137 292	1 095	96	138 483
	Nioro du Rip	173 156	398	-	173 554
	Guinguinée	103 928	526	84	104 538
	Total Région	414 377	2 019	180	416 576
Thiès	Mbour	182 311	1 448	193	183 952
	Thiès	87 157	993	122	88 272
	Tivaouane	131 646	859	160	132 665
	Total Région	401 114	3 300	475	404 889
Louga	Kébémér	220 075	1 926	1 284	223 285
	Linguère	756 875	38 949	-	795 824
	Louga	336 332	8 326	428	345 086
	Total Région	1 313 282	49 201	1 712	1 364 195
Fatick	Fatick	144 224	1 524	104	145 852
	Foundiougne	83 581	104	20	83 705
	Gossas	61 263	435	40	61 738
	Total Région	289 068	2 063	164	291 295
Kolda	Kolda	80 662		60	80 722
	Vélingara	97 841	150	160	98 151
	Médina Yoro Foulah	72 972		15	72 987
	Total Région	251 474	150	235	251 859

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 13: Répartition des effectifs de caprins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Matam	Matam	255 865	4 098	448	260 411
	Kanel	206 912	542	71	207 525
	Ranérrou	230 868	4 202	-	235 070
	Total Région	693 645	8 842	519	703 006
Kaffrine	Kaffrine	67 416	2 544	101	70 061
	Mbirkilane	48 584	1 541	89	50 214
	Koungheul	161 192	507	-	161 699
	Malem Hoddar	153 460	2 325	29	155 814
	Total Région	430 652	6 917	219	437 788
Kédougou	Kédougou	23 944	62	322	24 328
	Salémata	23 531		-	23 531
	Saraya	8 933	60	57	9 050
	Total Région	56 408	122	379	56 909
Sédhiou	Sédhiou	41 442		104	41 546
	Boukiling	57 510		44	57 554
	Goudomp	25 441		2	25 443
	Total Région	124 393		150	124 543
Ensemble		5 849 708	106 577	8 374	5 964 659

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 14 : Répartition des effectifs d'équins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Dakar	Dakar	320	-	-	320
	Pikine	105	-	-	105
	Rufisque	950	-	78	1 028
	Guédiawaye	-	-	-	-
	Keur Massar	457	1	2	460
	Total Région	1 832	1	80	1 913
Ziguinchor	Bignona	980	-	-	980
	Oussouye	-	-	-	-
	Ziguinchor	-	-	-	-
	Total Région	980	-	-	980
Diourbel	Bambey	25 537	22	10	25 569
	Diourbel	17 391	31	50	17 472
	Mbacké	12 820	57	13	12 890
	Total Région	55 749	110	73	55 932
Saint-Louis	Dagana	12 709	136	38	12 883
	Podor	22 199	786	4	22 989
	Saint-Louis	2 066	15	16	2 097
	Total Région	36 975	937	58	37 970
Tambacounda	Bakel	4 641	3	-	4 644
	Tambacounda	20 054	2	13	20 069
	Goudiry	11 782	4	-	11 786
	Koumpentoum	41 301	141	-	41 442
	Total Région	77 778	150	13	77 941

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 14 : Répartition des effectifs d'équins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Kaolack	Kaolack	28 193	23	12	28 228
	Nioro du Rip	40 494	13	12	40 519
	Guinguinéo	16 650	8	2	16 660
	Total Région	85 338	44	26	85 408
Thiès	Mbour	21 715	27	63	21 805
	Thiès	16 605	27	89	16 721
	Tivaouane	16 151	37	15	16 203
	Total Région	54 471	91	167	54 729
Louga	Kébémer	23 321	36	150	23 507
	Linguère	43 497	1 962	37	45 496
	Louga	24 796	257	24	25 077
	Total Région	91 614	2 255	211	94 080
Fatick	Fatick	25 739	34	29	25 802
	Foundiougne	12 583	5	10	12 598
	Gossas	12 096	10	85	12 191
	Total Région	50 418	49	124	50 591
Kolda	Kolda	2 030		8	2 038
	Vélingara	6 324	1	20	6 345
	Médina Yoro Foulah	17 627		-	17 627
	Total Région	25 980	1	28	26 009

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 14 : Répartition des effectifs d'équins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Matam	Matam	7 995	47	25	8 067
	Kanel	11 168	4	44	11 216
	Ranérrou	17 753	163	-	17 916
	Total Région	36 916	214	69	37 199
Kafrine	Kafrine	18 130	51	22	18 203
	Mbirkilane	13 504	33	16	13 553
	Koungheul	63 931	21	-	63 952
	Malem Hoddar	37 167	49	6	37 222
	Total Région	132 731	154	44	132 929
Kédougou	Kédougou	46		4	50
	Salémata			-	-
	Saraya	46		2	48
	Total Région	92		6	98
Sédhiou	Sédhiou	739		3	742
	Boukiling	7 920		9	7 929
	Goudomp	1 074		-	1 074
	Total Région	9 733		12	9 745
Ensemble		660 606	4 006	911	665 523

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 15 : Répartition des effectifs d'asins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Dakar	Dakar				-
	Pikine				-
	Rufisque	654			654
	Guédiawaye				-
	Keur Massar	59	6		65
	Total Région	713	6		719
Ziguinchor	Bignona	1 236			1 236
	Oussouye				-
	Ziguinchor	17			17
	Total Région	1 254			1 254
Diourbel	Bambey	19 521	225	2	19 748
	Diourbel	14 833	285		15 118
	Mbacké	19 997	325	12	20 334
	Total Région	54 350	835	14	55 199
Saint-Louis	Dagana	31 657	964	6	32 627
	Podor	69 705	4 710		74 415
	Saint-Louis	2 870	81		2 951
	Total Région	104 231	5 755	6	109 992
Tambacounda	Bakel	15 765	59		15 824
	Tambacounda	35 487	14		35 501
	Goudiry	22 268	8		22 276
	Koumpentoum	25 851	117		25 968
	Total Région	99 371	198		99 569

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 15 : Répartition des effectifs d'asins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Kaolack	Kaolack	26 034	170		26 204
	Nioro du Rip	31 036	88		31 124
	Guinguinéo	15 206	142		15 348
	Total Région	72 276	400		72 676
Thiès	Mbour	20 275	111		20 386
	Thiès	12 136	117		12 253
	Tivaouane	12 748	41		12 789
	Total Région	45 159	269		45 428
Louga	Kébémér	34 126	295		34 421
	Linguère	158 325	8 570		166 895
	Louga	62 958	2 059		65 017
	Total Région	255 408	10 924		266 332
Fatick	Fatick	25 134	209		25 343
	Foundiougne	22 853	17		22 870
	Gossas	10 886	81		10 967
	Total Région	58 874	307		59 181
Kolda	Kolda	18 151			18 151
	Vélingara	27 416	30		27 446
	Médina Yoro Foulah	14 804			14 804
	Total Région	60 370	30		60 400

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 15 : Répartition des effectifs d'asins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Matam	Matam	16 559	291		16 850
	Kanel	17 438	42		17 480
	Ranérrou	43 356	562		43 918
	Total Région	77 353	895		78 248
Kaffrine	Kaffrine	13 709	478		14 187
	Mbirkilane	11 963	327	5	12 295
	Koungheul	17 056	81		17 137
	Malem Hoddar	30 198	515		30 713
	Total Région	72 927	1 401	5	74 333
Kédougou	Kédougou	1 266	6		1 272
	Salémata	166			166
	Saraya	633			633
	Total Région	2 065	6		2 071
Sédhiou	Sédhiou	3 451			3 451
	Boukiling	15 194			15 194
	Goudomp	2 495			2 495
	Total Région	21 140			21 140
Ensemble		925 492	21 026	25	946 543

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 16 : Répartition des effectifs de camelins par départements et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Total
Dakar	Dakar			-
	Pikine			-
	Rufisque			-
	Guédiawaye			-
	Keur Massar			-
	Total Région			-
Ziguinchor	Bignona			-
	Oussouye			-
	Ziguinchor			-
	Total Région			-
Diourbel	Bambey			-
	Diourbel	169		169
	Mbacké			-
	Total Région	169		169
Saint-Louis	Dagana			-
	Podor			-
	Saint-Louis	33	50	83
	Total Région	33	50	83
Tambacounda	Bakel			-
	Tambacounda			-
	Goudiry			-
	Koumpentoum			-
	Total Région			-

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 16 : Répartition des effectifs de camelins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Total
Kaolack	Kaolack			-
	Nioro du Rip			-
	Guinguinéo			-
	Total Région			-
Thiès	Mbour			-
	Thiès			-
	Tivaouane			-
	Total Région			-
Louga	Kébémér	24	73	97
	Linguère		2	2
	Louga			-
	Total Région	24	75	99
Fatick	Fatick	204		204
	Foundiougne			-
	Gossas			-
	Total Région	204		204
Kolda	Kolda			-
	Vélingara	129		129
	Médina Yoro Foulah			-
	Total Région	129		129

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 16 : Répartition des effectifs de camelins par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Matam	Matam	64			64
	Kanel		2		2
	Ranérou	39			39
	Total Région	102	2		104
Kaffrine	Kaffrine				-
	Mbirkilane				-
	Koungheul				-
	Malem Hoddar				-
	Total Région				-
Kédougou	Kédougou				-
	Salémata				-
	Saraya				-
	Total Région				-
Sédhiou	Sédhiou	24			24
	Boukiling				
	Goudomp				-
	Total Région	24			24
Ensemble		685	127		812

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 17 : Répartition des effectifs de porcs par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Dakar	Dakar	576		246	822
	Pikine			-	-
	Rufisque	2 608		361	2 969
	Guédiawaye			-	-
	Keur Massar	1 965		54	2 019
	Total Région	5 149		661	5 810
Ziguinchor	Bignona	7 763		-	7 763
	Oussouye	12 746		-	12 746
	Ziguinchor	19 763		-	19 763
	Total Région	40 272		-	40 272
Diourbel	Bambey			72	72
	Diourbel	1 024		-	1 024
	Mbacké			-	-
	Total Région	1 024		72	1 096
Saint-Louis	Dagana	3 342		-	3 342
	Podor			-	-
	Saint-Louis			-	-
	Total Région	3 342		-	3 342
Tambacounda	Bakel			-	-
	Tambacounda	367		-	367
	Goudiry			-	-
	Koumpentoum	1 311		-	1 311
	Total Région	1 679		-	1 679

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 17 : Répartition des effectifs de porcs par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Kaolack	Kaolack	131		-	131
	Nioro du Rip			-	-
	Guinguinéo	2 335		-	2 335
	Total Région	2 466		-	2 466
Thiès	Mbour	4 488		172	4 660
	Thiès	4 584		-	4 584
	Tivaouane	4 476		134	4 610
	Total Région	13 548		306	13 854
Louga	Kébémér			-	-
	Linguère			-	-
	Louga			-	-
	Total Région			-	-
Fatick	Fatick	14 834		260	15 094
	Foundiougne	1 623		-	1 623
	Gossas			-	-
	Total Région	16 457		260	16 717
Kolda	Kolda	900		-	900
	Vélingara	134		-	134
	Médina Yoro Foulah	375		-	375
	Total Région	1 409		-	1 409

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 17 : Répartition des effectifs de porcs par département et selon le lieu de dénombrement (en nombre de têtes)
(suite)

Régions	Départements	Ménages agropastoraux	Zones de concentration des troupeaux en transhumance	Exploitations d'élevage moderne	Total
Matam	Matam			-	-
	Kanel			-	-
	Ranérrou			-	-
	Total Région			-	-
Kafrine	Kafrine	226		42	268
	Mbirkilane	35		-	35
	Koungheul	1 540		-	1 540
	Malem Hoddar			-	-
	Total Région	1 802		42	1 844
Kédougou	Kédougou			-	-
	Salémata	186		-	186
	Saraya			-	-
	Total Région	186		-	186
Sédhiou	Sédhiou	11 828		-	11 828
	Boukiling	800		2 207	3 007
	Goudomp	7 853		-	7 853
	Total Région	20 482		2 207	22 689
Ensemble		107 814		3 548	111 362

Source : MASAE/RNE-2023

Annexe 18: Répartition, par espèce et par région, des effectifs du bétail (en nombre de têtes) dans les ménages agropastoraux, selon le sexe du propriétaire

Régions	Bovins			Ovins			Caprins			Equins		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Dakar	39 225	1 247	40 472	295 375	60 339	355 714	40 278	7 036	47 314	1 794	38	1 832
Pourcentage	97%	3%	100%	83%	17%	100%	85%	15%	100%	98%	2%	100%
Ziguinchor	59 251	4 348	63 600	29 300	4 533	33 833	70 044	26 507	96 551	940	40	980
Pourcentage	93%	7%	100%	87%	13%	100%	73%	27%	100%	96%	4%	100%
Diourbel	123 277	8 369	131 646	409 658	107 004	516 662	201 369	97 895	299 264	53 542	2 207	55 749
Pourcentage	94%	6%	100%	79%	21%	100%	67%	33%	100%	96%	4%	100%
Saint-Louis	523 114	86 853	609 968	1 031 465	170 249	1 201 714	630 726	153 380	784 107	35 913	1 061	36 975
Pourcentage	86%	14%	100%	86%	14%	100%	80%	20%	100%	97%	3%	100%
Tambacounda	698 654	36 961	735 614	947 660	73 993	1 021 653	565 760	82 299	648 060	74 062	3 716	77 778
Pourcentage	95%	5%	100%	93%	7%	100%	87%	13%	100%	95%	5%	100%
Kaolack	243 744	7 892	251 636	221 771	36 378	258 149	287 467	126 910	414 377	82 547	2 790	85 338
Pourcentage	97%	3%	100%	86%	14%	100%	69%	31%	100%	97%	3%	100%
Thiès	227 765	10 957	238 722	402 839	100 456	503 294	295 433	105 681	401 114	52 959	1 513	54 471
Pourcentage	95%	5%	100%	80%	20%	100%	74%	26%	100%	97%	3%	100%
Louga	682 373	72 192	754 565	2 502 878	392 869	2 895 747	996 214	317 068	1 313 282	86 913	4 702	91 614
Pourcentage	90%	10%	100%	86%	14%	100%	76%	24%	100%	95%	5%	100%
Fatick	195 993	10 116	206 109	270 305	32 469	302 774	223 801	65 267	289 068	48 871	1 547	50 418
Pourcentage	95%	5%	100%	89%	11%	100%	77%	23%	100%	97%	3%	100%
Kolda	304 627	38 112	342 740	143 474	33 483	176 957	180 197	71 277	251 474	25 377	603	25 980
Pourcentage	89%	11%	100%	81%	19%	100%	72%	28%	100%	98%	2%	100%
Matam	372 777	53 784	426 562	1 205 103	242 239	1 447 342	540 099	153 545	693 645	32 874	4 042	36 916
Pourcentage	87%	13%	100%	83%	17%	100%	78%	22%	100%	89%	11%	100%
Kaffrine	238 985	28 937	267 922	438 771	98 436	537 207	252 468	178 185	430 652	128 239	4 492	132 731
Pourcentage	89%	11%	100%	82%	18%	100%	59%	41%	100%	97%	3%	100%
Kédougou	65 002	15 497	80 499	31 503	8 305	39 808	40 312	16 096	56 408	92		92
Pourcentage	81%	19%	100%	79%	21%	100%	71%	29%	100%	100%		100%
Sédhiou	165 245	11 614	176 860	74 636	32 992	107 627	94 976	29 418	124 393	9 297	436	9 733
Pourcentage	93%	7%	100%	69%	31%	100%	76%	24%	100%	96%	4%	100%
Ensemble	3 940 033	386 881	4 326 915	8 004 737	1 393 745	9 398 482	4 419 145	1 430 564	5 849 708	633 419	27 186	660 606
Pourcentage	91%	9%	100%	85%	15%	100%	76%	24%	100%	96%	4%	100%

MASAE/RNE 2023

Annexe 18: Répartition, par espèce et par région, des effectifs du bétail (en nombre de têtes) dans les ménages agropastoraux, selon le sexe du propriétaire (suite)

Régions	Asins			Camelins			Porcins		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Dakar	713		713				3 235	1 914	5 149
Pourcentage	100%	0%	100%				63%	37%	100%
Ziguinchor	1 186	68	1 254				23 714	16 558	40 272
Pourcentage	95%	5%	100%				59%	41%	100%
Diourbel	49 260	5 090	54 350	169		169	1 024		1 024
Pourcentage	91%	9%	100%	100%		100%	100%	0%	100%
Saint-Louis	95 903	8 328	104 231	33		33	3 342		3 342
Pourcentage	92%	8%	100%	100%		100%	100%	0%	100%
Tambacounda	94 714	4 658	99 371				201	1 478	1 679
Pourcentage	95%	5%	100%				12%	88%	100%
Kaolack	69 086	3 190	72 276				2 335	131	2 466
Pourcentage	96%	4%	100%				95%	5%	100%
Thiès	41 170	3 990	45 159				8 602	4 946	13 548
Pourcentage	91%	9%	100%				63%	37%	100%
Louga	219 911	35 498	255 408	24		24			
Pourcentage	86%	14%	100%	100%		100%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Fatick	54 749	4 125	58 874	204		204	8 300	8 157	16 457
Pourcentage	93%	7%	100%	100%		100%	50%	50%	100%
Kolda	57 064	3 306	60 370	129		129	698	710	1 409
Pourcentage	95%	5%	100%	100%		100%	50%	50%	100%
Matam	69 807	7 547	77 353	102		102			
Pourcentage	90%	10%	100%	100%		100%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Kaffrine	65 154	7 773	72 927				1 802		1 802
Pourcentage	89%	11%	100%				100%	0%	100%
Kédougou	2 036	29	2 065				186		186
Pourcentage	99%	1%	100%				100%	0%	100%
Sédhiou	19 487	1 652	21 140	7	17	24	13 311	7 170	20 482
Pourcentage	92%	8%	100%	44%	56%	100%	65%	35%	100%
Ensemble	840 239	85 253	925 492	668	17	1 055	66 751	41 063	107 814
Pourcentage	91%	9%	100%	97%	3%	100%	62%	38%	100%

MASAE/RNE 2023

Annexe 18: Répartition, par espèce et par région, des effectifs des différents types de volaille (en nombre de têtes) dans les ménages agropastoraux, selon le sexe du propriétaire

Régions	Poules			Dindes			Pintades			Canards		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Dakar	1 147 711	314 775	1 462 486	4 502	433	4 935	1 498	317	1 815	20 185	4 123	24 307
Pourcentage	78%	22%	100%	91%	9%	100%	83%	17%	100%	83%	17%	100%
Ziguinchor	336 981	180 811	517 793	406	182	588	4 275	671	4 946	12 606	8 779	21 385
Pourcentage	65%	35%	100%	69%	31%	100%	86%	14%	100%	59%	41%	100%
Diourbel	360 943	181 243	542 186	12 254	2 540	14 794	15 986	1 615	17 602	39 248	9 431	48 679
Pourcentage	67%	33%	100%	83%	17%	100%	91%	9%	100%	81%	19%	100%
Saint-Louis	345 639	273 784	619 423	3 370	356	3 725	5 046	635	5 682	21 646	7 746	29 392
Pourcentage	56%	44%	100%	90%	10%	100%	89%	11%	100%	74%	26%	100%
Tambacounda	418 560	61 312	479 873	3 707	31	3 738	2 325	378	2 704	5 370	433	5 804
Pourcentage	87%	13%	100%	99%	1%	100%	86%	14%	100%	93%	7%	100%
Kaolack	619 653	216 919	836 572	10 646	3 042	13 688	5 661	251	5 912	48 763	17 533	66 296
Pourcentage	74%	26%	100%	78%	22%	100%	96%	4%	100%	74%	26%	100%
Thiès	1 033 093	476 515	1 509 608	31 402	6 737	38 138	17 064	422	17 486	41 823	21 424	63 247
Pourcentage	68%	32%	100%	82%	18%	100%	98%	2%	100%	66%	34%	100%
Louga	544 399	336 729	881 128	22 310	13 753	36 063	11 481	3 120	14 602	20 097	8 636	28 733
Pourcentage	62%	38%	100%	62%	38%	100%	79%	21%	100%	70%	30%	100%
Fatick	337 417	212 689	550 107	4 757	1 479	6 236	2 715	16	2 731	19 725	8 533	28 258
Pourcentage	61%	39%	100%	76%	24%	100%	99%	1%	100%	70%	30%	100%
Kolda	433 447	136 695	570 142	919		919	2 317	251	2 569	8 158	1 305	9 464
Pourcentage	76%	24%	100%	100%	0%	100%	90%	10%	100%	86%	14%	100%
Matam	203 654	128 137	331 791	683		683	3 496	241	3 738	5 032	5 139	10 171
Pourcentage	61%	39%	100%	100%	0%	100%	94%	6%	100%	49%	51%	100%
Kaffrine	201 020	111 597	312 617	51 386	393	51 780	38 219	1 357	39 576	16 974	3 162	20 136
Pourcentage	64%	36%	100%	99%	1%	100%	97%	3%	100%	84%	16%	100%
Kédougou	103 178	44 673	147 850	378	123	501	1 856	787	2 642	5 849	1 200	7 049
Pourcentage	70%	30%	100%	75%	25%	100%	70%	30%	100%	83%	17%	100%
Sédhiou	344 123	119 522	463 645	536		536	528	1 226	1 754	3 928	1 358	5 286
Pourcentage	74%	26%	100%	100%	0%	100%	30%	70%	100%	74%	26%	100%
Ensemble	6 429 820	2 795 401	9 225 221	147 257	29 069	176 325	112 468	11 289	123 757	269 403	98 801	368 204
Pourcentage	70%	30%	100%	84%	16%	100%	91%	9%	100%	73%	27%	100%

MASAE/RNE 2023

Annexe 18: Répartition, par espèce et par région, des effectifs des différents types de volaille (en nombre de têtes) dans les ménages agropastoraux, selon le sexe du propriétaire (suite)

Régions	Cailles			Oies			Pigeons		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Dakar	10 395	150	10 545	5 390	358	5 748	155 347	13 718	169 065
Pourcentage	99%	1%	100%	94%	6%	100%	92%	8%	100%
Ziguinchor	2 963		2 963	176	95	271	12 815	911	13 726
Pourcentage	100%		100%	65%	35%	100%	93%	7%	100%
Diourbel	2 726		2 726	2 213	83	2 296	179 859	38 583	218 441
Pourcentage	100%		100%	96%	4%	100%	82%	18%	100%
Saint-Louis	681		681	1 846	162	2 008	105 263	4 976	110 239
Pourcentage	100%		100%	92%	8%	100%	95%	5%	100%
Tambacounda				106		106	28 644	2 768	31 412
Pourcentage				100%	0%	100%	91%	9%	100%
Kaolack	8		8	1 645	607	2 252	113 277	12 229	125 506
Pourcentage	100%		100%	73%	27%	100%	90%	10%	100%
Thiès	6 715		6 715	7 394	874	8 268	213 601	17 799	231 400
Pourcentage	100%		100%	89%	11%	100%	92%	8%	100%
Louga	621		621	1 452	346	1 797	153 735	15 476	169 212
Pourcentage	100%		100%	81%	19%	100%	91%	9%	100%
Fatick	147		147	476	423	899	98 506	12 103	110 609
Pourcentage	100%		100%	53%	47%	100%	89%	11%	100%
Kolda				222		222	21 411	3 042	24 453
Pourcentage				100%	0%	100%	88%	12%	100%
Matam	117		117	92		92	33 558	5 093	38 651
Pourcentage	100%		100%	100%	0%	100%	87%	13%	100%
Kaffrine	904		904	807	4	811	95 798	3 197	98 996
Pourcentage	100%		100%	99%	1%	100%	97%	3%	100%
Kédougou	24	28	52	205	10	216	8 880	958	9 838
Pourcentage	46%	54%	100%	95%	5%	100%	90%	10%	100%
Sédhiou				27		27	3 226	206	3 431
Pourcentage				100%	0%	100%	94%	6%	100%
Ensemble	25 300	178	25 478	22 052	2 962	25 014	1 223 920	131 060	1 354 980
Pourcentage	99%	1%	100%	88%	12%	100%	90%	10%	100%

MASAE/RNE 2023

Annexe 19: Répartition, par espèce et par région, des effectifs des autres espèces élevées (en nombre de têtes) dans les ménages agropastoraux, selon le sexe du propriétaire

Régions	Autruches			Ruches d'abeilles			Lapins			Chiens		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Dakar	124	107	231				5 227	791	6 018	3 608	737	4 346
Pourcentage	54%	46%	100%			0%	87%	13%	100%	83%	17%	100%
Ziguinchor				1 323		1 323	583	291	874	6 627	1 153	7 780
Pourcentage				100%		100%	67%	33%	100%	85%	15%	100%
Diourbel		70	70				1 308	65	1 373	4 761	43	4 804
Pourcentage		100%	100%				95%	5%	100%	99%	1%	100%
Saint-Louis							6 935	1 879	8 814	4 384	191	4 575
Pourcentage							79%	21%	100%	96%	4%	100%
Tambacounda	240		240				333		333	7 019	369	7 388
Pourcentage	100%		100%				100%		100%	95%	5%	100%
Kaolack	312	21	332	44 530		44 530	2 663	121	2 784	6 901	179	7 079
Pourcentage	94%	6%	100%	100%		100%	96%	4%	100%	97%	3%	100%
Thiès	108	3 027	3 134				6 200	488	6 688	6 463	1 323	7 786
Pourcentage	3%	97%	100%				93%	7%	100%	83%	17%	100%
Louga	64		64				3 219		3 219	24 723	575	25 298
Pourcentage	100%		100%				100%		100%	98%	2%	100%
Fatick	36		36				2 221		2 221	4 299	212	4 511
Pourcentage	100%		100%				100%		100%	95%	5%	100%
Kolda				109	109	109	438		438	11 853	1 474	13 327
Pourcentage				100%	100%	100%	100%		100%	89%	11%	100%
Matam							385		385	6 060	496	6 556
Pourcentage							100%		100%	92%	8%	100%
Kaffrine	304	134	438				670	339	1 009	3 498	88	3 586
Pourcentage	69%	31%	100%				66%	34%	100%	98%	2%	100%
Kédougou	26		26	516		516	408	41	450	2 068	137	2 205
Pourcentage	100%		100%	100%		100%	91%	9%	100%	94%	6%	100%
Sédhiou				8 856	29	8 885	20		20	8 377	640	9 017
Pourcentage				100%		100%	100%		100%	93%	7%	100%
Ensemble	1 212	3 358	4 570	55 225	138	55 363	30 611	4 014	34 625	100 640	7 619	108 259
Pourcentage	27%	73%	100%	100%	0%	100%	88%	12%	100%	93%	7%	100%

MASAE/RNE 2023

Annexe 20 : Taille moyenne (en nombre de têtes) du bétail sédentaire des ménages agropastoraux par espèce et par département

Régions	Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Dakar	Dakar	5	7	5	3			12
	Pikine	11	7	6	3			
	Rufisque	16	5	10	1	2		10
	Guédiawaye	3	6	7				
	Keur Massar	2	5	4	6	1		9
	Total	11	6	8	2	2		10
Ziguinchor	Bignona	9	5	7	2	1		9
	Oussouye	10	5	5				7
	Ziguinchor	9	6	6		1		8
	Total	9	5	7	2	1		8
Diourbel	Bambey	7	9	7	2	2		
	Diourbel	15	13	11	2	2	2	28
	Mbacké	12	13	14	2	2		
	Total	10	12	10	2	2	2	28
Saint-Louis	Dagana	54	21	17	2	4		17
	Podor	18	28	23	2	5		
	Saint Louis	17	9	17	1	2	1	
	Total	31	22	20	2	5	1	17
	Bakel	46	33	21	3	4		
Tambacounda	Tambacounda	29	23	16	3	3		5
	Goudiry	40	29	18	3	4		
	Koumpentoum	20	30	19	3	3		25
	Total	31	28	18	3	3		14
	Kaolack	15	6	9	2	2		2
Kaolack	Nioro Du Rip	11	5	8	2	2		
	Guinguineo	16	15	16	2	2		36
	Total	13	7	9	2	2		19
	Mbour	18	7	14	2	2		5
Thiès	Thiès	9	8	10	2	2		9
	Tivaouane	7	10	12	2	2		5
	Total	12	8	12	2	2		6

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 20 : Taille moyenne (en nombre de têtes) du bétail sédentaire des ménages agropastoraux par espèce et par département
(suite)

Régions	Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Louga	Kébémér	13	23	18	2	3	1	
	Linguère	38	87	42	3	10		
	Louga	13	23	20	2	4		
	Total	24	44	28	2	6	1	
Fatick	Fatick	12	7	8	2	2	4	5
	Foundiougne	7	5	7	2	2		17
	Gossas	19	23	14	3	2		
	Total	11	9	8	2	2	4	5
Kolda	Kolda	16	6	7	1	2		10
	Vélingara	11	6	7	2	2	5	4
	Medina Yoro Foulah	18	8	8	2	2		9
	Total	15	6	7	2	2	5	8
Matam	Matam	17	21	20	1	3	3	
	Kanel	26	45	23	2	3		
	Ranérrou	33	73	34	3	7	2	
	Total	24	40	24	2	4	3	
Kafrine	Kafrine	17	15	10	3	2		8
	Mbirkilane	11	10	9	2	2		2
	Koungheul	15	16	12	5	2		18
	Malem Hoddar	19	20	12	3	3		
Kédougou	Total	16	16	11	3	3		14
	Kédougou	14	7	8	2	2		
	Salémata	18	10	12		2		14
	Saraya	15	7	7	2	2		
Sédhiou	Total	16	8	9	2	2		14
	Sédhiou	25	9	11	3	2	2	21
	Bounkiling	14	10	8	2	2		26
	Goudomp	25	6	7	2	2		14
Ensemble	Total	19	9	8	2	2	2	18
		20	18	14	2	3	3	8

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 21 : Taille moyenne des volailles dans les ménages agropastoraux par type et par département

Régions	Départements	Poules	Dindes	Pintades	Canards	Cailles	Oies	Pigeons
Dakar	Dakar	98	6		8	13	100	27
	Pikine	62	5	8	13		2	19
	Rufisque	68	4	3	13	2	4	25
	Guédiawaye	95	9	2	9	441	5	17
	Keur Massar	28	6	5	7	20	8	21
	Total	64	5	5	11	83	12	22
Ziguinchor	Bignona	17	3	6	7			19
	Oussouye	25	9	8	6		3	12
	Ziguinchor	32	2	4	10	124	4	10
	Total	23	5	6	8	124	3	13
Diourbel	Bambey	18	4	6	5	22	1	14
	Diourbel	14	7	6	7		4	15
	Mbacké	15	5	8	6	5	3	22
	Total	16	5	7	6	9	3	19
Saint-Louis	Dagana	25	5	9	7	15	5	23
	Podor	10	20	5	8		7	13
	Saint Louis	35	6	9	9		3	20
	Total	22	6	8	8	15	5	20
Tambacounda	Bakel	19		4	6		2	23
	Tambacounda	24	15	4	6			13
	Goudiry	23	10	18	8			20
	Koumpentoum	14	5	5	5		2	15
	Total	20	12	7	6		2	16
	Kaolack	23	11	5	6		3	18
Kaolack	Nioro Du Rip	18	8	4	8		4	22
	Guinguinéo	20	5	7	7	4	3	16
	Total	20	8	5	7	4	3	20
	Mbour	26	4	3	7		5	18
Thiès	Thiès	33	8	11	10	31	6	25
	Tivaouane	25	10	5	7	5	4	14
	Total	28	8	8	8	26	5	19

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 21 : Taille moyenne des volailles dans les ménages agropastoraux par type et par département
(suite)

Régions	Départements	Poules	Dindes	Pintades	Canards	Cailles	Oies	Pigeons
Louga	Kébémér	22	8	6	5	9	4	19
	Linguère	19	5	9	7		2	12
	Louga	20	6	3	6		2	22
	Total	21	7	6	6	9	2	20
Fatick	Fatick	16	5	3	9		4	19
	Foundiougne	16	3	9	10		2	21
	Gossas	20	8	7	7	8	6	21
	Total	17	6	6	9	8	4	20
Kolda	Kolda	21	14	6	9		3	17
	Vélingara	12		9	5			14
	Medina Yoro Foulah	16	1	5	5		4	25
	Total	16	11	7	7		3	19
Matam	Matam	16		4	7			19
	Kanel	24	7	13	7	5		33
	Ranérou	15			4		2	17
	Total	18	7	12	7	5	2	26
Kaffrine	Kaffrine	16	8	15	10	13	6	27
	Mbirkilane	12	227	79	6		2	16
	Koungheul	10	11	10	5			19
	Malem Hoddar	14	8	5	6		3	14
Kédougou	Total	13	61	19	6	13	4	19
	Kédougou	29	14	7	12	5	8	13
	Salémata	22	14	7	12		2	19
	Saraya	23	4	15	10	3	5	13
Sédhiou	Total	26	10	7	12	4	6	14
	Sédhiou	27	5	5	11		1	9
	Boukiling	35	4	14	4		2	24
	Goudomp	22	7	5	8			13
Ensemble	Total	29	5	10	7		1	16
		23	9	9	8	27	4	20

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 21 : Taille moyenne des autres espèces élevées dans les ménages par espèce et par département

Régions	Départements	Autruches	Abeilles (ruches)	Lapins	Chiens
Dakar	Dakar			6	2
	Pikine	4		9	3
	Rufisque			9	1
	Guédiawaye	3		10	1
	Keur Massar			7	2
	Total	3		8	2
Ziguinchor	Bignona		11		2
	Oussouye			8	2
	Ziguinchor			11	2
	Total		11	9	2
Diourbel	Bambey			6	1
	Diourbel			2	1
	Mbacké	2		5	2
	Total	2		4	1
Saint-Louis	Dagana			8	2
	Podor			2	1
	Saint Louis			18	1
	Total			10	1
Tambacounda	Bakel			10	4
	Tambacounda			2	1
	Goudiry			4	2
	Koumpentoum	6			2
	Total	6		5	2
Kaolack	Kaolack			8	1
	Nioro Du Rip			4	1
	Guinguinéo	6	1000	6	1
	Total	6	1000	6	1
Thiès	Mbour	13		4	2
	Thiès	2		5	2
	Tivaouane			8	1
	Total	11		6	2

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 21 : Taille moyenne des autres espèces élevées dans les ménages par espèce et par département (suite)

Régions	Départements	Autruches	Abeilles (ruches)	Lapins	Chiens
Louga	Kébémér			6	1
	Linguère				2
	Louga	1		6	1
	Total	1		6	2
Fatick	Fatick			6	1
	Foundiougne			2	2
	Gossas	1		4	2
	Total	1		6	2
Kolda	Kolda		3	9	1
	Vélingara				2
	Médina Yoro Foulah			5	2
	Total		3	7	2
Matam	Matam			4	2
	Kanel			3	2
	Ranérou				2
	Total			3	2
Kafrine	Kafrine			7	1
	Mbirkilane	15		2	1
	Koungheul			15	1
	Malem Hoddar	2			2
	Total	6		8	1
Kédougou	Kédougou		6	7	1
	Salémata		6	6	2
	Saraya	4			2
	Total	4	6	7	2
Sédhiou	Sédhiou		14		3
	Boukiling		1000		2
	Goudomp			4	2
	Total		52	4	2
Ensemble		7	119	7	2

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 22 : Nombre de têtes en moyenne par espèce, par exploitation d'élevage moderne et par département

Régions	Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Dakar	Dakar	1	26	-	-	-	-	27
	Pikine	-	35	-	-	-	-	-
	Rufisque	9	9	-	2	-	-	8
	Guédiawaye	50	-	-	-	-	-	-
	Keur Massar	9	19	2	-	-	-	3
Diourbel	Total Région	10	14	0	1	-	-	8
	Bambey	22	23	0	1	-	-	5
	Diourbel	7	21	4	3	-	-	-
	Mbacké	19	52	6	1	-	-	-
	Total Région	17	36	4	1	-	-	1
Saint-Louis	Dagana	55	17	45	0	-	-	-
	Podor	16	13	8	1	-	-	-
	Saint Louis	16	27	17	1	-	-	-
	Total Région	43	19	36	1	-	-	-
	Bakel	10	49	18	-	-	-	-
Tambacounda	Tambacounda	44	-	21	7	-	-	-
	Goudiry	-	-	-	-	-	-	-
	Koumpentoum	40	63	13	-	-	-	-
	Total Région	28	39	17	2	-	-	-
	Kaolack	12	12	7	1	-	-	-
Kaolack	Nioro Du Rip	8	7	-	1	-	-	-
	Guinguinéo	16	14	9	0	-	-	-
	Total Région	12	10	5	1	-	-	-
	Mbour	16	22	5	2	-	-	4
	Thiès	8	22	2	2	-	-	-
Thiès	Tivaouane	9	16	4	0	-	-	3
	Total Région	11	20	3	1	-	-	2

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 22 : Nombre de têtes en moyenne par espèce, par exploitation d'élevage moderne et par département (suite)

Régions	Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins
Louga	Kébémer	19	22	18	2	-	-	-
	Linguère	8	14	-	1	-	-	-
	Louga	17	17	11	1	-	-	-
	Total Région	16	19	12	2	-	-	-
Fatick	Fatick	15	8	5	1	-	-	11
	Foundiougne	6	4	1	1	-	-	-
	Gossas	91	37	6	12	-	-	-
	Total Région	24	12	4	3	-	-	6
Kolda	Kolda	0	10	4	0	-	-	-
	Vélingara	62	12	15	2	-	-	-
	Medina Yoro Foulah	7	6	8	-	-	-	-
	Total Région	24	11	8	1	-	-	-
Matam	Matam	45	36	28	2	-	-	-
	Kanel	66	104	14	9	-	-	-
	Ranérrou	139	-	-	-	-	-	-
	Total Région	58	47	23	3	-	-	-
Kafrine	Kafrine	7	25	8	2	-	-	3
	Mbirkilane	22	16	7	1	-	-	-
	Koungheul	22	-	-	-	-	-	-
	Malem Hoddar	9	17	7	2	-	-	-
Kédougou	Total Région	14	19	7	1	-	-	1
	Kédougou	45	36	25	0	-	-	-
	Salémata							
	Saraya	9	7	14	1	-	-	-
Sédhiou	Total Région	37	30	22	0	-	-	-
	Sédhiou	13	10	12	0	-	-	-
	Bounkiling	20	11	4	1	-	-	221
	Goudomp	2	7	0	-	-	-	-
Ensemble	Total Région	13	9	6	0	-	-	85
		21	20	11	1	-	-	5

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 23 : Nombre de têtes de bétail sédentaire, en moyenne, dans les ménages agropastoraux, par espèce et par département et selon le sexe du propriétaire

Régions	Départements	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Asins		Camelins		Porcins	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Dakar	Dakar	5	-	7	4	5	6	3	-	-	-	-	-	-	12
	Pikine	10	-	7	5	6	6	3	-	-	-	-	-	-	-
	Rufisque	14	3	5	3	9	5	1	1	2	-	-	-	14	5
	Guédiawaye	3	2	5	5	6	3	-	-	-	-	-	-	-	-
	Keur Massar	2	-	5	4	3	5	4	-	1	-	-	-	8	7
	Total	10	3	6	4	7	5	2	1	2	-	-	-	11	7
Ziguinchor	Bignona	8	3	5	2	6	4	2	2	1	2	-	-	7	7
	Oussouye	10	4	4	3	5	4	-	-	-	-	-	-	7	6
	Ziguinchor	8	6	6	3	5	5	-	-	1	-	-	-	7	6
	Total	8	3	5	3	5	4	2	2	1	2	-	-	7	6
	Bambey	6	2	7	3	6	3	2	1	2	2	-	-	-	-
Diourbel	Diourbel	11	5	10	5	9	4	2	2	2	2	2	-	28	-
	Mbacké	9	4	8	5	9	5	2	1	2	2	-	-	-	-
	Total	8	4	8	5	8	4	2	1	2	2	2	-	28	-
	Dagana	35	6	15	6	13	5	2	1	4	3	-	-	17	-
	Podor	13	8	20	7	16	8	2	1	5	3	-	-	-	-
Saint-Louis	Saint Louis	15	4	7	4	13	7	1	-	2	1	1	-	-	-
	Total	22	7	16	6	15	7	2	1	4	3	1	-	17	-
	Bakel	41	10	29	7	18	8	3	1	4	4	-	-	-	-
	Tambacounda	25	8	21	7	15	6	2	2	3	2	-	-	4	15
	Goudiry	36	34	26	23	17	14	3	3	4	4	-	-	-	-
Tambacounda	Koumpentoum	13	7	18	7	12	5	3	2	3	2	-	-	-	25
	Total	25	10	22	8	15	6	3	2	3	2	-	-	4	23

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 23 : Nombre de têtes de bétail sédentaire en moyenne, dans les ménages agropastoraux, par espèce et par département et selon le sexe du propriétaire (suite)

Régions	Départements	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Asins		Camelins		Porcins	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Kaolack	Kaolack	11	4	5	3	6	3	2	2	2	2	-	-	-	2
	Nioro Du Rip	11	3	4	2	5	3	2	2	2	2	-	-	-	-
	Guinguinéo	11	5	11	4	11	4	2	2	2	1	-	-	15	-
	Total	11	4	6	3	7	3	2	2	2	2	-	-	15	2
Thiès	Mbour	14	7	6	4	12	5	2	1	2	2	-	-	5	3
	Thiès	8	6	6	3	8	4	2	3	2	2	-	-	9	5
	Tivaouane	6	4	6	3	8	5	1	2	1	1	-	-	3	4
	Total	10	5	6	3	9	5	2	2	2	2	-	-	5	4
Louga	Kébémér	10	4	15	4	13	6	2	1	3	2	1	-	-	-
	Linguère	28	11	59	18	28	15	3	2	8	5	-	-	-	-
	Louga	9	4	16	5	13	6	2	2	3	3	-	-	-	-
	Total	17	7	31	7	19	9	2	2	5	4	1	-	-	-
Fatick	Fatick	11	8	7	4	8	4	2	1	2	2	4	-	5	3
	Foundiougne	6	6	5	3	5	3	2	1	2	2	-	-	21	8
	Gossas	15	6	16	6	12	4	2	1	2	2	-	-	-	-
	Total	10	7	8	4	8	4	2	1	2	2	4	-	6	4
Kolda	Kolda	15	6	5	3	7	3	1	1	2	1	-	-	13	6
	Vélingara	8	4	4	3	4	3	2	1	2	2	5	-	4	-
	Medina Yoro Foulah	16	6	7	4	7	4	2	2	2	2	-	-	9	-
	Total	12	5	5	3	6	3	2	1	2	2	5	-	8	6

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 23 : Nombre de têtes de bétail sédentaire en moyenne, dans les ménages agropastoraux, par espèce et par département et selon le sexe du propriétaire (suite)

Régions	Départements	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Asins		Camelins		Porcins	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Matam	Matam	13	4	15	5	14	7	1	1	3	2	3	-	-	-
	Kanel	18	7	28	7	16	7	2	1	3	2	-	-	-	-
	Ranerou	15	6	25	10	14	7	2	2	4	3	2	-	-	-
	Total	15	6	22	7	15	7	2	2	3	3	3	-	-	-
Kaffrine	Kaffrine	12	3	10	3	7	3	2	2	2	2	-	-	8	-
	Mbirkilane	8	3	7	3	6	3	2	1	2	2	-	-	2	-
	Koungheul	9	4	8	4	6	3	3	2	2	2	-	-	18	-
	Malem Hoddar	13	6	11	5	9	4	2	1	2	3	-	-	-	-
Kédougou	Total	11	4	9	4	7	3	2	2	2	2	-	-	14	-
	Kédougou	12	7	6	4	7	5	2	-	2	3	-	-	-	-
	Salémata	11	6	7	5	8	6	-	-	2	1	-	-	14	-
	Saraya	14	5	6	4	6	5	1	-	2	1	-	-	-	-
Sédhiou	Total	12	7	6	5	7	5	2	-	2	1	-	-	14	-
	Sédhiou	20	6	7	5	8	5	3	3	2	2	1	2	19	9
	Boukiling	13	7	7	18	7	6	2	1	2	2	-	-	26	-
	Goudomp	22	6	5	3	4	4	2	2	2	2	-	-	9	9
Ensemble	Total	17	6	6	8	7	5	2	2	2	2	1	2	15	9
		15	6	14	5	11	5	2	2	3	3	3	2	8	5

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 23 : Nombre de têtes de volailles, en moyenne, dans les ménages agropastoraux, par type et par département et selon le sexe du propriétaire

Régions	Départements	Poules		Dindes		Pintades		Canards		Cailles		Oies		Pigeons	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Dakar	Dakar	104	71	6	-	-	-	8	-	13	-	100	-	27	-
	Pikine	49	82	5	-	8	-	13	13	-	-	2	-	19	16,05
	Rufisque	74	39	4	-	-	3	14	7	2	-	4	1	25	17
	Guédiawaye	98	74	15	1	2	-	9	-	800	15	5	-	17	14
	Keur Massar	30	15	5	4	5	-	8	6	20	-	10	7	19	38,34
	Total	66	46	5	3	6	3	12	8	89	15	12	6	22	20
Ziguinchor	Bignona	12	8	3	2	7	4	8	4	-	-	-	-	18	6
	Oussouye	19	20	7	20	8	7	5	5	-	-	3	2	13	9
	Ziguinchor	34	13	2	-	4	2	10	9	124	-	2	4	10	6
	Total	19	10	4	7	7	4	8	6	124	-	3	3	13	7
Diourbel	Bambey	14	11	4	2	5	3	5	4	22	-	1	-	12	12
	Diourbel	13	10	6	2	6	-	7	5	-	-	4	-	13	12
	Mbacké	12	10	4	5	7	7	6	5	3	-	3	2	17	35
	Total	13	10	5	4	7	5	6	5	7	-	3	2	15	28
Saint-Louis	Dagana	20	22	5	2	11	2	6	6	15	-	5	-	21	18
	Podor	8	8	20	-	5	-	4	18	-	-	7	-	13	3
	Saint Louis	25	31	3	10	12	3	11	4	-	-	4	2	18	11
	Total	16	20	6	5	11	3	7	8	15	-	5	2	19	13
Tambacounda	Bakel	18	22	-	-	4	-	7	5	-	-	2	-	23	24
	Tambacounda	24	11	16	2	4	-	6	2	-	-	-	-	13	14
	Goudiry	21	25	10	-	21	12	8	-	-	-	-	-	20	-
	Koumpentoum	13	6	5	-	5	-	10	3	-	-	2	-	14	22
	Total	20	9	13	2	6	12	7	3	-	-	2	-	16	17

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 23 : Nombre de têtes de volailles, en moyenne, dans les ménages agropastoraux, par type et par département et selon le sexe du propriétaire (suite)

Régions	Départements	Poules		Dindes		Pintades		Canards		Cailles		Oies		Pigeons	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Kaolack	Kaolack	20	8	7	29	6	2	6	4	-	-	3	2	15	25
	Nioro Du Rip	15	6	9	1	4	2	8	5	-	-	4	4	20	5
	Guinguinée	16	12	6	3	7	-	6	7	4	-	3	3	14	13
	Total	17	8	8	11	5	2	7	5	4	-	3	3	17	16
Thiès	Mbour	31	12	4	4	3	-	7	6	-	-	4	9	16	16
	Thiès	32	14	8	5	11	-	8	10	31	-	6	2	24	18
	Tivaouane	22	10	9	5	6	2	7	4	5	-	4	2	11	10
	Total	28	12	8	5	8	2	8	7	26	-	5	3	16	15
Louga	Kébémér	18	8	7	5	5	5	5	4	9	-	4	-	16	11
	Linguère	13	18	5	-	10	8	7	3	-	-	2	-	11	18
	Louga	18	11	4	7	3	4	5	7	-	-	2	2	17	12
	Total	16	11	6	6	5	5	5	6	9	-	3	2	16	12
Fatick	Fatick	13	13	6	4	3	-	11	6	-	-	-	4	18	23
	Foundiougne	15	9	3	4	10	2	10	8	-	-	2	-	21	3
	Gossas	15	21	8	10	7	-	7	5	8	-	6	-	18	30
	Total	14	12	6	4	6	2	10	7	8	-	4	4	19	19
Kolda	Kolda	18	14	14	-	6	-	10	5	-	-	3	-	15	-
	Vélingara	9	6	-	-	7	8	5	8	-	-	-	-	9	26
	Medina Yoro Foulah	15	8	1	-	5	-	5	5	-	-	4	-	23	-
	Total	14	8	11	-	7	8	7	6	-	-	3	-	16	26

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 23 : Nombre de têtes de volailles, en moyenne, dans les ménages agropastoraux, par type et par département et selon le sexe du propriétaire (suite)

Régions	Départements	Poules		Dindes		Pintades		Canards		Cailles		Oies		Pigeons	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Matam	Matam	15	10	-	-	4	-	3	9	-	-	-	-	19	9
	Kanel	19	14	7	-	16	5	7	4	5	-	-	-	25	33
	Ranerou	7	8	-	-	-	-	-	4	-	-	2	-	8	28
	Total	14	10	7	-	13	5	6	7	5	-	2	-	22	25
Kaffrine	Kaffrine	11	8	8	7	16	8	10	4	13	-	7	1	21	22
	Mbirkilane	9	6	239	1	79	2	6	3	-	-	2	-	17	2
	Koungheul	7	5	9	-	9	-	5	2	-	-	-	-	17	-
	Malem Hoddar	14	6	12	3	5	3	5	2	-	-	3	-	11	20
	Total	10	6	60	4	19	6	6	3	13	-	4	1	16	19
Kédougou	Kédougou	23	21	14	-	3	18	11	9	-	5	8	-	12	19
	Salémata	16	10	4	24	6	4	17	4	-	-	-	2	18	18
	Saraya	23	12	4	-	15	-	8	14	3	-	5	-	13	-
	Total	20	16	9	24	6	11	11	8	3	5	7	2	13	18
Sédhiou	Sédhiou	20	17	5	-	3	5	8	14	-	-	1	-	9	-
	Boukiling	34	25	4	-	9	16	4	7	-	-	2	-	18	-
	Goudomp	17	9	7	-	4	-	8	6	-	-	-	-	10	26
	Total	25	14	5	-	5	13	6	9	-	-	1	-	13	26
Ensemble		20	12	10	5	9	5	7	6	24	11	5	3	17	18

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 24 : Nombre de têtes en moyenne, concernant les autres espèces, par département et selon le sexe du propriétaire

Régions	Départements	Autruches		Abeilles (ruches)		Lapins		Chiens	
		M	F	M	F	M	F	M	F
Dakar	Dakar	-	-	-	-	5	-	3	1
	Pikine	5	2	-	-	9	9	3	-
	Rufisque	-	-	-	-	9	-	1	1
	Guédiawaye	1	4	-	-	10	-	1	1
	Keur Massar	-	-	-	-	7	8	2	1
	Total	4	3	-	-	8	8	2	1
Ziguinchor	Bignona	-	-	11	-	-	-	2	1
	Oussouye	-	-	-	-	8	9	2	1
	Ziguinchor	-	-	-	-	7	-	2	2
	Total	-	-	11	-	8	9	2	1
Diourbel	Bambey	-	-	-	-	8	2	1	1
	Diourbel	-	-	-	-	2	-	1	-
	Mbacké	-	2	-	-	5	-	2	1
	Total	-	2	-	-	5	2	1	1
Saint-Louis	Dagana	-	-	-	-	7	9	2	2
	Podor	-	-	-	-	2	-	1	1
	Saint Louis	-	-	-	-	17	15	1	1
	Total	-	-	-	-	9	10	1	1
	Bakel	-	-	-	-	10	-	4	2
Tambacounda	Tambacounda	-	-	-	-	2	-	1	1
	Goudiry	-	-	-	-	4	-	2	5
	Koumpentoum	6	-	-	-	-	-	2	1
	Total	6	-	-	-	5	-	2	2

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 24 : Nombre de têtes en moyenne, concernant les autres espèces, par département et selon le sexe du propriétaire
(suite)

Régions	Départements	Autruches		Abeilles (ruches)		Lapins	
		M	F	M	F	M	F
Kaolack	Kaolack	-	-	-	-	8	1
	Nioro Du Rip	-	-	-	-	4	1
	Guinguinéo	7	2	1000	-	6	2
	Total	7	2	1000	-	6	1
Thiès	Mbour	-	13	-	-	4	1
	Thiès	2	-	-	-	5	2
	Tivaouane	-	-	-	-	9	1
	Total	2	13	-	-	6	2
Louga	Kébémér	-	-	-	-	5	1
	Linguère	-	-	-	-	-	2
	Louga	1	-	-	-	6	1
	Total	1	-	-	-	6	1
Fatick	Fatick	-	-	-	-	6	1
	Foundiougne	-	-	-	-	2	1
	Gossas	1	-	-	-	4	1
	Total	1	-	-	-	6	1
Kolda	Kolda	-	-	-	3	9	1
	Vélingara	-	-	-	-	-	1
	Medina Yoro Foulah	-	-	-	-	5	1
	Total	-	-	-	3	7	1

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 24 : Nombre de têtes en moyenne, pour les autres espèces, par département et selon le sexe du propriétaire
(suite)

Régions	Départements	Autruches			Abeilles (ruches)			Lapins	
		M	F	M	F	M	F	M	F
Matam	Matam	-	-	-	-	4	-	2	1
	Kanel	-	-	-	-	3	-	2	1
	Ranerou	-	-	-	-	-	-	2	2
	Total	-	-	-	-	3	-	2	2
Kafrine	Kafrine	-	-	-	-	4	10	1	-
	Mbirkilane	15	-	-	-	2	-	1	-
	Koungheul	-	-	-	-	15	-	1	-
	Malem Hoddar	-	2	-	-	-	-	1	1
	Total	15	2	-	-	7	10	1	1
Kédougou	Kédougou	-	-	6	-	7	-	1	1
	Salémata	-	-	5	-	4	8	2	2
	Saraya	4	-	-	-	-	-	2	-
	Total	4	-	5	-	7	8	2	1
Sédhiou	Sédhiou	-	-	11	3	-	-	3	2
	Boukiling	-	-	1000	-	-	-	2	1
	Goudomp	-	-	-	-	4	-	2	2
	Total	-	-	41	3	4	-	2	2
Ensemble		4	9	115	3	7	7	2	1

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 25 : Répartition, par région, des bovins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race

NElev=Nombre d'élevages

Régions	Gobra		Ndama		Diakoré		Maure		Guzérat		Nélor		Girolando	
	NElev	%	NElev	%	NElev	%	NElev	%	NElev	%	NElev	%	NElev	%
Dakar	542	0,3%	991	0,9%	239	4,0%	314	2,9%	30	0,9%	13	11,5%	-	-
Ziguinchor	-	-	8 064	7,4%	57	1,0%	17	0,2%	-	-	-	-	-	-
Diourbel	10 602	6,1%	1 519	1,4%	591	9,9%	292	2,7%	216	6,3%	44	39,1%	-	-
Saint-Louis	31 090	17,9%	1 717	1,6%	98	1,6%	4 967	45,8%	1 379	40,2%	-	-	58	34,8%
Tambacounda	10 788	6,2%	18 647	17,2%	134	2,3%	1 312	12,1%	-	-	-	-	28	16,5%
Kaolack	13 258	7,6%	6 645	6,1%	315	5,3%	-	-	149	4,3%	55	49,4%	-	-
Thiès	9 930	5,7%	5 795	5,3%	195	3,3%	632	5,8%	270	7,9%	-	-	-	-
Louga	44 959	25,8%	1 592	1,5%	-	-	290	2,7%	903	26,3%	-	-	58	34,8%
Fatick	9 760	5,6%	6 492	6,0%	25	0,4%	91	0,8%	21	0,6%	-	-	-	-
Kolda	732	0,4%	32 026	29,5%	153	2,6%	-	-	-	-	-	-	-	-
Matam	27 700	15,9%	1 843	1,7%	280	4,7%	2 873	26,5%	149	4,3%	-	-	23	14,0%
Kafrine	14 368	8,3%	5 191	4,8%	3 497	58,8%	13	0,1%	316	9,2%	-	-	-	-
Kédougou	28	0,0%	7 587	7,0%	12	,2%	25	0,2%	-	-	-	-	-	-
Sédhiou	358	0,2%	10 546	9,7%	357	6,0%	16	0,1%	-	-	-	-	-	-
Ensemble	174 116	100,0%	108 655	100,0%	5 951	100,0%	10 843	100,0%	3 432	100,0%	111	100,0%	168	100,0%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 25 : Répartition, par région, des bovins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race
(suite)

Régions	Montbéliard		Holstein		Métis		Autre race		Ne connaît pas		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	167	25,9%	-	-	175	2,0%	1 074	7,8%	645	3,7%	4 189	1,2%
Ziguinchor	-	-	-	-	60	0,7%	71	0,5%	332	1,9%	8 601	2,5%
Diourbel	33	5,1%	-	-	1 195	13,7%	859	6,2%	1 712	9,7%	17 064	5,0%
Saint-Louis	-	-	25	5,1%	1 238	14,2%	6 624	47,9%	313	1,8%	47 509	13,8%
Tambacounda	27	4,2%	52	10,8%	90	1,0%	391	2,8%	93	0,5%	31 561	9,2%
Kaolack	-	-	178	-	535	6,1%	991	7,2%	2 238	12,7%	24 364	7,1%
Thiès	418	64,8%	-	-	149	1,7%	1 624	11,8%	5 544	31,5%	24 556	7,1%
Louga	-	-	92	19,0%	329	3,8%	599	4,3%	616	3,5%	49 438	14,3%
Fatick	-	-	50	10,4%	216	2,5%	395	2,9%	4 687	26,7%	21 736	6,3%
Kolda	-	-	88	18,0%	36	0,4%	18	0,1%	-	-	33 053	9,6%
Matam	-	-	-	-	464	5,3%	720	5,2%	260	1,5%	34 312	10,0%
Kaffrine	-	-	-	-	4 130	47,4%	424	3,1%	1 047	6,0%	28 987	8,4%
Kédougou	-	-	-	-	30	0,3%	-	-	8	0,0%	7 690	2,2%
Sédhiou	-	-	-	-	73	0,8%	29	0,2%	80	0,5%	11 459	3,3%
Ensemble	645	100,0%	485	100,0%	8 718	100,0%	13 819	100,0%	17 576	100,0%	344 519	100,0%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 26 : Répartition, par région, des ovins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race

Régions	Touabire		Peulh		Djallonké		Waralé		Ladoum		Bali-Bali	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	16 128	10,5%	21 537	4,9%	171	0,2%	149	1,5%	12 647	36,8%	2 786	7,5%
Ziguinchor	358	0,2%	189	0,0%	5 285	7,5%	-	-	393	1,1%	446	1,2%
Diourbel	20 701	13,5%	32 831	7,4%	264	0,4%	5 273	54,3%	2 168	6,3%	1 973	5,3%
Saint-Louis	16 773	11,0%	61 361	13,9%	-	-	54	0,6%	1 996	5,8%	3 377	9,1%
Tambacounda	5 837	3,8%	33 174	7,5%	5 948	8,4%	24	0,2%	1 006	2,9%	3 279	8,8%
Kaolack	13 380	8,7%	16 260	3,7%	561	0,8%	434	4,5%	1 807	5,3%	5 005	13,4%
Thiès	37 677	24,6%	30 432	6,9%	1 572	2,2%	648	6,7%	7 618	22,2%	5 386	14,5%
Louga	18 143	11,8%	109 184	24,7%	106	0,2%	1 190	12,3%	2 390	7,0%	2 618	7,0%
Fatick	5 926	3,9%	14 175	3,2%	2 142	3,0%	1 483	15,3%	2 665	7,8%	4 184	11,2%
Kolda	174	0,1%	1 049	0,2%	36 076	51,1%	29	0,3%	209	0,6%	460	1,2%
Matam	1 875	1,2%	80 638	18,2%	109	0,2%	40	0,4%	579	1,7%	3 170	8,5%
Kaffrine	15 883	10,4%	39 070	8,8%	128	0,2%	373	3,8%	572	1,7%	4 228	11,4%
Kédougou	98	0,1%	543	0,1%	4 973	7,0%	-	-	44	0,1%	239	0,6%
Sédhiou	160	0,1%	1 713	0,4%	13 258	18,8%	9	0,1%	285	0,8%	103	0,3%
Ensemble	153 114	100,0%	442 156	100,0%	70 593	100,0%	9 706	100,0%	34 380	100,0%	37 254	100,0%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 26: Répartition, par région, des ovins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race
(suite)

Régions	Azawak		Métis		Autre race		Ne connaît pas		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	6 336	24,7%	2 087	9,1%	2 344	25,8%	1 102	3,8%	65 287	7,8%
Ziguinchor	183	0,7%	261	1,1%	21	0,2%	331	1,1%	7 467	0,9%
Diourbel	2 168	8,4%	2 104	9,2%	876	9,6%	5 566	19,1%	73 924	8,9%
Saint-Louis	846	3,3%	6 097	26,6%	1 314	14,4%	391	1,3%	92 208	11,1%
Tambacounda	227	0,9%	224	1,0%	1 683	18,5%	415	1,4%	51 817	6,2%
Kaolack	4 363	17,0%	1 508	6,6%	665	7,3%	8 278	28,5%	52 262	6,3%
Thiès	4 724	18,4%	1 402	6,1%	1 633	17,9%	4 405	15,2%	95 497	11,5%
Louga	1 388	5,4%	849	3,7%	185	2,0%	125	0,4%	136 179	16,3%
Fatick	3 005	11,7%	326	1,4%	186	2,0%	6 713	23,1%	40 805	4,9%
Kolda	109	0,4%	170	0,7%	-	-	-	-	38 275	4,6%
Matam	207	0,8%	179	0,8%	107	1,2%	234	0,8%	87 138	10,4%
Kaffrine	2 011	7,8%	7 416	32,4%	61	0,7%	894	3,1%	70 637	8,5%
Kédougou	35	0,1%	192	0,8%	5	0,0%	559	1,9%	6 688	0,8%
Sédhiou	73	0,3%	66	0,3%	19	0,2%	61	0,2%	15 747	1,9%
Ensemble	25 675	100,0%	22 882	100,0%	9 098	100,0%	29 074	100,0%	833 931	100,0%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 27 : Répartition, par région, des caprins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race

Régions	Chèvre du Sahel		Djallonké		Métis		Autre race		Ne connaît pas		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	5 397	1,20%	513	0,40%	18	0,10%	518	1,90%	296	0,30%	6 741	1,00%
Ziguinchor	88	0,00%	17 668	14,30%	98	0,40%	328	1,20%	1 263	1,50%	19 446	2,80%
Diourbel	42 494	9,80%	1 101	0,90%	1 878	7,60%	518	1,90%	4 213	4,90%	50 204	7,20%
Saint-Louis	61 113	14,10%	371	0,30%	434	1,80%	1 689	6,10%	375	0,40%	63 982	9,20%
Tambacounda	41 436	9,60%	5 787	4,70%	15	0,10%	3 022	10,90%	1 469	1,70%	51 730	7,40%
Kaolack	40 560	9,40%	4 042	3,30%	350	1,40%	7 381	26,50%	30 555	35,20%	82 889	11,90%
Thiès	36 558	8,40%	3 995	3,20%	108	0,40%	1 225	4,40%	11 583	13,40%	53 469	7,70%
Louga	82 278	19,00%	4 685	3,80%	280	1,10%	707	2,50%	1 135	1,30%	89 086	12,80%
Fatick	22 335	5,20%	532	0,40%	54	0,20%	632	2,30%	22 837	26,30%	46 390	6,70%
Kolda	821	0,20%	52 763	42,80%	20	0,10%	219	0,80%	-	-	53 823	7,70%
Matam	51 588	11,90%	2 492	2,00%	746	3,00%	1 621	5,80%	3 682	4,20%	60 129	8,60%
Kaffrine	45 700	10,50%	4 187	3,40%	20 674	83,50%	9 735	35,00%	8 535	9,80%	88 832	12,80%
Kédougou	292	0,10%	7 733	6,30%	70	0,30%	134	0,50%	644	0,70%	8 873	1,30%
Sédhiou	3 010	0,70%	17 290	14,00%	-	-	125	0,40%	164	0,20%	20 589	3,00%
Ensemble	433 672	100,00%	123 161	100,00%	24 746	100,00%	27 854	100,00%	86 751	100,00%	696 184	100,00%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 28 : Répartition, par région, des équins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race

Régions	Race locale		Métis		Pur-sang		Autre race		Ne connaît pas		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	794	0,3%	109	2,0%	51	9,9%	109	7,1%	71	0,6%	1 135	0,3%
Ziguinchor	557	0,2%	37	0,7%	-	-	-	-	-	-	594	0,2%
Diourbel	31 359	10,0%	951	17,3%	-	-	171	11,0%	530	4,6%	33 011	9,9%
Saint-Louis	22 054	7,0%	101	1,8%	27	5,2%	-	-	45	0,4%	22 228	6,7%
Tambacounda	29 865	9,5%	310	5,6%	-	-	363	23,5%	156	1,4%	30 695	9,2%
Kaolack	39 318	12,5%	301	5,5%	118	22,6%	193	12,5%	2 839	24,7%	42 769	12,8%
Thiès	29 911	9,5%	579	10,5%	99	19,0%	182	11,8%	2 592	22,6%	33 364	10,0%
Louga	45 197	14,4%	388	7,1%	140	26,8%	51	3,3%	331	2,9%	46 107	13,8%
Fatick	24 541	7,8%	1 064	19,3%	-	-	271	17,5%	2 034	17,7%	27 911	8,4%
Kolda	12 694	4,0%	124	2,3%	-	-	-	-	27	0,2%	12 845	3,8%
Matam	19 887	6,3%	619	11,2%	61	11,7%	26	1,7%	101	0,9%	20 694	6,2%
Kaffrine	54 227	17,2%	846	15,4%	25	4,9%	171	11,1%	2 724	23,7%	57 993	17,4%
Kédougou	57	0,0%	-	-	-	-	-	-	-	-	57	0,0%
Sédhiou	4 383	1,4%	75	1,4%	-	-	10	0,6%	33	0,3%	4 500	1,3%
Ensemble	314 844	100,0%	5 505	100,0%	521	100,0%	1 547	100,0%	11 485	100,0%	333 902	100,0%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 29 : Répartition, par région, des asins élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race

Régions	Race locale		Mulet		Métis		Autre race		Ne connaît pas		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	400	0,1%	-	-	-	-	15	2,8%	53	0,5%	468	0,1%
Ziguinchor	936	0,3%	-	-	-	-	-	-	-	-	936	0,3%
Diourbel	28 840	8,9%	-	-	-	-	20	3,8%	313	3,1%	29 173	8,7%
Saint-Louis	24 573	7,6%	-	-	-	-	133	25,1%	75	0,7%	24 780	7,4%
Tambacounda	31 983	9,9%	41	5,4%	-	-	157	29,7%	133	1,3%	32 315	9,7%
Kaolack	35 391	11,0%	220	28,5%	10	1,6%	-	-	2 058	20,2%	37 678	11,3%
Thiès	24 273	7,5%	164	21,2%	60	9,5%	-	-	2 629	25,8%	27 126	8,1%
Louga	56 832	17,6%	67	8,6%	69	10,9%	-	-	493	4,8%	57 461	17,2%
Fatick	25 113	7,8%	38	4,9%	18	2,9%	122	23,1%	1 718	16,9%	27 010	8,1%
Kolda	28 807	8,9%	28	3,6%	0	0,0%	-	-	150	1,5%	28 985	8,7%
Matam	22 837	7,1%	62	8,1%	0	0,0%	-	-	90	0,9%	22 988	6,9%
Kaffrine	31 624	9,8%	143	18,5%	476	75,1%	39	7,4%	2 409	23,7%	34 692	10,4%
Kédougou	1 120	0,3%	9	1,1%	-	-	-	-	14	0,1%	1 143	0,3%
Sédhiou	9 885	3,1%	-	-	-	-	43	8,1%	42	0,4%	9 970	3,0%
Ensemble	322 614	100,0%	771	100,0%	634	100,0%	528	100,0%	10 177	100,0%	334 725	100,0%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 30 : Répartition, par région, des porcons élevés dans les ménages agropastoraux, selon la principale race

Régions	Race locale		Large White		Métis		Autre race		Ne connaît pas		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	271	1,9%	-	-	36	6,4%	217	100,0%	37	9,1%	561	3,5%
Ziguinchor	5 946	42,2%	85	15,5%	54	9,6%	-	-	16	4,0%	6 101	38,5%
Diourbel	37	0,3%	-	-	-	-	-	-	-	-	37	0,2%
Saint-Louis	201	1,4%	-	-	-	-	-	-	-	-	201	1,3%
Tambacounda	120	0,8%	-	-	-	-	-	-	-	-	120	0,8%
Kaolack	220	1,6%	-	-	-	-	-	-	-	-	220	1,4%
Thiès	2 202	15,6%	151	27,4%	311	55,6%	-	-	218	53,5%	2 882	18,2%
Louga	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0,0%
Fatick	3 199	22,7%	236	42,9%	148	26,4%	-	-	108	26,4%	3 691	23,3%
Kolda	133	0,9%	72	13,0%	-	-	-	-	-	-	205	1,3%
Matam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kaffrine	103	0,7%	-	-	-	-	-	-	28	6,9%	132	0,8%
Kédougou	13	0,1%	-	-	-	-	-	-	-	-	13	0,1%
Sédhiou	1 652	11,7%	7	1,2%	11	2,0%	-	-	-	-	1 670	10,6%
Ensemble	14 096	100,0%	551	100,0%	560	100,0%	217	100,0%	408	100,0%	15 832	100,0%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 31 : Répartition, par région, des exploitations d'élevage moderne selon les objectifs d'élevage poursuivis par espèce

Régions	Objectifs de l'élevage	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Porcins	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Dakar	Elevage naisseur	1	3,7%	16	42,1%	1	33,3%	0	0,0%	1	6,7%
	Embouche/Engraissement	3	11,1%	6	15,8%	1	33,3%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage laitier	18	66,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	57,1%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	0	0,0%	14	36,8%	0	0,0%	0	0,0%	14	93,3%
	Elevage naisseur + Elevage laitier	1	3,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	28,6%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Elevage laitier	2	7,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier	1	3,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Autres	1	3,7%	2	5,3%	1	33,3%	1	14,3%	0	0,0%
	Total	27	100%	38	100%	3	100%	7	100%	15	100%
Diourbel	Elevage naisseur	1	2,9%	15	57,7%	10	71,4%	2	22,2%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement	4	11,4%	1	3,8%	2	14,3%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage laitier	10	28,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	22,2%	0	0,0%
	Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	11,1%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	1	2,9%	10	38,5%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
	Elevage naisseur + Elevage laitier	13	37,1%	0	0,0%	2	14,3%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	33,3%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	11,1%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Elevage laitier	1	2,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier	4	11,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Elevage laitier	1	2,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Total	35	100%	26	100%	14	100%	9	100%	2	100%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 31 : Répartition, par région, des exploitations d'élevage moderne selon les objectifs d'élevage poursuivis par espèce
(suite)

Régions	Objectifs de l'élevage	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Porcins	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Saint Louis	Elevage naisseur	1	1,2%	11	40,7%	10	50,0%	1	14,3%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement	5	5,9%	12	44,4%	4	20,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage laitier	47	55,3%	1	3,7%	2	10,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	71,4%	0	0,0%
	Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	14,3%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	2	2,4%	2	7,4%	2	10,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Elevage laitier	24	28,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Elevage laitier	5	5,9%	0	0,0%	2	10,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier	1	1,2%	1	3,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Total	85	100%	27	100%	20	100%	7	100%	0	0%
Tambacounda	Elevage naisseur	0	0,0%	3	75,0%	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage laitier	3	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	100,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	0	0,0%	1	25,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Elevage laitier	1	16,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier	2	33,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Total	6	100%	4	100%	2	100%	1	100%	0	0%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 31 : Répartition, par région, des exploitations d'élevage moderne selon les objectifs d'élevage poursuivis par espèce (suite)

Régions	Objectifs de l'élevage	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Porcins	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Kaolack	Elevage naisseur	1	4,8%	9	39,1%	2	20,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement	2	9,5%	12	52,2%	6	60,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage laitier	9	42,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	75,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	0	0,0%	2	8,7%	1	10,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Elevage laitier	4	19,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	25,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Elevage laitier	4	19,0%	0	0,0%	1	10,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier + Attelage/portage	1	4,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Total	21	100%	23	100%	10	100%	8	100%	0	0%
Thiès	Elevage naisseur	7	10,6%	38	41,8%	9	31,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement	11	16,7%	34	37,4%	10	34,5%	0	0,0%	17	89,5%
	Elevage laitier	21	31,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	21	75,0%	0	0,0%
	Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	3,6%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	1	1,5%	18	19,8%	7	24,1%	0	0,0%	2	10,5%
	Elevage naisseur + Elevage laitier	10	15,2%	0	0,0%	1	3,4%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	10,7%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	3,6%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Elevage laitier	8	12,1%	0	0,0%	1	3,4%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage + Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	3,6%	0	0,0%
	Attelage/portage + Autres	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	3,6%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier	7	10,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier + Attelage/portage	1	1,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Autres	0	0,0%	1	1,1%	1	3,4%	0	0,0%	0	0,0%
	Total	66	100%	91	100%	29	100%	28	100%	19	100%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 31 : Répartition, par région, des exploitations d'élevage moderne selon les objectifs d'élevage poursuivis par espèce (suite)

Régions	Objectifs de l'élevage	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Porcins	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Louga	Elevage naisseur	9	11,1%	25	29,1%	16	40,0%	5	12,5%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement	8	9,9%	19	22,1%	10	25,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage laitier	11	13,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	19	47,5%	0	0,0%
	Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	10,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	13	16,0%	38	44,2%	11	27,5%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Elevage laitier	7	8,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	7,5%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	10,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Autres	0	0,0%	1	1,2%	1	2,5%	0	0,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Elevage laitier	8	9,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier	21	25,9%	2	2,3%	2	5,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Attelage/portage + Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	12,5%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier + Attelage/portage	1	1,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier + Autres	1	1,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Autres	2	2,5%	1	1,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Total	81	100%	86	100%	40	100%	40	100%	0	0%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 31 : Répartition, par région, des exploitations d'élevage moderne selon les objectifs d'élevage poursuivis par espèce (suite)

Régions	Objectifs de l'élevage	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Porcins	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Fatick	Elevage naisseur	4	13,8%	14	73,7%	4	50,0%	2	20,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement	3	10,3%	1	5,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage laitier	3	10,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	60,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	0	0,0%	4	21,1%	2	25,0%	0	0,0%	2	100,0%
	Elevage naisseur + Elevage laitier	10	34,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	20,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Elevage laitier	2	6,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Autres	1	3,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier	5	17,2%	0	0,0%	2	25,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier + Attelage/portage	1	3,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Total	29	100%	19	100%	8	100%	10	100%	2	100%
Kolda	Elevage naisseur	2	15,4%	11	78,6%	6	75,0%	1	20,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement	3	23,1%	1	7,1%	2	25,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage laitier	3	23,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	4	80,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	0	0,0%	2	14,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Elevage laitier	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Elevage laitier	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Elevage laitier + Attelage/portage	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Elevage laitier + Attelage/portage	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Total	13	100%	14	100%	8	100%	5	100%	0	0%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 31 : Répartition, par région, des exploitations d'élevage moderne selon les objectifs d'élevage poursuivis par espèce (suite)

Régions	Objectifs de l'élevage	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Porcins	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Matam	Elevage naisseur	9	50,0%	4	36,4%	5	55,6%	2	22,2%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement	3	16,7%	3	27,3%	2	22,2%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	5	55,6%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	0	0,0%	3	27,3%	2	22,2%	0	0,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Elevage laitier	1	5,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage + Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	11,1%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier	5	27,8%	1	9,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Attelage/portage + Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	11,1%	0	0,0%
	Total	18	100%	11	100%	9	100%	9	100%	0	0%
	Elevage naisseur	3	23,1%	9	45,0%	10	76,9%	0	0,0%	2	100,0%
Kaffrine	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	66,7%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	0	0,0%	11	55,0%	3	23,1%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Elevage laitier	4	30,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	3	33,3%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier	3	23,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier + Attelage/portage	3	23,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Total	13	100%	20	100%	13	100%	9	100%	2	100%
	Elevage naisseur	3	23,1%	9	45,0%	10	76,9%	0	0,0%	2	100,0%
	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	66,7%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	0	0,0%	11	55,0%	3	23,1%	0	0,0%	0	0,0%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 31 : Répartition, par région, des exploitations d'élevage moderne selon les objectifs d'élevage poursuivis par espèce (suite)

Régions	Objectifs de l'élevage	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Porcins	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Kédougou	Eleavage naisseur	5	50,0%	10	66,7%	8	66,7%	0	0,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement	0	0,0%	1	6,7%	1	8,3%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%
	Eleavage naisseur + Embouche/Engraissement	2	20,0%	3	20,0%	1	8,3%	0	0,0%	0	0,0%
	Eleavage naisseur + Eleavage laitier	1	10,0%	0	0,0%	1	8,3%	0	0,0%	0	0,0%
	Eleavage naisseur + Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	50,0%	0	0,0%
	Eleavage naisseur + Embouche/Engraissement + Eleavage laitier	2	20,0%	1	6,7%	1	8,3%	0	0,0%	0	0,0%
	Total	10	100%	15	100%	12	100%	2	100%	0	0%
Sédhiou	Eleavage naisseur	6	54,5%	6	50,0%	5	55,6%	0	0,0%	1	20,0%
	Embouche/Engraissement	0	0,0%	1	8,3%	2	22,2%	0	0,0%	0	0,0%
	Eleavage laitier	1	9,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	4	100,0%	0	0,0%
	Eleavage naisseur + Embouche/Engraissement	2	18,2%	5	41,7%	2	22,2%	0	0,0%	4	80,0%
	Eleavage naisseur + Eleavage laitier	2	18,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Total	11	100%	12	100%	9	100%	4	100%	5	100%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 31 : Répartition, par région, des exploitations d'élevage moderne selon les objectifs d'élevage poursuivis par espèce (suite)

Régions	Objectifs de l'élevage	Bovins		Ovins		Caprins		Equins		Porcins	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	Elevage naisseur	49	11,8%	171	44,3%	88	49,7%	13	9,4%	4	8,9%
	Embouche/Engraissement	42	10,1%	91	23,6%	40	22,6%	0	0,0%	17	37,8%
	Elevage laitier	126	30,4%	1	,3%	2	1,1%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage	1	,2%	0	0,0%	0	0,0%	84	60,4%	0	0,0%
	Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	7	5,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement	21	5,1%	113	29,3%	31	17,5%	0	0,0%	24	53,3%
	Elevage naisseur + Elevage laitier	78	18,8%	0	0,0%	4	2,3%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Attelage/portage	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	17	12,2%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	8	5,8%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Autres	0	0,0%	1	,3%	1	,6%	0	0,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Elevage laitier	32	7,7%	0	0,0%	4	2,3%	0	0,0%	0	0,0%
	Embouche/Engraissement + Autres	1	,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Attelage/portage + Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	1,4%	0	0,0%
	Attelage/portage + Autres	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	,7%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier	51	12,3%	5	1,3%	5	2,8%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Elevage laitier + Attelage/portage	1	,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Elevage laitier + Autres + Attelage/portage	1	,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Attelage/portage + Loisir	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	4,3%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier + Attelage/portage	7	1,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Elevage naisseur + Embouche/Engraissement + Elevage laitier + Autres	1	,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Autres	3	,7%	4	1,0%	2	1,1%	1	,7%	0	0,0%
	Total	415	100%	386	100%	177	100%	139	100%	45	100%

Source : MASAE/RNE 2023

Annexe 32 : Equipe technique

Coordination nationale		
Amadou NDIAYE		
Conception et Analyse des rapports		
Adjaratou Anta TOURE	Fama Cheikh GUEYE	Moussa GNING
Amadou NDIAYE	Ibrahima SALL	Moussa MBAYE
Amadou NDIAYE (sociologue)	Khadim DIOP	Ndeye Anta GUEYE
Aminata LOUM	Lyna Constance DIATTA	Ousmane BA
Aminata NIANG	Malick SAMB	Ousseynou DIA
Amy Ly SOW	Mamadou DIATTA	Sokhna BOYE
Baye Manel DIOUF	Mamadou SAGNA	Sylvie DASILVA
Binetou DIALLO	Mame Thianado DATH	Thierno Saïdou DIOP
Birane GUEYE	Marième SYLLA	Yoro SARR
Cherif SOW	Mbassa MBAYE	Dr Ndèye Khady FALL
Decka SENE	Michel SADIO	
Opérations informatiques et Technologiques		
Baye Manel DIOUF	Mbassa MBAYE	Thierno Saïdou DIOP
Bourama MANE	Marième SYLLA	
Mame Thianado DATH	Michel SADIO	
Communication, Sensibilisation et Plaidoyer		
Abdou Aziz MBODJ	Elhadji Abdoulaye FAYE	Ousseynou DIA
Amadou NDIAYE (sociologue)	Moussa GNING	Yoro SARR
Echantillonnage et Cartographie		
Baye Manel DIOUF	Khadim DIOP	Papa Mabeye DIOP
Birima GUEYE	Mbassa MBAYE	Thierno Saïdou DIOP
Djiby DIOP	Michel SADIO	
Traitement et Analyse des données		
Mbassa MBAYE	Michel SADIO	Thierno Saïdou DIOP
Opérations de terrain		
Amadou NDIAYE	Mamadou NIANG	Ousseynou DIA
Baye Manel DIOUF	Mbassa MBAYE	Thierno Saïdou DIOP
Birame KONATE	Michel SADIO	
Elhadji Abdoulaye FAYE	Moussa MBAYE	

Annexe 32 : Equipe technique (suite)

Administration, Finance et Gestion

Elhadji Abdoulaye FAYE	Ndeye Astou NDAO	Ousseynou DIA
Ibrahima FALL	Oumou Salamata TOURE	Zorobabel MALOU

Supervision des activités régionales

Aby BA	Khady Saran NDIAYE	Michel SADIO
Abdou SANE	Lyna Constance DIATTA	Mouhamadou Moustapha SARR
Amadou NDIAYE (sociologue)	Malick SAMB	Moussa MBAYE
Aminata LOUM	Mamadou DIAGNE	Moustapha DIONE
Amy Ly SOW	Mamadou Lamine DIALLO	Ousmane FALL
Birane GUEYE	Mamadou SYLLA	Ousseynou DIA
Decka SENE	Mame Diarra NDIAYE	Seynabou DIACK
Evarist BASSENE	Mame Fatou THIOUNE	Thierno Saïdou DIOP
Elhadji Mamadou Dieng NGOM	Mame Thianado DATH	
Elhadji SOW	Marième SYLLA	

Supervision des activités départementales

Abdou DIENG	Ibra DIAW	Moussa DIEME
Aida GUEYE	Ibrahima SEYDI	Moussa NDIAYE
Aliou GUEYE	Kaly Haya BOUBANE	Ndary DIOP
Alioune GUEYE	Khadim NDIAYE	Ousmane LO
Alphonse SENE	Mahmoudou TOURE	Pape Anoune SALL
Amadou DIA	Maimouna NDIAYE	Pape Mbaye DIAO
Astel Amadou DIOP	Maktar BARRO	Pape Mor LEYE
Awa Sarr BA	Malamine DIEDHIOU	Samba SARR
Aya NDIAYE	Malick Sada SALL	Samba THIOYE
Bassirou BA	Mamadou D.FAYE	Serigne NDAO
Camara Samba DIALLO	Mamadou L.DIATTA	Sonar NGOM
Cheikh Ahmadou B. BEYE	Mamadou S.DIAO	Souleymane NDIAYE
Cheikh M.GUEYE	Mame Biram BODIAN	Yoro DIAW
Fallou NDOUR	Michel M.Y. BAGUIDI	
Famara SONKO	Mor LY	

Portage

Mabouba DIAGNE (Ministre)	Alpha BA Ministre SE	Aly Saleh DIOP (Ministre)
Samba Ndiobène KA (Ministre)	Aminata Mbengue NDIAYE (Ministre)	Mamadou Ousseynou SAKHO (SG MEPA)
Ousmane MBAYE (SG MEPA)	Alé Nar DIOP (DG ANSD)	Ababacar Sedikh BEYE (DG ANSD)
Abdou DIOUF (DG ANSD)		

Avec le soutien

du personnel du Ministère de l'Elevage et des productions animales (MEPA),
des organisations professionnelles d'Elevage (OPE) et
des chefs de Services régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD)

Les 18 Espèces recensées

